L'Economie : le pétrole au plus bas

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15208 – 7 F

MARDI 21 DÉCEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Slobodan Milosevic maître du jeu

SLOBODAN MILOSEVIC, seul espoir pour la paix dans l'ex-Yougoslavie ? Les élections qui ont eu lieu dimanche en Serbie, de même qu'à leur manière les élections qui se sont déroulées huit jours plus tôt dans la province de Krajina, en Croatie, renforcent ce paradoxe : l'homme par lequel est arrivé non seulement la guerre, mais le scandale d'un carnage dont les cibles de prédilection sont des populations civiles apparaît aujourd'hui comme le personnage-clé d'un éventuel règlement dans l'ex-Yougoslavie.

En lui promettant, en échange de sa bonne volonté, une suspension progressive de l'embargo économique qui pèse sur la Serbie, les Européens ont fourni à Slobodan Milosevic le plus puissant argument de sa campagne électorale. Parmi des candidats qui ont rivalisé avec lui dans le registre du nationalisme, il est finalement apparu comme le mieux à même de sortir son pays du marasme sans renoncer à l'essentiel.

CE n'est pas un hasard si M. Milosevic a donné la semaine dernière une certaine publicité à sa rencontre avec des dirigeants croates, supposée avoir porté « sur la définition des frontières entre les trois républiques ethniques de l'ex-Bosnie-Herzégovine ». Cela veut dire, en langage serbe, que M. Milosevic joue le rôle que réclame de lui la communauté internationale en vue d'un règlement du problème bosniaque.

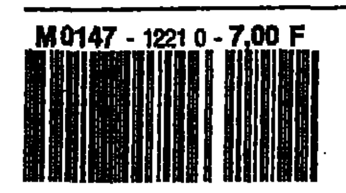
C'est parce qu'il semble jouer ce rôle également à propos de la Krajina que les Serbes sécessionnistes de cette région de Croatie l'ont en revanche désavoué, en récusant le candidat qui avait ses faveurs aux élections du 12 décembre. Ces électeurs, qui réclament le rattachement immédiat de cette province à la république de Serbie, se sont sentis « lâchés », et ont voulu dénoncer l'accord qui se dessine entre Zagreb et Belgrade pour geler provisoirement le problème de la Krajina, conformément au vœu des Européens.

CETTE stratégie des Douze a-t-elle quelque chance d'aboutir ? On y verra plus clair après les discussions qui doivent rassembler les belligérants le 21 décembre à Genève, puis le lendemain, en présence des douze ministres européens des affaires étrangères, à Bruxelles. Cependant les obus continuent de pleuvoir sur la capitale bosniaque, au point qu'Alain Juppé, après avoir évoqué une suspension progressive des sanctions contre la Serbie, parle maintenant de leur durcissement et se demande publiquement pourquoi l'ONU ne recourt pas à la force pour détruire des batteries serbes autour de la capitale bosniaque.

En même temps, François Léotard évoque un éventuel retrait des « casques bleus » de Bosnie. Ces déclarations contradictoires ne rétabliront pas le crédit de la France, qu'on a pu voir au plus bas lors du « duplex » que la chaîne Arte avait organisé dimanche avec Sarajevo. Elles conforteront les partisans de M. Milosevic dans la conviction que, loin d'être devenu le jouet des Européens, leur leader reste bel et bien le maître du jeu.

Lire nos informations page 3

M 0147 - 1221 0 - 7,00 F



Mme Veil et M. Léotard estimant qu'il a « les qualités requises »

La campagne de M. Balladur pour l'Elysée est lancée par deux ministres d'Etat

Pour la première fois, deux membres du gouvernement ont exprimé le souhait qu'Edouard Balladur se porte candidat à la présidence de la République. Mme Veil et M. Léotard, tous deux ministres d'Etat, ont déclaré, dimanche 19 décembre, que le premier ministre a « les qualités requises » pour faire valoir cette candidature. Le RPR a réagi lundi matin, par la voix de M. Debré, son secrétaire général adjoint, qui a dénoncé ces propos « prématurés ». M. Madelin (UDF), proche de M. Giscard d'Estaing, a souligné le risque de voir le gouvernement se diviser.



Accélération tactique

Le mot a été prononcé. D'après les consignes d'Edouard Balladur lui-même, les membres du gouvernement ne devaient pas parler de l'élection présidentielle de 1995 avant la fin de l'année 1994. Or, deux d'entre eux, deux ministres d'Etat, deux têtes d'affiche – Simone Veil et François Léotard – ont transgressé la règle pour lancer sans tarder, quatre jours après le vote triomphal de la « confiance » au premier ministre à l'Assemblée nationale, un appel à la candidature de M. Balladur.

Jusqu'alors seulement candidat des sondages, le premier ministre est désormais, depuis le dimanche 19 décembre, celui d'une partie de la majorité. Sauf à imaginer une incroyable bouffée d'indiscipline au sein du gouvernement et au niveau presque le plus haut – Mme Veil est au deuxième rang protocolaire derrière M. Balladur –, on peut gager que ce dernier n'a pas été surpris par l'initiative de ses deux zélateurs.

Que M. Balladur ait des partisans au sein de l'UDF n'est pas une révélation.

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 10

Enfants de guerre

I. – Un siècle sans pitié

« Le Monde » commence la publication d'une série intitulée « Enfants de guerre » par une présentation générale du sort des enfants dans les conflits d'aujourd'hui. Cette enquête se poursuivra par trois reportages sur des situations dramatiques, en Bosnie, en Afrique de l'Ouest et en Afghanistan.

Quatre bambins réfugiés – avec leurs baluchons – attendent, sagement assis dans le hall d'une gare. C'était en 1918, quelque part en France. Un gavroche en casquette sort du ghetto juif, les mains en l'air. C'était en 1940, à Varsovie. Une fillette nue court sur une route, fuyant l'épouvante du napalm. C'était en 1972, au Vietnam.

Ces trois images célèbres, et bien d'autres (1), appartiennent à la mémoire d'un siècle sans pitié pour ses enfants, jetés au cœur des guerres ou rejetés par elles, le plus souvent victimes et parfois bourreaux. Regards trop graves, tristes sourires d'une enfance si peu tendre.

Enfants-soldats, à l'uniforme et au fusil trop grands. Enfants sauvages, d'une férocité sans égale, poussés aux crimes par les adultes, enrôlés de force, endoctrinés, fanatisés, du Cambodge au Mozambique, de la Sierra-Leone au Pérou. Enfants orphelins, hantés par le souvenir des massacres, errant dans les ruines, rescapés solitaires. Enfants réfugiés, affamés et meurtris, recueillis après l'exode, nourris, soignés, consolés.

Enfants-otages, reclus au fond des caves, et qui meurent, le temps d'une imprudence ensoleillée, sur un trottoir de Sarajevo. Enfants suspects, qu'on fouille, torture ou viole. Enfants détenus tremblant de honte d'avoir survécu, tels les prisonniers de guerre iraniens qui, pendant le conflit contre l'Irak, songeaient au suicide pour échapper à leur déchéance. Enfants blessés, brûlés, estropiés, invalides pour toujours. Enfances brisées, vies détruites, générations perdues.

Et les pires images sont celles qu'on n'a jamais vues, qu'on ne verra jamais, celles des drames sans témoins. Ou qui passent inaperçues, comme celle du nouveau cimetière de Luanda. Au bout d'un an, il est déjà plein de petites tombes, dans la capitale d'un pays – l'Angola – où la famine et les combats faisaient, cet automne, mille morts par jour.

Depuis toujours, la chair à canon fut souvent fraîche. A Sparte, l'éducation militaire débutait dès l'âge de sept ans. Turenne et Condé commandaient des armées à quinze ans, en un temps où l'on était vieux à quarante. On cite souvent le cri de Frédéric le Grand, exhortant ses jeunes recrues à la bataille de Zorndorf : *« Venez, enfants, mourez avec moi pour la patrie ! »* Le Premier Empire, à son crépuscule, lança dans ses ultimes combats un flot d'adolescents, les fameux Marie-Louise.

Aujourd'hui, la guerre est, autant qu'autrefois, le massacre des innocents.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

Lire la suite page 8

(1) Une centaine de ces photos ont été exposées en 1990 au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève et reprises dans un catalogue du Musée intitulé « L'enfant dans la guerre ».

La chance du lycée privé

A Lagny-sur-Marne, un établissement catholique est « sauvé » in extremis par la révision de la loi Falloux

« J'avoue qu'avant le vote du Sénat j'ai connu quelques nuits blanches. » Face à la maquette du futur lycée privé Saint-Laurent de Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne), le directeur, Bernard Roubert, ne cache ni son soulagement ni sa satisfaction. Soulagement, parce que son établissement, encore en construction, avait été déclaré « hors la loi », en novembre, par un arrêt du Conseil d'Etat et que sans la révision de la loi Falloux par les sénateurs, son avenir semblait bien compromis. Satisfaction, parce que sa capacité va pouvoir être doublée – à terme, il accueillera plus de 2 000 élèves – et que, au regard de la loi modifiée, *« Saint-Laurent fait figure de pionnier dans les coopérations qui pourront s'établir entre les collectivités locales et l'enseignement privé »*.

Dans le débat qui agite l'opinion autour de la révision de la loi Falloux, adoptée « à la hussarde » mercredi 15 décembre au Sénat, Saint-Laurent fait figure d'exemple. Cité dans le rapport Vedel remis au ministre de l'éducation nationale afin, notamment, de dire l'état du droit en matière de financement des établissements privés, il illustre à quel point les collectivités locales avaient anticipé la nouvelle loi, faisant bénéficier les établissements privés d'aides financières au-delà des seuils légaux.

A Lagny, la promulgation de la nouvelle loi devrait constituer pour le diocèse, épaulé par la région, l'heureux épilogue d'un pari incertain. Le projet du lycée polyvalent remonte à 1989. Invoquant l'explosion démographique du Nord-Est parisien, Mgr Louis Cornet, évêque de Meaux, propose alors au conseil régional d'Ile-de-France de participer à la restructuration des établissements privés de Lagny. Le 9 juillet 1991, le conseil régional décide de financer intégralement à hauteur de 100 millions de francs la construction d'un lycée de mille places et de mettre les locaux à la disposition de l'enseignement privé. Le bâtiment doit faire face à l'actuel collège-lycée Saint-Laurent, sur un terrain appartenant à la congrégation des frères maristes.

Le 4 septembre 1991, le préfet de région défère au tribunal administratif de Paris, aux fins de sursis à exécution et annulation, la délibération du conseil régional, au motif qu'elle constitue une violation de l'article 69 de la loi Falloux.

HERVÉ MORIN

Lire la suite page 15

Préaccord en Afrique du Sud

Le Congrès national africain (ANC) et l'Afrikaner Volksfront (AVF) ont annoncé, lundi 20 décembre, avoir signé un accord préliminaire qui pourrait mener à une participation de la formation d'extrême droite blanche aux élections prévues pour le 27 avril 1994. Le contenu de cet accord devait être rendu public mardi.

page 6

L'urbanisme devant les sénateurs

L'ensemble des textes de loi dont l'examen n'aura pas été achevé par le Parlement avant la fin de la session ordinaire, lundi 20 décembre à minuit, devaient être inscrits à l'ordre du jour de la session extraordinaire des 21, 22, voire 23 décembre (à l'exception de la proposition de loi sur les entreprises en difficultés qui pourrait être examinée en janvier). Cette inscription concerne, notamment, le projet de loi controversé sur l'urbanisme et la construction, qui devait revenir, en deuxième lecture devant les sénateurs, mardi 21 décembre.

page 12

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Un entretien avec Claude Got

« On ne peut privilégier la vie en profitant de l'argent de la mort »

Né en 1936, le professeur Claude Got est chef du service d'anatomie pathologique de l'hôpital Ambroise-Paré de Boulogne. Spécialiste réputé de la biomécanique des chocs et de l'accidentologie – ses recherches ont contribué à faire adopter des mesures de sécurité routière comme le port de la ceinture de sécurité, la limitation de vitesse et les contrôles préventifs de l'alcoolémie –, il est une des très rares personnalités médicales à avoir œuvré en faveur de l'instauration, en France, d'une véritable politique de santé publique. Conseiller technique aux cabinets de Simone Veil (1978-1979) et de Jacques Barrot (1979-1981), le professeur Got est l'auteur du rapport sur le sida qui, en 1988, fut à l'origine d'une réorganisation de la politique de lutte contre l'épidémie. Faisant partie du groupe dit des « cinq sages » qui milita en faveur de l'adoption par le Parlement de la loi Evin contre le tabagisme et l'alcoolisme, le professeur Got est l'auteur d'un livre essentiel pour qui veut comprendre ce qu'est la santé publique : la Santé *(Ed. Flammarion).*



« Quelle est la position du spécialiste de la santé publique que vous êtes dans le débat sur la dépénalisation de certaines drogues?

– Dépénaliser l'usage de drogues actuellement illicites et, si l'on est cohérent, leur vente, est un choix de société privilégiant la prévention de la délinquance et la lutte contre les mafias aux dépens des individus les plus vulnérables. La facilitation de l'accès à un produit potentiellement dangereux induit toujours une aggravation des dégâts, qu'il s'agisse d'une arme à feu, d'une voiture rapide ou d'un toxique. Une fraction majoritaire de la population maîtrisera le risque et l'équilibrera avec le plaisir comme c'est le cas pour l'alcool, une autre partie en perdra le contrôle et deviendra dépendante, comme cela s'est fait pour la consommation de tabac, qui est passée de quelques cigarettes par jour au début du siècle à une quinzaine actuellement, avec soixante-cinq mille morts prématurées.

» La logique de la dépénalisation conduira à accroître la liste des produits autorisés. Pourquoi se limiter au cannabis? Quelles raisons aurions-nous d'interdire la vente de l'opium, du kat, des tranquillisants ou des amphétamines? Il est beaucoup plus urgent et important de réduire le risque sanitaire des toxicomanes avec des échanges de seringues, des programmes de substitution, voire des fournitures de drogues.

» L'argument de la prévention de l'usage des drogues intraveineuses par la facilitation de l'accès à des drogues non injectables est trop incertain sur le long terme pour prendre ce risque. La nouveauté, l'expérimentation, sont des facteurs attractifs pour les jeunes, surtout quand ils sont dans une période d'incertitude, d'angoisse ou d'inadaptation, qui leur fait rechercher une échappatoire autodestructrice.

» La dépénalisation de l'usage des drogues est une réponse superficielle aux problèmes d'une société destructurée par la rapidité de son évolution, la perte de la notion de solidarité et la priorité accordée aux biens matériels, à la productivité et à la performance. Qu'importe la dépendance d'un jeune désocialisé pourvu que les vols diminuent...

« L'urgence sociale de la France n'est pas d'augmenter les dépenses de santé. »

– Nous assistons aujourd'hui dans le champ de la santé publique à la multiplication des contraintes et, parallèlement, à une relative incapacité de faire respecter les nouveaux interdits. Un exemple : le permis à points semble avoir perdu son pouvoir de dissuasion après un an de relative efficacité.

– L'équité du permis à points est assurée par l'exigence d'une accumulation de fautes avant l'annulation du permis et non par des décisions judiciaires tardives et variables. Mais le législateur avait condamné ce dispositif à l'inefficacité en refusant une gestion administrative automatique. La justice ne sait pas en effet traiter la délinquance de masse. Au-delà de la mauvaise application, il conviendrait de modifier notre conception de la sécurité routière en l'imposant par des mesures inéluctables au lieu de susciter l'erreur avec le vain espoir que la peur de la sanction sera dissuasive. Demander à un conducteur de rouler à moins de 50, 90 ou 130 kilomètres à l'heure en lui confiant un instrument qui atteint souvent 180 kilomètres à l'heure est incohérent. Un limiteur de vitesse à trois positions associé à un enregistreur supprimerait l'incitation au délit introduite par une surpuissance inutile. Face aux drames répétés que sont les accidents mortels sur les autoroutes on pouvait fournir deux types de réponses : aggraver des sanctions aléatoires ou contrôler toutes les vitesses moyennes des véhicules sur autoroute par les heures de passage au péage. Cette mesure avait été proposée en 1988 dans le Livre blanc de la sécurité routière et en refusant de l'appliquer notre société exprime ses références. Il est acceptable qu'un ticket de parking indique votre heure d'entrée et permette un calcul à la sortie pour rémunérer le concessionnaire, mais ce serait un abus de surveillance si la même procédure était utilisée pour épargner des vies humaines...

– Les excès d'une politique privilégiant « la vie » aux dépens des libertés individuelles sont cependant perceptibles, par exemple quand des médecins refusent, comme récemment à Manchester, d'opérer un fumeur qui ne souhaite pas cesser de s'intoxiquer. Quelle analyse faites-vous de ces excès?

– Les commentaires de cette affaire ont été souvent confus, l'attitude de ces médecins étant abusivement présentée comme un chantage à la vie. C'est la confusion entre l'argumentation médicale et les motifs économiques qu'il *fallait* critiquer. Les chances du fumeur qui poursuit son intoxication sont réduites par rapport à celui qui l'interrompt, mais elles sont cependant plus grandes que celles du malade non opéré et les médecins de Manchester réduisent donc les chances de survie de leurs patients fumeurs en refusant d'intervenir. Si leur attitude était justifiée par l'insuffisance des moyens qui leur étaient attribués, il fallait le dire, et distinguer l'argumentation scientifique fondée sur le service rendu au malade, des limites économiques fixées par le pouvoir politique, le médecin gérant au mieux des moyens insuffisants pour mettre en œuvre toutes les thérapeutiques efficaces.

– La dernière convention médicale qui, en France, régit les rapports entre les médecins libéraux et les caisses de Sécurité sociale établit-elle ces distinctions?

– Elle confond partiellement les objectifs de santé et le souci de contrôler les dépenses. Si l'objectif est de faire 10 milliards d'économies, il faut plafonner les dépenses avec une pénalisation financière en cas de dépassement. Chaque médecin est alors libre de ses choix dans la limite des moyens alloués. Si le but est d'améliorer la qualité des soins, il faut imposer des références de bonne pratique et déconventionner ceux qui ne les respectent pas. Un tel système correspond à la fois à l'intérêt du payeur et à celui du malade, mais il est impossible de lui fixer à l'avance un résultat financier. A la différence de ceux qui craignent une perte de l'adaptation de la médecine à l'individu, je crois cette mesure bénéfique si l'application est raisonnable et si les références sont établies par des instances scientifiques, non par les caisses et les syndicats dont le rôle est de définir les modalités d'appréciation des pratiques inutiles. Cela doit se faire sur l'ensemble de l'activité d'un praticien, non sur un acte isolé. Si le meilleur compromis entre le coût et l'efficacité du frottis de dépistage du cancer du col utérin est d'en pratiquer un tous les deux ou trois ans, il est justifié de sanctionner les praticiens qui le prescrivent tous les six mois.

– Limiter les dépenses de soins est-il, selon vous, un objectif de santé publique ou une régression sociale par rapport à l'évolution des cinquante dernières années?

– Nous pourrions laisser glisser de 9 % à 12 % en dix ans la part du PIB consacrée à la santé, avec un financement par la CSG qui ne pénalise pas les entreprises. Cette attitude ne serait pas sérieuse. Il est plus important de donner une formation, un environnement structuré et un emploi aux enfants du Val-Fourré ou de Vaulx-en-Velin que de développer les dépenses de soins pour des gains réduits. Une société ne peut vivre en marginalisant une fraction croissante de sa population. L'urgence sociale de la France n'est pas d'augmenter les dépenses de santé, c'est de mieux utiliser ce qu'elle consacre à cette fonction et de dépenser ailleurs l'argent public.

– De quelles méthodes dispose le gouvernement en dehors de l'extension du budget global au secteur libéral et des contraintes sur les prescriptions?

– Il peut modifier la structure de l'offre de soins. Le *numerus clausus* établi par Simone Veil en 1979 a ralenti la croissance du nombre de médecins de 9 % par an à moins de 2 %. Il faut éviter de nouvelles installations en secteur libéral par la création d'emplois qui induisent des économies. Le développement de l'épidémiologie, de la prévention, de l'évaluation médicale, permettrait d'améliorer nos connaissances et la qualité des soins tout en évitant de nouveaux prescripteurs.

« J'essaye de créer une hiérarchie entre les libertés. »

– Où en est l'application de la loi Evin, texte issu pour une bonne part de votre action intensive de lobbying?

– Cette loi est assez bien appliquée en ce qui concerne l'interdiction de la publicité pour le tabac. L'application est médiocre pour la protection des non-fumeurs sur les lieux de travail, et elle est carrément mauvaise pour la délimitation des zones sans fumée dans la restauration. La réglementation de la publicité pour l'alcool est toujours en attente de son décret le plus important sur l'affichage. Les atermoiements des gouvernements successifs et la persistance d'un affichage que la loi interdit a fait deux perdants : la presse qui a été privée de l'exclusivité de la publicité informative pour l'alcool qui compensait la suppression de la publicité pour le tabac, et la viticulture qui utilise peu la publicité par affichage et avait intérêt à la suppression de ce type de publicité pour des boissons alcooliques qui lui prennent des parts de marché. La santé publique avait des alliés objectifs qui ont été roulés dans la farine. Attendons le décret pour voir si c'est définitif, sa rédaction marquera la volonté du gouvernement de limiter la pression publicitaire en faveur de l'alcool ou sa soumission aux afficheurs et aux producteurs. Le résultat est très incertain car ce domaine échappe aux oppositions politiques traditionnelles. La réduction de la publicité pour le tabac fut initiée par Simone Veil, la suppression de la publicité pour la bière à la télévision a été votée par un Parlement dit de droite à l'initiative de Jacques Barrot. C'est la gauche qui l'avait introduite et c'est un gouvernement de gauche, celui de Michel Rocard, qui a soumis au Parlement la loi Evin supprimant totalement la publicité pour le tabac et réduisant celle de l'alcool. Si j'ajoute qu'Edouard Balladur ou Jacques Barrot ont voté la loi Evin, il est clair que les clivages ne passent pas entre la droite et la gauche quand il faut choisir entre la soumission totale aux acteurs économiques et la sauvegarde d'un minimum de solidarité.

– Le politique peut-il prendre le risque de déléguer le pouvoir aux experts?

– Il ne faut pas confondre l'acquisition des connaissances et la prise de décision. L'Etat ne peut produire toutes les études nécessaires à ses actions, il doit les commander à ceux qui ont le savoir-faire, mais c'est lui qui décide, agit ou surveille quand l'action est déléguée. Le drame du sang contaminé indique le risque lié à la confusion des rôles. L'administration a manqué de moyens pour vérifier l'application de ses décisions sur la sélection des donneurs de sang et elle a délégué l'action à une structure associative peu apte à concilier la gestion, le risque et la connaissance, ce qui a réduit l'efficacité de l'autorité de tutelle aux moments décisifs du printemps 1985. Il faut une administration compétente qui décide, gère et surveille, face à des contre-pouvoirs qui prennent des initiatives, proposent et critiquent.

– Comment un contre-pouvoir d'experts peut-il fonctionner sans tomber dans les excès d'une forme de médiatisation qui, bien souvent, aggrave les passions et les conflits?

– Le débat social est impossible si les propositions des experts sont inaccessibles et notre groupe avait fait le choix d'une collaboration avec les médias qui le souhaitaient pour influer sur les pouvoirs publics. Nous savions que nous subirions les excès de la médiatisation-spectacle, mais il fallait choisir entre l'expert dans ses pantoufles attendant que le ministre lui pose une question et l'activiste qui pose un problème et défend ses propositions. Il risque d'être qualifié d'ayatollah, de vichyste sournois, d'hygiéniste rétrograde et liberticide, mais ces excès sont préférables à l'absence de débats d'idées. Les propositions des experts doivent être commentées par des généralistes de la pensée et de l'action sociale.

» Le risque, ici, serait que le débat soit monopolisé par des groupes d'intérêt qui, bien souvent, contribuent à rendre illisible l'évolution sociale en multipliant les informations et les interprétations contradictoires. Une communauté humaine en évolution rapide a besoin de maîtres à penser. Une société sans doctrines dans laquelle chaque individu doit construire toutes ses références s'atomise et s'autodétruit. Elle accentue les processus de sélection développant l'inégalité sociale, en particulier dans le domaine de la santé. L'échec du totalitarisme communiste renvoie le balancier vers un libéralisme extrême et l'aveuglement de ceux qui veulent situer toutes les responsabilités au niveau de l'individu est aussi dangereux que la tutelle dictatoriale.

– Au fond, sur quelle doctrine repose votre utilisation du pouvoir médical pour faire prendre des décisions de « santé publique »?

– J'essaye de créer une hiérarchie entre les libertés en utilisant des situations concrètes. Un enfant, un adulte vulnérables, n'ont pas à être piégés par le risque, et leur liberté de vivre passe avant la libre cupidité de ceux qui commercialisent des produits potentiellement dangereux. Je crois au rôle actif de l'Etat pour concrétiser une solidarité sans laquelle une société se déséquilibre. Je n'ai pas la prétention d'organiser le monde, mais je tente d'identifier et de neutraliser ceux qui le désorganisent. C'est un mélange d'égoïsme social, concevant mes intérêts particuliers comme dépendant de la prévention de certains risques, et de respect de la démocratie me faisant écarter les méthodes qui ne sont pas souhaitées par une majorité de la population. Le port obligatoire de la ceinture, les limitations de vitesse, la suppression ou le contrôle de certaines publicités, le respect des non-fumeurs, sont des décisions souhaitées et acceptées par une large majorité des Français. Je tente d'identifier ce que je refuse, sans tenter de reconstruire un monde dont les finalités m'échappent.

– Ces interventions au nom de la solidarité doivent-elles faire redouter la suppression des plaisirs liés à des risques au profit d'un idéal peu séduisant de société totalement sûre mais mortellement triste?

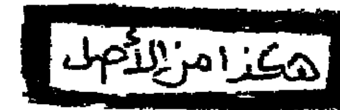
– Vous formulez ici le choix classique entre la vie intense mais courte associée au risque et la vie longue et ennuyeuse qui serait le sous-produit de la prudence. C'est la présentation la plus perverse des actions de santé publique que l'on puisse faire. Elle méconnaît un fait essentiel : les risques les plus importants induits par notre société sont masqués et à faible plaisir ajouté. Une planche à voile procure une impression de vitesse, une émotion, plus importantes que celles produites par une voiture insonorisée et bien suspendue qui vous tuera sur un arbre à la sortie d'un virage pris trop rapidement, ou dans une collision en chaîne sur autoroute, sans excitation ni jouissance, uniquement par une anesthésie de la perception du risque. Je pouvais trouver un exemple comparable dans la première cigarette fumée sans plaisir, par conformisme social. Un des objectifs de la santé publique est de promouvoir le plaisir de vivre et de se livrer à des activités diverses et excitantes, éventuellement avec un risque ressenti élevé, mais avec un risque réel faible ou nul. Il faut apprendre à choisir ses plaisirs, à les développer et à les raffiner, c'est un objectif de santé mentale individuelle bien différent de la chute dans un piège que l'on n'a pas vu.

« La liberté de vivre passe avant la libre cupidité de ceux qui commercialisent des produits potentiellement dangereux. »

– Peut-on espérer la prise en compte d'intérêts de santé publique en contradiction avec des intérêts économiques dans une période où les difficultés de l'emploi inhibent toute action défavorable aux entreprises?

– Ce sera difficile, chaque groupe et chaque individu défendant ses intérêts avec agressivité dans une société où l'économie devient la référence dominante. Ceux qui se sentent les plus aptes à bénéficier de la sélection, des gains de productivité et de la mondialisation des échanges délaissent les objectifs de solidarité et de protection des structures qui conditionnent la cohésion d'une société. Cette perversion de l'évolution sociale concerne aussi bien l'agriculture que les biens culturels ou les conditionnements dangereux. Eviter les cancers du poumon et faire vivre la SEITA dans l'opulence sont des objectifs incompatibles. Si le développement du PIB devient la seule référence, après la cigarette à l'odeur d'abricot nous aurons celle en forme de biberon et au goût de lait pour accrocher plus tôt les consommateurs. Les spécialistes du marketing aiment appeler un parfum *Opium* ou *Champagne*, confondre les vêtements, le sida et les camps de concentration par la pratique d'amalgames provocateurs ou séducteurs qui rendent une société indéchiffrable et dangereuse. Nous devons réagir contre ces méthodes, que ce soit en boycottant Benetton, en imposant aux constructeurs de véhicules des caractéristiques en accord avec les objectifs d'une circulation apaisée, en interdisant la publicité pour le tabac ou en maîtrisant celle de l'alcool. On ne peut privilégier la vie en profitant de l'argent de la mort. Notre société court un risque majeur : développer les sélections au nom de la liberté individuelle ou du développement économique et récolter la marginalisation, la violence et l'inégalité. »

Propos recueillis par
JEAN-YVES NAU
et FRANCK NOUCHI



Les élections en Serbie

Le parti de Slobodan Milosevic est en nette progression selon les premières estimations

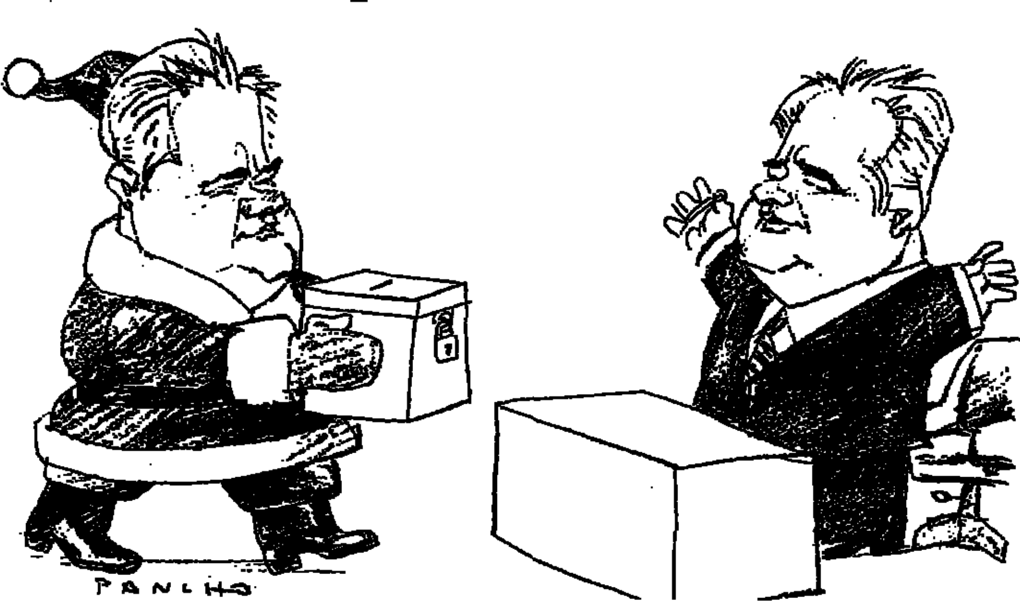
■ **AVANTAGE A SLOBODAN MILOSEVIC.** Au vu des premiers résultats, le Parti socialiste serbe (PSS) du président Slobodan Milosevic semble bien parti pour remporter les élections législatives du 19 décembre, et ses dirigeants ont dit avoir bon espoir d'obtenir suffisamment de sièges pour former leur gouvernement sans soutien extérieur. Les chiffres officiels doivent être annoncés mercredi.

■ **FRAUDES.** Ces élections ont été entachées de nombreuses irrégularités que dénoncent les partis d'opposition.

■ **DÉSAVEU EN KRAJINA.** Le candidat favori de Slobodan Milosevic a subi un échec en Krajina, province de Croatie au mains de Serbes sécessionnistes.

Quelque sept millions d'électeurs étaient appelés, dimanche 19 décembre, à élire les *250 députés du Parlement de* Serbie, à l'issue d'une campagne marquée par une surenchère nationaliste. Les projections issues des premiers résultats montrent une nette progression des socialistes (ex-communistes) de Slobodan *Milosevic.*

*Selon ces premières estima*tions, les socialistes conforteraint leur avance sur les autres formations (en remportant entre 107 et 114 sièges sur 250, contre 101 aux élections de 1992). Ils espéraient même *remporter la majorité absolue.* La coalition d'opposition DEPOS menée par Vuk Draskovic stagne, avec une cinquantaine de sièges, et les ultra-nationalistes de Vojslav Seselj sont en perte de vitesse (une quarantaine de sièges contre 71 dans la précédente Assemblée).



Un seul parti d'opposition paraît enregistrer une très nette avancée, le Parti démocrate, qui avait refusé de rejoindre le DEPOS et qui obtiendrait une trentaine de sièges (contre 6 précédemment). Quelques heures seulement après la clôture du scrutin, M. Seselj reconnaissait *« la victoire inattendue des socialistes »*. Le scrutin a été émaillé de nombreuses irrégularités, dénoncées par l'opposition.

Y. H.

Les Serbes de Krajina ont désavoué le candidat favori de Belgrade

ZAGREB

de notre correspondant

Les Serbes de Krajina ont osé défier l'homme fort de Belgrade, Slobodan Milosevic. Une semaine après les premières « élections libres » dans cette région de la Croatie que les Serbes sécessionnistes ont proclamée *« République serbe de Krajina »* (RSK), les résultats complets n'ont toujours pas été proclamés en raison d'« irrégularités ». Mais Milan Martic, ministre de l'intérieur de la RSK et favori du président serbe, auquel on donnait les meilleures chances avant le scrutin « présidentiel » du 12 décembre, a mordu la poussière, bien que la Serbie officielle ne lui ait pas ménagé son soutien.

Malgré l'annulation du vote dans six circonscriptions sur vingt-huit, sous les pressions de M. Martic, Milan Babic, maire de Knin et premier président de la RSK, écarté par M. Milosevic pour s'être opposé au déploiement des « casques bleus » en Krajina, a recueilli, le 12 décembre, plus de 49 % des voix validées, frôlant la majorité absolue dès le premier tour, contre six autres candidats.

Selon le décompte de son parti, M. Babic aurait obtenu 51,5 % des voix sur l'ensemble des suffrages exprimés. La formation de M. Babic aurait aussi obtenu trente sièges sur quatre-vingt-quatre aux élections parlementaires et pourrait donc, comme elle en avait l'intention, former une majorité avec la branche locale du Parti radical de Vojislav Seselj, aussi en disgrâce à Belgrade, qui aurait remporté seize sièges.

M. Martic et ses fidèles, soudain devenus très légalistes, n'ont pas ménagé leurs efforts pour limiter l'impact de leur défaite en traquant la moindre irrégularité dans des élections. Le Parti socialiste de Krajina, qui soutient M. Martic, a même demandé sans succès l'annulation du scrutin. Mécontent des résultats de son ministre, un policier a fait irruption à la télévision locale, pistolet à la main, menaçant les journalistes. Un membre de la commission électorale a reçu des menaces de mort. Samedi, le « ministre de l'intérieur » a menacé à mi-mots d'employer la force, déclarant que *« tout ce qui s'est passé a fait monter la tension en Krajina et la menace de conflits* [entre Serbes] *semblables à ceux des Musulmans dans la poche de Bihac pèse sur la RSK »*.

Si, dans un premier temps, les manœuvres du candidat défait de Belgrade ont permis, au moment où les Serbes de Serbie se rendaient aux urnes, de noyer le « mauvais exemple » de Knin dans une vague de rumeurs d'irrégularités complaisamment amplifiées par les médias officiels serbes, la lutte pour le pouvoir en Krajina risque de se prolonger, voire de déraper. Un nouveau vote qui pourrait suffire à assurer la victoire de M. Babic en un tour doit avoir lieu le 26 décembre dans les circonscriptions aux résultats annulés. Le maire de Knin, brutalement écarté par M. Milosevic avec l'aide de M. Martic, puis victime d'une curieuse tentative d'assassinat, a l'intention, selon ses proches, de limoger, dès son arrivée au pouvoir, le puissant ministre de l'intérieur. Et il n'est pas sûr, mais pas exclu non plus, que Belgrade accepte de perdre les commandes en Krajina.

Peur d'être « lâchés »

En effet, le succès de Milan Babic dans la population s'explique principalement par une raison, la même qui avait alimenté le soulèvement contre Zagreb, en 1991 : la peur. Mais aujourd'hui, les Serbes de la RSK craignent autant un lâchage par Belgrade que la menace de l'armée croate, qui a fait deux incursions cette année sur leur territoire. Les fuites et les déclarations se multiplient, selon lesquelles le président serbe est prêt à marchander la Krajina avec les Croates. On affirme que Slobodan Milosevic a assuré que la question de la Krajina devait se régler dans les frontières de la Croatie (et non de la Grande Serbie).

Les intellectuels croates argumentent la thèse en expliquant que la levée des sanctions contre Belgrade passe par un marchandage avec Zagreb. L'hebdomadaire croate *Nedjelja Dalmacija* a même publié des détails de cet *« accord secret »*. Citant des *« sources proches des négociateurs »* serbes et croates qui se sont récemment rencontrés à Belgrade, l'hebdomadaire écrit, le 8 décembre, que les Serbes ont proposé de rendre les régions de Knin et de Vukovar (est de la Croatie) aux Croates, et de garder la Baranja (au nord de Vukovar), à la frontière avec la Serbie. Les négociateurs de Belgrade auraient même proposé une campagne médiatique commune pour convaincre les Serbes que Zagreb s'est fortement armée en secret, que toute résistance est inutile. Selon l'hebdomadaire, la récupération des territoires se ferait lors d'une action militaire simulée de l'armée croate.

A cette cascade d'*« informations »* s'ajoutent des faits : M. Milosevic et ses *fidèles ont écarté en* Bosnie serbe, notamment à Banja-Luka, à l'occasion de la purge qui a suivi la rébellion de septembre, et en Krajina, les partisans de l'unification immédiate des territoires serbes. Ainsi, en Krajina, les organisateurs du référendum en juin dernier sur *« l'union des peuples serbes »* auquel les pro-Milosevic étaient opposés, ont disparu, parfois brutalement, de la scène politique.

Promesses rassurantes

Cependant, certains observateurs jugent que ces conflits *inter-serbes portent sur des* divergences tactiques et non stratégiques. M. Milosevic n'aurait pas renoncé à former la Grande Serbie avec les territoires contrôlés par les Serbes en Bosnie et en Croatie mais, voulant obtenir d'abord la levée des sanctions, il jugerait que le moment n'est pas opportun. Beaucoup d'observateurs à Zagreb doutent, non pas que le président serbe ait pu faire des promesses rassurantes aux Croates pour les faire patienter, mais qu'il ait l'intention de les respecter. Ils remarquent aussi que Slobodan Milosevic est devenu conciliant avec Zagreb au moment où il avait besoin de l'accord des Croates pour faire entériner dans un plan commun la division ethnique de la Bosnie.

Paradoxalement, la victoire de M. Babic, partisan dur de la *Grande Serbie, mais en conflit* avec Belgrade, et avant tout un défenseur de la « souveraineté de la Krajina », pourrait faciliter, comme le relève la presse de Zagreb, un règlement du conflit à l'intérieur des frontières croates.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

L'opposition dénonce les nombreuses irrégularités du scrutin

BELGRADE

de nos envoyés spéciaux

De nombreuses irrégularités ont émaillé le scrutin de dimanche. Un exemple parmi d'autres : lorsque Dragana et Mirjana sont arrivées, dimanche 19 décembre, à leur bureau de vote de Grocka, à une trentaine de kilomètres de Belgrade, elles ont eu la désagréable surprise de s'apercevoir qu'elles auraient aussi bien pu ne pas se déplacer; elles avaient déjà été enregistrées *comme ayant voté.*

Parmi les multiples fraudes relevées, les plus courantes ont consisté en la manipulation des listes électorales. De plus, dans un nombre consistant de discricts, les assesseurs représentant l'opposition se sont vu interdire l'accès aux bureaux de vote. Seuls parmi les principales formations en lice, le Parti socialiste (ex-communiste) de Slobodan Milosevic et son allié ultra-nationaliste Arkan n'ont relevé *« aucune anomalie »* dans le scrutin et ont affirmé n'avoir reçu aucune plainte.

En revanche, de l'extrême droite aux partis démocratiques, on est unanime à dénoncer les irrégularités qui ont émaillé la journée, d'un bout à l'autre de la Serbie. Ainsi, dans la seule commune de Grocka, les représentants de la coalition d'opposition DEPOS (Mouvement démocratique serbe) estiment-ils que *« 10 % des électeurs ont disparu des listes électorales »*. Et l'on ne compte plus le nombre d'électeurs – surtout parmi les moins de trente ans, qui fournissent une bonne part de l'électorat de l'opposition – s'étant présentés au bureau de vote dépendant de leur domicile pour s'entendre dire qu'ils ne figuraient plus sur les listes. A l'inverse, certains veufs ou veuves ont eu la surprise de découvrir leur conjoint décédé sur ces mêmes listes.

A Marosina, village de la région de Nis, dans le sud-est de la Serbie, l'Alliance civique (membre de la coalition du DEPOS) assure que 50 % du corps électoral a disparu des listes. A Grocka, comme dans certains quartiers de Belgrade, c'est par rues entières, selon les représentants de l'opposition, que les listes ont été « purgées ». Un porte-parole du Parti radical (extrême droite) a cité le cas d'une femme, membre du Parti socialiste, ayant été convoquée à son bureau de vote, tandis que son mari, militant radical, n'a jamais reçu de convocation. Et les témoignages de personnes ainsi interdites de vote abondent.

Pas d'isoloir pas de secret

Autre « anomalie » : l'inscription d'un même électeur sur plusieurs listes électorales ou à plusieurs reprises sur la même liste. *« Une personne venue voter nous a montré les deux convocations qu'elle avait reçues, et nous avons constaté qu'elle était inscrite deux fois sur la même liste, sous deux adresses différentes »*, nous a déclaré un assesseur de l'un des bureaux de Grocka.

Sur un autre registre, l'opposition s'est heurtée, dans de nombreux bureaux de vote, à une forme radicale d'obstruction : l'exclusion d'assesseurs pourtant dûment accrédités. Si, dans certains cas, l'affaire a pu être réglée relativement vite, il n'en a pas été de même partout, et plusieurs bureaux se sont retrouvés privés d'une partie de leurs assesseurs – ceux représentant l'opposition – pendant de longues heures. En revanche, un bureau de la commune de Grocka s'est vu doter d'un assesseur supplémentaire qui s'est imposé de lui-même, à savoir le postier, qui a profité de l'occasion pour verser les pensions de retraite aux administrés venus voter.

Quant au « secret de l'isoloir », les électeurs serbes ont dû y renoncer, l'isoloir en question étant carrément absent – les électeurs votant sur de simples tables de classe – ou bricolé à l'aide de pans de plastique et de carton, ouverts à tous les regards. La présidente de l'Alliance civique, Vesna Pesic, a, pour sa part, dénoncé en termes vifs cette entorse au principe du vote secret, estimant que la situation était, aujourd'hui, *« pire qu'en 1990 »*, lors des premières élections libres dans l'ex-Yougoslavie.

En outre, le régime en place a monopolisé la télévision, redoutable machine de guerre médiatique dans un pays où la presse écrite est devenue financièrement inabordable pour la plupart des Serbes. Pénalisée, l'opposition avait songé, un temps, à boycotter les élections après la dissolution du Parlement, fin octobre. Elle a finalement décidé d'y participer, mais en ordre dispersé, ce qui a encore accru son handicap face au Parti socialiste de Slobodan Milosevic.

FLORENCE HARTMANN et YVES HELLER

EUROPE

La situation dans l'ex-Yougoslavie

M. Léotard envisage l'éventualité d'un retrait des casques bleus au printemps

Au Grand-Jury de RTL-*le Monde*, François Léotard a affirmé, dimanche 19 décembre, que le ministre de la défense siégerait à l'OTAN dès lors que les forces françaises seront concernées et il a laissé entendre que la France décidera, au printemps prochain, avec ses alliés européens, de maintenir ou non la présence de «casques bleus» dans l'ex-Yougoslavie.

A propos de la participation de la France à l'OTAN, M. Léotard a estimé qu' *«il est tout à fait normal que le ministre de la défense y siège, comme le chef d'état-major des armées au comité militaire»*, qui réunit les chefs d'état-major, dès que *«les actions et l'ordre du jour évoquent des initiatives qui peuvent concerner la France par ses forces armées»*.

Depuis 1966, date à laquelle le général de Gaulle a retiré les forces françaises des commandements alliés, aucun ministre de la défense, ni chef d'état-major des armées français n'ont participé à des réunions de l'OTAN. Il y a un an, cependant, l'observateur français – un officier général – au comité militaire a reçu l'autorisation d'avoir une voix délibérative (et non plus seulement consultative) aux séances de travail . De nouvelles missions de l'Alliance et le rôle accru des Européens, dans la perspective d'une diminution de la présence militaire américaine en 1995, sont à l'ordre du jour du «sommet» exceptionnel de l'OTAN, le 10 janvier prochain, à Bruxelles. C'est la raison pour laquelle, depuis quelques semaines, on assiste, dans les milieux officiels en France, à une réflexion sur un rapprochement avec l'OTAN dès lors que l'ordre du jour des réunions concernera le maintien de la paix et la participation française (*le Monde* du 16 décembre) .

S'agissant de la situation en Europe, M. Léotard a estimé que *«le conflit est latent entre la Russie et l'Ukraine, les agressions verbales et les tensions réelles»*. *«Nous devons rester très attentifs face aux phénomènes de dislocation dans les pays de l'ex-URSS»*, a ajouté le ministre de la défense.

A propos de l'ex-Yougoslavie, M. Léotard a indiqué que la France décidera au printemps de maintenir ou non ses «casques bleus». Cette initiative sera prise *«à plusieurs, avec les autres Européens»*. Si, au printemps, *«les conditions d'une solution politique ne sont pas réunies»* en ex-Yougoslavie et notamment en Bosnie, *il faudra alors prendre des décisions»* qui pourraient être le retrait, a expliqué le ministre qui a ajouté : *«Nous ne pouvons pas nous satisfaire du* statu quo. *Il ne faut pas accepter cette horreur du quotidien. Il y a un vrai risque terrible pour l'Europe, celui de l'indifférence»* .

Un Casque bleu belge tué par un tireur isolé en Bosnie –. Un Casque bleu belge qui accompagnait un convoi de ravitaillement a été tué dimanche 19 décembre par un tireur isolé en Bosnie, a annoncé lundi un porte-parole du ministère belge de la Défense. Le soldat, Marc Orban, 32 ans, escortait un convoi se rendant de Kiseljak à Visoko (centre). C'est la troisième victime parmi les 300 militaires belges qui servent actuellement dans l'ex-Yougoslavie (AFP)

Assassinat du vice-premier ministre du Monténégro

Le vice-premier ministre du Monténégro, Mihailo Ljesar, a été assassiné, lundi matin 20 décembre, dans son bureau de Podgorica, a annoncé l'agence yougoslave Tanjug. Il a été tué par le directeur financier d'une société de transport locale qui s'est ensuite donné la mort, ajoute Tanjug, dont la dépêche n'a pas encore reçu de confirmation officielle. – *(Reuter.)*

BIBLIOGRAPHIE

Le conflit raconté par un enfant de Sarajevo

LE JOURNAL DE ZALTA,
par Zlata Filipovic,
éd. Robert Laffont,
215 pages, 119 francs.

EX-YOUGOSLAVIE : POUR UN MONDE MEILLEUR,
éd. Agorma,
84 pages, 99 francs.

«Nous n'avons rien fait. Nous sommes innocents. Et nous ne pouvons rien faire !» : Zlata a 11 ans et vit à Sarajevo. Depuis septembre 1991, elle tient un journal, auquel elle raconte les «petites choses» qui font la vie quotidienne d'une petite fille. Mais, en avril 1992, sa vie bascule dans l'horreur. *«Quel malheur ! ... Pourquoi il y a la guerre ?»*. *«La guerre a l'air de tout, sauf d'une plaisanterie. Elle détruit, tue, incendie, sépare, apporte le malheur.»*

Jour après jour, Zlata Filipovic raconte ce malheur, fait de peur, de disparitions, de privations dans une capitale détruite avec application par ce qu'elle appelle *«nos* «amis des collines»*»*, ces «amis» qui, écrit-elle, *«nous rappellent qu'ils sont toujours là et qu'ils peuvent tuer, blesser, détruire...»*. Son journal, cette chronique quotidienne de l'horreur – qui va de septembre 91 à octobre 93 – est aujourd'hui publié en France chez Robert Laffont, témoignage d'une tragédie que des «grands» infligent à une population désarmée et que d'autres «grands» sont bien incapables d'arrêter.

«Ouvrage humanitaire pour aider les victimes de la guerre», l'album «Pour un monde meilleur», patronné par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), raconte, lui, la guerre aux enfants à travers une série de bandes dessinées accompagnés de textes explicatifs. Les thèmes abordés couvrent la guerre, les efforts de paix, la fuite, froid et famine, les femmes, L'enfant sacrifié, Les orphelins...

Pour *«venir en aide aux victimes du conflit»*, l'éditeur – Agorma Editing Services – a choisi une formule qui *«relève plus du partage des revenus d'un effort commun que du bénévolat pur»* : sur un prix de vente en librairie de 99 francs, 25 francs *«constituent le don que fait chacun des acheteurs»* et sont remis au HCR.

Y. H.

ALLEMAGNE

Les anciens communistes n'ont pas réussi à conquérir la mairie de Potsdam

Arrivé nettement en tête le 5 décembre, avec 45,3 % des suffrages à l'issue du premier tour des élections municipales à Potsdam, dans le Land de Brandebourg (ex-RDA), le candidat du PDS (ex-communiste) Rolf Kutzmutz a dû s'avouer vaincu, dimanche soir 19 décembre. Le maire social-démocrate (SPD) sortant, Horst Gramlich, qui accusait pourtant un retard de près de 16 points voici deux semaines, l'a finalement emporté avec 54,5 % des voix.

BERLIN

de notre envoyé spécial

Le scrutin de dimanche n'avait pas seulement une valeur locale. Il était suivi attentivement dans toute l'Allemagne et dans les états-majors politiques qui s'inquiétaient du retour en force des héritiers du Parti communiste de l'ex-RDA. Une inquiétude alimentée par le fait que «Rolf le Rouge», âgé de quarante-six ans, avait été dans les années 70, durant deux ou trois ans, un «collaborateur inofficiel» – les «IM» comme on les appelait – de la Stasi. Son nom de code était alors «IM Rudolf».

Ces révélations faites par les sociaux-démocrates, trois jours seulement avant le premier tour de scrutin, n'avaient apparemment pas influencé l'électorat et elles suscitèrent aussitôt une vive polémique. Le ministre bavarois de l'intérieur (CSU) était allé jusqu'à réclamer l'interdiction du PDS et la saisie de ses biens. D'autres politiciens suggéraient que les services secrets s'intéressent d'un peu plus près à un parti dont les activités, avant la chute du mur (lorsqu'il avait pour nom SED), étaient synonymes de répression et dictature. Plusieurs ténors politiques – CDU, SPD et libéraux du FDP confondus – étaient intervenus publiquement dans le débat et avaient appelé à voter, au deuxième tour, pour le maire sortant, «Horst le Pâle». De leur côté, les milieux industriels avaient multiplié les mises en garde : une victoire de Rolf Kutzmutz à Potsdam entraînerait inévitablement une chute des projets d'investissement – le chiffre de 100 millions de deustchemarks (environ 342 millions de francs) avait été cité – dans le Brandebourg...

Pas d'«enclave cubaine» dans le Brandebourg

Dans ce contexte, le PDS estimait être victime d'une cabale visant, à ses yeux, toute l'ex-Allemagne de l'Est et ses habitants mécontents des conséquences économiques et sociales actuelles de la réunification. M. Kutzmutz, qui a décidé au lendemain de son échec d'aller passer quelques jours de vacances à Paris, a été défendu par les plus hauts responsables de son parti : notamment par Lothar Bisky, le président du PDS, et Gregor Gysi, le chef du groupe parlementaire au Bundestag, qui, soulignant que «IM Rudolf» n'avait jamais dénoncé personne – contrairement à d'autres qui n'étaient pas officiellement des «IM», – affirmait qu'il avait *«le droit de faire de la politique»*. Et de rappeler que les entreprises ouest-allemandes n'hésitaient pas, jadis, à faire des affaires juteuses avec des firmes contrôlées par le SED. Pour sa part, le principal intéressé indiquait que sa vie «n'avait pas commencé en 1989» et qu'il n'avait aucunement l'intention de *«transformer Potsdam en une île socialiste, une mini-RDA ou une enclave cubaine»*...

Horst Gramlich, réélu pour cinq ans, a sans doute bénéficié d'un important report de voix de ses sympathisants qui, au premier tour, avaient voté pour la CDU et les Verts de Bündnis 90. Selon Peter Hintze, le secrétaire général de la CDU, ce résultat montre que *«les électeurs de Potsdam ont, à l'évidence, au dernier moment tiré le frein à main»*. Ceux-ci *«ont fait preuve de maturité politique»*, explique pour sa part un porte-parole du SPD, tandis que le ministre-président du Brandebourg, Manfred Stolpe, lui aussi SPD, se dit *«soulagé»*. Toutefois, le PDS est bel et bien le deuxième groupe parlementaire du conseil municipal de Potsdam et sa montée en puissance ne se limite pas, selon les sondages, à ce Land. Il gagne du terrain dans toute l'ex-Allemagne de l'Est. Et ce, avant la *«super-année électorale 1994»*.

ALAIN DEBOVE

HONGRIE

Des dizaines de milliers de personnes ont assisté aux obsèques de Jozsef Antall

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont participé, samedi 18 décembre à Budapest, aux funérailles de Jozsef Antall, le premier chef de gouvernement postcommuniste en Hongrie, décédé d'un cancer il y a une semaine à l'âge de soixante et un ans. A l'exception notoire des Roumains, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays voisins de la Hongrie ont assisté à la cérémonie, de même que le vice-président américain, Al Gore, et le ministre français de la défense, François Léotard. Les minorités magyares de l'étranger étaient représentées par l'écrivain de Transylvanie Andras Süto, grièvement blessé lors des affrontements ethniques de mars 1990 à Tirgu-Mures en Roumanie. La veille, près de deux cent mille personnes avaient défilé devant le cercueil exposé au Parlement.

On s'attend maintenant à ce que le président de la République, Arpad Göncz, demande, lundi, au ministre de l'intérieur, Peter Boross, de former un nouveau gouvernement. M. Boross, qui assumait déjà l'intérim du premier ministre pendant sa maladie, a été désigné comme le successeur de Jozsef Antall la semaine dernière par le Forum démocratique (MDF), le principal parti de la coalition conservatrice au pouvoir. M. Boross pourrait être investi dans ses fonctions par les députés, mardi, lors de la présentation de son programme au Parlement.

Même si la disparition de M. Antall était attendue, elle a mis en lumière l'absence de personnalités de rechange au sein du camp gouvernemental et accentué les tensions entre les courants modérés et nationalistes du MDF, dont la popularité est en chute libre à quelques mois des prochaines élections législatives, prévues au mois de mai. Malgré le vide laissé par la mort de Jozsef Antall, sa succession semble néanmoins se dérouler dans le calme, témoignant ainsi de la stabilité et de la maturité de la jeune démocratie hongroise qui, contrairement à la plupart des anciens pays communistes, a volontairement écarté, dès le début, un régime présidentiel au profit d'un système parlementaire.

Y.-M. R.

ESPAGNE

La droite devance les socialistes dans un sondage

MADRID

de notre correspondant

Pour la première fois depuis son arrivée au pouvoir en octobre 1982, le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) n'est plus en tête des intentions de vote, en cas d'élections législatives, selon un sondage publié, dimanche 19 décembre, par le quotidien *El País*. Avec 22,6 %, le Parti Populaire (PP, opposition de droite) relègue en deuxième position les socialistes, qui n'obtiennent que 20,8 %, soit une baisse de 7,5 points par rapport à la dernière enquête d'octobre, une chute considérable, en dépit de la politique d'ouverture pratiquée par le gouvernement de Felipe Gonzalez, tant en direction des nationalistes basques et catalans qu'envers les syndicats.

Si le dialogue avec les nationalistes a donné des résultats, les pourparlers avec les syndicats se sont soldés par un échec. Après la journée d'action du 25 novembre, une grève générale est prévue pour le 27 janvier. Les sondages traduisent l'inquiétude de la population face à une situation économique qui continue de se dégrader. Pratiquement un Espagnol sur quatre en âge de travailler est sans emploi (23 %), selon la dernière estimation de l'Institut national de la statistique. Près d'une famille sur deux est touchée, soit 47 %, et ce pourcentage atteint 61 % en Andalousie. Sept Espagnols sur dix estiment que l'année 1993 a été une mauvaise année et 7 % seulement approuvent l'orientation et la composition actuelle du gouvernement – formé il y a seulement cinq mois – alors que 80 % sont en faveur de changements.

M. B.-R.

AZERBAÏDJAN : visite à Paris du président Aliev. – Le président azerbaïdjanais Gueidar Aliev devait signer, lundi 20 décembre à Paris, un traité d'amitié, d'entente et de coopération avec le président Mitterrand, ainsi que la charte de Paris de la CSCE. Sa première visite officielle en France, entamée dimanche, doit se poursuivre, mardi et mercredi, par des rencontres avec des industriels français. L'état-major azerbaïdjanais a par ailleurs annoncé que les forces arméniennes ont rompu le cessez-le-feu instauré vendredi à l'est du Haut-Karabakh et que les combats se poursuivaient encore dimanche. – *(AFP, AP.)*

BULGARIE : feu vert pour la centrale de Kozlodoui. – La plus ancienne tranche de la centrale atomique bulgare de Kozlodoui, arrêtée en septembre 1991 pour des raisons de sécurité, a obtenu l'autorisation de redémarrer à la suite d'une inspection d'un consortium international et du comité bulgare d'exploitation de l'énergie atomique, a annoncé, samedi 18 décembre, le centre de presse de la centrale. La centrale de Kozlodoui, qui fournit entre 30 % et 40 % de l'énergie du pays, dispose également de deux tranches plus modernes. – *(AFP.)*

ITALIE : la Mafia avait projeté d'assassiner le procureur de Palerme. – La Mafia devait assassiner il y a quelques mois à Turin le procureur de Palerme Giancarlo Caselli, l'un des hommes les plus exposés du pays pour avoir repris le combat des juges Falcone et Borsellino, assassinés en 1992, révèle un rapport présenté vendredi 17 décembre à la commission parlementaire anti-Mafia. Le commando devait utiliser des missiles téléguidés, à l'occasion d'un des voyages du procureur à Turin. Les mesures de sécurité ont été renforcées autour de M. Caselli, précise le rapport. – *(AFP.)*

TADJIKISTAN : Nouveaux affrontements – *«Des dizaines de rebelles tadjiks et modjahidins afghans»*, in[illegible] dans la zone frontalière de [illegible]houroabad, ont été tués vendredi par les forces gouvernementales tadjikes et les garde-frontières russes, a annoncé samedi 18 décembre le commandement militaire russe au Tadjikistan. Le même jour, le président afghan Burhanuddin Rabbani est arrivé en visite officielle à Douchanbé, où le premier ministre Abdulmalik Adbuladjanov a démissionné pour être nommé ambassadeur à Moscou. Un garde-frontière russe a en outre été tué dimanche à Khorog, chef-lieu du Pamir, région autonome du Tadjikistan. – *(AFP.)*

IRLANDE DU NORD

Dublin et Londres renforceront la répression si l'IRA refuse le dialogue

LONDRES

de notre correspondant

Londres et Dublin sont prêts à laisser au «mouvement républicain» le temps dont il a besoin pour consulter ses membres sur la déclaration anglo-irlandaise du 15 décembre. Mais si l'Armée républicaine irlandaise (IRA) et sa branche politique, le Sinn Fein, refusent l'offre de paix, la politique de répression prendra un nouvel essor, en Ulster comme sur le territoire de la République.

C'est ce qu'à affirmé, dimanche 19 décembre, Albert Reynolds, premier ministre irlandais, qui a ajouté : *«Après une période au cours de laquelle un tel soutien pour la paix a été exprimé au sein de chaque communauté* [catholique et protestante], *je pense qu'il y aurait une réaction d'écœurement devant une reprise de la violence.»*

Contrairement à Londres cependant, Dublin n'a pas l'intention d'envisager un retour à l'internement sans procès des suspects, estimant, que dans le passé, cette mesure a plutôt favorisé le recrutement au sein de l'IRA. M. Reynolds a estimé que le gouvernement britannique devrait envisager la question de *«l'avenir des prisonniers»*, dont le nombre, selon le Sinn Fein, serait de sept cents.

Cette indication a provoqué une certaine irritation à Londres, où l'on répète qu'il n'est pas question d'amnistie au profit de ceux que l'IRA persiste à appeler des *«prisonniers de guerre»*. Le président du Sinn Fein, Gerry Adams, a confirmé que le «mouvement républicain» va étudier les propositions anglo-irlandaises *«pendant la période de Noël et un peu au-delà»*.

M. Adams a de nouveau rencontré John Hume, chef de file du Parti travailliste et social-démocrate (SDLP, catholique modéré), qui répète n'avoir aucun doute quant à l'*«engagement»* en faveur de la paix de son interlocuteur. Pendant cette période d'attente, l'IRA n'a pas l'intention de mettre fin à ses actions terroristes – à l'exception probable d'une «trêve de Noël» de trois jours – comme en témoigne la bombe de forte puissance qui a explosé dimanche à Londonderry. Cet attentat, qui visait une patrouille britannique, n'a fait aucune victime. Plusieurs alertes à la bombe ont, d'autre part, semé la confusion dans le trafic ferroviaire autour de Londres. Plusieurs gares ont dû être fermées.

L. Z.

GRÈCE

Vague de démissions d'officiers généraux

Trente et un officiers généraux de l'armée grecque ont présenté leur démission, entre le jeudi 16 et le samedi 18 décembre. Il s'agit d'une fronde sans précédent, dont la majorité de gauche et l'opposition conservatrice se renvoient la responsabilité, et qui vise à protester contre la décision, prise jeudi par le gouvernement socialiste, de remettre en activité et de nommer à la tête des forces armées quatre militaires mis à la retraite par le précédent gouvernement conservateur, dont l'amiral Christos Libéris, commandant de la flotte nationale de 1986 à 1989 et cadre socialiste, nommé chef de l'état-major. Cette vague de démissions prive l'armée de terre et la marine de la quasi-totalité de leur encadrement, ont souligné samedi les journaux, qui indiquent que dix-sept généraux de corps d'armée et de division dans l'armée de terre, douze vice-amiraux et contre-amiraux dans la marine, et deux généraux de corps et de division, dans l'aviation, ont présenté leur démission. Le ministre de la défense, Gerassimos Arsénis, a déclaré que le gouvernement n'avait pas encore accepté ces démissions. – *(AFP.)*

« Culture de la paix » au Salvador

Ce petit pays d'Amérique centrale a réussi, avec l'aide de l'ONU, à sortir d'une longue et atroce guerre civile

SAN-SALVADOR

de notre envoyé spécial

On enseigne dans les écoles salvadoriennes une matière qui n'existe dans aucun autre pays : la *« culture de la paix »*. Après douze années de guerre civile qui ont fait soixante-quinze mille morts, cette nouvelle discipline a fait son apparition dans le sillage des accords de paix signés en 1992 entre le gouvernement, dirigé par l'extrême droite, et les guérilleros du Front Farabundo-Marti pour la libération nationale (FMLN).

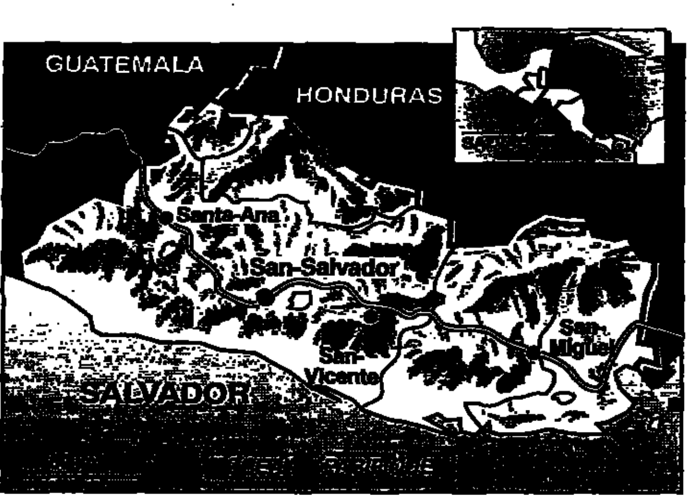
« Cette idée est née lors d'un forum qui s'est tenu en avril dernier. Nous étions pour moitié des membres du gouvernement, et pour l'autre des gens du FMLN. Nous sommes tombés d'accord qu'il fallait renforcer notre sentiment d'appartenance à une même communauté. C'est ainsi qu'on a décidé de consacrer un programme scolaire à la « culture de la paix », explique le ministre de l'éducation, Cecilia Gallardo de Cano, une frêle jeune femme.

« Ce qui est curieux, c'est qu'on trouve plus facilement de l'argent pour la guerre que pour la paix. On a aussi une émission de radio, avec très peu de moyens. L'UNESCO nous aide. Notre expérience pourrait servir à d'autres pays qui ont subi des expériences comparables à la nôtre », poursuit le ministre de l'éducation.

Dans un pays où il est banal de porter un revolver accroché à la ceinture, où un simple accrochage entre deux véhicules tourne facilement à la fusillade, où la tradition veut qu'on règle soi-même, à la manière forte, ses différends, cette *« culture de la paix »* constitue une véritable révolution des mentalités. La création, prévue par les accords de paix, d'une *« Procuration des droits de l'homme »* en est une autre. Dans la capitale, un petit immeuble de bureaux abrite le siège de cette institution, elle aussi totalement nouvelle. Autour d'un patio central où coule une fontaine, plusieurs salles sont remplies de petites tables sur lesquelles sont posées des machines à écrire. C'est là que les victimes viennent raconter leur histoire. Si leur cas paraît le mériter, le dossier est transmis à la justice. Trois centres semblables existent en province, à San-Miguel, San-Vicente et Santa Ana. Dans tout le pays, 130 personnes sont employées par la *« Procuration »*. Leur salaire est payé par l'Etat, en partie grâce à l'aide apportée par des pays étrangers, dont la France, et leur sécurité est assurée par les policiers de diverses nationalités qui dépendent de la Mission des Nations unies au Salvador, l'ONUSAL.

La protection de ce personnel n'est pas une sinécure, et beaucoup s'inquiètent du sort des membres de cette étonnante administration lorsque les policiers de l'ONUSAL partiront, en principe en juin 1994. Le procureur lui-même, un affable juriste âgé de quarante-sept ans, Carlos Molina Fonseca, ne se déplace jamais sans ses gardes du corps. Il peut craindre un attentat de l'extrême droite, mais il est aussi contesté par la gauche en raison de son appartenance à la Démocratie chrétienne, un parti qui a été au pouvoir pendant une partie de la guerre civile. Ses détracteurs affirment qu'il procède avec un respect excessif des institutions, à la différence des organismes non gouvernementaux de défense des droits de l'homme qui ont dû s'exiler pendant la guerre civile et n'ont retrouvé que récemment la possibilité de travailler en plein jour.

Son rôle est également limité par l'amnistie, votée de toute urgence en mars dernier par l'Assemblée nationale quelques jours seulement après la publication du rapport de la Commission de la vérité chargée de répertorier les atrocités commises pendant la guerre civile. Il ne s'agit pas pour lui d'enquêter sur les horreurs du passé, mais d'éviter qu'elles ne se reproduisent. Et, sur ce point, le procureur des droits de l'homme peut se targuer d'un progrès évident. *« Il y a toujours des violations, mais elles sont beaucoup moins nombreuses. Par exemple, les disparitions ont complètement cessé. Environ 3 000 plaintes ont été déposées depuis juillet 1992. Nous faisons aussi un travail d'information. Il s'agit de faire comprendre à nos concitoyens qu'ils ont des droits, et la possibilité de les faire respecter »*, explique M. Molina Fonseca.



C'est à un travail comparable d'apprentissage des règles élémentaires de la vie en société que se livrent les policiers étrangers qui surveillent, conformément à la mission de l'ONUSAL, les activités aussi bien des anciens guérilleros que celles des forces de l'ordre. Un gendarme français de l'ONUSAL raconte la réaction d'incrédulité d'un militant du FMLN lorsqu'il lui a expliqué qu'en France il aurait été amené tout droit au commissariat s'il s'était comporté comme il venait de le faire. Il avait refusé d'arrêter son véhicule à l'injonction d'un policier et avait même renversé ce dernier...

Le Salvador constitue jusqu'ici pour l'ONU l'exemple même de la mission réussie. Augusto Ramirez Ocampo, l'ancien ministre colombien des affaires étrangères qui dirige sur place l'ONUSAL, dresse un bilan positif des quatre crises auxquelles il a dû faire face. La première a été celle de l'épuration de l'armée. Au total, 114 officiers, dont le ministre de la défense, Rene Emilio Ponce, ont quitté le service actif. La seconde a été la publication du rapport de la Commission de la vérité, qui révélait les circonstances et désignait nommément les responsables des exactions commises de part et d'autre. La troisième a été la découverte des caches d'armes du FMLN. Ce dernier, dont la crédibilité était entamée, a remis apparemment la totalité de l'armement dont il disposait encore. La quatrième, qui se poursuit actuellement, est due à l'assassinat, ces dernières semaines – le dernier en date ayant eu lieu le 9 décembre, – de plusieurs anciens dirigeants de la guérilla.

Ces meurtres, en particulier celui, le 25 octobre, de Francisco Velis, qui s'occupait de la distribution des terres aux guérilleros démobilisés, risquaient de faire capoter tout le processus de réconciliation nationale. Il n'en a rien été grâce à la volonté du FMLN de ne pas s'écarter de la voie choisie, celle de la participation à la vie politique légale du pays, en vue des élections municipales, législatives et présidentielle de mars prochain. Mais l'ONUSAL a également contribué à calmer le jeu. Des policiers de Scotland Yard, du FBI et de la police espagnole participent à l'enquête sur l'assassinat de Francisco Velis.

Les effectifs de l'ONUSAL sont passés de 2 000 à 600 hommes avec le départ de la section militaire. Mais la division des droits de l'homme est toujours là et celle qui est chargée de la préparation des prochaines élections commence à se mettre en place. Les premiers résultats sont encourageants. Quelque 785 000 noms ont été ajoutés sur les listes aux 500 000 électeurs déjà inscrits. On votera en mars, si tout va bien, sur le territoire salvadorien tout entier, ce qui ne s'était plus produit depuis le début de la guerre civile.

La paix n'est pas encore entièrement gagnée, même si la lassitude des deux camps a profondément modifié les attitudes des uns et des autres. Certains processus sont décevants, en particulier celui de la distribution des terres aux ex-guérilleros. Dans un si petit pays, les superficies sont limitées, les lots alloués l'ont souvent été dans des zones non viabilisées, et enfin nombreux sont ceux, parmi les anciens combattants, qui ne se sont découvert aucun goût pour la vie rurale.

Une nouvelle vague d'assassinats de dirigeants du FMLN pourrait en outre tout remettre en question. Un rapport de l'ONUSAL sur les « escadrons de la mort » responsables de ces attentats, commandé le 30 novembre et qui n'a pas encore été publié, constituerait à ce sujet une véritable bombe à retardement. Il mettrait directement en cause Calderon Sol, candidat officiel de l'ARENA, le parti d'extrême droite au pouvoir, à l'élection présidentielle du 23 mars 1994.

Celui qui porte les espoirs de la gauche pour ce même scrutin, Ruben Zamora, comparait récemment le Salvador à un malade auquel on a prescrit des antibiotiques puissants. A mesure qu'il les prend, il se sent mieux, abandonne son traitement... et la maladie réapparaît. Le Salvador n'est encore que convalescent et le risque d'une rechute, d'ici à mars, n'est pas à exclure.

DOMINIQUE DHOMBRES

AFRIQUE

TUNISIE

La centrale syndicale se range derrière le président Ben Ali

TUNIS

de notre correspondant

A trois mois de l'élection présidentielle, l'unanimité autour de la personne du chef de l'Etat, M. Ben Ali, candidat à sa propre succession, s'est confirmée avec l'appui que lui a apporté l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), samedi 18 décembre, au terme de son congrès.

Après le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), le parti au pouvoir que préside M. Ben Ali, plusieurs formations de l'opposition et nombre d'organisations socio-professionnelles ont déjà *« présenté »* ou *« soutenu »* sa candidature. Et la liste est apparemment loin d'être close.

« Assurer le respect des droits de l'homme »

Une campagne de signatures individuelles est même organisée dans les milieux intellectuels. Le chef de l'Etat cherche ainsi à affirmer son image de *« président de tous les Tunisiens »* et à gommer celle de chef d'un *« parti-Etat »* qu'il n'apprécie pas.

Aucune voix de syndicaliste n'a contesté l'engagement de la centrale aux côtés du président lors de la consultation du 20 mars. L'UGTT, qui représente la seconde force organisée du pays après le RCD, a rendu *« un hommage »* remarqué au *« souci* (de M. Ben Ali) *de renforcer le processus démocratique, de faire respecter les libertés publiques et individuelles et en premier lieu les libertés syndicales, et d'assurer le respect des droits de l'homme »*.

Le congrès a réélu, pour cinq ans, Ismaïl Sahbani au poste de secrétaire général et a approuvé la liste de douze membres du nouveau bureau exécutif qu'il patronnait.

Une autre liste de candidats à cette instance, dont plusieurs membres n'ont jamais caché leurs réserves à l'égard de certains aspects de la politique gouvernementale et leurs critiques face à *« la mollesse »* de leur direction, a été écartée.

MICHEL DEURÉ

Bornage définitif de la frontière avec l'Algérie

TUNIS

de notre correspondant

Les opérations de bornage de la frontière tuniso-algérienne, qui s'étire sur 728 kilomètres de la Méditerranée à Bir-Roumane, dans l'extrême Sud, ont pris fin, samedi 18 décembre. Les ministres tunisiens et algériens des affaires étrangères et de l'intérieur ont célébré l'événement, qui met un terme à dix ans de discussions et de travaux, par la pose d'une plaque commémorative à la borne kilométrique 5, à proximité de la ville de Tabarka.

« Plus qu'une séparation, cette frontière jette un pont de fraternité et de coopération entre nos deux pays », a déclaré le chef de la diplomatie tunisienne, Habib Ben Yahia, tandis que son homologue algérien, Mohamed Salah Dembri, a évoqué les perspectives de projets communs économiques, sociaux et culturels qui vont s'offrir aux populations frontalières. Aucune allusion n'a été faite publiquement aux problèmes de sécurité qui se posent dans ces zones, où une extrême vigilance est de mise de part et d'autre pour faire face au danger de fuite ou d'infiltration de groupes armés islamistes algériens.

M. D.

ALGÉRIE

La Conférence nationale se réunira les 25 et 26 janvier

ALGER

de notre correspondant

« La Conférence nationale se tiendra les 25 et 26 janvier 1994 », a annoncé, dimanche 19 décembre, dans un communiqué, le Haut Conseil de sécurité (HCS). Il a, en outre, précisé que *« la durée de la mission du Haut Comité d'Etat* (HCE) *est prorogée au plus tard jusqu'au 31 janvier 1994 »*, et que son mandat *« prend fin dès la prestation de serment de la nouvelle instance présidentielle »*.

Ce très sec communiqué du HCS met fin aux spéculations qui prenaient de l'ampleur depuis le début du mois sur la date effective de la fin du mandat du HCE, prévue à l'origine pour le 31 décembre. Il confirme aussi la réunion d'une Conférence nationale qui devrait rassembler les forces politiques du pays et aura pour mission de dégager un consensus pour une nouvelle période de transition.

La confusion avait grandi avec la volte-face publique de Redha Malek, chef du gouvernement et l'un des cinq membres du HCE. A quarante-huit heures d'intervalle, il avait confirmé puis démenti la date de fin de mandat de la présidence collégiale. Assumant cette erreur de calendrier, il a simplement dit : *« On n'est pas à quelques jours près... »*

Dans un entretien accordé à l'agence de presse APS et à la télévision nationale, M. Malek avait en effet rappelé que les engagements pris seraient respectés et que le HCE achèverait donc sa mission le 31 décembre. Samedi, à l'occasion d'un dîner avec les représentants de la presse internationale accréditée à Alger, il avait déclaré qu'en réalité la fin du mandat du HCE *« était liée aux travaux de la Commission du dialogue national »* (CDN), qui avait demandé le maintien en place de la présidence collégiale *« jusqu'à la fin du mois de janvier »*.

Déjà, au début de décembre, annonçant le report de la Conférence nationale, lors d'une conférence de presse, le général Mohamed Touati, conseiller du ministre de la défense et l'un des trois militaires membres de la CDN, avait laissé entendre que le mandat du HCE pourrait être prolongé de deux à trois semaines. Le HCS doit maintenant décider de la composition de l'instance présidentielle pendant la période transitoire. Celle-ci pourrait prendre la forme d'un conseil de trois membres : un président assisté de deux vice-présidents.

Pour l'heure, M. Malek a invité, samedi, les pays européens à faire respecter *« l'obligation de réserve »* aux Algériens qui vivent sur leur sol. *« Nous ne pouvons accepter que les exilés algériens fassent des déclarations incendiaires contre l'Algérie ou que des armes transitent à travers ces pays pour alimenter le terrorisme en Algérie »*, a-t-il indiqué. D'autre part, le premier ministre a demandé aux pays industrialisés du G7 d'aider l'Algérie à signer un *« accord raisonnable et équilibré »* avec le Fonds monétaire international (FMI). *« Appelons cela reprofilage, restructuration ou rééchelonnement, l'essentiel est d'alléger le poids de la dette »*, a-t-il ajouté. – *(Intérim.)*

Deux journalistes placés sous mandat de dépôt. – Deux journalistes ont été placés sous mandat de dépôt et inculpés d'atteinte à corps constitué, a annoncé, dimanche 19 décembre, dans un communiqué, l'Association des journalistes algériens (AJA). Il s'agit de Mourad Termoul, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *l'Evènement*, et Aïssa Khelladi, auteur d'un article sur les islamistes dans l'avant-dernière livraison de la revue. – *(AFP.)*

AFRIQUE DU SUD

Le Congrès national africain et l'extrême droite blanche seraient parvenus à un accord

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Alors que le Parlement est sur le point de ratifier la Constitution intérimaire, le Congrès national africain (ANC) et l'Afrikaner Volksfront (AVF), l'une des principales formations de l'extrême droite sud-africaine, ont annoncé, lundi 20 décembre, avoir signé un *« accord stratégique intérimaire qui pourrait avoir d'importantes conséquences sur les relations qu'entretiennent les Afrikaners conservateurs et l'ANC »*.

Si l'accord intérimaire annoncé débouchait sur un *« accord final détaillé (...), le Volksfront pourrait participer aux structures intérimaires et à l'élection* [du 27 avril 1994] », conclut le communiqué, qui annonce que le contenu du texte sera rendu public mardi 21 décembre. Les deux signataires précisent encore qu'ils sont tous deux d'accord pour soutenir une démocratie non raciale, et explorer les moyens de satisfaire le désir d'autodétermination de nombreux Afrikaners au sein d'un « Volkstaat ».

Un « homeland » blanc exclu par M. Mandela

Cela fait plusieurs mois que l'ANC était en discussion avec l'AVF. Des discussions semblables se mènent avec l'Alliance de la liberté (AF), regroupement de partis d'extrême droite dont l'AVF fait également partie. La fin de la session parlementaire, prévue le 22 ou le 23 décembre, à l'issue de laquelle la Constitution intérimaire doit être ratifiée, semble avoir précipité les discussions.

Tout récemment encore, Nelson Mandela, président de l'ANC, faisait état de la nécessité de satisfaire certaines revendication des Afrikaners d'extrême droite, compte tenu de leur force dans les services publics et dans l'armée, mais il excluait formellement la création d'une sorte de homeland blanc dans lequel les Noirs n'auraient aucun pouvoir, comme le réclament souvent les Afrikaners lorsqu'ils évoquent leur désir d'autodétermination.

GEORGES MARION

GUINÉE

Trois personnes ont été tuées lors de la première élection présidentielle pluraliste

Trois personnes, dont un militaire, ont été tuées à l'arme blanche par des jeunes gens qui voulaient s'opposer, dimanche 19 décembre, au déroulement de la première élection présidentielle pluraliste en Guinée. Une dizaine de personnes ont été blessées au cours des mêmes incidents, qui ont eu lieu dans cinq quartiers populaires de Conakry.

Les incidents ont éclaté deux heures après l'ouverture des bureaux de vote. Plusieurs dizaines de jeunes armés de couteaux et de bâtons ont pris d'assaut des bureaux de vote qu'ils ont incendiés. L'armée, déployée dans le centre de la capitale, n'était pas présente dans les quartiers populaires au moment de ces attaques.

Ses appels à un report du scrutin étant restés sans suite, l'opposition avait annoncé samedi qu'elle ferait tout pour perturber l'élection. Selon des témoins, des bureaux de vote ont été brûlés samedi soir dans la circonscription de Hafiya. Aucun incident notable n'avait cependant été signalé dimanche en fin d'après-midi dans les vingt-huit préfectures de région. La radio nationale a néanmoins indiqué que, dans plusieurs préfectures, les bureaux ne disposaient ni des listes électorales ni des feuilles d'émargement.

Les Guinéens expatriés n'ont pas pu voter en Côte-d'Ivoire, au Sénégal, en Mauritanie et au Mali, certaines ambassades ayant été mises à sac par des militants de l'opposition, d'autres n'ayant pas reçu le matériel électoral attendu. Aucune information n'était disponible dimanche soir sur la situation dans le centre minier de Kankan, bastion du Rassemblement du peuple guinéen (RPG), le plus ancien parti d'opposition, dirigé par Alpha Condé. Le pays, potentiellement riche mais inexploité, dispose du réseau de télécommunications le plus défectueux d'Afrique de l'Ouest.

La Guinée n'a pas connu de vrai scrutin depuis 1958, date de l'indépendance et d'une rupture complète avec la France. A la dictature de Sékou Touré – au pouvoir depuis l'indépendance, en 1958, jusqu'à sa mort, en 1984 – a succédé un régime laxiste et corrompu, dirigé par le président Lansana Conté, arrivé au pouvoir par un coup d'Etat. L'élection présidentielle, qui devait avoir lieu à la fin de l'année 1992, était prévue le 5 décembre dernier. Le président Conté avait accepté de la différer de deux semaines mais avait refusé un nouveau report, pourtant réclamé par l'opposition, des dirigeants religieux et les observateurs étrangers, qui estimaient que le scrutin n'avait pas été préparé dans des conditions satisfaisantes. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

AFGHANISTAN : l'ancien premier ministre Ali Khestmand réfugié à Londres. – Ali Khestmand, premier ministre d'Afghanistan du temps de l'occupation soviétique, a obtenu le statut de réfugié politique en Grande-Bretagne – pays qui n'avait jamais reconnu son gouvernement – et vit depuis un an à Londres, a révélé *The Independent* dans son édition du dimanche 19 décembre. M. Khestmand s'était adressé sans succès au gouvernement français. Il avait été grièvement blessé à Kaboul en février 1992 lors d'une tentative d'assassinat qui l'a laissé en partie paralysé du visage. – *(AFP.)*

ANGOLA : violents combats au nord de Luanda. – Le gouvernement angolais a signalé, samedi 18 décembre, de violents combats entre l'armée et les rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) dans plusieurs régions du pays, les affrontements les plus graves se déroulant à une centaine de kilomètres au Nord-Est de Luanda, près de Canacassala. D'autre part, les dirigeants des pays de la Ligne de Front devaient se réunir lundi à Harare, capitale du Zimbabwe, pour un sommet de vingt-quatre heures consacré en priorité à la situation en Angola. – *(AFP, Reuter.)*

COLOMBIE : le frère de Pablo Escobar grièvement blessé. – Roberto Escobar, le frère de Pablo Escobar, le baron de la drogue tué le 2 décembre dernier, a été grièvement blessé, samedi 18 décembre, par l'explosion d'une lettre piégée dans la prison de haute sécurité d'Itagui, près de Medellin. Par ailleurs, treize militaires colombiens ont été tués samedi lors d'affrontements avec les guérilleros de l'Armée de libération nationale dans la province de Boyaca, selon l'armée. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS : hausse du nombre de meurtres à Washington. – Quatre assassinats commis ce week-end ont porté à quatre cent cinquante-cinq le nombre de meurtres perpétrés cette année à Washington, qui reste l'une des villes les plus violentes des Etats-Unis. En 1992, quatre cent cinquante et un meurtres avaient été enregistrés dans la capitale fédérale, contre quatre cent quatre-vingt-dix en 1991, année la plus noire des annales de Washington. – *(AFP.)*

TCHAD : fermeture des établissements scolaires et universitaires. – Le gouvernement a décidé, samedi 18 décembre, au cours d'un conseil des ministres extraordinaire, de fermer tous les établissements scolaires et universitaires jusqu'à nouvel ordre. Aucune explication n'a été fournie sur cette décision. La Ligue tchadienne des droits de l'homme a fait état, dans un communiqué, de l'arrestation, samedi, de onze étudiants et élèves, ainsi que du proviseur du lycée Félix-Eboué de N'Djamena. – *(AFP.)*

Première rencontre sino-taïwanaise à Taïpeh. – Pour la première fois dans l'histoire des négociations entre leurs deux gouvernements, Chinois et Taïwanais se sont rencontrés, samedi 18 décembre, à Taïpeh. Les deux délégations doivent examiner, pendant six jours les modalités d'un accord sur le rapatriement des Chinois demandeurs d'asile qui ont détourné plusieurs avions des lignes chinoises sur l'île depuis avril dernier. – *(Reuter.)*

Le secrétaire général des Nations unies au Japon. – Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, est arrivé, samedi 18 décembre, au Japon, première étape d'une tournée asiatique qui le conduira également en Chine et dans les deux Corées. A Tokyo, M. Boutros-Ghali rencontrera notamment le premier ministre, Morihiro Hosokawa, avec lequel il examinera l'éventuelle admission du Japon et de l'Allemagne comme membres permanents du Conseil de sécurité. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

A l'issue de réunions de travail à Oslo

Shimon Pérès fait état de «progrès» dans les négociations israélo-palestiniennes

Deux jours d'entretiens discrets à Oslo entre Israéliens et Palestiniens, pour tenter d'aplanir leurs divergences sur l'application de la Déclaration de principes signée le 13 septembre à Washington, ont permis de réaliser certains *«progrès»*, a affirmé, lundi 20 décembre, le ministre israélien des affaires étrangères. A son retour de la capitale norvégienne où il dirigeait la délégation israélienne à ces entretiens, Shimon Pérès a précisé que *«des propositions intéressantes»* avaient été présentées de part et d'autre, mais il a refusé d'en révéler la teneur.

De son côté, le ministre de l'environnement, Yossi Sarid, qui a également participé aux discussions d'Oslo, a indiqué qu'il était *«encore trop tôt pour savoir si ces progrès sont suffisants pour permettre une nouvelle rencontre entre le premier ministre et le chef de l'OLP»*. Les deux parties ont décidé de se revoir dans les prochains jours, après en avoir référé à Itzhak Rabin et Yasser Arafat. *«Nous ferons tout pour respecter le calendrier établi par la Déclaration de principes»*, a indiqué M. Pérès, tout en soulignant qu'Israël n'accepterait *«aucune concession sur les questions de sécurité»*. Il faisait notamment allusion au contrôle des ponts et passages entre les territoires occupés, d'une part, la Jordanie et l'Egypte, d'autre part.

Samedi, à Tunis, un membre du comité exécutif de l'OLP avait affirmé que la centrale proposait que ce contrôle soit multinational ou palestino-israélien. Dans ce dernier cas, les Israéliens, avait expliqué Ali Ishak, exerceraient une surveillance à distance *«par des moyens électroniques, des radars»*, l'OLP assurant une présence physique sur ces points de passage et participant à des patrouilles mixtes sur les frontières des futurs territoires autonomes.

L'OLP, toujours selon M. Ishak, est désormais disposée à accepter que la zone de Jéricho, qui devrait être évacuée par l'armée israélienne, s'étende sur 200 km² au lieu des 340 qu'elle réclamait auparavant. Israël avait jusqu'à présent proposé d'évacuer 25 km² dans cette zone. En revanche, l'OLP refuse toujours tout déploiement de l'armée israélienne hors des implantations juives dans les zones sous autonomie, et demande que les militaires israéliens soient cantonnés à l'intérieur des limites de ces colonies de peuplement.

Par ailleurs, une quinzaine de pays devaient participer lundi, dans la capitale norvégienne, à une réunion officielle sur la constitution de forces de police palestiniennes et l'aide financière internationale aux territoires occupés. – *(AFP.)*

LIBAN : raid aérien israélien contre des bases du Hezbollah. – L'aviation israélienne a effectué, dimanche 19 décembre, un raid contre des positions du Hezbollah pro-iranien, au nord de la zone occupée par l'Etat juif au Sud du Liban. A la suite du raid, l'artillerie lourde israélienne a pilonné les hauteurs de l'Iqlim a-Touffah, au Sud-Est de Saïda, chef-lieu du Sud du Liban. Le dernier raid aérien israélien remonte au 28 novembre. – *(AFP.)*

REPÈRES

CHILI

Jean-Marie Le Pen complimente le général Pinochet

«Le général Pinochet a sauvé son pays.» Arrivé, samedi 18 décembre, pour une visite privée de trois jours au Chili en compagnie de son épouse, Jean-Marie Le Pen a fait connaître au journal chilien *la Nacion* son admiration pour l'ancien dictateur, au pouvoir de septembre 1973 à mars 1990. Accusant la presse européenne d'être *«sous l'influence des communistes»*, Jean-Marie Le Pen a estimé que le général Pinochet, dont le régime s'est soldé par plus de trois mille morts et 350 000 départs en exil, était victime d'une *«diabolisation»*. *«C'est le diable d'aujourd'hui, le nouvel Hitler. Pinochet a été Hitler, moi-même, je l'ai été»*, a-t-il commenté. – *(Corresp.)*

COMORES

Confusion sur la date du second tour des élections législatives

La confusion était totale, dimanche 19 décembre dans la soirée, à Moroni, sur la date du second tour des élections législatives, les journées des lundi 20 et mardi 21 décembre étant tour à tour avancées, après l'annulation, au dernier moment, du scrutin qui devait avoir lieu le jour même. Les législatives, quatre fois reportées, devaient en principe être organisées quarante jours après la dissolution, le 18 juin dernier, de l'Assemblée fédérale par le président Djohar. Dimanche, le gouvernement a décidé de reporter le scrutin à Moroni, comme l'exigeaient deux candidats du camp gouvernemental, Mohamed Saïd Abdallah M'Changama, gendre du président, et Mouswoir Abdallah. Le scrutin a ensuite été annulé sur l'ensemble de l'archipel. Les résultats complets du premier tour, qui s'était déroulé dans le calme le 12 décembre, n'ont pas été rendus publics. Au vu de résultats partiels, le camp gouvernemental semblait toutefois voué à sortir minoritaire du scrutin. – *(AFP.)*

ÉGYPTE

Neuf morts, dans un attentat attribué aux islamistes

Neuf personnes, dont un général de police, ont été tuées, dimanche soir 19 décembre, à Assiout, en Haute-Egypte, lors d'un attentat attribué aux islamistes et d'une fusillade qui s'en est suivie, a indiqué la police. Parmi les morts figurent les quatre auteurs de l'attentat qui avaient lancé la charge explosive contre la voiture du général. Ayant réussi à prendre la fuite, mais rattrapés aux limites de la ville, les quatre hommes, qui, selon une source autorisée, seraient membres de la Djamaa Islamiya, ont été tués lors d'une fusillade avec la police. Dix-huit personnes, dont sept civils, ont été blessées dans l'échange de coups de feu. Cet attentat porte à quatre-vingt-cinq le nombre de policiers tués depuis le déclenchement des affrontements entre les islamistes et l'Etat au printemps 1992. Quatre-vingt-quatre islamistes ont été tués au cours de la même période. – *(AFP, Reuter.)*

IRAK

Une base des séparatistes kurdes de Turquie a été transférée dans le nord du pays

Le chef du Parti démocratique du Kurdistan d'Irak (PDK), Massoud Barzani, a affirmé que le Parti des travailleurs du Kurdistan turc (PKK, séparatiste) avait transféré sa base de la plaine libanaise de la Békaa vers Zéli, dans le nord de l'Irak, *«où ses combattants s'entraînent»*. Dans un entretien publié, dimanche 19 décembre, par le quotidien arabe *El Hayat*, M. Barzani a estimé le nombre de ces combattants à un millier. Ce transfert constitue une *«violation d'un accord* (conclu entre le PKK et le «gouvernement» kurde) *interdisant au PKK toute activité militaire ou d'entraînement au Kurdistan d'Irak»*, a-t-il souligné. Le chef du PDK, dont les propos contredisent un récent démenti du «gouvernement» kurde irakien concernant la présence de bases du PKK sur ce territoire, a menacé d'*«utiliser la force au besoin»* pour les déloger. – *(AFP.)*

UKRAINE

Négociations avec les Russes et les Américains sur les armes nucléaires

L'Ukraine a fait état, samedi 18 décembre, d'un *«accord préliminaire»* avec la Russie et les Etats-Unis sur les compensations qu'elle devrait recevoir en échange de l'abandon des armes nucléaires stationnées sur son territoire. *«L'idée de compensations pour les armes tactiques* (transférées en Russie l'an dernier) *a été acceptée (...) Dans le cadre des compensations pour les armes stratégiques, un accord a été conclu sur la fourniture d'uranium aux centrales nucléaires ukrainiennes»*, a affirmé le vice-Premier ministre ukrainien Valéri Chmarov.

Moscou et Washington se sont cependant refusés à tout commentaire sur ces négociations, auxquelles ont participé le vice-ministre russe des affaires étrangères, Gueorgui Mamedov, le conseiller de Bill Clinton pour l'ex-URSS, Strobe Talbott, et le sous-secrétaire américain à la défense, Warren Perry. Le président Léonide Kravtchouk, rencontrant samedi le vice-président américain Al Gore lors des obsèques du premier ministre hongrois Jozsef Antall, a évoqué la nécessité de *«parvenir à un accord trilatéral sur la coopération politique, économique et scientifique qui pourrait contribuer à l'élimination des armes nucléaires»*. – (*Reuter, AFP.*)

SOMALIE

L'Italie demande une «initiative exceptionnelle» de l'ONU

Le ministre italien de la défense, Fabio Fabbri, en visite en Somalie, a demandé, dimanche 19 décembre, que les Nations unies prennent une *«initiative exceptionnelle»* pour tenter de réconcilier les factions somaliennes rivales. *«J'ai fait part au général Shalikashvili* (chef d'état-major interarmes de l'armée américaine) *de notre crainte d'assister à de nouveaux affrontements après l'échec de la conférence intersomalienne d'Addis-Abeba»*, a déclaré M. Fabbri. Selon une source italienne, M. Fabbri a néanmoins réaffirmé que le gouvernement italien s'était engagé à retirer son contingent de 2 371 soldats d'ici le printemps. Environ 1 250 militaires américains ont quitté la Somalie depuis vendredi. Il restait dimanche sur place un peu plus de 10 000 soldats américains . Pour leur part, les derniers «casques bleus» français sont partis la semaine dernière. Une centaine de militaires français viennent cependant d'arriver à Baidoa, où ils doivent rester jusqu'au mois de mars afin de former des policiers somaliens. – *(AFP.)*

Enfants de guerre

Suite de la première page

Avec ses quarante mille morts en un seul jour (24 juin 1859), Solferino – qui inspira à Henri Dunant l'idée de la Croix-Rouge – annonçait les hécatombes du vingtième siècle. Mais il s'agissait encore d'un carnage entre professionnels.

En changeant d'ampleur et de nature, la guerre moderne happa les populations civiles, devenues sa proie principale. Pendant la première guerre mondiale, un mort sur vingt fut un civil; un sur deux, pendant la seconde. Depuis 1945, les guerres ont fait vingt millions de morts et soixante millions de blessés : quatre victimes sur cinq étaient des non-combattants. La plupart des guerres contemporaines – conflits internes, rébellions, guérillas – broient surtout les civils.

Des textes restés lettre morte

La guerre, qu'on dit désormais massive, totale ou aveugle, n'épargne plus rien ni personne. De nouvelles armes (bombes à fragmentation, mines antipersonnel, défoliants) servent de nouveaux objectifs : détruire les bases arrière, matérielles et humaines, de l'ennemi; atteindre les civils dans leur corps. Ces jeux de massacre ont fait éclater l'ancestral tabou qui, de siècle en siècle, avait protégé l'enfant.

L'enfance est une notion relative. Elle s'abrège ou s'allonge selon les pays et traditions, les sociétés et cultures. L'Afrique rurale, par exemple, ignore l'adolescence. On attend de l'enfant noir qu'il se comporte en adulte, qu'il travaille et rapporte, qu'il plante et fasse commerce. En temps de guerre, il lui arrive aussi, comme ailleurs, de tuer ou d'être tué. La majorité civique varie, dans le monde, d'un Etat à l'autre. On l'atteint, le plus souvent, à dix-huit ans; entre douze et quinze, pour les garçons, dans les pays islamiques; à quatorze ans en Angola.

Comment protéger l'enfant des cruautés étatiques? Les textes abondent – et restent lettre morte – depuis la quatrième convention de Genève (1949), dont dix-sept articles concernent les enfants. La Déclaration des droits de l'enfant (1959) affirme que *«l'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours»*. Les protocoles additionnels (1977) à la convention de Genève stipulent que *«les enfants de moins de quinze ans ne devront pas être recrutés dans les forces ou groupes armés»*.

Le texte le plus récent et le plus solennel est la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 et ratifiée à ce jour par cent quarante-quatre pays (2). Pour la première fois, les droits de l'enfant sont codifiés sous la forme d'un traité ayant – du moins sur le papier – force contraignante et pouvant être invoqué en justice.

Dans son article 38, la convention proclame que les Etats signataires *«prennent toutes les mesures possibles (...) pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités»*; qu'ils *«s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans»*; et que, s'ils incorporent des personnes ayant entre quinze et dix-huit ans, ils *«s'efforcent d'enrôler en priorité les plus âgés»*.

Le texte, qui fut âprement débattu, marque un léger recul par rapport aux protocoles de 1977, notamment parce que ces derniers allaient jusqu'à bannir toute participation indirecte à un conflit. Aucune règle n'interdit l'implication des enfants dans les guerres civiles – qui échappent, par nature, à un contrôle international strict – ni ne prohibe leur enrôlement, s'il est volontaire. Epilogue provisoire d'un droit international de l'enfant pavé de vœux pieux, ce document ne reflète qu'un consensus interétatique minimal. Sur le terrain, les enfants n'ont jamais été aussi mal protégés, tant est inégal le combat entre les conventions de Genève et les kalachnikov.

200 000 enfants-soldats

Depuis dix ans, les guerres ont tué plus d'un million et demi d'enfants, et en ont blessé cinq millions d'autres. Elles ont transformé cinq millions d'enfants en réfugiés et douze autres millions en *«personnes déplacées»*. Une victime civile sur deux des guerres modernes est un enfant.

On recense aujourd'hui 200 000 enfants-soldats. Une partie d'entre eux prennent part aux combats ou aux tueries, comme hier les jeunes Khmers rouges ou les trois mille gamins ougandais du triangle de Luwero recueillis par les maquisards fidèles à Yoweri Museweni et partant à l'assaut de Kampala, comme les enfants-loups du Mozambique dressés pour tuer par la Renamo ou les insurgés du Sentier lumineux, disciples galvanisés de la pensée Gonzalo.

Imitant leurs aînés, les jeunes Tigres tamouls du Sri-Lanka, plutôt que de se rendre à l'ennemi, avalent la capsule de cyanure accrochée à leur cou. Les enfants iraniens envoyés à la boucherie sur les premières lignes irakiennes portaient au cou, eux aussi, la dose du martyre et les clés du paradis d'Allah auquel leur bréviaire islamique, retrouvé près des petits cadavres, recommandait de *«penser très fort»* ainsi qu' *«aux rivières de lait et de miel..., aux anges vêtus de bleu* (3)*»*.

Les autres sont moins exposés. Ils servent comme messagers ou ordonnances, agents de ravitaillement et de communication; ils recherchent et transmettent les renseignements militaires, transportent armes et munitions. Mais, dans ces forêts et ces brousses où la vie ne vaut pas cher, tous les enfants-soldats souffrent et s'endurcissent, se nourrissant parfois de feuilles et de racines. D'autres, enfin, vivent la guerre urbaine, comme les sicarios colombiens, tueurs à gages au service des cartels de la drogue.

La majorité des enfants-soldats ont été recrutés de force. L'enrôlement sous la contrainte – l'une des formes contemporaines de l'esclavage – fut une pratique courante en Afghanistan, aux Philippines, au Nicaragua dans les années 80, au Salvador jusqu'en 1991, où l'armée organisait des rafles dans les autobus et sur les marchés, au Mozambique, où les enfants kidnappés par la RENAMO, qui utilisait leur inexpérience, furent appelés *instrumentalisados*.

Une proie facile

La jeunesse la plus pauvre est un vivier où puisent les sergents recruteurs de toute espèce. A la fin des années 80, quelque dix mille garçons soudanais ont erré dans l'immense désert aux confins de l'Ethiopie et du Kenya. Sans doute avaient-ils été enlevés, très jeunes, à leurs familles par l'APLS, le mouvement de guérilla du Sud. Ils finirent par s'installer dans le village de Gurku, nourris par la Croix-Rouge internationale et vivant dans une autarcie paisible. Etonnante République des enfants, isolée du monde et privée de mémoire.

Vulnérable et dépendant, l'enfant est par nature une proie facile. Malléable, il a besoin de s'identifier à l'adulte, pour le meilleur et pour le pire. Percevant mal le danger, il fait preuve du courage de l'inconscience. Il se plaint peu, est obéissant et loyal, échappe plus facilement aux soupçons de l'ennemi.

Il n'est pas superstitieux comme l'adulte, qui craint le châtiment des spectres et le pousse à tuer à sa place, parfois sous l'emprise de la drogue, comme aujourd'hui en Sierra-Leone. Il saute plus souvent que l'adulte sur les mines et souffre plus que lui de cette «guerre des lâches» lorsqu'il rencontre les «semailles du diable» dans les champs du Mozambique ou les «sentinelles éternelles» dans les rizières interdites du Cambodge.

L'enfant-soldat est parfois un «volontaire». Mû par un désir de vengeance après avoir assisté au massacre de parents ou de proches. Révolté par l'injustice et la pauvreté, poussé par la colère et le désespoir, avide de donner un sens à sa vie. En quête d'un groupe, d'une structure, d'une famille de remplacement, où il croit pouvoir trouver protection et respect. Désireux d'échapper à une existence d'orphelin ou de mendiant, à l'ennui de l'école ou d'un camp de réfugiés. Ou, plus prosaïquement, attiré par la perspective des pillages, ou rêvant, comme certains jeunes Tamouls, d'enfourcher une moto...

L'après-guerre est souvent amère pour l'enfant-soldat. S'il a, de gré ou de force, commis des crimes, sa famille le reniera. En Afrique, où l'appartenance au groupe familial joue un rôle social essentiel, il deviendra un banni. C'est justement pour empêcher tout retour de ses jeunes recrues vers leur famille et aggraver leur état de dépendance que la RENAMO les forçait à tuer dans leur village natal.

Il arrive que les familles des ex-enfants-soldats soient peu empressées de les réintégrer, comme ce fut le cas avec des prisonniers de guerre éthiopiens après la chute, en mai 1991, du régime de Menguistu. Quant aux jeunes Iraniens détenus en Irak, leur sentiment de culpabilité d'avoir survécu et d'humiliation d'avoir été capturés contribuait à renforcer leur crainte d'être châtiés par une République islamique qui préfère les martyrs aux héros.

Après la guerre, les enfants doivent vivre encore longtemps avec elle : cauchemars, névroses, troubles de la personnalité. Selon des informations recueillies par l'UNICEF, trois enfants mozambicains sur quatre, précipités dans la guerre, ont connu une situation où ils pensaient mourir. On retrouve une proportion identique à Sarajevo. La réinsertion des enfants de guerre est une tâche de longue haleine. Elle suppose qu'ils se réconcilient avec les autres, et d'abord avec eux-mêmes.

Fatoumata – sept ans – expliquait, en juillet dernier, à l'envoyé spécial de l'AFP en Sierra-Leone qu'elle avait rejoint l'armée après avoir vu *«ces pourris de rebelles»* violer sa mère et lui trancher la gorge. *«Je ne peux pas dire combien j'ai tué de dizaines de rebelles avec mon AK-47»*, racontait-elle, avant d'avouer qu'elle souhaitait *«retourner à l'école»*. Et, en 1990, devant la caméra de Gilles de Maistre, de l'agence Capa, un ancien «môme en arme» lâchait cette confidence nostalgique : *«Je voudrais devenir un petit enfant...»*

JEAN-PIERRE LANGELLIER

(2) Parmi les vingt-six pays qui ne sont pas partie prenante à la convention, figurent notamment les Etats-Unis.

(3) Une recommandation citée par Alain Louyot dans *Gosses de guerre*, Laffont, 1989.

Prochain article :
Bosnie : survivre après l'exode



Une campagne de l'UNESCO : «Seul le respect mutuel des cultures et des religions saura garantir la paix.»

Mines : l'arme du lâche... et du pauvre

GENÈVE

de notre correspondante

Les enfants sont les principales victimes de cette arme des lâches, les mines anti-personnel. Conçues pour massacrer des soldats, on imagine aisément l'effet qu'elles produisent sur de frêles petits corps. Ceux qui répandent cette arme aveugle préfèrent – semble-t-il – mutiler plutôt que tuer, car il est plus onéreux pour l'adversaire de soigner un blessé et prendre en charge un invalide à vie que d'ensevelir un cadavre.

L'ONU et le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) évaluent à plus de 100 millions le nombre de mines parsemées dans le monde, où l'on déplore actuellement près de quarante conflits armés. Cette arme est aussi celle des pauvres : la mine de fabrication chinoise coûte moins de 5 francs, mais un déminage correctement exécuté revient à 1000 dollars pour chaque engin. La mine est pratiquement sans danger pour celui qui la pose, mais pas pour celui qui la neutralise.

La vie des mines est longue. En Pologne, celles de la seconde guerre mondiale continuent à tuer, et 80 % des victimes des mines qui ont explosé dans ce pays, précise l'UNICEF, sont des enfants. En Afghanistan, 10 millions de mines ont été posées; elles ont déjà fait 100 000 victimes parmi la population infantile. Quatre millions de mines ont été posées au Cambodge et près de 3 millions en ex-Yougoslavie. Les organismes humanitaires affirment qu'en Somalie 76 % des blessés par mine sont des enfants. Il ne saurait y avoir de recensement à l'échelle mondiale en ce domaine.

Dans le tiers-monde, durant les guerres qui y sévissent, les enfants constituent une sorte de société productive. Ils sont le plus souvent bergers ou affectés à des travaux agricoles, ils vont chercher le bois, l'eau, la nourriture, cueillent fruits et légumes : autant d'activités qui les tiennent éloignés de leurs parents et les conduisent vers des terrains minés. S'ils marchent sur une mine, ils ont généralement une jambe arrachée et l'autre truffée d'éclats.

Les très petits sont souvent attirés par des mines minuscules, brillantes et jolies d'aspect, dénommées *butterflies*, qu'ils prennent pour des jouets. Les plus grands ont tendance à les considérer comme des pièces métalliques qu'ils pourraient revendre. Tous ceux qui les ramassent ont fatalement la main arrachée et le visage déchiqueté. Dans tous les cas, les pires infections sont à craindre et les hémorragies fréquentes. Les victimes sont rarement retrouvées suffisamment vite par leurs parents, et quand elles le sont ceux-ci éprouvent les pires difficultés à les transporter, par des routes le plus souvent minées, jusqu'à l'hôpital le plus proche, qui peut se trouver à plusieurs jours de marche.

On estime à 80 % le nombre des enfants blessés qui meurent faute d'avoir reçu des soins à temps. D'ailleurs, ces soins sont presque toujours trop coûteux pour les familles, ou, s'ils sont gratuits, il n'est pas rare qu'on leur réclame des bakchichs. Dans d'autres cas, les parents, pour des motifs religieux, refusent qu'on ampute d'un membre leur enfant, même si cette opération est indispensable à sa survie. Il arrive aussi que des parents, épuisés et démunis, abandonnent leur enfant blessé, qui représente une charge trop lourde à leurs yeux.

Trente prothèses dans une vie

Selon un haut responsable du CICR, le plus révoltant s'est produit durant la guerre Irak-Iran, où des enfants iraniens ont été, par écoles entières et en rangs serrés, expédiés en éclaireurs sur des terrains présumés minés. Auparavant, on y envoyait des moutons, puis on a estimé à Téhéran qu'un petit d'homme coûtait moins cher qu'un ovin et que les enfants qui auraient perdu la vie au cours de leur mission «sacrée» iraient tout droit au paradis. Ailleurs, les enfants qui ont sauté sur une mine, et ont eu la chance de n'être pas arrivés trop tard dans un hôpital équipé de manière satisfaisante, doivent en général subir au moins deux opérations chirurgicales. Lorsque leurs moignons ne sont ni infectés ni en miettes, ils peuvent bénéficier d'une prothèse.

Lorsqu'ils parviennent à atteindre un centre médical du CICR, de Handicap International ou de quelque autre ONG outillée en ce domaine, ou encore certains hôpitaux nationaux, ces prothèses sont gratuites. Dans d'autres cas, elles coûtent jusqu'à 8 000 F. Or, un petit enfant amputé aura besoin de changer de prothèse tout au long de sa croissance; plus tard, il devra la renouveler dès qu'elle se détériorera.

S'il survit jusqu'à quarante ans, il en aura eu besoin de plus d'une trentaine. Quoi qu'il en soit, il aura la certitude d'être handicapé toute sa vie, tant sur le plan affectif que dans la vie active (surtout s'il s'agit d'une fille). Quant aux petits que les mines auront rendus aveugles ou fous, ils auront encore plus de mal à s'insérer dans la société.

Les enfants peuvent aussi mourir de faim à cause des mines, lorsque leurs parents sont tués par ces engins pervers ou que les terres arables deviennent inaccessibles, ou encore que les secours humanitaires ne parviennent pas à temps à cause des routes minées, donc impraticables. Pour les mêmes raisons, dans certaines régions, le coût de l'aide humanitaire est multiplié par 25. Les mines empêchent, dans de nombreux cas, le rapatriement des réfugiés, dont plus des trois quarts sont des enfants.

Le commerce mondial des 150 différentes sortes de mines se monte à 200 millions de dollars. A la tête des pays producteurs et exportateurs, se classent la Chine, l'Italie et l'ex-URSS.

ISABELLE VICHNIAC

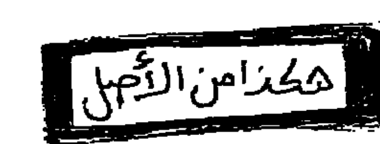
Quelques ouvrages

Gosses de guerre, d'Alain Louyot. – Souvenirs de reportage. Le meilleur livre en français sur le sujet (Robert Laffont, 1989).

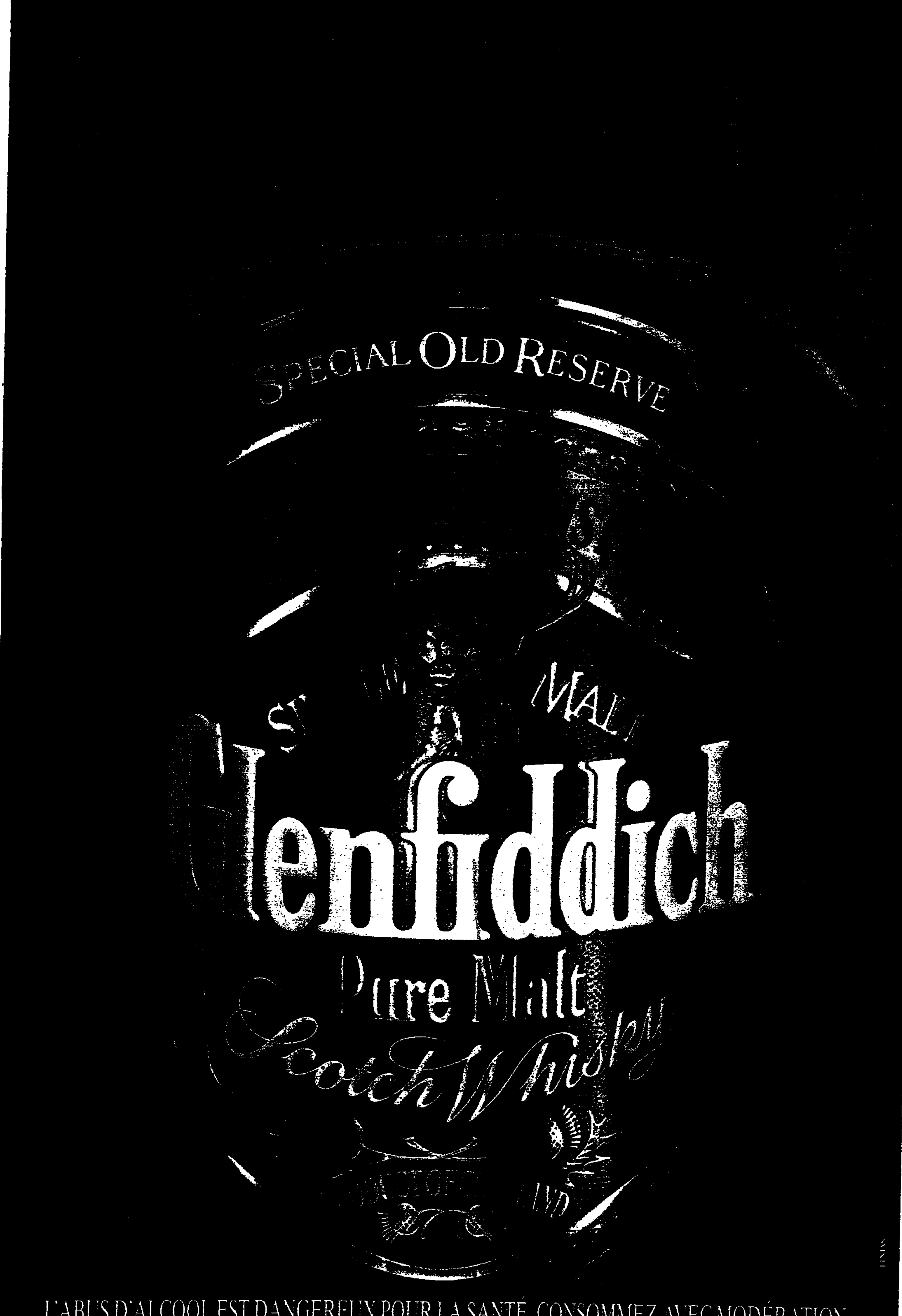
Between the Guns. Children as a Zone of Peace, de Varindra Tarzie Vittachi. – Le récit des trêves imposées par l'UNICEF en faveur des enfants, notamment au Salvador et au Soudan (Hodder and Stoughton, 1993).

L'enfant dans la guerre. – Le catalogue de l'exposition photographique présentée en 1990 au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève et une sélection des principaux textes fondant le droit international de l'enfant.

Enfants-soldats. – Un document établi par l'Institut Henry-Dunant, en collaboration avec le CICR et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, 1993).



هكذا من الأصل



POLITIQUE

La concurrence au sein de la majorité pour l'élection présidentielle

■ GARDE RAPPROCHÉE. Deux ministres d'Etat ont lancé, dimanche 19 décembre, un appel à la candidature d'Edouard Balladur à la magistrature suprême. Estimant que le premier ministre a *« les qualités requises pour se présenter tout seul devant le peuple »*, François Léotard, ministre de la défense, a dit attendre *« cette annonce »*. Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la santé, a indiqué, pour sa part, que M. Balladur *« ferait un formidable président de la République »*.

■ PRÉMATURÉ. Réagissant à cet appel, lundi matin, sur Europe 1, Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, l'a jugé *« prématuré »*, ajoutant que les deux ministres avaient *« perdu une belle occasion de se taire »*.

■ CINQ ANS, JAMAIS ! Dans un entretien publié, ce même lundi, par *le Figaro*, M. Balladur rejette catégoriquement l'idée de rester cinq ans à l'Hôtel Matignon. *« Deux ans, oui... Après, on verra bien »*, déclare le chef du gouvernement.

M. Léotard et Mme Veil sont favorables à la candidature de M. Balladur

François Léotard, ministre de la défense et président d'honneur du Parti républicain, a déclaré, dimanche 20 décembre, à propos d'une éventuelle candidature d'Edouard Balladur à la prochaine élection présidentielle, que le premier ministre *« a parfaitement les qualités requises pour se présenter tout seul devant le peuple et pour dire : j'ai l'intention de continuer ce que j'ai commencé à faire »*. *« Je souhaite cette annonce »*, a ajouté M. Léotard.

Le ministre de la défense a indiqué, également, qu' *« en deux années, nous aurons cinq élections majeures : cantonales, européennes, municipales, sénatoriales et présidentielle »*. *« Je souhaite que pour chacune de ces élections, l'actuelle majorité, compte tenu de la crise économique et sociale, ait un candidat commun ou une liste commune »*, a-t-il dit. *« Les deux grandes formations de la majorité disent maintenant la même chose sur la plupart des sujets*, a ajouté M. Léotard. *On peut à l'infini mettre en scène nos différences, avec beaucoup de talent (...). On peut aussi, modestement et avec beaucoup de patience, tenter d'unifier les positions. »* *« C'est cette deuxième attitude qui est la mienne »*, a précisé M. Léotard, ajoutant qu'il n'est *« absolument pas »* dans l'état d'esprit de participer lui-même à des « primaires » présidentielles au sein de la majorité.

Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la santé, a affirmé, au cours de l'émission de TF1 « 7 sur 7 » : *« Nous sommes beaucoup à penser que les qualités* [de M. Balladur] *en feraient un formidable président de la République. »* *« Il a pris une telle dimension internationale* (...) *que c'est une qualité formidable pour un premier ministre*, a-t-elle ajouté ; *un premier ministre qui, naturellement, a une stature de chef d'Etat, devient nécessairement un présidentiable. »* *« Je crois qu'il faut en être tout à fait conscient, même s'il est trop tôt pour en parler »*, a dit encore Mme Veil.

« Cinq ans à Matignon, ça, jamais ! »

Auparavant, Mme Veil avait assuré qu'il est *« inexact »* de dire que Charles Pasqua a un poids plus important qu'elle-même au sein du gouvernement. *« Il se trouve que les centristes ont des sujets de société qui sont des sujets très forts (...). Nous avons beaucoup d'influence. Simplement, nous avons pour méthode d'apporter notre soutien total au premier ministre, dont nous pensons qu'il nous représente bien »*, avait souligné Mme Veil.

Alain Madelin, ministre de l'entreprise et du développement économique a déclaré, lundi matin, sur France-Inter, que M. Balladur *« a sûrement toutes les qualités d'homme d'Etat qui font de lui un présidentiable »*. *« Mais*, a-t-il ajouté, *M. Balladur a souhaité que le gouvernement ne participe pas, de près ou de loin, à la préparation de l'élection présidentielle. C'est là de la sagesse. Pour ma part, je m'en tiendrai à cette sagesse. »* Le vice-président de l'UDF a assuré que le gouvernement devra parler de l'élection présidentielle *« le plus tard possible »*. *« Il ne doit pas y avoir au gouvernement des ministres chiraquiens, balladuriens, giscardiens*, a-t-il insisté. *Il doit y avoir le gouvernement de la France. »*

Dans un entretien publié lundi par *le Figaro*, M. Balladur se fixe pour objectif *« que le pays aille déjà mieux dans moins de deux ans avant l'élection présidentielle et que les effets réels soient évident dans cinq ans »*. Interrogé sur l'éventualité selon laquelle il conserverait ses fonctions à Matignon pendant cinq ans, M. Balladur répond : *« Ah ! ça, il n'en est pas question ! Cinq ans à Matignon, ça, jamais ! Deux ans, oui... Après, on verra bien ! »*

La réaction du porte-parole du RPR

Jean-Louis Debré : « une belle occasion de se taire »

Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint et porte-parole du RPR, a juge *« prématurées »* les déclarations de Simone Veil et de François Léotard, favorables à la candidature du premier ministre à la prochaine élection présidentielle. *« Ils ont perdu une belle occasion de se taire »*, a dit M. Debré, lundi 20 décembre, sur Europe 1.

Le député de l'Eure a ajouté : *« Je me réjouis, parce que M. Léotard et Mme Veil ne croient plus aux chances de l'UDF et pensent qu'il n'y a plus que le RPR qui soit capable d'avoir un candidat à la présidence de la République... »* Selon M. Debré, *« ils auraient mieux fait de respecter les consignes de M. Balladur* [et] *de ne pas parler maintenant de l'élection présidentielle »*. *« M. Balladur et M. Chirac n'ont pas besoin d'eux pour avoir des relations suivies, cordiales et fructueuses »*, a conclu le secrétaire général adjoint.

Accélération tactique

Suite de la première page

Que l'un des anciens – et futurs – présidentiables de la confédération, M. Léotard, dise publiquement son souhait de faire campagne pour le premier ministre, jusqu'à nouvel ordre membre du bureau politique du RPR, est plus nouveau. Alain Madelin, autrefois allié du ministre de la défense nationale dans ce qui fut la « bande à Léo », s'est empressé, lundi matin, de réserver les intérêts de Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, en rappelant les ministres, dont il fait partie, à la règle du silence. Il a souligné le danger qu'entraînent les propos de Mme Veil et de M. Léotard : voir aussitôt le gouvernement fractionné en clubs de supporteurs rivaux et chacun d'eux défendre son champion, qui Jacques Chirac, qui Valéry Giscard d'Estaing, qui Edouard Balladur...

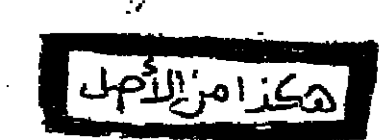
Voilà donc le premier ministre installé d'emblée, après la réussite de la négociation du GATT, en position de prétendant à l'Elysée. Cette accélération tactique confirme le goût du chef du gouvernement pour les effets de surprise. Il en avait déjà donné un exemple, la semaine dernière, avec l'opération confiée à François Bayrou – centriste lui aussi et, en tant que tel, membre de la « garde rapprochée » – sur la loi Falloux, promptement révisée. Le rythme s'accentue, et le déroulement des événements laisse rêveur. Conclusion au GATT, défaite infligée à la gauche au Sénat, engagement de responsabilité à l'Assemblée nationale, appel à la candidature présidentielle : en une semaine, Edouard Balladur a parcouru un chemin considérable.

L'étape la moins importante, sur ce trajet, n'est certes pas celle qui a conduit François Mitterrand à réagir aux mesures imposées en faveur de l'enseignement privé. L'instruction donnée à Matignon est de minimiser la portée des observations du chef de l'Etat. *« Il n'y a pas d'accroc à la cohabitation »*, a assuré, contre toute évidence, Mme Veil. D'un côté, la provocation vis-à-vis de la gauche et, donc, du président est flagrante ; de l'autre, le premier ministre refuse d'aller lui-même ou de laisser ses ministres aller plus loin. Considérant que le gouvernement n'a rien fait d'autre que d'appliquer son programme, en usant des moyens que lui donne la majorité dont il dispose à l'Assemblée et au Sénat, M. Balladur laisse à M. Mitterrand et à la gauche l'initiative d'une polémique publique sur le terrain scolaire. Il préserve son « image » de cohabitant respectueux, tout en précisant celle de chef de la droite.

La situation de M. Mitterrand se complique. En s'en remettant au Conseil constitutionnel, le président de la République, qui avait contribué à diminuer l'autorité des « neuf sages » dans l'affaire du droit d'asile, ne peut ignorer qu'ils auraient bien du mal, aujourd'hui, à censurer la loi sur l'enseignement privé. L'invalidation de Jack Lang ne suffit pas à restaurer la réputation d'impartialité du Conseil constitutionnel, mise en doute par une partie de l'opinion. La capacité du président de la République à faire respecter les droits de la minorité et à préserver l'équilibre des consciences risque de se révéler des plus réduites. Quelle justification, autre que purement formelle, restera-t-il à sa présence à l'Elysée ?

Heureusement, le RPR veille. Jacques Chirac et ses partisans – Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du mouvement, a donné de la voix dès lundi matin – deviennent les meilleurs garants de l'achèvement du mandat présidentiel à son terme normal. Cela suffira-t-il ?

PATRICK JARREAU



Examinée en deuxième lecture

La « perpétuité réelle » est adoptée par le Sénat

Les sénateurs ont adopté en deuxième lecture, samedi 18 décembre, le projet de loi instituant une peine de « perpétuité réelle », présenté par Pierre Méhaignerie, garde des sceaux. Ils ont maintenu l'essentiel du dispositif adopté par l'Assemblée nationale sur cette sanction pénale (*le Monde* du 11 décembre). Plusieurs modifications ont, en revanche, été apportées aux autres articles du projet.

La « perpétuité réelle », telle qu'elle a été réaménagée par le Parlement, convient parfaitement à la majorité sénatoriale. Du dispositif adopté par l'Assemblée nationale, ils n'ont rejeté qu'un seul point : la chambre d'application des peines. Cette innovation avait été introduite, contre l'avis du ministre de la justice, par un amendement de Alain Marsaud (RPR, Haute-Vienne), qui estimait que la responsabilité de l'aménagement des peines, en matière criminelle, ne devait plus reposer sur un juge unique. Il avait reçu le soutien du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Charles Jolibois (Rép. et Ind., Maine-et-Loire), rapporteur du texte au nom de la commission des lois du Sénat, s'est opposé à cette modification importante du droit, introduite selon lui, *« dans la précipitation »*.

Les contours du secret professionnel

Les sénateurs ont supprimé une autre innovation de l'Assemblée nationale, due à Jean-Pierre Philibert (UDF, Loire), sur la répression du tourisme sexuel. L'amendement adopté par les députés élevait la durée des peines en matière de délits sexuels et il facilitait les poursuites à l'encontre des ressortissants français auteurs de tels délits à l'étranger. A l'occasion de cette deuxième lecture, ce sont surtout les autres dispositions du projet de loi, relatives à la procédure pénale, qui ont retenu l'attention des sénateurs.

Contre l'avis de M. Méhaignerie, ils ont adopté à l'unanimité un amendement qui précise les contours du secret professionnel, en s'opposant à la jurisprudence restrictive de la Cour de cassation dans sa décision du 15 juillet 1993. Cet amendement indique que toutes les correspondances échangées entre un avocat et son client, ou toutes les consultations données, sont couvertes par le secret professionnel, *« qu'une procédure judiciaire ou administrative soit ou non engagée »*.

M. Méhaignerie n'a pas eu plus de chance à propos de la redéfinition des actes de terrorisme. A l'Assemblée nationale, le garde des sceaux avait apporté son soutien à M. Marsaud qui avait obtenu l'extension, par amendement, de la notion d'actes de terrorisme aux infractions *« en matière de groupes de combat et de mouvements dissous »*, de *« recel de criminel »* et *« d'aide à l'entrée et au séjour irréguliers d'un étranger sur le territoire national »*. Avec l'appui explicite du groupe socialiste du Sénat, qui avait lui aussi déposé un amendement de suppression de ce nouvel article, M. Jolibois a estimé que la lutte contre l'immigration clandestine ne pouvait justifier une nouvelle modification du code pénal.

M. Méhaignerie a, en revanche, fait adopter par les sénateurs, en fin de séance, un amendement du gouvernement déposé à la dernière minute, qui ajoute un nouvel article au projet de loi. Il précise qu'en matière de commission rogatoire, *« les personnes à l'encontre desquelles il n'existe aucun indice faisant présumer qu'elle ont commis ou tenté de commettre une infraction, ne peuvent être retenues que le temps nécessaire à leur déposition »*.

Le vote des budgets régionaux

Bourgogne : M. Bazin (RPR) trouve un renfort écologiste

DIJON

de notre correspondante

Jean-François Bazin (RPR), élu président du conseil régional de Bourgogne, le 13 avril dernier, après la démission de Jean-Pierre Soisson, député (République et Liberté) de l'Yonne, est parvenu, vendredi 17 décembre, à dégager une majorité de vingt-neuf voix sur cinquante-six votants pour faire adopter le budget de la région pour 1994.

Marqué par une hausse des taux de la fiscalité directe limitée à 2,4 %, ce budget s'élève à 1,581 milliard de francs, soit un recul de 2,5 % par rapport au précédent.

Deux élus de Bourgogne-Nature-Traditions, deux écologistes (un Génération Ecologie et un Vert) et deux élus de France unie (le mouvement de M. Soisson) se sont ralliés aux vingt-trois élus de la majorité relative RPR-UDF. Les huit élus du Front national qui, en approuvant, au début de l'année, le budget présenté par M. Soisson, avaient amené ce dernier à se retirer de la présidence du conseil régional, se sont opposés aux propositions du nouveau président. Les onze conseillers régionaux socialistes ont voté contre, eux aussi, de même que les trois communistes, trois Verts et Jean-Pierre Gillot, exclu de Génération Ecologie, aujourd'hui membre du Mouvement des réformateurs.

CHRIS MAISIAT

Franche-Comté : pas de majorité

BESANÇON

de notre correspondant

Il appartiendra probablement à la juridiction administrative d'examiner la validité des délibérations du conseil régional de Franche-Comté, réuni les 16, 17 et 18 décembre en session budgétaire. Dès l'ouverture de la session, les Verts avaient indiqué leur intention de déposer un recours, justifié selon eux par la production tardive de documents. Le vote final, par 21 voix contre 21, n'a pu être acquis qu'avec la voix prépondérante du président et après annulation d'un pouvoir laissé par un élu du Front national à l'un de ses colistiers. Les conditions dans lesquelles le budget a été adopté ont été qualifiées de *« procédé de voyou »* par Christian Proust (Mouvement des citoyens), président du conseil général du Territoire de Belfort.

Auparavant, lors de la discussion, le projet de budget présenté par le président, Pierre Chantelat (UDF), avait fait l'objet de nombreuses réserves, y copmpris dans les rangs de la majorité. Ainsi, Yves-Marie Lehmann (RPR), premier vice-président, a-t-il déploré les coupes imposées dans les crédits de la culture. Le budget du conseil régional de Franche-Comté pour 1994 s'élève à 1,67 milliard de francs, soit une hausse de 5,8 % par rapport à 1993.

CLAUDE FABERT

IMPRIMERIE NATIONALE : la *réforme est définitivement adoptée.* – Le Sénat a adopté définitivement, vendredi 17 décembre, le projet de loi réformant le statut de l'Imprimerie nationale, direction centrale du ministère du budget qui va devenir une société nationale détenue par l'Etat. Les sénateurs n'ont apporté aucune modification au texte adopté par l'Assemblée nationale (*le Monde* daté 21-22 novembre).

Trois élections partielles

Le PC perd un canton dans les Côtes-d'Armor

COTES-d'ARMOR : canton de Collinée (2e tour).

I., 3 436; V., 2 636; A., 23,28 %; E., 2 511.

Pierre Schneider, div. d., sout. RPR-UDF, 1 380 (54,95 %), *ÉLU.*

Monique Haméon, PC, 1 131 (45,04 %).

[M. Schneider succède à Yvon Renault (PC), décédé en octobre dernier, et fait, ainsi, une entrée remarquée dans un canton détenu par le PC depuis 1976 et renouvelable en mars 1994. Cette élection a mis en lumière un certain malaise au sein de la majorité départementale de gauche. Après le premier tour de scrutin, le 12 décembre, M. Moujarret, candidat soutenu par le PS, avait tenu des propos de défiance à l'égard du PC. Il avait fallu que Charles Josselin (PS), président du conseil général, monte lui-même au créneau pour désavouer celui auquel le PS avait accordé l'investiture et pour réaffirmer les principes d'union départementale. Les reports se sont effectués correctement à gauche, sauf dans la commune dont M. Moujarret est le maire.

12 décembre 1993 : I., 3 437; V., 2 511; A., 26,94 %; E., 2 491; Pierre Schneider, 1 069 (42,91 %); Monique Haméon, 726 (29,14 %); Jean-Luc Moujarret, div. g., sout. PS, 624 (25,05 %); Armand Le Mounier, div. g., 72 (2,89 %).

2 octobre 1988 : I., 3 497; V., 2 450; A., 29,93 %; E., 2 321; Yvon Renault, PC, c. s., 1 415 (60,96 %); Gérard Baudet, RPR, 906 (39,03 %) .]

PAS-de-CALAIS : canton de Laventie (2e tour).

I., 11 055; V., 5 804; A., 47,49 %; E., 5 473.

Roger Douez, div. d., m. de Laventie, 3 431 (62,68 %), *ÉLU.*

Annie Van Cortenbosch, div. g., m. de Sailly-sur-la Lys, 2 042 (37,31 %).

[M. Douez, qui avait manqué de peu la majorité absolue au premier tour, remplace Henri Puchois (UDF), conseiller général depuis 1982 et maire de Laventie, décédé en octobre dernier. M. Douez avait déjà succédé à M. Puchois à la tête de la commune de Laventie. Cette élection ne bouleverse pas l'équilibre du conseil général présidé par le sénateur socialiste Roland Huguet à la tête d'une coalition PS-PC. Le nouveau conseiller général retournera devant ses électeurs en mars prochain.

12 décembre 1993 : I., 11 055; V., 6 033; A., 45,42 %; E., 5 865; Roger Douez, 2 907 (49,56 %); Annie Van Cortenbosch, 1 275 (21,73 %); Louis Courdent, div. d., sout. RPR, m. de Fleurbaix, 1 153 (19,65 %); Jean-Louis Wattez, sout. GE et Verts, 292 (4,97 %); Georges Mille, PC, c. m. de Laventie, 238 (4,05 %).

25 septembre 1988 : I., 10 192; V., 5 922; A., 41,89 %; E., 5 785; Henri Puchois, UDF, c. s., 3 259 (56,33 %); Monique Dambrune, PS, 1 546 (26,72 %); Simon Gorny, écol., 377 (6,51 %); Roland Dovez, PC, 369 (6,37 %); Julien Beauchamp, FN, 234 (4,04 %) .]

SEINE-MARITIME : canton de Clères (2e tour).

I., 13 891; V., 6 009; A., 56,74 %; E., 5 726.

Pascal Martin, UDF-PSD, 3 730 (65,14 %), *ÉLU.*

Patrick Jolly, div. g., sout. PS, m. de Fontaine-le-Bourg, 1 996 (34,85 %).

[M. Martin succède à son père, André Martin (UDF-PSD), qui était sénateur et président du conseil général de Seine-Maritime, décédé le 7 novembre dernier. Avec une participation identique à celle du premier tour, M. Martin progresse de 15 points de pourcentage et maintient un écart de 20 points avec M. Jolly. Ce dernier semble avoir bénéficié d'un bon report des voix communistes et d'une partie des suffrages qui s'étaient portés sur un candidat « divers droite » au premier tour. L'élection de M. Martin ne modifie pas l'équilibre au sein du conseil général, qui se doit de réunir mardi 21 décembre pour désigner un nouveau président. La majorité départementale UDF-RPR a choisi pour candidat Charles Revet, député (UDF-PR), conseiller général de Criquetot-L'Esneval et maire de Turretot.

12 décembre 1993 : I., 13 962; V., 6 045; A., 56,70 %; E., 5 896; Pascal Martin, 2 962 (50,23 %); Patrick Jolly, 1 215 (20,60 %); Michel Ledru, div. d., m. de Bosc-Guérard-Saint-Adrien, 874 (14,82 %); Michel Tieursin, PC, m. d'Esletttes 426 (7,22 %); France Gosse, FN, 412 (6,98 %); Gérard Darras, div. d., 6 (0,10 %); Eric Degonce, div. d., 1 (0,01 %).

25 septembre 1988 : I., 13 013; V., 6 522; A., 49,88 %; E., 6 395; André Martin, UDF-PSD, c. s., 3 649 (57,06 %); François Martot, PS, 1 785 (27,91 %); Michel Tieursin, 608 (9,50 %); France Gosse, FN, 353 (5,51 %) .]

Le projet de loi sur l'urbanisme

Le gouvernement veut garantir la « sécurité juridique » des élus et des professionnels de l'immobilier

Voté en première lecture par les sénateurs et les députés, le projet de loi sur l'urbanisme et la construction présenté par Bernard Bosson, ministre de l'équipement, devait revenir mardi 21 décembre devant le Sénat. Ce texte a l'ambition de permettre une relance de la construction en allégeant certaines procédures et en assurant la « sécurité juridique » des aménageurs. Au départ assez succinct, il a été abondamment amendé par les parlementaires après de longs et vifs débats.

Que l'urbanisme soit un art difficile, tout le monde en convient. Ses impacts sur le droit de propriété, sur le cadre et la qualité de vie des citoyens, mais aussi sur les activités économiques ont conduit à l'enserrer dans un corset réglementaire étroit, précis, mais touffu. Le code de l'urbanisme ne comporte pas moins de mille deux cents pages.

Le pouvoir d'organiser le territoire dans une commune, d'aménager des quartiers de ville, de délivrer des permis de construire a été confié par la décentralisation aux maires mais, dans le même temps, les citoyens, souvent par le truchement d'associations, ont demandé voix au chapitre. Utilisant les subtilités mêmes du code, leur contre-pouvoir s'exerce, entre autres, par la voie de recours devant les tribunaux administratifs. D'où une inflation du contentieux qui agace, gêne et, parfois, paralyse ceux dont le métier est d'aménager et de construire.

Cette situation de conflit, qui prend souvent le ton d'un débat de société, n'a pas manqué de préoccuper les juristes. Dans un rapport publié en 1992, le Conseil d'Etat disait : *« Plutôt qu'une crise de l'urbanisme, c'est une crise de la pratique du droit de l'urbanisme qu'il faut résoudre. »* Les conseillers jugeaient le code de l'urbanisme comme *« une construction satisfaisante et cohérente »*, mais ils pointaient quelques lacunes dans son application : l'obsolescence des schémas directeurs, l'instabilité *« inquiétante »* des plans d'occupation des sols (POS), la multiplication des dérogations, les abus commis par certains maires, l'effacement de l'Etat, qui ne contrôle plus la légalité des actes. Ils proposaient une série de mesures propres à guérir cette pathologie et demandaient des moyens accrus pour faciliter et accélérer la tâche des juges administratifs.

Aménagements douteux

Une réforme et une clarification du code sont donc nécessaires. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, déposera un projet de loi en ce sens lors de la session parlementaire du printemps 1994. En attendant, pour donner un gage aux constructeurs et débloquer certaines situations, il a cru bon de proposer quelques modifications parcellaires. Il y avait urgence, paraît-il. Les parlementaires de la majorité en ont profité pour ajouter au texte gouvernemental une foule d'amendements.

Sans revenir sur le détail des vingt articles (*le Monde* du 1er décembre), on relève qu'à côté de modifications opportunes et de bon sens, beaucoup de changements vont dans le sens d'une libéralisation des règles du jeu. Ils reviennent sur tel ou tel article d'une législation qui, au fil du temps, avait renforcé garanties et protections. Ils ouvrent des brèches dans la loi « montagne », la loi « littoral », la loi sur la ville et la loi anticorruption. Ils avalisent *a posteriori*, par un article qui équivaut à une amnistie (*le Monde* daté 5-6 décembre), certaines opérations illégales, condamnées par le Conseil d'Etat, comme le village touristique de Fabrèges (Pyrénées-Atlantiques) et la station d'épuration de Toulon (Var).

L'opposition et certaines associations parlent d'une *« loi d'exception »* et d'*« articles sur mesure, qui ramènent le droit vingt ans en arrière »*. S'il est voté en l'état, le projet va continuer à susciter d'ardentes polémiques et n'éteindra pas le contentieux, bien au contraire. Il offrira une satisfaction morale à nombre d'édiles et de promoteurs, mais la relance du BTP ne dépend pas de cela. Elle est liée à la situation économique générale et à l'état du marché. En « blanchissant » quelques aménagements douteux, le travail des parlementaires braque les protecteurs de bonne foi et l'ensemble du mouvement associatif, dont la suspicion envers les élus « bétonneurs » va s'accroître. Il augure mal des discussions autour de la véritable et nécessaire réforme du code de l'urbanisme.

Le législateur a parfaitement le droit et, même, le devoir, de revenir sur des textes devenus caducs, mais dans un domaine aussi sensible que celui de l'urbanisme, où les citoyens n'acceptent plus d'être tenus à l'écart des décisions qui conditionnent leur environnement, la prudence était de mise. Assurée d'une écrasante majorité, la droite a oublié qu'en touchant au code, elle joue avec le feu.

MARC AMBROISE-RENDU

POINT DE VUE

L'« amendement promoteurs »

par Marie-Noëlle Lienemann

PAR la petite porte d'un amendement sénatorial, confirmé à l'Assemblée nationale le 1er décembre, le gouvernement vient d'annuler des décisions importantes de la loi contre la corruption. Pis : le texte prévoit une amnistie pour ceux qui n'auraient pas appliqué cette loi, qui oblige à une sorte de mise en concurrence des droits à construire dans les opérations d'urbanisme, particulièrement les ZAC, que l'aménageur soit public ou privé.



Ainsi, cette méthode rendait difficile les accords tacites, préalables, pouvant faire l'objet de « réparties » entre élus et promoteurs... Bref, elle s'attaquait à la chasse gardée et au pouvoir occulte et exorbitant du maire dans ce domaine sensible – sensible au regard du cadre de vie et au regard de l'importance des sommes en cause ! Chargée, au nom du gouvernement précédent, de défendre cette partie du texte, j'avais déjà eu à subir la résistance de bien des élus. D'ailleurs, le milieu de l'immobilier avait fait un *lobbying* important, se targuant d'obtenir la levée de ces dispositions par le biais d'un amendement parlementaire. On l'appelait l'*« amendement promoteurs »*. L'attitude de Pierre Bérégovoy avait été nette : *« Il ne faut pas lâcher ! Et il faut faire appel, si besoin est, au vote bloqué »*, m'avait-il dit. Il avait fallu, hélas ! recourir à cette procédure. La relative indifférence de l'opinion au sujet de la loi contre la corruption m'a fait beaucoup réfléchir sur les valeurs et les priorités que notre société privilégie. Une sorte de jeu d'ombres se substitue à une action publique en profondeur. On accroche l'opinion sur certaines affaires – par ailleurs, quelquefois, tout à fait condamnables – comme un rideau de fumée, pour laisser en état un système général en laissant la porte ouverte aux abus. Sans fracas, la droite vient de rétablir une des voies les plus rentables pour la corruption dans l'immobilier... Qui s'en émeut vraiment ? Si l'on ne voit pas, cela ne compte pas. C'est comme si avait disparu l'exigence d'un droit portant une éthique et fixant le cadre de sa mise en œuvre.

Parmi les arguments que l'on entend toujours développer pour restreindre la participation des citoyens, le fonctionnement de la démocratie, la transparence et l'information, il y a l'efficacité, la rapidité. En poussant ce raisonnement à l'extrême, on peut conclure que les meilleures décisions seraient celles que prendrait un despote éclairé. mais, surtout, cette analyse est inexacte. Comme partout, il y a des arbitrages à faire entre les « freins » ou blocages observés.

Je donnerai un exemple vécu dans la ville dont je suis maire. On attend en Ile-de-France, depuis deux ans environ, les subventions pour réaliser du locatif intermédiaire. Les opérations sont arrêtées. La mise en concurrence des droits à construire – puisque j'ai appliqué scrupuleusement la loi – n'a rien bloqué. Lorsqu'on connaît les règles à l'avance et qu'elles ne changent pas sans cesse, il est possible de programmer chaque étape sans accumuler les retards. Une réforme actualisant et simplifiant le code de l'urbanisme est sans doute nécessaire, mais elle doit être globale et durable . Pour cela il faut du temps ; c'est pourquoi j'ai suggéré un moratoire législatif de trois ou quatre ans pour que les experts, les élus, les associations évaluent les plus gros blocages et trouvent des solutions cohérentes, respectueuses de la démocratie et de la transparence.

Les plus grandes lenteurs viennent, aujourd'hui, des difficultés pour réunir le financement des opérations. Or aucune amélioration n'est proposée sur ce point crucial, alors même qu'on trouve un prétexte pour rouvrir la voie à des pratiques passées totalement scandaleuses. M. Bosson n'en est pas à une reculade près ! Le 30 novembre, à l'Assemblée nationale, il indique que le gouvernement souhaite garder le principe de la mise en concurrence des charges foncières. Le lendemain, il accepte, non seulement l'abandon du principe, mais encore l'amnistie ! J'ignore ce qui a pu justifier ce revirement. En tout cas, en la matière, le gouvernement utilise le vieil adage : vivons heureux, vivons cachés.

Je ne peux m'empêcher de voir une étrange coïncidence entre cette décision et celle, récente, de réduire le financement public des partis politiques. Que le citoyen ne s'y trompe pas : financement occulte ou public, dans les deux cas il paie, mais il paie plus et mal lorsqu'il s'agit de corruption, car, au-delà des partis, ce sont parfois les hommes qui en tirent un profit personnel. Plus fondamentalement, le financement public moralise l'action, assure plus d'équité. La loi de lutte contre la corruption et celle sur le financement des partis tournaient une page et nous faisaient entrer dans une ère nouvelle. Certains préfèrent les bonnes vieilles méthodes. Avec le contrôle des noyaux durs des privatisées et le retour à la liberté de bétonner, la droite – et, singulièrement, le RPR – retrouve ses moyens d'action habituels. Chassez le naturel, il revient au galop !

▶ Marie-Noëlle Lienemann, maire d'Athis-Mons (Essonne), ancien ministre délégué au logement, est membre du bureau exécutif du Parti socialiste.

La législation contre la corruption

Une réponse de Christian Bonnet

*A la suite de la publication d'un article consacré au dépôt, par trois sénateurs de la majorité, d'un amendement destiné à abroger une disposition contenue dans la loi Sapin contre la corruption en matière de concessions de marchés publics, à l'occasion du débat sur le projet de loi relatif à la passation de certains contrats de fournitures et de travaux dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (*le Monde *des 23 octobre et 16 décembre), nous avons reçu de Christian Bonnet, sénateur (Rép. et ind.) du Morbihan, la mise au point suivante :*

« ... Les auteurs de l'amendement ne faisaient que reprendre, mot pour mot, un amendement voté par l'Assemblée nationale à l'occasion de la loi sur l'administration territoriale de la République du 6 février 1992, présenté par Christian Pierret *[ancien député (PS) des Vosges, rapporteur du projet de loi]*, avec l'accord de Gérard Gouzes *[ancien député (PS) de Lot-et-Garonne et président de la commission spéciale instituée pour l'examen de ce texte]* et l'avis favorable du ministre de l'intérieur, Paul Quilès.

» En effet, à la suite d'une intervention très insistante d'Elisabeth Guigou, ministre des affaires européennes, une décision du conseil des ministres de la Commission européenne a exclu les concessions du champ d'application de la directive « marché intérieur » et créé un observatoire des concessions, chargé de rendre ses conclusions le 1er janvier 1996 au plus tard. *(...)* A l'époque, personne ne s'était aventuré à prétendre que le gouvernement avait *« essayé (...) de satisfaire les grandes compagnies concessionnaires »*. Il s'agit seulement, pour les auteurs de l'amendement, de permettre à nos entreprises de jouer à règles égales avec leurs concurrents européens dans des secteurs tels que l'eau ou les grands ouvrages publics. »

[Il ne suffit pas, pour justifier un amendement contestable, de faire valoir que sa paternité est partagée par la gauche et la droite. Le but visé restait bien de satisfaire les compagnies concessionnaires de travaux publics, qui n'admettent pas l'obligation de transparence imposée par la loi Sapin du 29 janvier 1993. Quant à l'argument selon lequel cet amendement ne ferait qu'aider les entreprises françaises à jouer « à règles égales avec leurs concurrents européens », on ne comprendrait pas, s'il était fondé, que le gouvernement s'y opposât, comme il l'a fait, pourtant, au Sénat... – P. R.-D.]

Nouveau chef d'accusation, allongement du délai de prescription

M. Méhaignerie souhaite renforcer la législation antiraciste

Le ministère de la justice a mis à l'étude un projet visant à renforcer l'efficacité de la législation antiraciste. Un projet de loi permettant la répression de la propagande raciste devrait être présenté au cours de l'année 1994.

L'arsenal des lois antiracistes pourrait être renforcé en 1994. Pierre Méhaignerie souhaite *«adapter la répression à une délinquance qui s'organise de mieux en mieux»*, en remédiant aux faiblesses du dispositif législatif qui, depuis 1972, réprime la diffamation, l'injure et la *«provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence»* raciales.

Incorporés à la législation sur la presse dont les règles sont contraignantes, ces textes antiracistes sont difficiles à mettre en œuvre, en raison des lourdeurs de la procédure et de la difficulté à réunir des preuves. M. Méhaignerie ne souhaite pas, comme le réclament les associations antiracistes, dissocier ces dispositions des lois sur la presse. Il entend cependant lever les obstacles que les rigidités de cette législation opposent à une répression efficace.

Ainsi, le délai de prescription de l'action publique pourrait être porté de trois mois (la règle en matière de presse) à six mois ou un an. Cette modification laisserait plus de temps pour réunir des preuves et permettrait de poursuivre certaines publications qui contournent la loi en antidatant leur parution, ainsi que les éditeurs de cassette racistes dont la date de mise en vente est imprécise.

De même, par dérogation aux dispositions sur la presse, la comparution immédiate et le placement en détention provisoire des auteurs présumés seraient rendus possibles. Afin de prévenir les difficultés de qualification qui aboutissent à des relaxes injustifiées, M. Méhaignerie envisage de fondre en une seule infraction les deux délits d'injure et de diffamation racistes.

«Atteinte à la dignité humaine»

Un nouveau chef d'accusation serait en outre créé visant à réprimer tout groupement se donnant pour but la propagande raciste. Calquée sur le délit d'«association de malfaiteurs», il permettrait de réprimer la préméditation et la réunion à objet raciste, avant même que les faits ne soient commis. Certaines librairies, qui diffusent une littérature raciste ou négationniste contre lesquelles les poursuites sont très difficiles, pourraient être visées. Enfin, le garde des sceaux a évoqué la rédaction d'un nouvel article du code civil permettant la saisine du juge des référés en cas d'*«atteinte à la dignité humaine»*, comme cela existe pour l'*«atteinte à la présomption d'innocence»*.



Un projet de loi devrait être présenté dans le courant de l'année 1994, permettant ainsi de contrebalancer l'image répressive que s'est donné le garde des sceaux avec ses textes sur la nationalité et la «perpétuité réelle». Pourtant, il n'aborderait pas l'épineuse question de la répression de la discrimination raciale, inscrite dans une loi de 1985 appliquée de façon rarissime.

Une concertation devrait s'engager, assure-t-on à la chancellerie, avec les associations qui, tels le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) (1) et la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), avaient obtenu le vote unanime de la loi du 1er juillet 1972 renforcée en 1990.

Le nouveau tour de vis prévu répondrait à la multiplication des actions racistes que le système policier et judiciaire est souvent impuissant à repérer et à punir. Le nombre de condamnations prononcées à titre principal en matière de racisme a toutefois doublé entre 1989 et 1991, passant de 52 à 101, tandis que se multipliaient les condamnations à des peines d'emprisonnement (44 en 1991 contre 19 en 1984), presque toujours assorties du sursis.

PHILIPPE BERNARD

(1) Le MRAP diffuse une nouvelle exposition sur «Les préjugés et stéréotypes racistes» destinée aux établissements scolaires et aux bibliothèques. Tél : (1) 48-06-88-00.

ATTENTAT : incendie dans une librairie avignonnaise. – Un incendie d'origine criminelle a provoqué d'importants dégâts matériels dans une librairie, dans la nuit du vendredi 17 au samedi 18 décembre, à Avignon (Vaucluse). Un témoin a aperçu deux hommes en train de s'enfuir à proximité de la librairie Holstein où le feu venait de se déclarer. Les pompiers ont découvert une étoile de David peinte en jaune sur un des piliers de la vitrine. Les enquêteurs semblent retenir la thèse d'un attentat *«à caractère raciste»*, mais soulignent qu'il s'agirait de *«l'œuvre de déséquilibrés»* et d'un *«cas isolé»*. Cette librairie, fondée par la famille Holstein, vendue dans les années 60, est actuellement spécialisée dans la vente d'ouvrages religieux de toutes confessions.

Dans le sud de la Bretagne

«Marée» d'engins explosifs

BREST

de notre correspondant

Une marée de détonateurs, de fabrication suédoise mais de provenance encore inconnue, envahit, depuis samedi 18 décembre, les côtes du Finistère, du Morbihan et des plages de la Loire-Atlantique. Un millier de ces engins explosifs, dont la manipulation est très dangereuse, ont déjà été récupérés par cinq cents hommes, militaires, pompiers, gendarmes, démineurs de la sécurité civile et de la marine nationale, dont l'effectif devait être doublé lundi 20 décembre.

Ces détonateurs ont été notamment retrouvés dans les baies d'Audierne et de Douarnenez, entre Le Guilvinec et Quimperlé, et entre Guidel et Quiberon. Le littoral du Finistère nord a été épargné jusqu'à présent, à l'exception de la plage des Blancs-Sablons, au Conquet, et de l'embouchure de l'Aber Benoît à Saint-Pabu. L'île d'Ouessant a également été atteinte.

Ces engins, utilisés pour amorcer des explosifs de chantier, présentent un danger réel, car ils peuvent exploser sous l'effet d'un choc. *«On peut avoir un pied ou une main arraché»*, indique un démineur. Les équipes de ramassage doivent se livrer à un véritable travail de fourmi, ces détonateurs, d'une dizaine de centimètres de longueur, se trouvant mélangés aux algues, au sable, ou se nichant dans des creux de rochers.

Le préfet du Finistère, Christian Frémont, a pris un arrêté interdisant l'accès du littoral départemental. La division Action de l'état en mer, dépendant de la préfecture maritime de Brest, a ouvert une enquête pour déterminer la provenance des engins, tandis que les Verts ont annoncé leur intention de porter plainte contre X.

La responsabilité du *Sherbro* semble écartée par la marine : quatre-vingt-huit conteneurs étaient tombés de ce navire, au large du Cotentin dans la nuit du 8 au 9 décembre, en pleine tempête. En revanche, cent-cinquante flacons de germicide, retrouvés en rade de Brest où le bateau avait été contraint de se dérouter pour mettre de l'ordre dans sa cargaison, viennent bien du *Sherbro*. D'autre part, un fût de deux cents litres de produit chimique s'est échoué dimanche sur une plage de Plouarzel (Finistère).

GABRIEL SIMON

Privilégiant l'accès aux soins et la réduction des risques

Quarante villes européennes militent pour le traitement social de la toxicomanie

Les élus et les praticiens de quarante villes d'Europe ont confronté leurs politiques de prévention des toxicomanies lors d'un séminaire réuni, du 16 au 18 décembre à Marseille, par le Forum européen pour la sécurité urbaine. Ils ont témoigné d'actions locales privilégiant l'accès aux soins et la réduction des risques sanitaires.

«La ville est le théâtre de la drogue, de sa consommation, de son trafic, explique Michel Marcus, délégué général du Forum européen. *Elle est aussi l'échelon indispensable de toute politique de prévention des toxicomanies.»* Face à l'impuissance relative de la répression et à la diffusion du virus du sida par voie intraveineuse, les cités réunies à Marseille ont nettement contesté les choix des Etats qui donnent la priorité à la sécurité publique sur la santé publique.

Les expériences créatrices se sont multipliées. A Gennevilliers (Hauts-de-Seine), quarante aides ménagères municipales ont reçu une formation à l'assistance des sidéens à domicile. A Lübeck (Allemagne), un centre de traitement des dépendances en tout genre – drogues, tabac, alcoolisme et aussi... jeux vidéo – a vu le jour. Dans plusieurs dizaines de communes de la région parisienne et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, des kits d'injection sont vendus en pharmacie. A Marseille, c'est un centre d'accueil «à bas seuil d'exigence» qui a été ouvert pour faciliter le contact avec les toxicomanes restant d'ordinaire à l'écart des circuits de soins et de cures : ils peuvent prendre une douche, un café ou laver leurs vêtements ; ils peuvent aussi demander des seringues neuves ou des préservatifs aux éducateurs, à l'infirmière et au médecin présents.

Contre la dépénalisation

Le rôle des collectivités territoriales en matière de toxicomanie est certes diversement reconnu par les différents pays d'Europe. En Belgique, cinq métropoles – Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège – se sont dernièrement partagé un pactole de 1 milliard de francs belges (16 milliards de francs français) débloqués par l'Etat en faveur d'une politique de prévention et d'aide aux toxicomanes. Mais la marge de manœuvre des élus locaux est plus étroite dans l'Hexagone, où le traitement de la toxicomanie constitue habituellement une affaire d'Etat : *«Quand je vais à l'hypermarché, je vois que le kilo de café colombien coûte aujourd'hui 15 francs alors qu'il valait 40 francs il y a quinze ans. Je sais que c'est lié au problème de la cocaïne, mais je n'y peux rien*, regrette Joseph Menga, conseiller municipal (PS) du Havre. *Mon rôle d'élu, c'est de favoriser les expériences locales en coordonnant l'action de la police, de la justice, des travailleurs médico-sociaux et des associations.»* Sa municipalité soutient de la sorte une association d'aide aux toxicomanes distribuant des seringues stériles sur les lieux de consommation.

«Les élus des collectivités territoriales sont les mieux placés pour donner corps au traitement social de la toxicomanie», a conclu Gilbert Bonnemaison, président du Forum et maire d'Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis). Privilégiant une progression par étapes, le Forum a donc repoussé le choix plus radical de la *«dépénalisation»* de l'usage de drogues qui est réclamé depuis 1990 par une quinzaine de villes européennes, dont Amsterdam, Bâle, Charleroi, Hambourg, Francfort, Rotterdam et Zurich. *«La priorité doit aller à une politique de prévention axée sur la réduction des risques et allant dans le sens d'une prise en compte des impératifs de santé publique»*, a conclu M. Bonnemaison.

ERICH INCIYAN

Pour assister les victimes de catastrophes

Des magistrats grenoblois plaident pour la mise en place d'un «SAMU judiciaire»

GRENOBLE

de notre correspondant

«C'est lorsque la rivière se retire ou que l'ouragan s'éloigne qu'apparaissent la détresse et le malheur. Les personnes qui subissent un événement dramatique ne doivent pas être les victimes d'une seconde catastrophe. Il doit exister des moyens urgents de protection susceptibles de les prémunir contre ceux qui peuvent les abuser», explique le procureur général auprès de la cour d'appel de Grenoble, Michel Albarède, au cours d'un colloque, vendredi 17 décembre à Grenoble, organisé par l'association Aide et information aux victimes (AIV).

Ce magistrat, aux côtés de Michel Legrand, avocat général, président d'AIV, plaide pour la création d'un *«Samu judiciaire»* qui pourrait s'inscrire dans le cadre des plans ORSEC coordonnés, dans chaque département, par le préfet. Il permettrait d'aider et de soutenir, dans leurs démarches auprès de l'administration, mais aussi des assurances, les personnes en état de détresse psychologique.

L'AIV juge nécessaire d'accompagner ces personnes pendant les semaines ou les mois qui suivent la catastrophe dont elles ont été les victimes. Ainsi, explique M. Legrand, certaines familles, déstabilisées par un drame, pourraient être placées sous suivi judiciaire. *«Cette sauvegarde de justice assurerait le respect de leurs intérêts dans une période où elles ne sont pas psychologiquement en état de les traiter»*, précise le magistrat. Pour lui, c'est à l'autorité judiciaire de surveiller l'«l'après-catastrophe». Ce «SAMU judiciaire» devrait garantir l'intégralité des droits des victimes et les prémunir contre d'éventuelles erreurs.

L'association AIV propose donc d'inclure dans les plans ORSEC et les «plans rouges» des entreprises présentant des risques technologiques majeurs les mesures d'aide psychologique et juridique aux victimes. *«Trop souvent, lors de catastrophes, la réponse technique prime sur la dimension humaine de l'événement*, déclarent ses responsables. *Il faut à tout prix éviter d'abandonner les victimes à leur détresse et à leur solitude.»*

C. F.

EN BREF

AVALANCHES : un mort et un blessé grave en Savoie. – Un Francilien et un Savoyard, qui pratiquaient le ski hors piste dans le massif de la Tarentaise, en Savoie, ont été victimes, samedi 18 et dimanche 19 décembre, de coulées de neige. Le premier, âgé de vingt-huit ans, est décédé à l'hôpital de Bourg-Saint-Maurice, le second, âgé de dix-neuf ans, a été grièvement blessé et transporté au CHU de Grenoble. A l'ouverture de la saison de sports d'hiver, de très forts risques d'avalanches – «risque 4» sur une échelle de 5 – existent dans les Alpes, indique Météo-France, tandis que les autorités rappellent les dangers du ski hors piste.

INFIRMIERS : le Conseil d'Etat annule la convention nationale. – Le Conseil d'Etat a annulé, vendredi 17 décembre, l'arrêté du 29 juillet 1992 approuvant la convention nationale des infirmiers – ce qui entraîne l'annulation de ce texte, signé le 23 juillet 1992 par la Fédération nationale des infirmiers (FNI) et les trois caisses d'assurance-maladie – ainsi qu'un autre arrêté du 23 mars 1992 approuvant deux avenants à la première convention nationale conclue en 1988. Ce dispositif prévoyait qu'un infirmier ou une infirmière ne pouvait se placer sous le régime conventionnel que s'il justifiait d'une durée minimale d'exercice professionnel d'un an. Le Conseil d'Etat a jugé qu'il n'appartenait pas aux ministres, mais au législateur, légitime d'approuver cette définition du champ d'application de la convention.

Soupçonné d'avoir pris part à une série d'assassinats

Francis Heaulme est mis en examen pour le meurtre du petit Joris

Francis Heaulme a été mis en examen par le juge Laurence Godron, de Draguignan (Var), samedi 18 décembre, pour le meurtre d'un enfant belge, Joris Viville, âgé de dix ans. Celui-ci avait été retrouvé mort le 22 avril 1989, au bord d'une route reliant Grimaud à Collobrières, deux semaines après sa disparition d'un camping de Port-Grimaud, où il séjournait avec ses parents. Impliqué dans plusieurs affaires, Francis Heaulme, un marginal âgé de trente-quatre ans, s'était accusé de ce meurtre avant de se rétracter. Une reconstitution du crime doit avoir lieu le 10 janvier 1994.

Francis Heaulme est-il un «tueur en série» tout droit sorti d'un roman noir, ou un mythomane masochiste qu'un destin contraire place toujours au mauvais endroit? La précision entomologique de ses aveux, puis ses dénégations farouches, laissent les enquêteurs perplexes. Elles sont en tout cas la marque d'une personnalité fragile et perturbée, de type «état limite», comme l'ont décrit les psychiatres.

Né il y a trente-quatre ans à Metz, d'un père autoritaire et parfois violent et d'une mère idolâtrée morte prématurément, Francis Heaulme s'est choisi une existence de chien errant pour échapper à une enfance gâchée. Au lendemain de l'enterrement, en pleine dépression, il laisse tomber un emploi de maçon. Expulsé de son logement, il vivote un an chez sa grand-mère. A la demande de son père, il est interné à plusieurs reprises à Jury, l'hôpital psychiatrique de Metz, pour traiter une dépression tenace.

La seule façon de couper le cordon avec son passé trop lourd, c'est la fuite. Après un dernier échec comme manœuvre – il est renvoyé pour ivresse –, il entame un tour de France, de foyers de l'Armée du salut en centres Emmaüs. Il écrit constamment à sa sœur, qui lui envoie des colis dans les centres où il séjourne quelques semaines. *«Dans ses lettres, il était triste, se sentait très seul*, raconte Christine. *Il avait très peur de son père, ne savait comment entrer en contact avec lui.»* Méticuleusement, il tient un agenda, où il note ses lieux de séjour, les noms des marginaux avec lesquels il se lie pour quelques jours.

De temps à autres, il fait étape chez sa sœur. Il lui conte ses aventures amoureuses. Elle fait semblant d'y croire. Elle sait bien *«qu'il a peur de tout ce qui est sexuel»*, qu'il est exagérément pudique, *«que c'est encore un gamin»*. Pourtant, elle finit par prendre au sérieux son idylle avec Georgette : Francis emménage avec elle à Bischwiller (Bas-Rhin), à la fin de l'année 1991. Christine pense qu'enfin *«il est prêt à fonder un foyer»*.

C'est alors qu'il est arrêté, en janvier 1992, grâce à la ténacité d'un gendarme rennais, qui enquêtait sur un meurtre commis à Brest, le 14 mai 1989. Aline Péres, une aide-soignante de quarante-neuf ans, avait alors été découverte poignardée sur la plage du Moulin-Blanc. Le témoignage tardif d'un «routard» avait permis de retrouver la trace de Heaulme. Interrogé par l'enquêteur qui s'intéresse à lui, il entreprend une hallucinante confession, avouant de multiples meurtres à travers la France.

La succession des contrôles et des hospitalisations pour ivresse, des contraventions dans les trains, et enfin l'examen de son agenda permettent de retracer sa course. Les gendarmes établissent qu'il a parcouru trente-sept départements entre 1987 et 1990. Il ne se trouve jamais bien loin du lieu de meurtres odieux et sans mobile, non élucidés, recensés par la gendarmerie. Il apparaît vite comme le coupable idéal. A peine suspendue, son existence vagabonde va reprendre, cette fois sous la conduite de la justice.

D'abord incarcéré à Brest, il est ensuite transféré à Avignon, où il s'accuse du meurtre de Jean-Joseph Clément, retrouvé le crâne fracassé sur les bords de l'Ouvèze, à Bédarridez (Vaucluse), en août 1989. Puis à Reims, où il avoue avoir tué à coup de pieds et poings Sylvie Rossi, une serveuse de trente et un ans. Elle l'avait pris en stop et lui aurait fait des *«propositions»*. Devant son refus, elle l'aurait traité d'*«impuissant»*. Heaulme l'aurait alors giflée, puis poursuivie alors qu'elle s'enfuyait en hurlant. Heaulme ne supporte pas les cris, il a voulu la faire taire, à tout prix. La volée de coups qui l'a laissée pantelante, poupée brisée au bord d'un champ, il ne s'en souvient pas. Tout a sombré dans un *«trou noir»*, dans ces crises de *«délirium»* qui l'effraient. Comme à chaque fois, cependant, il décrit les lieux avec force détails. C'est le seul meurtre avoué par Heaulme qu'il n'ait pas ensuite nié.

Aveux complaisants

A Périgueux, il se voit accusé du meurtre, en mai 1986, de Laurent Bureau, un appelé du contingent tué à coup d'extincteur. Dans cette affaire, le hasard semble l'avoir réuni à Didier Gentil – déjà condamné à perpétuité pour le meurtre de la petite Céline Jourdan, à la Motte-du-Caire en 1988 (*le Monde* du 19 décembre 1992) – qui se trouve lui aussi mis en cause. Un bras de fer judiciaire s'est engagé entre ces deux «ennemis numéro un» potentiels, chacun rejetant sur l'autre la responsabilité du meurtre. Gentil nie farouchement avoir été à Périgueux ce jour-là. Un troisième meurtrier présumé, Fatah Benboukil, est décédé depuis, et des commissions rogatoires sont encore en cours pour retrouver des témoins. Encore une fois, Heaulme est capable de donner une description presque chirurgicale des événements.

Sa mise en examen le 28 juillet par le juge d'instruction messin Michel Albagly, pour *«assassinat et tentative de viol»*, de la jeune Laurence Guillaume, l'a ramené dans la ville de son enfance. L'adolescente de quatorze ans était morte poignardée dans la nuit du 7 au 8 mai 1991 près de Metz. Francis Heaulme, qui s'était accusé du meurtre le jour de sa mise en examen, était revenu ensuite sur ses aveux, et aurait soutenu que Michel Guillaume était l'unique assassin de l'adolescente (*le Monde* du 12 août). Egalement mis en examen le 28 juillet pour *«assassinat et viol»*, le cousin de la victime, Michel Guillaume, n'a reconnu que la seconde accusation et, après quatre auditions, continue à nier sa participation au meurtre.

L'affaire du jeune Joris Viville est donc la dernière en date des instructions pour les meurtres que Heaulme aurait commis au fil de ses pérégrinations à travers la France. Le corps de l'enfant, originaire d'Hérent (Belgique) où son père est gendarme, avait été retrouvé le 22 avril par un couple de vacanciers britanniques en bordure d'une départementale près de Grimaud (Var). Le cadavre dénudé, dans un état de décomposition avancée, portait des traces de violences sexuelles et son corps avait reçu quatre-vingt-trois coups de cutter. Là encore, après avoir complaisamment avoué, Heaulme s'est rétracté, pour accuser un complice présumé.

Le juge Laurence Godron a néanmoins décidé de le mettre en examen, samedi 18 décembre, après quatre heures d'audition. Mais la traque judiciaire de Francis Heaulme n'est pas terminée : il pourrait aussi être poursuivi pour un double meurtre, dont avaient été victimes des retraités de la banlieue de Charleville-Mézières, en juin 1988. Le juge d'instruction de Charleville n'a pas encore prononcé de mise en examen, mais serait prêt à se dessaisir au profit de celui de Reims.

Mutilation morale

Ces affaires seraient limpides s'il n'était arrivé à Heaulme de s'accuser à tort de meurtres que même les enquêteurs les plus volontaires n'ont pu lui attribuer. Ainsi les gendarmes d'Avignon ont-ils abandonné sa piste. Ils ont établi que Heaulme, qui clamait être le meurtrier de Jean-Jacques Clément – il n'aurait pas apprécié sa façon *«de regarder les prostituées»* opérant sur les bords de l'Ouvèze –, se trouvait en fait à Marseille le jour où le retraité a eu le crâne éclaté. Il n'était arrivé à Bédarrides que le lendemain, ce qui expliquerait la surprenante précision des détails qu'il avait livrés aux enquêteurs.

«Francis Heaulme est un faible, plaide son avocat, Me Pierre Gonzalez de Gaspard, qui entend, avec ces aveux trop spontanés, enfoncer un coin dans les diverses accusations. *Il ne peut pas supporter d'être soumis pendant des heures à un flot de questions. Les gendarmes n'ont qu'à le tutoyer pour qu'il soit mis en confiance et qu'il se mette à table, quitte à raconter des sornettes.»* Pour son défenseur, qui veut faire *«le procès de la garde à vue»* (1), Heaulme s'accuse lui-même par pur masochisme, pour expier sa vie ratée. Ce serait une forme de mutilation morale, tout comme il lui arrive de se mutiler physiquement. Son corps est lacéré d'entailles, qu'il s'inflige avec ses verres de lunettes, ou avec des tessons de bouteilles de bière lorsqu'il a un *«coup dans l'aile»*. Sa sœur Christine ne s'explique pas ces scarifications, qui ont redoublé depuis 1989 : *«Francis ne supporte pas la vue du sang. Peut-être que c'est pour faire le malin?»*

Enfant, Heaulme s'accusait d'avoir volé de l'argent pour que ses parents s'intéressent à lui, au risque de recevoir une raclée. *«On a eu plus d'autorité que d'amour»*, regrette Christine. Aujourd'hui, les médias ont pris le relais. A coups de gros titres, ils flattent sa soif de reconnaissance. Les psychiatres qui l'ont examiné ont noté cette nouvelle dépendance. Heaulme lit avidement les journaux, engrange les images télévisées qui relatent ses frasques macabres. Il s'en gorge assimile les moindres détails, qu'il ressert ensuite aux enquêteurs. Au point que Christine a demandé qu'on ne lui donne plus de journaux.

En tout cas, ces affabulations ne facilitent pas le travail des enquêteurs. *«Une chose est sûre*, estime un gendarme de la section de recherches de Reims, *c'est que s'il avait suffi de le tutoyer pour qu'il avoue, nous aurions eu moins de difficultés dans notre enquête. Et surtout, nous aurions risqué d'être disqualifiés par des aveux prématurés, qui à l'examen ne tiendraient pas. Nous ne retenons que les aveux circonstanciés.»* En attendant sa comparution devant les assises de Quimper, en suspens, enquêteurs et magistrats vont donc continuer à démêler l'écheveau embrouillé du périple de celui que les médias ont déjà surnommé le *«serial killer français»*.

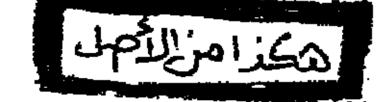
HERVÉ MORIN

(1) Me Gonzalez de Gaspard est président-fondateur de l'Association pour le maintien et l'amélioration de la réforme du code de procédure pénale (AMARCPP), qui a notamment pour but la suppression de la garde-à-vue.

Poursuivi pour concussion

André Durr (RPR) est condamné à six mois de prison avec sursis

La cour d'appel de Colmar a condamné, vendredi 17 décembre, le député RPR du Bas-Rhin et maire d'Illkirch-Graffenstaden, André Durr, poursuivi pour concussion, à une peine de six mois de prison avec sursis ainsi qu'à une amende de 20 000 francs et à la privation de ses droits civiques pendant deux ans. La cour d'appel a réduit les sanctions infligées en première instance, le 16 septembre, par le tribunal correctionnel de Strasbourg, qui avait condamné M. Durr à un an de prison avec sursis, une amende de 20 000 francs et une privation des droits civiques pendant cinq années. Le député alsacien, qui a indiqué son intention de se pourvoir en cassation, était poursuivi pour avoir reçu mensuellement 5 000 francs de son premier adjoint à la mairie, Antoine Wach. Ce dernier s'est suicidé fin 1992 après avoir annoncé qu'il avait été forcé de reverser à M. Durr cette somme, que le député lui versait légalement chaque mois depuis sa réélection à l'Assemblée nationale en 1983.



Pour la première fois

Une voiture de la SNCF a été louée pour reconduire des étrangers à la frontière

Une voiture de la SNCF a été louée pour la première fois, dans la nuit de dimanche 19 à lundi 20 décembre, pour reconduire à la frontière, via Marseille, un groupe d'Algériens en situation irrégulière. Une voiture «Corail», placée en tête du train n° 5059 partant de la garde de Lyon à Paris à 21 h 17 et arrivant à la gare Saint-Charles de Marseille à 5 h 11, a été louée par le ministère de l'intérieur à la SNCF, dans le cadre d'une convention passée entre l'administration et la société nationale, confirme cette dernière. Les étrangers pourraient avoir été ensuite transférés directement par le bateau *El Djazaïr* de la SNCM qui quittait Marseille pour Alger, lundi 20 décembre à 11 h 30.

Au ministère de l'intérieur, on refusait, lundi matin, de confirmer ou d'infirmer explicitement cette information, en répétant que *«des reconduites à la frontière ont lieu tous les jours»*. Le discret projet du ministère de l'intérieur d'utilisation du train pour exécuter des reconduites à la frontière habituellement organisées par avion avait été révélé en juin (*le Monde* daté 20-21 juin). Combattu par les associations de défense des droits de l'homme et par les syndicats de cheminots, il traduit la volonté de Charles Pasqua de doubler le nombre des reconduites à la frontière exécutées chaque année. En 1992, sur quelque 43 000 décisions, moins de 9 000 ont été suivies d'effet.

Ph. Be.

AFFAIRE VASARELY : ***nouveau conseil d'administration de la Fondation.*** – Le peintre Victor Vasarely vient d'être élu président du conseil d'administration de la fondation qui porte son nom. Ce poste était vacant depuis l'annulation, en avril dernier, par la justice, du mandat d'administrateur de Charles Debbasch, ancien président de l'université d'Aix-Marseille-III et président du conseil de surveillance du *Dauphiné Libéré*. Victor Vasarely a été élu à l'unanimité, avec le soutien des ministères de tutelle (intérieur et culture). Le professeur Gérard Cas, de l'université de droit d'Aix-Marseille, a été élu vice-président. Le nouveau bureau espère pouvoir sauver la fondation dont la situation financière est préoccupante. Il précise que les poursuites pénales engagées par la famille Vasarely contre M. Debbasch et l'université d'Aix-Marseille-III suivent leur cours.

Les polémiques après la révision de la loi Falloux

Mme Veil assure qu'« il n'y a pas d'accroc à la cohabitation »

«Il n'y a pas d'accroc à la cohabitation», a estimé, dimanche 19 décembre, Simone Veil, en évoquant la révision de la loi Falloux par le Parlement et les commentaires qu'elle a suscités de la part de François Mitterrand, qui s'était dit *«surpris et offusqué»*. *«Que le président de la République fasse connaître son sentiment, cela va de soi ; c'est une clause de style de sa part»*, a déclaré le ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, qui était invitée de l'émission 7 sur 7 sur TF 1.

« Le texte a trop traîné »

Considérant que l'abrogation n'a pas eu lieu *«à la va-vite»*, Mme Veil a précisé que le premier ministre, Edouard Balladur, n'avait pas voulu *«marquer des points par rapport à la cohabitation»*. *«Simplement, le texte avait trop traîné.*

La discussion a été fixée très rapidement mais le projet était bien connu du Sénat», a-t-elle ajouté, soulignant toutefois que, sur la question de la forme et de la procédure, le gouvernement avait été *«pour le moins cavalier vis-à-vis du Sénat»*. Refusant de *«juger»* ou de *«commenter»* les propos du chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement, a déclaré, au Forum RMC-*l'Express*, que cette révision était *«un engagement pris auprès des électeurs par la majorité que nous assumons aujourd'hui»*.

Il a affirmé que *«le gouvernement a agi dans un totale transparence à la suite d'un débat parlementaire qui a bien eu lieu»*. Interrogé sur la possibilité dont dispose le chef de l'Etat de demander une seconde lecture, M. Sarkozy a répondu : *«On verra bien ce que demandera M. Mitterrand. Le Parlement a voté. Nous attendons les résultats du recours devant le Conseil constitutionnel. Il n'y aucune volonté de dissimulation de la part du gouvernement.»*.

Dans une lettre ouverte adressée, vendredi, au premier ministre, Jean Gravier, député (UDF) de l'Allier, proche de Raymond Barre, s'affirme *«fortement troublé»* par cette réforme et il se montre *«critique à l'égard du gouvernement et de la majorité qu'il soutient»*.

Un maire de la Drôme ferme un établissement pour raisons de sécurité

LYON

de notre bureau régional

Le maire socialiste de Romans-sur-Isère (Drôme), Henri Bertholet, a décidé la fermeture du lycée technique de la ville (1 500 élèves) à compter du mardi 21 décembre au matin, les vacances commençant le soir. Il a pris cette décision à la suite de l'avis défavorable émis le 9 décembre, par la commission départementale de sécurité, présidée par le préfet.

Le maire menace de ne pas rouvrir le lycée le 3 janvier, *«si un échéancier des travaux de mise en conformité n'a pas été arrêté par la région Rhône-Alpes»*. Charles Millon, président (UDF-PR) du conseil régional, a déclaré, dimanche 19 décembre, sur France 3, que les *«travaux étaient programmés dans le cours de l'année 1994»* et a souhaité *«que l'on s'occupe des élèves avant de faire des effets médiatiques»* liés, selon lui, à des *«événements politiques extérieurs»*.

M. Bertholet réfute ces arguments : *«La commission a constaté que ses prescriptions des années précédentes n'avaient pas été suivies d'effet par le conseil régional, et cela indépendamment de la modification de la loi Falloux»*. *«Mais cette affaire démontre aussi*, souligne M. Bertholet, *qu'il n'y a pas que les lycées privés qui ont des problèmes de sécurité.»*

B. C

La chance du lycée privé

Suite de la première page

Le recours du préfet de région est d'abord rejeté par le tribunal administratif le 17 avril 1992, mais le Conseil d'Etat tranche en sa faveur le 10 novembre 1993. L'arrêt *confirme que le conseil* régional avait le droit de mettre à disposition des locaux déjà existants, mais pas d'en construire.

Durant la procédure, la région, maître d'ouvrage, opte délibérément pour la politique du fait accompli. Une fois le permis de construire obtenu du préfet de département, elle lance les travaux. *«L'arrêt des travaux n'a jamais été envisagé,* explique Bernard Roubert. *Au cas où la décision du conseil régional aurait été invalidée, nous avions seulement prévu de modifier notre projet pédagogique.»* La parade – classique au demeurant – aurait consisté à créer des classes d'enseignement technologique, pour lesquelles le financement par les collectivités locales est plus souple (1). Cette solution cadrait cependant assez mal avec le projet d'ensemble du diocèse, qui dispose déjà d'un lycée technique à Bussy-Saint-Georges, à quelques kilomètres de Lagny. La révision de la loi Falloux arrive donc à point nommé pour conforter sa *«politique de réseau d'enseignement catholique, pour offrir aux familles la plus grande diversité de formations»*. Le lycée recrute déjà dans plus de cent communes alentour, et, comme tous les établissements privés, en dehors de toute carte scolaire.

Les péripéties administratives et législatives qui ont entouré le financement du lycée privé n'ont été connues que tardivement des habitants de Lagny. *«Nous n'avons appris l'origine des fonds que la semaine dernière»*, reconnaît Elizabeth Hervouet, secrétaire de la section SNES (Syndicat national des enseignements de second degré) du lycée public Van Dongen. Les enseignants de cet établissement de 1 360 élèves en ont aussitôt fait un motif de revendication, lors de la grève du 17 décembre. En 1989, la région avait versé 27 millions de francs pour la construction de bâtiments neufs, mais le lycée Van-Dongen comporte encore des préfabriqués datant de 1973. *«Il pleut dans quelques salles de classe, mais étant donné la situation d'autres lycées d'Ile-de-France*, explique Elizabeth Hervouet, *nous pouvions comprendre que ces réparations n'étaient pas prioritaires. A condition qu'on ne construise pas dans le même temps un lycée privé.»* Ce n'est pas que le proviseur de Van-Dongen, Bertrand Bui, craigne la concurrence de Saint-Laurent : *«Cette année, nous avons accueilli en seconde quarante-cinq élèves venant du privé. Mais une fois que les plâtres auront été essuyés, nous ne savons pas du tout ce qui va se passer.»*

Pour agrandir son collège, Saint-Laurent a pu bénéficier d'une aide indirecte – *«selon le principe des vases communicants»*, dit M. Roubert –, la construction du lycée libérant des bâtiments. La concurrence pourrait, cette fois, jouer avec les deux collèges publics de la ville. Des fonds ont déjà été débloqués par le département, afin de permettre la reconstruction de l'un d'eux, le collège Marcel-Rivière, un établissement particulièrement vétuste. D'une capacité de 1 200 élèves, il souffre d'une mauvaise réputation et n'accueille plus que 650 enfants – l'ouverture d'un autre collège ayant permis de le désengorger.

La reconstruction de Marcel-Rivière, d'un coût de 45 millions de francs, réclamée par les parents d'élèves depuis plusieurs années, devrait être achevée pour la rentrée 1995. Mais les enseignants ignorent encore la date du début des travaux. D'abord prévus en mars, ils pourraient avoir lieu en mai. Date à laquelle le lycée Saint-Laurent ouvrira grandes les portes de ses locaux flambant neufs.

H. M.

(1) Selon l'ancienne législation, la loi Astier de 1919 n'interdisait pas que soient financées sur fonds publics des constructions ou des réparations en faveur d'établissements techniques privés. Le rapport Vedel relevait que l'existence d'établissements privés regroupant enseignement général et technique rendait difficile l'appréciation de la légalité de l'intervention financière des régions.

BACCALAURÉAT 1994 : le calendrier des épreuves. – Le baccalauréat 1994 aura lieu du 10 au 24 juin. Les épreuves de philosophie se tiendront le 10 juin pour toutes les séries. Les épreuves anticipées de français des classes de première sont fixées au mercredi 22 juin. Les autres épreuves se tiendront les 20, 21 et 22 juin pour les séries technologiques, certaines ayant lieu le 23 juin pour les baccalauréats F11, F11'et F12 (musique, danse, arts appliqués). Pour les séries générales, les épreuves se tiendront du 22 au 24 juin et, pour le baccalauréat professionnel, du 20 au 23 juin. Les épreuves orales du premier groupe, y compris en français, anticipées ou non, se dérouleront à partir du 20 juin selon un calendrier fixé par les recteurs.

Douze mille décès chaque année

Trois associations en campagne contre le suicide

Les associations Recherche et rencontres, SOS Suicide Phénix et SOS Amitié ont lancé, avec le soutien du ministère des affaires sociales et de la santé, une campagne financée par la caisse nationale d'assurance-maladie, visant à prévenir le suicide, notamment chez les jeunes.

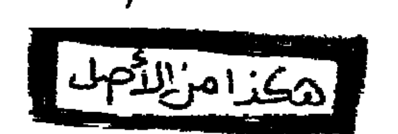
En France, environ 12 000 personnes meurent chaque année par suicide (*le Monde* du 13 juillet). On enregistre une tentative toutes les trois minutes et un décès par suicide chaque demi-heure. En 1993, 16 % des Français déclarent avoir déjà songé à se suicider et un quart de ceux-ci avoir fait une tentative.

«Il y a toujours une bonne raison de préférer la vie» : le slogan retenu par Recherche et rencontres s'affichera, dans tous les locaux des services sociaux (ANPE, ASSEDIC, Sécurité sociale, mutuelles), tandis que SOS suicide Phénix apposera sur les murs des grandes villes de France trois photos avec un même slogan : *«On a tous des problèmes, le sien, c'est qu'il [elle] voudrait mourir.»*

► **Fédération SOS Suicide Phénix, ligne d'écoute nationale : (1) 40-44-46-45 ; Siège social : 36, rue de Gergovie, 75014 Paris, tél. : (1) 45-42-45-88.**

Union des centres Recherche et rencontres, 61, rue de la Verrerie, 75004 Paris, tél. : (1) 42-78-19-87.

SOS Amitié, BP 100, 92105 Boulogne-Billancourt, renseignements sur les lignes d'écoute région par région au (1) 42-80-25-20.


هكذا من الأصل

COMMUNICATION

Au palais du Luxembourg

Les sénateurs débattent de la réforme de l'audiovisuel

Le Sénat a entrepris, lundi matin 20 décembre, la discussion, en première lecture, du projet de réforme du système audiovisuel adopté, le 4 décembre, par l'Assemblée nationale. Selon le rapporteur de la commission des affaires culturelles, Adrien Gouteyron, sénateur RPR de Haute-Loire, le texte du gouvernement, défendu par Alain Carignon, « comporte des dispositions particulièrement opportunes, visant à consolider les entreprises françaises de l'audiovisuel et à renforcer la régulation du secteur » mais constitue « une réponse incomplète aux défis d'aujourd'hui ». Nous avons recueilli, pour cette circonstance, le point de vue d'un sénateur RPR et d'un ancien député du PS particulièrement impliqués dans ce débat par le rôle qu'ils ont joué auparavant.

René Trégouët (RPR) : la « chaîne du savoir » a besoin d'une Fondation

Sénateur RPR du Rhône, rapporteur de la mission d'information du Sénat sur la télévision éducative (Mission Laffitte), René Trégouët est l'auteur du rapport *l'Accès au savoir par la télévision* (Editions Economica). Il nous a notamment déclaré, à propos de la chaîne *« du savoir, de la formation et de l'emploi »* dont le gouvernement envisage la création : *« Il faut à tout prix éviter de faire de la nouvelle chaîne d'accès au savoir un objectif en soi, une nouvelle institution. Il faut en faire une structure d'avant garde s'articulant dans un véritable réseau d'accès au savoir, s'appuyant sur la télévision mais ne se limitant pas à celle-ci. Le débat qui a eu lieu à l'Assemblée nationale montre qu'un effort de pédagogie est encore nécessaire pour faire comprendre qu'une telle chaîne doit être totalement étrangère à toute réminiscence de la télévision scolaire, même améliorée. Il ne s'agit pas de rattraper un retard mais de préparer l'avenir.*

» Le choix d'une télévision hertzienne est souhaitable, car elle présente l'avantage d'assurer l'égalité d'accès de tous les citoyens. En revanche la diffusion hertzienne étant une diffusion de masse, il est indispensable d'intégrer dès l'origine cette nouvelle chaîne dans un ensemble qui permettra l'accès à d'autres enseignements plus spécifiques, plus interactifs. Loin d'être un produit fini et linéaire, cette chaîne d'accès au savoir devra réunir le monde fermé des chaînes généralistes et le monde ouvert et interactif des produits d'accès au savoir portés par la CD Rom, la vidéo, les outils multimédias, le téléphone, le satellite et le câble.

» La future chaîne doit aussi mobiliser les mondes de la formation et de la communication. Une Fondation créée à cet effet pourrait être un lieu de décision très souple, susceptible de créer une dynamique entre ces deux mondes étrangers. La mobilisation des téléspectateurs ne doit pas non plus être négligée. Un rendez-vous quotidien de deux minutes s'appuyant sur de courtes séquences de promotions télévisées d'un très haut niveau de qualité, diffusées sur l'ensemble des chaînes généralistes, hertziennes, publiques ou privées, à une heure de grande écoute, permettrait de présenter les programmes de cette chaîne d'accès au savoir à un public qui, a priori, pourrait estimer qu'une telle chaîne ne le concerne pas. Ce rendez-vous quotidien servirait également à rappeler au public son existence et l'intérêt qu'il pourrait trouver à la regarder.

» Reste une question fondamentale à régler, celle des programmes qui seront diffusés. Il n'est pas possible que cette chaîne soit alimentée par des programmes conçus sur des techniques ou des schémas anciens, ou pire encore, soit obligée de d'aller puiser dans le stock américain ou japonais pour remplir sa grille. Il faut mettre en place de toute urgence une politique volontariste et des moyens financiers à la hauteur des ambitions de la France pour développer une puissante industrie des programmes d'accès au savoir. »

Bernard Schreiner (PS) : le sparadrap du capitaine Haddock

Ancien député socialiste des Yvelines, désormais gérant d'une société de conseil en communication, Bernard Schreiner, a été, il y a sept ans, l'auteur de l'amendement qui est à l'origine du débat d'aujourd'hui sur l'opportunité d'autoriser une seconde coupure publicitaire dans les œuvres audiovisuelles. Il nous a donné son avis sur l'évolution de la discussion : *« Chacun connaît l'histoire du sparadrap que le Capitaine Haddock trimbale au bout de son doigt durant tout un épisode d'un album de* Tintin, *cherchant désespérément et par tous les moyens à s'en séparer. Le problème de la seconde coupure me fait penser à ce malheureux sparadrap. Lors de la discussion de la loi créant le Conseil supérieur de l'audiovisuel, au mois de décembre 1988, le Sénat, tous groupes politiques confondus, sensible à un fort mouvement d'opinion voulant « moraliser » les interventions publicitaires à la télévision, décide d'adopter une position maximaliste allant jusqu'à interdire toute coupure sur l'ensemble des œuvres audiovisuelles et cinématographiques.*

» Lorsque le débat arrive à l'Assemblée nationale, nous sommes un certain nombre à penser que le mieux peut être l'ennemi du bien. En tant que responsable du groupe socialiste sur cette loi, ma position est claire : 1/ Les chaînes privées doivent avoir les moyens de leur existence, donc l'accès à la publicité, l'excès éventuel de l'utilisation des coupures publicitaires devant profiter normalement aux chaînes du secteur public ainsi qu'aux exploitants de salles. 2/ L'autorisation ou non des coupures publicitaires dans les œuvres audiovisuelles relève plus de mesures réglementaires que de la loi elle-même. C'est à la structure de régulation de prendre en charge l'ensemble des problèmes liés à l'économie de l'audiovisuel, et d'examiner les questions de publicité et de parrainage, et de décider par exemple, en fonction des cahiers des charges et des objectifs des chaînes privées, du nombre de coupures.

» Cette position équilibrée que j'ai toujours défendue s'est trouvée en butte à deux types d'obstacles : Primo *le refus par le Conseil constitutionnel, en 1989, de donner au CSA la possibilité de réguler et d'adapter, société par société, l'utilisation de la publicité. Le Conseil constitutionnel estimant à l'époque que ce type de décision devait dépendre uniquement du pouvoir régalien.* Secundo, *l'hostilité acharnée de TF 1 à la deuxième coupure, qui aurait essentiellement profité à la défunte Cinq et à M 6. Le lobby de la première chaîne a pesé très fort sur les hésitations des pouvoirs publics, depuis 1989, pour revenir sur un amendement qui porte mon nom et qui ne devait qu'être transitoire, en attendant une politique d'ensemble maîtrisée par le CSA, et comprenant le secteur de la publicité et du parrainage. Le Conseil constitutionnel, en renvoyant aux pouvoirs publics le soin de régler à la place du CSA cette question, a permis à TF 1 de prolonger une décision qui l'arrange et qui conforte son monopole au sein du paysage audiovisuel français.*

» Le sparadrap est donc ainsi passé de ministre en ministre, sans qu'une solution n'aboutisse, et sur ce plan la fureur des responsables de M 6 est tout à fait compréhensible vis-à-vis d'un gouvernement dont ils espéraient un peu plus de compréhension. La position hégémonique de TF 1 se trouve renforcée par la loi votée dernièrement à l'Assemblée nationale qui lui a octroyé plusieurs cadeaux dont le report de la seconde coupure, qui affaiblit son concurrent privé (perte estimée entre 100 et 150 millions de francs). Le tort de M 6 est certainement de ne pas avoir un grand journal de 20 heures, lieu de passage obligé d'une certaine classe politique et économique. »

RADIO

France-Inter « ajuste » sa grille

Sous l'impulsion de Patrice Duhamel, le nouveau directeur de l'antenne nommé durant l'été 1993 par le PDG de Radio-France, Jean Maheu (*le Monde* daté 29-30 août), France-Inter modifiera, à partir du 3 janvier, quelques rendez-vous de sa grille, notamment le week-end. Le dimanche, « Le choix d'Inter », magazine de grand reportage de la rédaction, sera désormais diffusé le matin de 9 h 10 à 9 h 30. Le samedi de 8 h 16 à 8 h 28, dans « Feux croisés », Bertrand Vannier arbitrera un débat entre deux éditorialistes de la presse écrite. Réalisé par l'ensemble du service culturel, « Le beau dimanche de... » est programmé tous les dimanches à 13 h 30. Enfin, les journaux de 13 heures d'Henri Charpentier accueilleront deux nouvelles pages sportives.

D'autres *« ajustements »*, selon le terme employé par M. Duhamel, viennent modifier la grille de la semaine. Quatre nouvelles chroniques rythmeront désormais « Inter-matin » : « Hexagone » commente la vie des régions tous les jours à 6 h 25 ; Marie-Odile Monchicourt, dont le « Sciences-Inter » de 15 h 45 est supprimé, anime « Et pourtant elle tourne ! », une nouvelle chronique sciences et techniques, à 6 h 40. La chronique politique de Pierre Le Marc sera désormais diffusée à 7 h 55, et non plus à 7 h 30. Enfin, pour célébrer le cinquantième anniversaire du Débarquement, Henri Amouroux présente, du lundi au vendredi à 7 h 40 une chronique intitulée « Les jours les plus longs ».

Selon Patrice Duhamel, ces remaniements procèdent d'une double volonté *« offensive »* : d'une part, renforcer l'information matinale – et lutter contre le principal concurrent d'Inter, Europe 1 ; d'autre part, proposer des rendez-vous *« à la fois haut de gamme, grand public et différents »*, d'autre part. C'est dans cette optique que le rendez-vous de musique classique de Frédéric Lodéon s'est allongé de trente minutes supplémentaires (15 heures-16 heures, tous les après-midis). *« Je suis persuadé qu'avec la nouvelle législation sur les radios et la vente de RMC, nous allons assister à une grande bagarre radiophonique : France-Inter souhaite y participer comme acteur plutôt que comme spectateur »*, commente son directeur de l'antenne.

La crise de la télévision publique en Italie

La RAI termine l'année avec un déficit record

ROME

de notre correspondante

Le 18 janvier, jour crucial de l'assemblée des actionnaires de la RAI – service audiovisuel public italien – on n'assistera pas à la *« mise en liquidation de l'entreprise »*. Cette éventualité extrême avait été évoquée, avec toutes ses implications de *« menaces à la pluralité de l'information »*, au cours de la semaine dernière, lorsque le gouvernement avait rejeté le plan de redressement présenté par les *« professeurs »* du nouveau conseil d'administration qui, depuis le mois de juillet, sous la présidence de Claude Dematté, professeur d'économie à l'université Bocconi de Milan, ont été appelés au chevet du grand malade.

La RAI va mal, la RAI a besoin de mettre de l'ordre dans ses comptes (*le Monde* du 26 octobre). L'année 1993 s'achève, en effet, avec un déficit de l'ordre de 550 milliards de lires, soit près de 200 millions de francs. Une situation sans précédent. A tel point que le fameux *« tredicesima »*, le treizième mois qui arrive à point nommé en fin de chaque année pour aider à boucler le budget familial des treize mille employés des chaînes publiques, ne sera payé qu'en janvier.

Cette question et la décision du gouvernement de recaler *« les professeurs »* ont mis le feu aux poudres et provoqué une levée de boucliers immédiate. Les professionnels de l'information et du spectacle sont passés des plateaux de télévision aux assemblées enflammées et aux manifestations devant la chambre des députés. Le secrétaire du syndicat des journalistes du service public devait être reçu lundi 20 décembre par le président de la République.

Au terme de plusieurs jours de tractations, un accord semble toutefois avoir été trouvé. Du moins du côté financier, la discussion est encore ouverte pour ceux qui regardent les modifications à apporter aux structures dirigeantes de la société. Le gouvernement a promis que le décret *« Salva RAI »* (*« sauve-qui-peut-la-RAI »*, comme on l'appelle ici) sera adopté avant la fin de l'année, à un détail près, et non des moindres. Le conseil d'administration (après la récente réforme qui visait à garantir son indépendance, il est formé de cinq hautes personnalités nommées par les présidents du Sénat et de la Chambre) pourrait être élargi à deux autres membres : un représentant du principal actionnaire en place c'est-à-dire l'IRI, conglomérat industriel d'État, et le directeur général de la Cassa Depositif E Prestiti (l'équivalent italien de la Caisse des dépôts et consignations) qui devrait, elle aussi, devenir actionnaire.

1 600 départs en préretraite

Ce décret prévoit, en effet, la transformation des crédits votés par l'État, d'un montant de 300 milliards de lires environ, en actions RAI détenues par la Caisse. C'est cette mesure, ainsi que la réévaluation des actifs de la société qui doivent permettre de faire passer le cap et d'éviter la liquidation lors de l'assemblée du 18 janvier.

Le renouvellement de la convention avec l'État amènera, d'autre part, l'augmentation de la redevance payée par les téléspectateurs ainsi que la réduction des droits de concession versés à l'État. La RAI a aussi arrêté un plan de restructuration qui prévoit, en deux ans, 1 600 départs en préretraite, tous les secteurs étant mis à contribution : les voitures avec chauffeurs pour les hauts dirigeants seront drastiquement réduites, les cachets des « VIP » du spectacle subiront une baisse de 20 %.

Le déficit devrait être ainsi ramené à un niveau acceptable. Mais des questions de fond demeurent : à la RAI, on veut montrer que dans cette phase de crise économique et sociale que traverse le pays, le service public a un rôle essentiel à jouer. Cela, à un moment où, du côté de la concurrence – dans le secteur privé, – les ambitions politiques – manifestées par Silvio Berlusconi, président de la Fininvest, qui détient trois chaînes nationales – peuvent apparaître comme une menace à la pluralité de l'information.

Pas question, plaide-t-on parmi le personnel de la RAI, d'affaiblir le service public, ni de le mettre en quelque sorte sous la tutelle de l'exécutif, comme semble l'indiquer le projet de faire entrer de nouveaux représentants de l'actionnaire Etat dans le conseil d'administration. C'est une question trop délicate pour qu'elle soit réglée par décret : mieux vaut laisser la responsabilité d'une telle décision au nouveau Parlement qui sera élu au printemps prochain, d'autant que celui-ci sera amené, soutient-on un peu partout, à procéder à une révision globale des lois qui réglementent l'audiovisuel. – *(Intérim.)*

NMPP : la participation financière de l'État confirmée. – Le ministre de la communication, Alain Carignon, a confirmé, par un communiqué du 17 décembre, à la suite d'un *« arbitrage interministériel »*, *« l'accord et la participation financière de l'Etat au volet social »* du plan de modernisation des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) *« qui comportera pour la totalité de l'effectif concerné, soit environ 380 ouvriers, des départs anticipés en retraite à partir de cinquante-cinq ans »*. Les modalités d'application de ce plan quadriennal (1994-1997) devront être signées avant le 31 décembre.

PATINAGE ARTISTIQUE

Le retour de la double championne olympique allemande

Dans son propre rôle, Katarina Witt

Après cinq années passées chez les professionnels, Katarina Witt a réussi à franchir le premier obstacle sur le chemin du retour vers les Jeux olympiques en se classant deuxième des championnats d'Allemagne derrière Tania Szewczenko, samedi 18 décembre à Herne, près de Dortmund. Pour gagner sa place à Lillehammer, la double championne olympique doit encore se classer parmi les deux premières Allemandes aux prochains championnats d'Europe.

HERNE

de notre envoyé spécial

Cette fois-ci, plus de Carmen ni de Maria de *West Side Story*. La patineuse qui s'avançait samedi sur la glace n'avait plus besoin de personnages à interpréter. Le mièvre message pour la paix dans le monde qu'elle entendait délivrer n'était que prétexte. Katarina Witt s'apprêtait à jouer Katarina Witt dans un récit qui se suffisait à lui-même : son retour. Plus besoin de raconter des histoires d'amour et de mort. Le danger épousait les contours de cette tunique rouge suffisamment habile pour souligner les rondeurs de la silhouette tout en en masquant les excès. Le risque se profilait dans l'épreuve des sauts à laquelle il faudrait bien se soumettre. La menace se cachait dans l'œil noir des caméras et du public, prêt à convoquer le passé pour comparer les deux images. Le corps avait changé, et cette métamorphose était devenue l'objet même du spectacle.

«Katarina Witt de Chemnitz», comme l'a présentée le speaker, devait se glisser dans la peau de la jeune patineuse de Karl-Marx-Stadt, l'ancien nom de sa cité natale. Le *«plus beau visage du socialisme»* voulait s'incarner dans la tentative si individualiste d'une vedette solitaire. Celle qui n'avait jamais patiné que sous les couleurs de la RDA s'était mis en tête de se tailler une place dans les championnats d'une Allemagne unifiée.

Les temps avaient changé. Pourquoi s'encombrer d'une histoire lorsque tant de symboles s'entrechoquent? La patineuse en rouge n'a pas perdu l'équilibre dans ce grand écart. Elle a glissé sur les quolibets qui avaient accompagné son rêve de retour. Elle a propulsé ses triples boucles piquées et triples salchows au-dessus du gouffre creusé par ses cinq années passées dans le monde des professionnels. Le charme a jailli, intact, de cette faille entre les deux Witt.

Sourires et pirouettes

L'Allemande a ajouté l'épaisseur de ses vingt-huit ans à son patinage, son expérience de femme à sa manière de plaire. Au bord de la piste, le visage de Jutta Müller, l'entraîneur de toujours, trait d'union entre passé et présent, s'est affolé de tics à chaque saut. Frayeurs inutiles pour celle qui connaît par cœur les défauts de la patineuse. Katarina Witt n'est pas tombée. Elle a su masquer ses imperfections, ses réceptions hésitantes par des sourires et des pirouettes. Elle a pu brandir un poing vainqueur à la fin de son programme.

Les deux femmes se sont embrassées puis serrées pendant que s'égrenaient les notes, comme dans le temps, moyennes en technique, excellentes en artistique. Dans son voyage dans le passé, pendant son pèlerinage au temps de sa splendeur, Witt était redevenue Witt, avec les mêmes qualités et les mêmes défauts. Soucieuse d'esthétique, la belle patineuse a rayé de son vocabulaire la plupart des triples sauts, lutz, axels ou flips. Comme à Calgary, en 1988, l'artiste a rechigné à s'effacer devant l'athlète. Les corvées de l'époque se sont simplement transformées en angoisse sur la capacité du corps de répondre aux exigences du patinage moderne.

Car la fascination qu'exerce l'Allemande ne peut plus guère prétendre aveugler les juges. Le sport a changé et ne se satisfait plus seulement de sourires distribués comme des friandises aux juges et au public. Dans la patinoire de Herne, la concurrente suivante s'est chargée de le rappeler à Katarina Witt. Comme si son programme ne s'était pas arrêté avec la fin de la musique, comme s'il lui fallait une conclusion pour souligner combien l'entreprise était risquée, la double championne olympique est restée au bord de la piste pour applaudir Katia Szewczenko. Une de ces patineuses de poche, une petite toupie au fin visage slave et aux jambes fuselées, qui saute avec la légèreté de ses seize ans. Les juges l'ont logiquement placée devant Katarina Witt.

Ainsi la première partie réussie du retour de Katarina Witt s'est-elle achevée sur un malentendu. Sur la deuxième marche du podium de la petite patinoire du bassin de la Rhur, la patineuse aux douze titres majeurs (1) se réjouissait de sa plus mauvaise place dans un championnat national depuis des années comme d'un triomphe. La médaille d'argent lui a certes ouvert les portes des championnats d'Europe où il lui faudra également se classer deuxième.

Dans un milieu très sensible aux hiérarchies en place, elle l'a même pratiquement assurée de participer aux Jeux olympiques. Mais la performance de Katia Szewczenko lui a ôté presque toute chance d'y caresser l'espoir d'une médaille. A Lillehammer, les jeunes filles bâties sur le modèle de Szewczenko n'auront pas assez de place pour grimper toutes sur le podium. La route de la jeune femme sera barrée par toutes ces ambitieuses.

Un supplément de popularité

Alors, pourquoi est-elle revenue? Pourquoi avoir décidé, en janvier dernier, de profiter de la réforme des règles de la Fédération internationale pour reprendre une licence amateur et courir le risque de rayer un palmarès irréprochable à la pointe de ses patins? L'argent? Katarina Witt en aurait amassé suffisamment pendant ses cinq ans de carrière professionnelle, d'«Holiday on ice» en compétitions, pour s'éviter les angoisses d'un retour aux Jeux olympiques. La notoriété? Au cours des années 80, la jeune fille a marié son nom avec une manière plus artistique de patiner, au point d'être assimilée à la discipline. Son défi, en concentrant sur elle tous les regards pendant trois mois, ne devrait lui apporter qu'un supplément de popularité.

Mais il y a des cœurs à reconquérir. Ceux des Allemands, que la chute du mur de Berlin a éloignés de l'idole. Critiquée par les gens de l'Est pour les privilèges dont elle avait profité sous le régime d'Erich Honecker, honnie par ceux de l'Ouest à cause de son rôle d'informateur supposé de la Stasi, Katarina Witt avait choisi de s'exiler aux Etats-Unis. Son retour est comme une manière d'effacer les cicatrices, de reconquérir l'affection de ses compatriotes autour d'une aventure personnelle, sans plus être guidée par le souci de servir un drapeau.

Au passage, la patineuse dit aussi avoir perdu le souci du rendement, le goût des moissons de médailles. *«Il y a des acteurs, des musiciens, des sportifs que les gens aiment toujours revoir*, a-t-elle expliqué à *l'Equipe-Magazine. Peu importe qu'ils soient premiers ou deuxièmes. Ce qui compte, c'est leur constance au fil des années dans la qualité et les perfomances.»* Le patinage n'est pas un sport aussi exact que le tennis et la natation, qui ont congédié sans ménagement les fantômes de Björn Borg et de Mark Spitz. Katarina Witt a sans doute voulu glisser sa tentative de retour olympique dans cet espace laissé au charme, aux valeurs artistiques d'une discipline hybride. S'étourdir dans la sévérité des entraînements de Jutta Müller, se saouler de sueur, peser les performances personnelles avec d'autres poids que ceux des médailles et de l'argent. Pour ne pas regarder s'écouler son existence de star, et la jouer encore une fois sur la glace.

JÉRÔME FENOGLIO

(1) Sous les couleurs est-allemandes, Katarina Witt a remporté six championnats d'Europe de 1983 à 1988, quatre championnats du monde (1984, 1985, 1987, 1988) et deux médailles d'or aux Jeux olympiques (1984 à Sarajevo, 1988 à Calgary).

FOOTBALL

Le tirage au sort de la Coupe du monde 1994

Le pari américain

Le tirage au sort de la quinzième Coupe du monde de football, organisée du 17 juin au 17 juillet 1994 aux Etats-Unis, a été effectué dimanche 19 décembre à Las Vegas. Pour le premier tour, les vingt-quatre équipes ont été réparties en six groupes implantés dans neuf villes. Les organisateurs américains et la Fédération internationale espèrent surtout que la Coupe du monde permettra de relancer le football professionnel aux Etats-Unis.

WASHINGTON

de notre correspondante

Que n'aura-t-on fait pour tenter d'intéresser les Américains au ballon rond! Jusqu'à tenir compte, dans le tirage au sort de la Coupe du monde 1994, des affinités ethniques des pays en compétition avec les grandes villes américaines qui accueilleront les matches! A six mois du coup d'envoi, certains se demandent si ce n'était pas un peu donner des perles aux cochons que d'organiser un tel événement dans un pays dont à peine 35 % des habitants déclarent en avoir connaissance.

Signe du relativement faible intérêt que le public américain manifeste à l'égard du football, la cérémonie du tirage au sort, dimanche 19 décembre à Las Vegas, n'a été retransmise par aucune des trois grandes chaînes nationales, et seulement par deux chaînes sur le cable : ESPN, une filiale d'ABC spécialisée dans les retransmissions sportives, et Univision, chaîne en langue espagnole destinée à la communauté hispanique des Etats-Unis. ABC qui, avec ESPN, a aquis les droits de retransmission pour 11 millions de dollars, a préféré diffuser dimanche à la même heure un tournoi de golf disputé en Jamaïque. Elle familiarisera ses téléspectateurs au spectacle du «soccer» progressivement, dans le cadre de ses émissions sportives hebdomadaires.

Vers un nouveau championnat national

Les organisateurs avaient pourtant fait ce qu'il fallait pour que le public américain ne se sente pas dépaysé par la cérémonie : Las Vegas, ses néons, ses crooners, Faye Dunaway en smoking de lamé blanc, Dick Clark, animateur des soirées dansantes télévisées connues de générations d'Américains, étaient là pour rassurer ceux qui considèrent encore le football comme un sport *«d'étrangers»* consistant *«à voir des joueurs aux genoux cagneux monter et descendre une pelouse en courant pendant 90 minutes»*. Faye Dunaway a quand même dû expliquer que si elle savait ce que c'était que le football, c'est parce qu'elle avait vécu dix ans à Londres, mais, signe encourageant, le *New York Times* consacrait dimanche pratiquement une page à divers aspects du tirage au sort, ainsi qu'au match amical Allemagne-Etats-Unis joué la veille à Stanford.

La presse américaine s'est particulièrement intéressée au conflit qui a opposé Pelé (dont la renommée aux Etats-Unis est, elle, immense) au président de la Fédération internationale (FIFA) Joao Havelange, et qui s'est soldé par la mise à l'écart de Pelé du cérémonial du tirage au sort. *«C'était comme si le pape avait refusé d'inviter Jésus à une messe»*, a commenté un journal brésilien, cité par ESPN...

La question, en réalité, n'est pas de savoir si la Coupe du Monde 94 sera un succès ou non. Peu en doutent. Les chaînes de télévision américaines ont, certes, manifesté peu d'enthousiasme, mais trouver des sponsors n'a pas posé de problème. Ce qui importe à des multinationales telles que Coca-Cola ou Gillette n'est pas le nombre de téléspectateurs américains mais l'audience mondiale. Les organisateurs ne se font pas non plus de souci pour la vente des billets : 1 million des 3,6 millions de billets sont déjà vendus, et le reste sera placé sans problème, d'autant plus que les supporters des pays en compétition viendront nombreux.

La vraie question reste : y aura-t-il du football aux Etats-Unis après la Coupe du monde? L'organisation d'un événement sportif de cette envergure parviendra-t-elle à donner une impulsion décisive au football en Amérique du Nord? C'est évidemment ce qu'espèrent la FIFA et les joueurs de ballon rond aux Etats-Unis qui seraient, selon le quotidien *USA Today*, seize millions. Certains commentateurs sportifs suggèrent à nouveau d'accommoder les règles du football aux goûts du public américain pour le rendre plus attrayant. Le président de la fédération américaine de football, Alan Rothenberg, a fait part la semaine dernière de son projet de relancer, à partir de 1995, un championnat national de football (Major League Soccer) regroupant douze équipes. La précédente expérience, née en 1968, avait dû être abandonnée en 1985. Le football, semble-t-il, connaît aujourd'hui un succès croissant auprès des adolescents et dans les collèges aux Etats-Unis. Et, habituées aux armures des joueurs de football américain, des adolescentes confiaient à CNN que le spectacle des jambes nues des joueurs de «soccer» militait incontestablement en faveur du football européen. Au moins sur le plan esthétique.

SYLVIE KAUFFMANN

La répartition des groupes

Groupe A (Los Angeles, Detroit, Chicago) : Etats-Unis (tête de série), Suisse, Colombie, Roumanie.

Groupe B (San Francisco, Detroit, Los Angeles) : Brésil (tête de série), Russie, Cameroun, Suède.

Groupe C (Chicago, Dallas, Boston) : Allemagne (tête de série), Bolivie, Espagne, Corée-du-Sud.

Groupe D (Boston, Dallas, Chicago) : Argentine (tête de série), Grèce, Nigeria, Bulgarie.

Groupe E (New-York, Washington, Orlando) : Italie (tête de série), Irlande, Norvège, Mexique.

Groupe F (Orlando, Washington, New-York) : Belgique (tête de série), Maroc, Pays-Bas, Arabie Saoudite.

Le match d'ouverture opposera l'Allemagne, tenante du titre, à la Bolivie, le 17 juin à Chicago.

KARTING

Les masters de Paris

Le bain de jouvence d'Alain Prost et d'Ayrton Senna

Dix années de duels en formule 1 avaient fini par émousser leur spontanéité. Il a pourtant suffi qu'ils renouent, l'espace d'un week-end, avec le karting, la discipline de leurs débuts en sports mécaniques (1), pour qu'Alain Prost et Ayrton Senna retrouvent l'insouciance de leur adolescence. Organisateur de ces premiers masters en salle de Paris, disputés les 18 et 19 décembre, Philippe Streiff avait certes choisi de ménager l'ego des deux champions en évitant de les opposer dans une course en ligne qui aurait pu dégénérer en nouveau duel.

Associés chacun à l'un des espoirs de la filière Elf et à un autre pilote de formule 1, Alain Prost et Ayrton Senna devaient assurer le dernier relais de leur équipe sur une vingtaine de tours de la piste de 600 mètres aménagée dans la salle et les coursives du Palais omnisports de Paris-Bercy.

Un accrochage entre Olivier Grouillard et Eric Bernard, équipier du Français, et un problème de carburateur pour Jean-Marc Gounon, équipier du Brésilien, n'ont pas permis aux deux têtes d'affiche de lutter pour la victoire le premier soir.

Dimanche, les deux champions ont pu effectuer une dizaine de tours roues dans roues et offrir au public l'occasion de comparer leur style : trajectoires d'une grande pureté, freinages au point de corde et accélérations sans dérapage pour Prost ; pilotage plus agressif et freinages «en crabe» pour Senna qui, victime d'un problème de carburateur, a dû laisser la victoire à son adversaire.

Quelques tours ont pourtant suffi aux deux hommes pour retrouver les sensations et les plaisirs de leur adolescence et approcher de moins d'une demi seconde les temps réussis en lever de rideau par les meilleurs jeunes pilotes de karting du monde.

Revigoré par ce bain de jouvence, Alain Prost a, une nouvelle fois, évoqué sa retraite sportive. La semaine précédente, Ron Dennis, directeur de McLaren International, n'avait pas caché qu'il espérait faire revenir son ancien pilote et ami sur cette décision. *«Il peut toujours essayer et tenter sa chance. Pour l'heure, il n'en est pas question. En principe, je pars»*, a répété le Français. Mais il serait surprenant qu'il ne suive pas de très près les tests du nouveau V10 Peugeot qui tournait pour la première fois au banc d'essai, lundi 20 décembre à Vélizy.

GÉRARD ALBOUY

(1) Alain Prost a été champion d'Europe juniors de karting en 1974. Ayrton Senna a été vice-champion du monde de cette discipline en 1979 et 1980.

LES RÉSULTATS

ATHLÉTISME

Cross du «Figaro»

Les Kényans ont dominé le trente-troisième cross du *Figaro* dimanche 20 décembre, à Paris, en réalisant un doublé grâce à Wilson Omwoyo et Simon Chemoiyo. Le premier a parcouru les dix kilomètres de course en 30 min 29 s, devançant d'un souffle son compatriote Chemoyo, vainqueur de l'édition 1992. Le Français Thierry Pantel s'est adjugé la troisième place à 28 secondes. Chez les dames, victoire de la Française Blandine Bitzner, qui a parcouru les quatre kilomètres en 13 min 27 s.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Première division

(Vingt-deuxième journée)

*Marseille b. Nantes 3-1
*Strasbourg b. Toulouse 1-0
*Saint-Etienne et Le Havre 0-0
*Lille b. Cannes 1-0
Paris SG b. *Sochaux 2-1
*Montpellier et Lens 0-0
*Caen b. Martigues 4-1
*Angers et Auxerre 2-2
Lyon b. *Metz 1-0
*Bordeaux b. Monaco 1-0

Classement : 1. Paris-SG, 35 pts ; 2. Marseille, 31 ; 3. Bordeaux, 29 ; 4. Auxerre, 25 ; 5. Monaco, Nantes, Strasbourg et Montpellier, 24 ; 9. Cannes, 23 ; 10. Sochaux, 22 ; 11. Lyon, 21 ; 12. Saint-Etienne et Metz, 20 ; 14. Lens et Caen, 19 ; 16. Lille, 18 ; 17. Martigues, 17 ; 18. Le Havre, 16 ; 19. Toulouse, 15 ; 20. Angers, 14.

Coupe de France

Vaulx-en-Velin a réalisé un exploit, samedi 19 décembre, lors du huitième tour de la Coupe de France de football. Le club de national 2 a battu Nice, formation de deuxième division (1-0) et accède ainsi aux trente-deuxièmes de finale pour la première fois de son histoire. Cinq clubs de deuxième division ont été éliminés par des formations de nationale 1. Dimanche, Valence s'est incliné, face à Sète (2-2, 2 tirs au but à 1); Samedi, Istres a été battu par Lyon-Duchère (0-0, 5 tab à 4), Mulhouse a perdu face au Paris FC (0-0, 3 tab à 1), Niort a été dominé par le Muret (1-0) et Gueugnon a été défait par Pau (2-1). Dans les rencontres entre des clubs de deuxième division, victoire de Beauvais sur Dunkerque (4-2), de Rennes à Saint-Brieuc (1-0) et de Charleville à Nancy (2-0)

PATINAGE ARTISTIQUE

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Surya Bonaly a remporté, dimanche 19 décembre, à Rouen, son sixième titre de championne de France de patinage artistique. En tête après les épreuves techniques, la vice-championne du monde s'est aisément imposée, à l'issue du libre, devant Marie-Pierre Leray et Laetitia Hubert. Samedi, Philippe Candeloro avait décroché son premier titre national, devant Eric Millot, en obtenant deux notes de 6 0 dans le libre. En couples, le titre est revenu à Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis.

RUGBY

CHAMPIONNAT DE FRANCE

(Onzième journée)

Groupe A

POULE 1

*Rumilly b. Bègles-Bordeaux 15-3
Bayonne b. *Périgueux 17-12
*Montferrand b. Brive 16-6
*Castres b. Nice 15-3

Classement : 1. Castres, 26 pts ; 2. Bègles-Bordeaux et Montferrand, 25 ; 4. Bayonne, 23.

POULE 2

*Stade toulousain b. Dijon 36-6
Auch b. *Tarbes 20-14
*Valence d'Agen b. Mont-de-Marsan 30-14
*Dax b. Grenoble 28-12

Classement : 1. Stade toulousain, Dax et Auch, 26 pts ; 4. Grenoble, 25.

POULE 3

*Pau b. Nîmes 20-6
*Bourgoin b. Agen 28-9
*Biarritz b. Graulhet 12-10
*Narbonne b. Lourdes 39-10

Classement : 1. Narbonne, 25 pts ; 2. Agen et Biarritz, 24 ; 4. Bourgoin, Nîmes et Pau, 23.

POULE 4

Colomiers b. *SBUC 23-10
Racing CF b. *Toulon 13-12
*Perpignan b. Béziers 17-6
*Montpellier b. Lyon OU 17-3

Classement : 1. Perpignan, 26 ; 2. Toulon et Colomiers, 25 ; 4. Montpellier, 24.

SKI ALPIN

Coupe du monde messieurs

Steve Locher a remporté dimanche, à Alta-Badia (Italie), le premier géant de Coupe du monde de sa carrière en devançant Alberto Tomba. Deuxième temps de la première manche, le Suisse a été le plus rapide dans la deuxième et s'est imposé avec plus d'une seconde d'avance sur l'Italien. Le récent vainqueur du géant de Val-d'Isère, l'Autrichien Christian Mayer, a pris la troisième place. Le Français Franck Piccard termine cinquième.

Samedi, à Val-Gardena (Italie), l'Autrichien Patrick Ortlieb avait signé son premier succès en Coupe du monde en descente. Le champion olympique 1992 s'est imposé devant le Suisse Daniel Mahrer et le Français Jean-Luc Crétier.

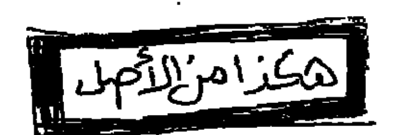
Coupe du monde dames

Vreni Schneider a enlevé, dimanche 19 décembre, le slalom de Saint-Anton (Autriche). La Suissesse a devancé deux Suédoises, Pernilla Wiberg et Kristina Andersson. Samedi, l'Autrichienne Anja Haas avait remporté la descente devant sa compatriote Renate Goetschl et la Japonaise Emi Kawabata. La Française Nathalie Bouvier, grièvement blessée il y a deux ans, au Japon, a réalisé le huitième temps de l'épreuve.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde

SCIENCES ET MÉDECINE



ILE-DE-FRANCE

Après l'arrêt favorable du Conseil d'Etat

L'opération Seine-Rive gauche reste grevée de plusieurs handicaps

Le récent arrêt du Conseil d'Etat sur les divers contentieux opposant la Ville de Paris à des associations dans l'opération d'urbanisme de Seine-Rive gauche *(le Monde* daté 5-6 décembre) n'a pas mis un point final aux débats. L'ampleur de cet aménagement du treizième arrondissement, son impact sur l'équilibre futur de la capitale, son coût et la longueur du chantier, permettent de penser que la polémique n'est pas terminée.

Dans le texte de huit feuillets rédigés par les conseillers de la section du contentieux et qu'ils ont tenu à faire publier au recueil Lebon, chaque partie peut trouver des motifs de contentement et d'insatisfaction. Que la zone d'aménagement concerté (ZAC) Seine-Rive gauche créée par la Ville il y a deux ans et demi soit reconnue comme valable, y compris les futures modifications du square Marie-Curie se trouvant devant la Salpêtrière, voilà qui rassure les urbanistes officiels.

De même sont-ils satisfaits que leur premier plan d'aménagement de zone (PAZ) soit validé. Contrairement aux juges du tribunal administratif, les conseillers ont estimé que les espaces verts indiqués pouvaient être tenus pour tels (y compris ceux du périphérique et le jardin intérieur de la Bibliothèque de France) et que leurs surfaces additionnées (8,7 hectares pour une opération s'étendant sur 130 hectares) étaient suffisantes.

Ils ont accepté l'argument des aménageurs selon lequel les futurs habitants de Seine-Rive gauche pourront toujours fréquenter les jardins proches du secteur, comme le Jardin des Plantes et le Parc de Bercy. Il n'empêche que, depuis le premier PAZ, les élus parisiens en ont adopté un second, le 20 septembre, qui augmente le nombre des espaces verts et les localise précisément sur un plan. Ce vote est un engagement politique que les associations, pourtant battues juridiquement, ne manqueront pas de rappeler.

Les urbanistes ont encore obtenu un satisfecit sur le contenu de leur PAZ qui, prévoyant 900 000 mètres carrés de bureaux, 520 000 mètres carrés de logements et de nouveaux transports en commun, est en cohérence avec le schéma d'aménagement de l'Ile-de-France et son objectif de rééquilibrage vers l'Est. La société d'aménagement, la SEMAPA, va donc pouvoir lancer ses premiers chantiers dès le mois de juin 1994. Tout est prêt depuis plusieurs mois : les terrains ont été achetés, les projets d'architectes sélectionnés après concours et les maître d'ouvrage désignés, qu'ils soient publics ou privés. Restent à obtenir le permis de construire et les financements publics.

Un grand équipement tertiaire

Il s'agit d'édifier, de part et d'autre de la Bibliothèque de France, un front de Seine comportant 500 logements sociaux, de tracer des rues et quelques jardins intérieurs, enfin de refaire le quai de Seine à cet endroit. Ce nouveau quartier devrait être livré en 1996 et mettre un peu de «chair» autour de la Bibliothèque qui, elle-même, à cette époque recevra ses premiers lecteurs. Ceux-ci devraient être amenés du reste de la capitale par le métro Météor actuellement en cours de construction. Tel sera le germe, l'îlot modèle, la préfiguration de Seine-Rive gauche : un grand équipement tertiaire, un nouveau transport en commun, un quartier d'habitation.

C'est de la réussite de cette combinaison que dépendra en grande partie le sort du reste de l'opération. Les aménageurs doivent démontrer aux investisseurs privés et publics la viabilité de leur concept. En effet seule la vente de droits à construire pour 900 000 mètres carrés de bureaux doit assurer le financement de la dalle de 30 hectares couvrant les voies SNCF, et donc l'équilibre financier du projet.

Urbanisme sur dalle

Or, de ce coté, rien n'est joué. Non seulement la mévente des bureaux s'aggrave, mais l'arrêt du Conseil d'Etat ne facilite pas les choses. Il confirme l'annulation de la déclaration d'utilité publique et permet aux opposants de ne pas se tenir pour battus. Bien que leur texte soit rédigé d'une manière peu claire les conseillers semblent estimer que les 19 hectares de terrain que la SNCF apporte en dot dans son mariage avec les aménageurs devraient être préalablement déclassés par le ministre des transports et faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

Celle-ci sera également nécessaire pour l'expropriation éventuelle des huit parcelles appartenant à des propriétaires privés (dont le groupe Bouygues) et couvrant 6,8 hectares. Une nouvelle enquête publique avec les délais (environ un an), les débats et les contestations qu'elle suppose, devra donc être lancée.

Les dirigeants de la SEMAPA sont convaincus qu'ils franchiront cet obstacle. D'ores et déjà, ils font étudier de plus près, par des architectes et des paysagistes, les points les plus délicats et les plus critiqués de leur projet : la transition entre le quartier sur dalle et le reste du treizième arrondissement, l'aboutissement en impasse sur Ivry de la grande Avenue de France, les alentours de la Salpêtrière, le traitement des abords de la gare d'Austerlitz, le débouché rive gauche du futur pont Charles-de-Gaulle *(le Monde* du 7 décembre). Sur tous ces points, les associations risquent de se montrer vigilante.

Restera en outre un casse-tête technique et juridique que l'arrêt du Conseil d'Etat n'a pas éclairci même s'il y fait allusion. Celui de la fameuse et immense dalle de 30 hectares qui doit enjamber les voies ferrées. Cet espace public-là, aérien, devra lui aussi être déclassé pour être cédé aux aménageurs. Eux-mêmes le diviseront en parcelles qui, avec leurs appuis, seront transformés soit en espace public municipal pour la voirie, soit en espace privé vendu à des promoteurs qui en assureront l'entretien futur. L'urbanisme sur dalle a créé jusqu'ici des situations inextricables *(le Monde* daté 31 octobre-1er novembre). Avant de s'y lancer les responsables de la SEMAPA devront d'abord en désamorcer les pièges.

Dans le grand chantier chiraquien de Seine-Rive gauche, les aménageurs municipaux ont assurément franchi une première étape et remporté une victoire psychologique. Il leur reste un très long chemin à parcourir, semé d'embûches économiques, juridiques et urbanistiques, mais Paris ne s'est pas fait en un jour...

MARC AMBROISE-RENDU

Une communauté monastique dans le Val-de-Marne

Les yeux au ciel et les pieds dans la ville

En aube blanche, cinq moines bénédictins, dans un ancien garage transformé en chapelle, célèbrent l'office de vêpres. D'un côté, les bruits de la rue. De l'autre, à travers des lucarnes et des vitraux, se découpent des immeubles gris, abîmés, sans âme. Est-on moine pour se réfugier derrière une clôture, pour échapper au monde? Rien n'est plus étranger à cette caricature de la vie contemplative que l'expérience menée par le prieuré Saint-Benoît, à L'Haÿ-les-Roses, Choisy et Thiais, dans le Val-de-Marne.

Cette communauté monastique est née à la fin de la guerre, à un moment où la France se découvrait déchristianisée et où l'Eglise déployait ses efforts de «reconquête» missionnaire (1). Fin 1943, Jean de Féligonde quitte son monastère de La Pierre-qui-Vire, dans l'Yonne. Accompagné de quatre jeunes gens, il gagne la région parisienne avec un projet précis : concilier sa vie de bénédictin avec un travail paroissial en milieu urbain. En cinquante ans, la communauté qu'il crée va connaître tous les enthousiasmes et toutes les crises, y compris le départ de son fondateur en 1972.

Elle grossit pourtant, résiste aux vents et marées et démontre qu'on peut être moine, comme dit Grégoire, prieur, «*tout en respirant les pavés*». Les offices réguliers de la journée, les repas en silence, l'accueil, la méditation des Psaumes, rythment la vie de ces douze Frères, âgés de trente-cinq à soixante-dix ans, qui se définissent comme des «*chercheurs de Dieu*» en ville : «*Nous voulons manifester que dans ce monde de bruit, un silence peut se vivre*», dit l'un d'eux.

«On vit dans le même béton»

Comme dans tous les monastères du monde, ils fabriquent des icônes, composent de la musique liturgique, mais leur vie monastique est remplie des «*cris*» venus de l'extérieur : ancien maître des novices, Daniel est aumônier à l'hôpital psychiatrique de Villejuif. Christian travaille au centre de tri postal de Choisy. Hugues est aumônier à la prison de Fresnes. Les autres sont prêtres de paroisse. Cette relation avec les plus marginaux colore leur manière de vivre, de penser, de prier.

Dieu «*absent*» de la ville? «*Allons donc*, répond Luc. *On croise dans la ville comme dans la Bible les mêmes hommes qui souffrent, ceux qui refusent Dieu ou sont idolâtres, qui sont mal aimés ou isolés.*» Cette osmose constante entre la vie du monastère et les événements extérieurs leur fait dire que pour être moine, il n'est pas nécessaire de fuir au désert. Ce qui ne les empêche pas parfois de s'échapper : l'un choisit le jogging en ville, l'autre le rocher à Fontainebleau.

Ils ont prononcé les vœux traditionnels (pauvreté, chasteté, obéissance), mais grâce à eux, l'image du religieux et de la vie monastique a changé dans la ville. «*On vit dans le même béton qu'eux*», explique Luc. L'histoire, les liens tissés, la stabilité, qui est l'un des piliers de la règle de Saint-Benoît (à la différence de prêtres séculiers, appelés à changer de paroisse), font du monastère une «*halte*» appréciée à L'Haÿ-les-Roses.

On y vient, parfois de loin, pour des retraites spirituelles (des chambres d'hôte sont aménagées). Des débats sont organisés, des formations proposées, jusqu'à des lectures psychanalytiques de la Bible, jusqu'à des séances de zen animées par un frère, Benoît, devenu maître zen après plusieurs stages au Japon et dans des monastères bouddhistes français.

Cinquante ans, c'est toutefois une étape. Devenu trop exigu, le monastère de L'Haÿ va s'éloigner, jusqu'à Etiolles, dans l'Essonne. Il s'agit de donner une nouvelle «*visibilité*» sociale à cette vie monastique en région parisienne, de soigner sa vocation à l'hospitalité et à la formation. Avec un projet précis : offrir une année de «vie monastique» à des jeunes en fin d'études, qui veulent «*souffler*» avant d'attaquer leur vie professionnelle. Les demandes risquent d'affluer.

HENRI TINCQ

(1) C'est l'époque de *France, pays de mission*, des abbés Godin et Daniel *(le Monde* du 6 octobre), et des premiers prêtres-ouvriers.

YVELINES

Référendum local à Mantes-la-Jolie

Faible mobilisation des électeurs pour soutenir le projet de ville du maire

La consultation sur le «projet de ville» organisée, dimanche 19 décembre, par le maire socialiste de Mantes-la-Jolie (Yvelines), n'a guère mobilisé les électeurs. Seuls 16,41 % d'entre eux se sont déplacés pour répondre à la sollicitation de Paul Picard (PS), qui souhaitait obtenir l'appui de la population dans son bras de fer avec l'Etat, pour recevoir des subventions plus larges et favoriser la politique de rénovation de sa ville *(le Monde* du 18 décembre). Il est vrai que plus de 70 % des 2917 suffrages exprimés ont répondu positivement à la question posée par le maire, tandis que près de 30 % se prononçaient contre.

Dans la ZUP du Val-Fourré, la participation n'a atteint que 12,10 %, mais 78 % des voix ont approuvé le projet du maire. M. Picard souhaitait faire pression sur l'Etat pour obtenir un engagement financier supérieur au seuil courant de 50 %, pour les programmes prévus par la politique de la ville.

Le maire de Mantes-La-Jolie avait pris un grand risque en organisant une consultation populaire. La faible mobilisation, même si elle est habituelle dans un scrutin de ce type, confirme la difficile implication de la population dans le débat sur la Ville, surtout lorsqu'aux débats urbanistiques et sociaux se mêlent des considérations de politique locale. Parallèlement à cette consultation locale, l'association «Actions Mantes-la-Jolie» affirme avoir recueilli 2 000 signatures au bas de sa pétition ouvertes à tous, Français ou étrangers de 16 ans ou plus, qui réclame la suppression de l'appellation «Val Fourré». Ce texte, qui reste ouvert à la signature jusqu'au 15 janvier, entend marquer la volonté de casser toute forme de ségrégation entre la ZUP de Mantes et le centre historique de la ville.

Ph. Be.

REPÈRES

EMPLOI

Convention pour l'insertion professionnelle de jeunes

Une convention pour le développement de l'emploi et de l'apprentissage dans la région a été signée, mercredi 15 décembre, par Michel Giraud (RPR), ministre du travail et président du conseil régional, Jean-Claude Aurousseau, préfet de la région, et Paul Dubrulle, coprésident du groupe Accor. Par cette convention, le groupe Accor s'engage à créer dans la région 200 emplois d'hôtellerie, de cuisine, de restauration ou de tourisme. Ils seront proposés à des jeunes dans les douze mois à venir. Au moins 450 personnes devraient également être recrutées, soit dans le cadre de contrats d'apprentissage, soit par contrats de qualification.

Cette convention régionale est la troisième réalisée par le groupe Accor après l'accord national pour le développement de l'apprentissage signé le 1er juillet avec l'Etat. Elle répond également à la volonté de 23 entreprises franciliennes de proposer 1 000 postes d'apprentis dans les mois à venir.

► **Rens. : Alain Carric, groupe Accor. Tél. : 60-87-43-20.**

SALONS

Vers une extension du parc des expositions de Villepinte

Déterminée à accentuer son action en faveur des activités de foires et de salons en région parisienne, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris a *décidé de développer le Parc* international des expositions de Paris-Nord-Villepinte (Seine-Saint-Denis). *Elle a demandé*, à l'issue d'une consultation d'architectes, à deux cabinets français, Valode et Pistre, et Architecture studio, d'approfondir leurs études sur ce projet dans le cadre du schéma d'aménagement d'ensemble du secteur sud de Roissy.

Le résultat des réflexions des aménageurs devrait être connu d'ici à la fin du mois de mars. Parallèlement, la chambre consulaire a entrepris des démarches pour obtenir le renforcement des infrastructures de desserte routière et ferrée du site, condition indispensable, selon le directeur général de la société d'exploitation du parc, Jean-José Arroyo, «*de l'engagement effectif du projet dans sa phase opérationnelle*».

JOURNAL

«L'Ami du vingtième»

C'est le plus ancien des périodiques parisiens de quartier. *L'ami du vingtième*, journal chrétien d'informations locales, fête son cinq centième numéro et son quarante-neuvième anniversaire. Bulletin paroissial, fondé à Ménilmontant en 1945, ce mensuel œcuménique couvre aujourd'hui sept paroisses catholiques et deux paroisses protestantes des «villages» de Belleville, Charonne et Ménilmontant. Rédigé, géré et distribué par une équipe de laïcs bénévoles, forte d'une soixantaine de personnes, il est la mémoire vivante du vingtième arrondissement.

Vie locale, festivités, urbanisme, rien n'échappe à son réseau de correspondants paroissiaux. Exemple : sa cinq centième livraison publie une enquête sur les difficultés du petit commerce menacé par les hypermarchés installés récemment aux portes de Montreuil et de Bagnolet. Après la disparition des entreprises, des ateliers industriels, des cinémas, des bals populaires et des patronages, une autre composante du tissu bellevillois s'effiloche. Mais, fort de ses lecteurs fidèles et de ses mille abonnés, dont certains résident à Venise ou à Washington, *L'ami du vingtième* veille. Pourtant ce périodique original, dont le rédacteur en chef est un ancien métallo, ne bénéficie d'aucune subvention et n'a même pas de bureau.

► ***L'Ami du vingtième*, 81 rue de la Plaine, 75020, Paris, Tél : 46-36-80-72.**

VIOLENCES

Une reconstitution judiciaire provoque des incidents dans les Yvelines

Huit jeunes gens ont été écroués à la suite des violents incidents qui avaient éclaté, jeudi 16 décembre, dans la cité du Valibout à Plaisir (Yvelines), lors de la reconstitution judiciaire de l'assassinat de Mourad Benjadi, 19 ans. Celui-ci avait été tué au cours d'un différend, sentimental semble-t-il, le 15 août 1992 *(le Monde* du 18 août 1992).

Environ 80 jeunes avaient lancé des pierres sur les forces de l'ordre, blessant des policiers, endommageant des véhicules et brisant les vitres de l'annexe du commissariat d'Elancourt, au moment de la reconstitution. L'inculpé, Patrick Rostano, quarante-trois ans, pris à partie, avait pu être évacué sous escorte. Sa compagne, Nicole Lagache, 38 ans, poursuivie pour complicité d'assassinat, était parvenue à quitter les lieux dans la voiture de son avocat après s'être réfugiée dans le commissariat. Une information judiciaire pour outrages, voies de faits et coups et blessures volontaires sur agents de la force publique a été ouverte, samedi 18 décembre, par le parquet de Versailles.

RECTIFICATIF. – Nous avons attribué par erreur l'étiquette UDF, au lieu de RPR, à Paul Graziani, maire de Boulogne-Billancourt, dans l'article sur l'aménagement des terrains Renault dans les Hauts-de-Seine *(le Monde* du 18 décembre).

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

BEETHOVEN 2. Film américain de Rod Daniel, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

BRATAN, LE FRÈRE. Film soviétique de Bakhtiyar Khudoynazarov, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CEMENT GARDEN. Film britannique d'Andrew Birkin, v.o. : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

NO SMOKING. Film français d'Alain Resnais : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

NOËL CHEZ LES MUPPETS. Film américain de Brian Henson, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

SACRÉ ROBIN DES BOIS. Film américain de Mel Brooks, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

SMOKING. Film français d'Alain Resnais : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

UN MONDE PARFAIT. Film américain de Clint Eastwood, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (48-36-10-96 ; 36-65-71-44).

prion a l'emporte-pièce sur ... tique se résume en une phrase ... CLAIRE TREAN | par la CDU de Steffen Heitmann

MUSIQUES

LES TROYENS à New-York

Françoise Pollet entre au Metropolitan

NEW-YORK

correspondance

Les *Troyens* d'Hector Berlioz sont de retour, depuis jeudi 16 décembre, au Metropolitan Opera de la ville de New-York. Rafael Kubelik les avait dirigés pour la première fois à l'Opéra new-yorkais en 1973. Le soir de la générale, Shirley Verrett avait remplacé au pied levé Christa Ludwig indisposée, cumulant par conséquent le rôle de Didon et celui de Cassandre. Dix ans plus tard, Jessye Norman y faisait ses débuts dans le rôle de Cassandre, aux côtés de Placido Domingo, sous la direction de James Levine, à nouveau au pupitre pour cette série de représentations. *Les Troyens* constituent à la fois une œuvre intimiste et un opéra martial, où Berlioz allie le lyrique et le cérémonial, et dont les personnages centraux sont successivement deux femmes. Dans la première partie, *la Prise de Troie*, le rôle écrasant de Cassandre revenait à la Française Françoise Pollet, qui l'avait déjà chanté à Bruxelles, mais qui faisait ses débuts au Metropolitan. Sans faire oublier Jessye Norman, elle fut noble, intelligente, simple. Prise sans doute par le trac, elle se laissa, sur la fin, couvrir par l'orchestre, mais ne se départit jamais de sa présence ni de son autorité dramatique.



MARIE-NOELLE ROBERT

Françoise Pollet

Dans le rôle de Didon, Maria Ewing faisait son retour au Met, qu'elle avait quitté en 1987 pour incompatibilité d'options artistiques avec le directeur musical de la maison, James Levine. Tout au long de la seconde partie, *les Troyens à Carthage*, elle pallia une certaine incertitude vocale en tirant l'interprétation vers un maniérisme inattendu. L'annonce, à l'entracte, qu'elle était affectée d'un rhume sembla, en fait, la libérer : dans la longue scène qui précède son immolation, elle fut à la fois simple et intense.

Les deux chanteuses dominaient, comme l'ouvrage l'exige, une distribution masculine comprenant Gary Lakes (Enée) Donald Kaash (Iopas, le poète de cour) et Thomas Hampson (Coroebus). Le mérite de Maria Ewing et de Françoise Pollet est d'autant plus grand qu'elles eurent constamment à lutter avec le décor, les costumes et les «effets visuels» de Peter Wexler – les mêmes depuis des lustres. On se prendrait presque à regretter Cecil B. De Mille. Avec un décor composé de gros blocs qui mettent une éternité à se déplacer, des boucliers sortis de *Star Trek* et des danseurs vêtus de strings en cuir ou de ceintures de chasteté, on se croirait dans un numéro à l'antique des Folies-Bergère, moins les cancans. A quand un nouveau Samson capable de faire s'écrouler cet amas de conventions?

HENRI BÉHAR

CROWDED HOUSE au Bataclan à Paris

La fête au bout de la route

Côté cour, sur la scène du Bataclan, il y a Neil Finn, guitariste, chanteur, auteur. Côté jardin, le bassiste Nick Seymour. Derrière, sur une estrade, la batterie de Paul Hester, les claviers de Mark Hart. Et au centre, un micro, tout bête, sans personne derrière. Au bout de trois chansons, Neil Finn dit : *«Cet endroit me donne une impression de déjà vu. La dernière fois que j'ai joué ici, mon frère Tim était là.»* Et il montre le micro solitaire.

Les frères Finn, fiers enfants de la Nouvelle-Zélande, ont fait de la musique ensemble pendant quinze ans, d'abord au sein de Split Enz, puis avec Crowded House. En 1991, leurs chemins se sont séparés et *Together Alone*, le dernier album de Crowded House, enregistré au bord de la mer, sur une plage déserte de Nouvelle-Zélande, baigne dans une mélancolie amère née peut-être de cette séparation.

Mais sur scène, Crowded House ne se résume pas à cet envoûtement d'autant plus délétère qu'il s'habille de mélodies gracieuses, d'harmonies angéliques. Au Bataclan, comme à chaque fois qu'ils ont joué à Paris, Neil Finn et ses camarades ont dévoilé un secret assez bien préservé par leurs disques : ce sont des rockers, des musiciens qui aiment le bruit et le déséquilibre. Paul Hester et Nick Seymour font une rythmique assez rare de nos jours, qui utilise chaque recoin de l'espace limité que ménagent les conventions du rock, sans jamais oublier de cogner comme des brutes quand il le faut. Les guitares (Mark Hart en fait partie également) hurlent facilement. Au début de chaque morceau on entend comme une période de mise en place, un moment où les musiciens décident ce que sera cette chansons là, ce soir-là. En même temps, Crowded House aime trop les règles du jeu de la pop music pour s'abandonner aux solos interminables, pour oublier le public.

Et puis, ce 19 décembre, le groupe donnait au Bataclan le dernier concert de sa tournée mondiale. La soirée, commencée avec un sérieux énergique, inquiet, qui donna une version éblouissante d'*At Your Command*, extrait du dernier album, s'est progressivement détendue. Pendant de longs intermèdes, le groupe s'est amusé, reprenant au débotté *Sunny Afternoon* des Kinks, *In My Life* des Beatles ou – plus sérieusement – le *Pale Blue Eyes* du Velvet Underground, dans une version country irréprochable.

Au fur et à mesure que les farces de collégiens se multipliaient – instruments désaccordés par les techniciens, bombardements d'avions en papier – les moments de vraie musique s'espaçaient et se faisaient plus intenses. Car, malgré tout, la fatigue d'une tournée, l'envie de repartir au pays (Neil Finn a porté un toast au *«cuirassé Crowded House, perdu aux antipodes de son port d'attache»*), le groupe ne peut pas s'empêcher d'être l'un des meilleurs à jouer du rock aujourd'hui, à y mettre autant d'intelligence, d'humour et de tristesse.

THOMAS SOTINEL

LE CENTENAIRE DE LA «SYMPHONIE DU NOUVEAU MONDE» à Prague

Pétard mouillé

PRAGUE

de notre envoyé spécial

Il y a tant de salles de concerts, d'Opéras dans Prague, de galeries d'art à visiter, il y a tant à apprendre et à récolter dans cette ville que l'on rêve de ce que les Tchèques pourraient faire s'ils se trouvaient dans une meilleure situation économique. Un homme vend des appeaux en bois sur le pont Saint-Charles? Pour attirer le chaland, il siffle le finale de la *Neuvième* de Beethoven. La musique vous appelle dans une rue? C'est le haut-parleur installé sur le trottoir par un disquaire qui déverse les notes d'une messe de Mozart. Un kiosque à journaux est pris d'assaut? C'est un libraire qui vend de la vraie littérature sous une tente installée à même le pavé. Prague n'a jamais cessé d'être une capitale culturelle, même lorsque certains de ses artistes étaient emprisonnés ou contraints à l'exil. Et puis Mozart est davantage chez lui à Prague qu'à Salzbourg. Ici, il n'a jamais pris de coup pied au cul de la part d'archevêque.

C'est dans la ville de Bohême que la branche film et vidéo de Sony Music avait choisi de fêter le centième anniversaire de la *Symphonie du Nouveau Monde*, d'Anton Dvorak. L'ouvrage du musicien tchèque avait été créé le 15 décembre 1893 à Carnegie Hall, par le Philharmonique de New-York. C'était le plus beau cadeau qu'un compositeur européen ait jamais fait à la jeune Amérique.

Jeudi 16 décembre, la salle Smetana était comble, le public s'était mis sur son trente et un. Quand le président Vaclav Havel entre dans sa loge, le public se lève et l'applaudit tout le temps que dure l'hymne officiel que jouent les cuivres de l'Orchestre de Boston. Six caméras de la télévision allemande sont installées devant et dans l'orchestre, pendant qu'une septième, montée sur le bras d'une grue, se déplace au-dessus du public. Ozawa donne le départ de l'*Ouverture Carnaval* de Dvorak. L'acoustique de la salle Smetana est épouvantable, les vents de l'orchestre américain sont en petite forme. Et l'on découvre que ce salut au Nouveau Monde se compose, en fait, de treize morceaux et extraits d'œuvres de Dvorak (dont le seul mouvement lent de la *Neuvième symphonie* prétendument honorée) par un Yo Yo Ma et un Perlman l'œil rivé à leur partition, jouant à peine juste et avec une sentimentalité de rosières. La mezzo Frederica von Stade et le pianiste Rudolf Firkusny paraissaient plus sérieux dans les mélodies qu'ils interprétèrent ensemble, sur la gauche de la scène, devant l'orchestre silencieux. Pas de bis – normal pour un concert entièrement composé de bis! – le public sort, les artistes restent pour réenregistrer les raccords.

Une telle mascarade offenserait le public le mieux disposé du monde. On s'interroge. Peter Gelb, l'initiateur de ce projet pour Sony Video, a-t-il péché par naïveté? Ou s'est-il entouré d'artistes américains pour tirer le maximum du décor praguois, de la population tchèque et de la présence du président Havel concocter l'un de ces produits qui pleuvent sur le marché depuis que la confusion des genres veut que l'on gère la musique classique avec les mêmes armes et dans le même but de profit maximal que la musique populaire la plus commerciale. Sony Video va mixer les images de ce concert avec des vues de la capitale tchèque comme s'il s'agissait d'un décor de dessin animé.

C'est à ce même producteur que l'on doit deux films outrageants sur le retour d'Horowitz. Il réussit à faire passer le grand pianiste pour un pitre (ARTE vient malheureusement de diffuser le second). Qui sait, Peter Gelb pense peut-être sincèrement que les Etats-Unis ont fait un magnifique cadeau à la petite-république-tchèque-qui-sort-tout-juste-des-griffes-des-communistes en lui apportant ses grands artistes sur un plateau.

Ce type de production prouve surtout ceci : la défense de l'exception culturelle est une cause perdue dans la musique classique. Depuis quelques années, le pouvoir artistique des majors du disque est dans les mains d'une poignée d'hommes qui imposent leurs choix au reste du monde. Il y a quarante ans, Walter Legge faisait déjà cela pour EMI. Mais ce directeur artistique connaissait, pour le moins, la musique et avait la chance d'arriver au moment où le microsillon prenait son essor. A de rares exceptions près, les responsables actuels sont des sourds qui veulent imposer au reste du monde des artistes que Legge n'aurait même pas accepté d'auditionner.

Quitte à fêter le centenaire de la *Symphonie du Nouveau Monde*, le bons sens aurait voulu qu'on filme la Philharmonie tchèque dirigée par le Tchèque Rafaël Kubelik, l'un des derniers géants de la direction d'orchestre encore en vie, dans un programme digne de ce nom. Dans vingt ans, dans trente ans, Sony aurait été fier d'avoir organisé, filmé et enregistré cette soirée historique, et le résultat se vendrait encore.

ALAIN LOMPECH

DANSE

CASSE-NOISETTE, de John Neumeier, au palais Garnier à Paris

Éloge du métier

La danse classique possède au moins une vertu : elle est bonne fille. Aux chorégraphes en panne d'inspiration, passagère ou chronique, elle dit : «N'ayez pas peur, je suis là, servez-vous : pirouettes, entrechats, doubles tours en l'air pour les garçons, piqués arabesques pour les filles...» Cela ne suffit pas? «Mettez carrément une barre en scène, poursuit-elle, et montrez une leçon : ça marche toujours. Reste à ficeler tout cela par quelques pas d'enchaînements plus ou moins ingénieux, et à confier le bébé, si possible, à des danseurs de haut niveau.» Ça marche.

Le *Casse-Noisette* de John Neumeier, qui vient d'entrer au répertoire de l'Opéra de Paris, tient donc debout. De Neumeier, il n'y avait pas à attendre une *«relecture vraiment moderne d'un ballet classique, comparable à celle de Mats Ek pour* Giselle», par exemple. Ce n'est pas un novateur et telle n'est pas ici, au demeurant, son ambition : il s'agit d'un hommage à Marius Petipa (1818-1910). Sa chorégraphie se situe très en deçà des inventions d'un Balanchine, qui se situait lui-même, pourtant, dans le droit-fil de Petipa – mais un demi-siècle en aval. Elle atteste un «métier» en béton, elle est honnête, et montre même, dans l'ensemble, une absence de prétention, une fluidité, une simplicité qu'on portera à son crédit.

Neumeier semble avoir plutôt concentré ses efforts sur un dépoussiérage de la dramaturgie de ce ballet plus que centenaire. Sur ce plan, il a réussi. On a dit ici (*le Monde* du 16 décembre) comment il avait transposé dans le monde de la danse le livret original de Petipa tiré d'Alexandre Dumas, lui-même prédateur d'E. T. A. Hoffmann. On ne lui saura jamais assez gré de nous avoir délivrés du sapin de Noël, de la bataille des soldats de plomb contre les rats et de Konfiturembourg, qui rendaient *Casse-Noisette* indigeste au-delà des classes maternelles.

Théâtre dans le théâtre, ballet dans le ballet : la petite Clara, qui a reçu pour son douzième anniversaire un casse-noisette, mais aussi une paire de chaussons de danse offerts par son parrain Drosselmayer, entre en rêve dans le monde enchanté du ballet. Plus précisément, celui du Théâtre Marinski de Saint-Peterbourg où régna Petipa, mais aussi le Palais Garnier sur lequel fantasma Neumeier enfant. Après un salon bourgeois cossu, les décors de Jürgen Rose proposent une lumineuse et poétique vision d'une classe de danse fin de siècle, avec ballerines à ruban de velours noir autour du cou, puis une synthèse des grands théâtres anciens, avec lustres et marbres à gogo. Rien de déplaisant à l'œil.

La première distribution est quasiment idéale : Elisabeth Maurin, qui aura toujours l'air d'avoir douze ans, est une Clara vif-argent et charmante, qui en fait un peu trop dans la naïveté et l'éblouissement, mais c'est sans doute sur les indications de son chorégraphe-metteur en scène. Comme Patrick Dupond, dont on peut regretter qu'il tire son Drosselmayer-Petipa vers Feydeau davantage que vers Hoffmann. Elisabeth Platel est une *prima ballerina* impériale, à ruiner tous les grands-ducs. Et qui, aujourd'hui dans le monde, danse mieux que Manuel Legris aux pieds ailés (Günther, le beau cadet auquel Clara identifie son casse-noisette)? Dans les rôles dits «seconds», grande compétition d'éclat et de beauté entre Clotilde Vayer, Lionel Delanoë, Delphine Moussin, Agnès Letestu, Fanny Gaïda, Miteki Kudo, Emmanuel Thibault et beaucoup d'autres.

Soirée recommandable, en somme, pour les grands comme pour les petits. Au plaisir qu'elle procure ne contribue pas peu la ravissante musique de Tchaïkovski, pas trop malmenée par l'Orchestre symphonique français sous la baguette de Jonathan Darlington. Clouons le bec aux fines bouches en rappelant que Stravinsky, entre autres, était toqué de cette partition.

SYLVIE DE NUSSAC

▶ **Opéra Garnier, place de l'Opéra à Paris (9e). Jusqu'au 28 janvier. Tél. : 47-42-53-71. De 30 F à 370 F.**

CINÉMA

Les Rencontres cinématographiques de Cannes

Le couronnement de «Silent Tongue» de Sam Shepard

CANNES

de notre correspondant régional

Le grand prix des 6e Rencontres cinématographiques de Cannes a été décerné au film américain *Silent Tongue*, de Sam Shepard, qui a également obtenu le prix de la presse. Adapté de l'une de ses pièces par Sam Shepard – plus connu aux Etats-Unis comme homme de théâtre et révélé, comme acteur, dans *l'Etoffe des héros*, – ce film, le second de l'auteur, a pour thème l'oppression de la femme indienne.

A mi-chemin du réalisme et du fantastique, il a pour interprètes principaux Richard Harris, Sheila Tousey, Alan Bates et River Phoenix. Le prix du public est allé à *Marie*, de Marian Handwerker (Belgique), et le prix CICAE a récompensé le long métrage bulgare *Quelque chose dans l'air*, de Peter Popzlatev. Des mentions spéciales ont été attribuées à *Travolta et moi* (France), de Patricia Mazny, et à *Yelema* (Mali), de Mamo Cissé.

Une trentaine de films étaient au programme de ces 6e Rencontres, le festival du film «d'hiver» de Cannes, conçu comme l'aboutissement du travail accompli, à l'année, par le département cinéma de la ville et, surtout, comme un rendez-vous entre le public et les professionnels. Onze films, inédits en France, représentant dix pays, étaient en compétition. Cette sélection, effectuée par le délégué général, Guy Braucourt, était d'un niveau inférieur à celui des précédentes manifestations. Le dernier film de Jacques Doillon, *Un homme à la mer*, a été mal accueilli, tout comme celui, très décevant, d'Alain Tanner, *le Journal de Lady M*, qui aborde le thème du triolisme.

G. P.

Mort de l'acteur et réalisateur Sam Wanamaker

Acteur et réalisateur de théâtre et de cinéma, Sam Wanamaker est mort samedi, à Londres. Il était âgé de soixante-quatorze ans.

[Né en 1919 à Chicago, Sam Wanamaker a mené sa carrière des deux côtés de l'Atlantique, après avoir été, dans les années 50, l'une des cibles de la chasse aux sorcières lancée par le sénateur Joseph McCarthy. Comédien, on l'a notamment vu, au cinéma, dans *Ces fous volants dans leurs drôles de machines* (1964) ou dans *L'espion qui venait du froid* (1965), et au théâtre dans de nombreuses pièces de Shakespeare qu'il a mises en scène, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Il avait d'ailleurs créé une fondation consacrée au dramaturge anglais, le Shakespeare Globe Trust, qui est à l'origine du projet de reconstruction du théâtre londonien où Shakespeare travaillait – le Théâtre du Globe. Il est également l'auteur de mises en scène d'opéra (au Covent Garden de Londres, à San-Francisco, à Sydney et à Chicago), et avait réalisé, aux Etats-Unis, plusieurs feuilletons télévisés comme la série «Colombo». – (*AFP, AP*.)]

BEETHOVEN 2
de Rod Daniels

Pour ceux qui seraient restés sourds à l'appel du premier épisode, on rappellera que le Beethoven en question est un saint-bernard, adopté bon gré (les enfants), mal gré (les parents), par une famille californienne. Le succès commercial du premier *Beethoven* a poussé les producteurs à récidiver. Cette fois, le gros chien tombe amoureux d'une sainte-bernarde, facilement reconnaissable à son collier rose. Faute d'avoir su manier le seau d'eau en temps et en heure, la famille californienne se retrouve à la tête d'un cheptel considérable.

Entre le moment où la progéniture canine passe de un à six et la fin du film, *Beethoven 2* est marqué d'événements aussi fascinants qu'un concours du plus gros mangeur de hamburgers ou le rendez-vous entre un petit entrepreneur américain et son banquier. On quitte alors le domaine de la comédie niaise pour celui de l'ethnologie la plus aride.

T. S.

ÉCONOMIE

Les perspectives de l'OCDE pour 1994

■ **RÉCESSION JAPONAISE.** – L'OCDE prévoit une croissance en 1994 de 0,5 % au Japon. Le pessimisme des milieux industriels accentue le ralentissement de l'activité. Et les derniers indicateurs publiés révèlent que les trois plans de relance, adoptés en depuis 1992, n'ont pas suffi à dynamiser l'économie. D'où la décision du gouvernement japonais, vendredi 17 décembre, d'accorder une aide de 17 milliards de francs aux entreprises dans le cadre d'un plan pour l'emploi *(lire page 22)*.

■ **REDÉMARRAGE AUX ÉTATS-UNIS.** – Alors que l'Amérique du Nord connaît une reprise nette de l'activité, un léger redémarrage se poursuit en Grande-Bretagne. En Europe continentale, le redressement économique prévu au printemps 1993 ne s'est pas encore manifesté. Certains signes laissent à penser que, excepté peut-être en Allemagne, le point bas du cycle a été atteint. Dans les autres pays de l'OCDE, l'activité demeure d'une faiblesse décevante.

■ **LENTE REPRISE EN FRANCE.** – La baisse des taux d'intérêt et une amélioration de l'environnement international pourraient amener une lente reprise économique l'année prochaine en France. Beaucoup dépendra de l'ampleur de la reprise des exportations, la demande des ménages devant progresser lentement.

[redacted]

Pays développés : croissance modérée et montée du chômage

Le taux de croissance des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) devrait être de 1 % en 1993. Dans leur rapport sur les perspectives économiques des pays membres, publié lundi 20 décembre, les experts de l'OCDE remarquent que 1993 aura marqué *« le point bas de la phase actuelle du recul conjoncturel »*. Ils prévoient un taux de progression des économies de 2,1 % en 1994 et de 2,7 % en 1995.

« Risques à long terme »

Cette faible reprise pour les deux années à venir ne suffira pas à enrayer la montée du chômage, lequel pourrait toucher, l'an prochain, 35 millions de personnes sur l'ensemble de la zone, soit 8,5 % de la population active contre 8,2 % en 1993. Ce taux retomberait à 8,4 % en 1995. En Europe, le nombre de sans-emploi continuerait d'augmenter régulièrement pour s'établir à 22 millions en 1995 contre 17 millions actuellement.

Le rapport indique que *« cette persistance d'un chômage élevé (...) fait naître de nombreux risques à long terme en Europe »* : marginalisation permanente des sans-emploi, mise en cause de l'assainissement budgétaire, difficulté de plus en plus grande à appliquer des réformes structurelles, renforcement possible des tendances protectionnistes. La conclusion de l'accord du GATT (Acccord général sur les tarifs douaniers et le commerce), le 15 décembre, n'a pu être prise en compte par les experts. Mais ceux-ci estiment que la croissance du commerce mondial pourrait s'élever à environ 6,5 % en 1995.

L'Amérique du Nord devrait connaître, selon l'OCDE, une croissance légèrement supérieure à 3 % en 1994. Les experts jugent ainsi qu'il n'est pas utile de stimuler davantage l'activité et prévoient un léger resserrement de la politique monétaire *« pour verrouiller l'inflation à son faible niveau »*.

Le meilleur résultat pour le Canada

Le Canada obtiendrait le meilleur résultat des sept pays les plus industrialisés avec une croissance de 3,7 % en 1994. Il sera confronté, néanmoins, à une augmentation de sa dette publique et du chômage. Le Japon, dont le taux de progression de l'économie serait de 0,5 % en 1994, s'enfonce dans la récession *(lire page 22 l'article de Philippe Pons)*. Les effets attendus des trois plans de relance adoptés depuis 1992 n'ont pas suffi à compenser les conséquences négatives de la forte hausse du yen.

Une incertitude pèse, selon les experts, sur l'évolution des économies européennes. *« L'un des risques majeurs qui entourent les prévisions est que l'inflation se montre tenace en Allemagne et que les effets bénéfiques de l'assouplissement monétaire en Europe continentale se fassent sentir moins rapidement que prévu »*, soulignent-ils. Après une baisse de 1,7 % de son produit intérieur brut (PIB) en 1993, l'Italie devrait retrouver une croissance modérée avec une hausse du PIB de 1,7 % en 1994 et de 2,3 % en 1995, parallèlement à une aggravation de son chômage.

En Allemagne, *« l'actuelle modération des pressions exercées par les salaires et les prix ainsi que la poursuite de la détente des conditions monétaires devraient permettre une reprise progressive de la croissance à partir du second semestre de 1994 »*, note l'OCDE, qui insiste sur la nécessité de poursuivre le mouvement de baisse des taux. Ceux à court terme tomberaient ainsi en Allemagne à 5 % en 1994 et à 3,8 % en 1995, la France suivant la même évolution.

L'économie britannique, quant à elle, stimulée par la dévaluation de la livre en 1993, connaîtrait une croissance plus soutenue que prévu (2,9 % en 1994 et 1995) si la confiance se raffermit et si l'inflation reste faible. L'Europe de l'Est et la Russie, enfin, commenceront à voir le bout du tunnel en 1995.

France : les exportations favoriseraient la reprise

« L'emploi risque de baisser encore jusqu'au milieu de 1994 et pourrait ne pas augmenter plus vite que la population active jusqu'en 1995. Le taux de chômage pourrait culminer à 12,5 % à la fin de 1994 et amorcer une lente décrue en 1995 », écrit l'OCDE dans le chapitre de ses prévisions consacré à la France.

« Sous l'effet conjugué d'un chômage élevé et de faibles taux d'utilisation des capacités, le rythme de hausse des salaires et des prix devrait suivre une tendance lentement mais régulièrement décroissante », ajoute l'OCDE, qui prévoit un taux d'inflation de 1,9 % en 1994 après 2,3 % cette année, le revenu disponible des ménages progressant quant à lui de 0,4 % cette année puis encore en 1994.

Pour l'organisation du château de la Muette, *« la baisse des taux d'intérêt et une amélioration de l'environnement international pourraient amener une lente reprise pendant l'année 1994 »*. Le PIB (produit intérieur brut) de la France, après avoir baissé de 0,9 % en 1993, pourrait augmenter de 1,1 % l'année prochaine et de 2,7 % en 1995. La production industrielle quant à elle, après avoir baissé trois années de suite (–0,1 % en 1991, –1 % en 1992, –3,6 % en 1993), recommencerait à progresser en 1994 (+2,2 %) et 1995 (+3,5 %).

« L'une des principales incertitudes concerne le moment et l'ampleur de la reprise des exportations (...). Une croissance [de celles-ci] *plus faible que prévu obérerait le raffermissement de la demande intérieure. »* L'OCDE ajoute que, *« si l'amélioration des conditions du marché du travail n'était pas suffisante pour influencer la confiance des consommateurs, la demande de ces derniers pourrait être plus faible que prévu »* : +0,9 % pour la consommation privée en 1994 par rapport à 1993, avec un taux d'épargne qui baisserait de 12,7 % du revenu disponible à 12,3 % l'année prochaine.

Autre point d'interrogation : l'investissement des entreprises, *« dont le point de retournement est difficile à prévoir étant donnée l'ampleur des capacités inutilisées »*. Le mouvement de reprise des investissements pourrait donc intervenir plus tard que prévu, conclut l'OCDE.

Des espoirs encore ténus

Variations en pourcentages et en volume par rapport à l'année précédente

	1993	1994	1995
PIB EN VOLUME			
Etats-Unis	2,8 %	3,1 %	2,7 %
Japon	– 0,5 %	0,5 %	2,3 %
Allemagne	– 1,5 %	0,8 %	2,2 %
OCDE Europe	– 0,2 %	1,5 %	2,6 %
Total de l'OCDE	1,1 %	2,1 %	2,7 %
INFLATION			
Etats-Unis	2,6 %	2,4 %	2,6 %
Japon	1 %	0,7 %	0,7 %
Allemagne	4 %	2,9 %	2 %
OCDE Europe (à l'exclusion de la Turquie)	3,2 %	3 %	2,5 %
Total de l'OCDE (à l'exclusion de la Turquie)	2,5 %	2,3 %	2,2 %
Total de l'OCDE	3,3 %	3,2 %	3,1 %
CHÔMAGE			
Etats-Unis	6,9 %	6,5 %	6,2 %
Japon	2,5 %	2,9 %	2,8 %
Allemagne	8,9 %	10,1 %	10,3 %
OCDE Europe	10,7 %	11,4 %	11,5 %
Total de l'OCDE	8,2 %	8,5 %	8,4 %

Source : OCDE

CLÉS/ *Structures*

■ **24 membres** : l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est entrée en activité le 1er octobre 1961. Elle a succédé à l'Organisation européenne de coopération économique, créée en avril 1948, pour établir un programme économique commun servant à répartir l'aide accordée par les Etats-Unis dans le cadre du plan Marshall. L'OCDE compte aujourd'hui comme membres 24 pays développés. La Commission de l'Union européenne est associée à ses travaux.

■ **Objectifs** : l'OCDE s'est fixé trois objectifs. D'abord, assurer la plus forte croissance possible de l'économie mondiale et une progression du niveau de vie, tout en maintenant une stabilité financière. Ensuite, contribuer au développement économique des pays du tiers-monde. Enfin, contribuer au développement du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire.

■ **Activité** : deux fois par an, l'OCDE publie un rapport sur les perspectives de l'économie mondiale. Elle se considère comme *« une conférence économique internationale en session permanente »* qui permet de confronter l'appréhension des problèmes et les solutions qu'il convient de leur apporter.

Les perspectives de l'OCDE pour 1994

Le pessimisme des milieux industriels accentue le ralentissement de l'activité au Japon

TOKYO

de notre correspondant

Selon les perspectives économiques de l'OCDE, publiées lundi 20 décembre, le Japon devrait connaître une très faible croissance, de l'ordre de 0,5 %, en 1994. Pour l'heure, le pessimisme des milieux industriels accentue l'effet de ralentissement de l'activité. Le plan pour l'emploi d'un montant de 326 milliards de yens (environ 17 milliards de francs) annoncé vendredi avait été plutôt bien accueilli par les milieux financiers. En revanche,le retard dans l'adoption du nouveau plan de relance – d'un montant de 7000 milliards de yens – a provoqué une sévère correction au Kabuto-Cho qui, avec un recul de 3,6 % a accusé sa plus forte baisse quotidienne depuis le début de l'année. *(Lire page 24.)*

Le mois dernier à Amino, petite ville au nord-ouest de Kyoto, au cœur de la péninsule de Tango, région connue pour le travail de la soie, deux ouvriers en fin de carrière se sont pendus au-dessus de leurs métiers à tisser. La chute des commandes, l'endettement : l'enchaînement qui conduit à l'issue fatale. On compte une dizaine de cas de suicides dans la péninsule de Tango en un an. Crise affectant particulièrement un secteur textile artisanal en déclin, inquiétude suscitée par le vieillissement, insuffisance des retraites : ces morts par manque de travail sont révélatrices de drames sans fanfare, tragique écume des jours de la récession dans la deuxième puissance économique du monde.

Les suicides dus à des faillites ou au déclin d'une activité, pour dramatiques qu'ils soient, ne sont pas un phénomène nouveau au Japon et leur signification aujourd'hui ne doit pas être exagérée. Au-delà des statistiques, ces miettes de la vie sociale sont néanmoins symptomatiques d'un pessimisme ambiant qui accentue les effets du ralentissement de l'activité économique.

Rappel à l'ordre

L'enquête trimestrielle de conjoncture de la Banque du Japon qui reflète l'état d'esprit des milieux industriels, publiée vendredi 10 décembre, a révélé une nouvelle dégradation de la confiance sur l'évolution à court terme de l'économie. Les instituts de recherche privés (Nomura ou Daiwa) prévoient une croissance annuelle de 0,2 % à 0,3 % et une poursuite de la récession en 1994 si la hausse du yen reprend. Quant à la dégradation, réelle et anticipée, du marché de l'emploi, elle entame la confiance des consommateurs, qui voient, en outre, leur salaire diminuer en dépit d'une inflation faible (1,5 %).

Les derniers indicateurs de l'Agence de planification confirment une rechute de l'activité au cours de l'automne. Alors que l'on notait une légère reprise entre juillet et septembre (+0,5 % de croissance), la valorisation du yen a étouffé ce frémissement. La baisse des bénéfices des entreprises (–23 % au cours des six premiers mois), conjuguée à l'attentisme d'un gouvernement empêtré dans ses priorités politiques ont contribué, fin novembre, à une chute retentissante de la Bourse, révélatrice de cette crise de confiance.

Ce rappel à l'ordre a incité le gouvernement à annoncer un prochain plan de relance qui pourrait être mis en œuvre avant la fin de l'année. Ayant épuisé les recettes en terme d'abaissement des taux d'intérêt (le taux d'escompte a été ramené à 1,75 % en septembre) et de travaux publics (deux plans en 1993 d'un montant total de 20 000 milliards de yens), il devrait proposer une réduction (de 5000 à 7 000 milliards de yens) des impôts sur le revenu, compensée ultérieurement par une augmentation de la TVA, qui se heurte toutefois à une forte opposition politique. Les commentateurs manifestent, en outre, un certain scepticisme sur les effets de ces mesures.

Chute de la production industrielle (–5,1 % en octobre), tassement de la consommation et augmentation des faillites, comme du chômage (2,7 % officiellement), qui ira en s'aggravant, étant donnée la dégradation continue du taux de couverture des demandes d'emploi par les offres. Non seulement dans les PME mais aussi désormais dans les grandes entreprises sont opérées des compressions d'effectifs longtemps reportées.

Pour l'instant, cependant, la situation de l'emploi est caractérisée par trois phénomènes :

1) un sous-emploi dans de nombreuses entreprises, un peu hâtivement apparenté à un *« chômage déguisé »*, à cette particularité près que ces employés en surnombre sont encore des salariés ;

2) des dégraissages affectant les employés les plus vulnérables (à contrat temporaire, en particulier les femmes) ;

3) un contraste entre le secteur manufacturier qui comprime les emplois et d'autres (bâtiment, services) qui continuent à en créer, ce qui permet, jusqu'à un certain point, des péréquations.

La langueur persistante de l'économie est attribuée à plusieurs facteurs : l'ajustement des capacités de production, après le raz de marée d'investissements de la période de bulle monétaire alimentée par les spéculations de la fin de la précédente décennie (l'excédent de capacité de production est évalué à 20 % par l'institut Nomura), le ralentissement de la demande et la valorisation du yen, qui a fortement entamé la compétitivité des produits japonais à l'étranger, contribuant à un nouveau gonflement des stocks qui, avant l'été, étaient en voie de résorption. S'ajoutent des problèmes plus structurels.

D'abord, la crise des banques qui, avec le dégonflement de la bulle monétaire, détiennent un monceau de créances douteuses pesant sur leur bilan. Officiellement, celles-ci s'élèvent à 14 000 milliards de yens (en réalité trois ou quatre fois plus). Leur volume a augmenté en septembre de 9 %, ne laissant guère espérer un apurement rapide. On ne peut donc pas s'attendre à ce que les banques reprennent rapidement une activité normale de prêt.

Remise en question du « contrat social » ?

Second problème structurel : la concurrence des pays d'Asie du Sud-Est et de la Chine. Conjuguée à la valorisation du yen, elle contraint les industriels à se restructurer : transferts de la production vers l'Asie (grande destination désormais des investissements nippons) mais aussi rationalisation sur place qui pourrait entraîner une progressive remise en question du *« contrat social »* entre employeurs et employés.

L'une des raisons (mais non la seule) de la baisse des profits des entreprises nippones est qu'elles conservent des salariés sous-employés plutôt que de les licencier. Cette politique atteint cependant un seuil de tolérance. Si la récession se poursuit, les entreprises ne pourront éviter des licenciements. Ce souci de maintien de l'emploi pourrait, en outre, être compromis, notent des observateurs, par la déréglementation à l'ordre du jour si elle est trop poussée : le maintien de l'emploi implique en effet l'existence de secteurs protégés de la concurrence internationale où est tolérée une faible productivité, dont le coût est assumé par les consommateurs. Ceux-ci sont d'autant plus touchés que ce *« non-chômage »* se paie d'une pause dans la progression du pouvoir d'achat.

Le ralentissement de l'activité économique nécessite des ajustements douloureux qui remettront en cause certains piliers du « modèle » nippon (comme le salaire à l'ancienneté : une évolution rendue impérative en raison de la modification de la structure démographique). Il appelle aussi une redéfinition globale de la stratégie industrielle nippone qui pourrait conduire à une désindustrialisation progressive, et contrôlée, de l'archipel (les bases de production étant disséminées dans la région), qui deviendrait un importateur de produits manufacturés tout en restant la *« tour de contrôle »* de la région par ses flux financiers et sa suprématie technologique. Le Japon pourrait ressortir moins affaibli que renforcé de l'épreuve.

A court terme, des observateurs notent que la conjoncture, en dépit d'indicateurs en berne, présente des aspects moins négatifs qu'on ne le pense, qui pourraient permettre une sortie de crise à condition toutefois que le yen ne connaisse pas une nouvelle flambée.

Tout d'abord, la demande globale stagne plus qu'elle ne régresse. Les investissements publics (dont la mise en œuvre a été parfois retardée par le frileux repli des administrations, provoqué par une vague d'arrestations dans les milieux des promoteurs) et la construction de logements compensent la chute des investissements des entreprises. Celles-ci avaient augmenté leur capital fixe de 15 à 20 % par an entre 1989 et 1991. Elles continuent à investir en biens d'équipement, à un rythme assurément infiniment plus faible, afin de ménager l'avenir. En d'autres termes, le potentiel de la machine productive, actuellement grippée, ne diminue pas. Or il est considérable : rien qu'en 1991, le Japon a investi 25,4 % de son PNB (725 milliards de dollars) et engagé 100 milliards en recherche et développement. La «chute libre» enregistrée aujourd'hui dans ces deux domaines doit donc être pondérée.

PHILIPPE PONS

REPÈRES

ALLEMAGNE

IG Metall menace d'« un début d'année chaud »

Le président d'IG Metall, Klaus Zwicker, le plus puissant des syndicats allemands, a, dans un entretien accordé, dimanche 19 décembre, à l'hebdomadaire allemand *Bild am Sonntag*, menacé le patronat d'*« un début d'année chaud »*, au cas où il maintiendrait ses propositions salariales qui conduiraient à une diminution du pouvoir d'achat réel. Les grèves perlées pourraient conduire à un lock-out et donc à un conflit important ou à *« des violences aux conséquences imprévisibles »*, a ajouté M. Zwicker. Les salariés ne peuvent pas renoncer à des hausses salariales qui compenseraient le taux d'inflation, a-t-il souligné. Dans le cadre des négociations salariales, entamées le 7 décembre, le patronat allemand s'est, pour le moment, prononcé pour une hausse zéro des salaires et pour une réduction du temps des vacances.

DÉLOCALISATION

Demi-transfert de l'ENA à Strasbourg

Après l'annulation par le Conseil d'Etat du transfert de l'ENA à Strasbourg et son maintien politique par Édouard Balladur (*le Monde* du 27 mai et daté 6-7 juin 1993), André Rossinot, ministre de la fonction publique, a coupé la poire en deux, en trouvant un compromis face à la résistance de la haute fonction publique. Dans le cadre de leur scolarité, les énarques passeront, à compter du 1er janvier 1994, huit mois à Strasbourg contre sept mois à Paris. Le siège de l'Ecole nationale d'administration est bien transféré à la commanderie Saint-Jean à Strasbourg, dont le coût de rénovation s'élève à 153 millions de francs, mais l'école conserve la jouissance des locaux de la rue de l'Université, où seront dispensés les cours relatifs à la gestion de l'Etat.

PRÉVISION

EDF dégagerait un bénéfice de 1,7 milliard en 1993

Le bénéfice d'Electricité de France (EDF) sera de 1,7 milliard de francs en 1993 et de 2,7 milliards de francs en 1994, selon un communiqué de la CGC publié, vendredi 17 décembre, à l'issue du conseil d'administration de l'établissement public. La direction d'EDF confirme l'*« ordre de grandeur »* du bénéfice avancé par le syndicat pour 1993. Il s'entend *« après prélèvement de l'Etat »*, qui était de 700 millions de francs en 1992 (pour un bénéfice après prélèvement de 1,8 milliard de francs). Les résultats définitifs d'EDF seront publiés au mois de février.

TÉLÉPHONE

France Telecom baisse ses tarifs internationaux

La baisse des prix du téléphone à l'international, qui avait été annoncée pour le 18 décembre, sera de 7,7 % en moyenne et concernera plus de 150 pays, les plus fortes baisses s'appliquant aux communications à destination des pays limitrophes de la France. Depuis le 18 décembre, les communications à destination de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suisse et du Liechtenstein, ont baissé de 14,2 %, soit 3,65 francs TTC la minute au tarif plein, au lieu de 4,26 francs. Les communications vers les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) ont baissé, pour la première fois depuis 1988, à 7,29 francs la minute au tarif plein, au lieu de 8,27 francs, soit une baisse de 11,8 %. Vers l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Chili, Israël, la Malaisie, le Mexique et la Thaïlande, la minute coûtera désormais 15,68 francs au lieu de 18,24 francs (– 14 %). Vers les Etats-Unis et le Canada, la baisse est limitée à 3,4 % au tarif plein, soit 6,69 francs la minute au tarif normal.



هكذا من الأصل

ÉTRANGER

Un entretien avec le futur président chilien

Eduardo Frei veut négocier sans hâte la participation du Chili à l'Accord de libre-échange nord-américain

Négocier, mais sans hâte, une entrée dans l'ALENA (l'Accord de libre-échange nord-américain ratifié par les Etats-Unis, le Mexique et le Canada) et réduire les inégalités sociales : telles sont les deux priorités du président élu démocrate-chrétien Edouardo Frei, confortablement élu le 11 décembre avec 58 % des voix. Son principal conseiller économique, Juan Villarzu, qui pourrait devenir son ministre des finances lors de la prise de fonctions du nouveau gouvernement en mars, vient cependant de mettre un bémol aux propos tenus pendant la campagne : la priorité devra être accordée aux questions sociales, mais à condition que l'équilibre budgétaire ne soit pas menacé.

SANTIAGO

de nos envoyés spéciaux

«Pour une économie comme la nôtre, où les exportations représentent 35 % du PIB, le plus important est de nous protéger du protectionnisme. Dans ce sens, l'adhésion du Chili à l'Accord de libre-échange nord-américain [ALENA, dont l'entrée en vigueur est prévue pour janvier 1994 entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique] *et l'accès à un marché de 370 millions de personnes à haut niveau de revenu, avec des règles claires, serait un pas très important»*, nous a déclaré, jeudi 9 décembre, le démocrate-chrétien Edouardo Frei, à la veille de l'élection présidentielle chilienne qu'il a remportée. *«Mais l'ALENA n'est pas aussi important pour nous que pour le Mexique, qui a des échanges beaucoup plus volumineux avec les Etats-Unis»*, a ajouté M. Frei, qui ne prendra ses fonctions qu'en mars.

Alejandro Foxley, actuel ministre des finances du gouvernement de Patrico Aylwin, du même Parti démocrate-chrétien, est encore plus précis : *«Nous n'avons aucune impatience particulière à entamer des négociations dans le cadre de l'ALENA, que ce soit seuls ou avec l'Argentine et le Venezuela comme vient de le suggérer le secrétaire américain au commerce, Ron Brown. D'abord parce que nos exportations sont beaucoup plus diversifiées géographiquement que celles du Mexique : un tiers vers les Amériques, un tiers vers l'Europe, un tiers vers l'Asie-Pacifique. Nous tenons à ces liens économiques équilibrés entre les différents continents. Ensuite, parce que nous continuons d'avancer dans notre politique d'intégration régionale. Nous venons de signer un accord de libre-échange avec la Colombie, qui entrera en vigueur en janvier. Nous en avons un autre avec le Venezuela et un autre avec le Mexique, avec lequel nous avons doublé nos échanges en deux ans. Nous avons, enfin, des accords de complémentarité économique avec l'Argentine et la Bolivie. Nous ne définissons pas notre politique économique en fonction de notre entrée dans l'ALENA, pour la négociation de laquelle aucun calendrier n'a été arrêté jusqu'à présent.»*

Une législation sociale plus avancée

«L'accès au marché nord-américain, poursuit M. Foxley, *constitue une dimension, l'autre étant l'accès aux marchés asiatiques, à travers l'APEC, dont nous deviendrons membres à part entière l'an prochain. Et si la France nous offrait la possibilité d'un accord de libre-échange bilatéral, nous serions prêts à entamer les négociations la semaine prochaine. Un pays moyennement développé comme le Chili, qui a vécu neuf années consécutives de croissance – 10,4 % l'an passé et 6 % cette année selon les prévisions – a besoin d'un meilleur accès à tous les marchés.»*

Le ministre des finances, dont on ne sait s'il fera ou non partie du prochain gouvernement en mars, se refuse à commenter la position de départ du Chili dans les futures négociations dans le cadre de l'ALENA. Qu'adviendra-t-il du cuivre, qui représente 38 % des exportations chiliennes? Dans ce secteur, la société Codelco – une des rares entreprises publiques qui n'ait pas été privatisée – est toujours obligée, par la loi, de reverser 10 % de ses recettes d'exportation à l'armée de terre du général Pinochet. *«Nous observons en silence le débat actuel entre la France et les Etats-Unis et voyons que certains secteurs déjà protégés vont le rester»*, ajoute cependant M. Foxley.

Le Chili devra-t-il modifier ses normes dans les deux domaines qui ont fait l'objet, dans le cadre de l'ALENA, de négociations supplémentaires après l'arrivée à la Maison Blanche du président Bill Clinton? *«Notre législation est plus avancée que celle des Etats-Unis en ce qui concerne la protection des droits des travailleurs»*, soutient M. Foxley. *«Sur le plan de l'environnement, il nous faudra encore augmenter de beaucoup nos investissements. Le gouvernement militaire* [NDLR : celui du général Pinochet de 1973 à 1990] *n'avait rien fait dans ce domaine. Nous nous sommes retrouvés devant une accumulation de problèmes terribles, dont la pollution de l'eau et l'air»* [NDLR : pour diminuer le smog de Santiago, grave durant les mois de juillet et août de l'hiver austral surtout, les véhicules sont tour à tour interdits de circulation certains jours, comme à Mexico].

ALENA ou pas, la stratégie de croissance tirée par les exportations ne sera pas remise en question. *«Le protectionnisme européen, la récession des pays industrialisés, la baisse des cours des matières premières nous ont causé des difficultés,* dit M. Frei. *mais nous avons écoulé une partie de nos excédents – en produits manufacturés notamment – vers l'Amérique latine surtout. Nous allons consolider la deuxième phase de notre stratégie, à savoir exporter plus de biens manufacturés et moins de produits de base que nous achètent les pays industrialisés, comme la pâte à papier, le bois, la farine de poisson.»*

Revaloriser le rôle de l'Etat

Le taux d'investissement du Chili est actuellement un des plus hauts du monde, avec 28 % du PIB et entre 4 et 5 % du PIB pour les investissements étrangers. Mais le «dragon» ou «jaguar» du continent enregistrera cette année un déficit de sa balance commerciale de 800 millions de dollars. *«Le déficit des paiements courants représente 2,5 % de notre PIB, ce qui est finançable aujourd'hui, demain et après-demain»*, estime M. Foxley. La première tâche de son équipe fut de veiller au maintien de la croissance, tout en réduisant l'inflation, dont le taux est passé de 25 % en 1990 à 13 % en 1992 (environ 12 % pour cette année). Dressant un bilan de l'action de son gouvernement, M. Foxley se félicite du recul du chômage (4,5 % cette année) et de la pauvreté, qui touche encore un tiers des 13,5 millions de Chiliens (contre 40 % en 1990, selon la CEPAL). A ses yeux cependant, il reste énormément à faire. *«Il faut,* dit-il, *moderniser l'Etat, revaloriser son rôle de pourvoyeur de services sociaux et, aussi, de régulateur du secteur privé, où des entreprises détiennent des positions monopolistiques ou quasiment.»*

Lorsqu'on aura ajouté à ce tableau la nécessité de réaliser des investissements *«massifs»* dans l'éducation, on aura en gros le programme de gouvernement de M. Frei, qui se fixe comme objectif d' *«éradiquer la pauvreté extrême»* (10 % de la population, selon lui), avant la fin de son mandat, en 2000.

BRUNO ADRIAN et MARTINE JACOT

Les députés italiens ont adopté le projet de budget. – Le projet de loi de finances italien pour 1994, qui prévoit un déficit de 8,7 % du PIB après 9,7 % en 1993, a été adopté, samedi 18 décembre, par la chambre des députés. Il devra encore être aprouvé par le Sénat, en principe mardi 21 décembre. Le vote de ce budget est l'un des dernier obstacles préalables à la dissolution du Parlement. Laprobabilité d'élections législatives anticipées se renforce. Elles pourraiernt avoir lieu dès le mois de mars.

SOCIAL

100 milliards de francs de déficit en 1993 et 1994

Le gouvernement envisage des mesures d'économie sur la Sécurité sociale

Selon Nicolas Sarkozy, *«la voie du rééquilibrage des comptes de la Sécurité sociale est celle des économies et non pas l'augmentation des recettes»*. Le ministre du budget, qui s'exprimait dimanche 19 décembre devant le Forum RMC/*l'Express*, a reconnu qu'aucune mesure n'est encore arbitrée mais il a évoqué *«un certain nombre de pistes»*. Celles-ci concernent *«la restructuration hospitalière, l'équilibre des cotisations, et un certain nombre de remboursements»*. *«Il me semble que les Français sont des gens suffisamment majeurs pour qu'on pose clairement le débat»*, a ajouté M. Sarkozy.

Ces déclarations du ministre du budget font écho à celles de Simone Veil devant la commission des comptes de la Sécurité sociale qui, réunie mardi 14 décembre, avait annoncé un déficit de 57 milliards de francs en 1993 et de 43 milliards de francs en 1994. A cette occasion, le ministre des affaires sociales avait fait allusion à un recours éventuel à la TVA – mais il ne s'agirait pas de réduire le déficit mais plutôt de compenser des allégements de charges sociales – et à une augmentation de la cotisation d'assurance-maladie sur les revenus de remplacement. En effet, les retraités non imposables ne sont pas soumis à cette cotisation, alors que les retraités imposables acquittent une contribution beaucoup plus faible (son taux est de 1,4 % sur la pension de base et de 2,4 % sur les pensions complémentaires) que celle des actifs (6,8 % sur la part salariale). Si, contrairement à ce qu'indique M. Sarkozy, il n'est pas exclu de recourir à une augmentation des recettes, on voit mal le gouvernement renoncer à de nouvelles mesures d'économies. Celles-ci devraient porter sur l'assurance-maladie qui affichera, pour 1993 et 1994, un déficit cumulé de 54 milliards. Les économies attendues d'une accélération de la politique de restructuration hospitalière étant modestes (Mme Veil n'en attend que 3,8 milliards l'an prochain), les pouvoirs publics pourraient introduire, dans le cadre du projet de loi quinquennale sur la protection sociale, des *«stabilisateurs automatiques»*, imposant une correction immédiate de certains déséquilibres. Un ajustement du remboursement de certains médicaments pourrait intervenir. Malgré la reprise par l'Etat de 110 milliards de dettes du régime général au 1er janvier, ces projets ne permettraient que d'agir à la marge sur les déficits. Dans les prochains mois, l'évolution des rentrées de cotisations et du rythme de progression des dépenses détermineront l'attitude du gouvernement, qui espère que la trésorerie de la «Sécu» pourra *«tenir»* jusqu'à la mi-1995...

J.-M. N.

Alors que les gestionnaires menacent de réduire les pensions

L'Etat augmenterait sa contribution aux retraites complémentaires

L'Etat devrait accepter d'augmenter sa participation au fonctionnement de l'ASF (Association pour la gestion de la structure financière), l'organisme qui, depuis dix ans, compense auprès des caisses complémentaires les dépenses liées à la retraite à soixante ans. Simone Veil, ministre des affaires sociale, a déclaré, dimanche 19 décembre lors de l'émission *«Sept sur sept»*, sur TF 1, que *«l'Etat est disposé à apporter un certain soutien pour aider à trouver une solution au problème des retraites complémentaires»*. La contribution des pouvoirs publics pourrait passer de 1 un milliard de francs par an aujourd'hui à 1 milliard et demi mais ces moyens supplémentaires ne suffiront pas à équilibrer les comptes de l'ASF qui aura besoin à partir de 1994 de 5 milliards de francs par an. Aussi, Mme Veil a-t-elle précisé que le patronat et les syndicats devront nécessairement *«accepter notamment d'augmenter les cotisations pour que l'on puisse trouver l'équilibre nécessaire à la fin de l'année»*.

Les gestionnaires des caisses de retraite complémentaires, qui ont brandi la menace d'une réduction autoritaire des pensions de ceux qui cesseraient leur activité avant l'âge de soixante-cinq ans (*le Monde* du 10 décembre), se retrouveront en fin de semaine. Alors que le CNPF refuse toute augmentation de sa participation, les partenaires sociaux seront confrontés au dosage à respecter entre cadres et non-cadres dans le cas, probable, où serait décidée une augmentation de la cotisation salariale. Un terrain d'entente doit être trouvé avant le 31 décembre.

VIE DES ENTREPRISES

A la suite des conclusions d'une commission d'enquête

Gérard Longuet saisit la justice sur la situation de la société de développement régional de Lorraine

METZ

de notre correspondant

La situation de la société de développement régional (SDR) Lordex, placée sous le régime de l'administration provisoire depuis le 22 décembre 1992 par la commission bancaire de la Banque de France, est-elle la conséquence d'actes délictueux ? A la demande de René Leucart (PS), le conseil régional de Lorraine a mis en place une commission régionale d'enquête qui a rendu, vendredi 17 décembre, ses conclusions. Celles-ci ont conduit le président de la région Lorraine, Gérard Longuet, à décider de saisir le procureur de la République *« pour lui demander de mener toute enquête de nature à déterminer les éventuelles responsabilités liées à des actes délictueux »*.

Les élus lorrains, appelés à se prononcer sur une participation financière de 13,6 millions de francs au comblement du passif, ont refusé de *« payer en fermant les yeux »*, selon l'expression de l'un d'eux. Le déficit d'exploitation de la SDR lorraine s'élève à 359,4 millions de francs et le passif net est estimé, à la fin du premier semestre, à 206 millions de francs. Ce chiffrage n'est pas définitif. Il pourrait dépasser, selon une évaluation du ministère de l'économie, les 500 millions de francs.

« En vérité il y a plus que des erreurs, des fautes. Des fautes graves qui dépassent le débat politicien sur la majorité d'hier ou d'aujourd'hui », affirme Roland Favaro (PC). Dans son rapport, la mission d'enquête régionale relève *« la fuite en avant »* des dirigeants de Lordex. *« Ce combat offensif a frôlé l'irresponsabilité »*, affirme René Leucart, le rapporteur, en s'interrogeant sur les mouvements boursiers ayant affecté le titre Lordex avant que sa cotation ne soit suspendue en décembre 1992. *« Au moment où quatre établissements bancaires se retirent du capital sur la pointe des pieds, une société privée ramasse en Bourse toutes les actions vendues, soit 100 000, plus de 9 % du capital »*, a-t-il lancé à la tribune du conseil régional en précisant : *« Quand on sait que la moyenne des transactions est de 3 000 titres par mois, on imagine très vite que 100 000 sur un mois est un acte plus que douteux. »*

JEAN-LOUIS THIS

L'appel d'offres sur Matav

Deutsche Telekom et Ameritech achètent 30 % du téléphone hongrois

Premier succès significatif dans le secteur de l'international pour Deutsche Bundespost Telekom (DBT). L'opérateur allemand, associé à Ameritech, a remporté l'appel d'offres du gouvernement hongrois pour la privatisation de 30 % de Matav, l'exploitant public de télécommunications magyar. Le consortium vainqueur a mis sur la table 875 millions de dollars, soit 5,2 milliards de francs.

France Téléлecom, associé à US West, et l'italien Stet, les deux autres consortiums restés en course après le retrait, à la dernière minute, de l'espagnol Telefonica, sont les grands perdants de cette adjudication. La Stet dont l'offre était financièrement plus avantageuse (l'exploitant italien proposait 900 millions de dollars) a, semble t-il, été moins convaincante au niveau des prestations techniques. De leur coté, France Télécom et US West qui proposaient un peu plus de 830 millions de dollars, n'affichaient pas le même savoir-faire dans la remise à niveau des infrastructures de télécommunications de l'ancien bloc de l'Est que DBT. L'opérateur allemand – qui a déjà remporté des contrats en Russie et en Ukraine – capitalise ainsi l'expérience acquise en ex-RDA.

DBT et Ameritech devraient se répartir à parts égales l'investissement dans Matav. Dans sa version initiale, le consortium incluait également le britannique Cable and Wireless qui, mécontent de la place qui lui était faite (25 % des parts à égalité avec Ameritech contre 50 % à DBT pour le schéma d'origine), avait annoncé, mercredi 15 décembre, son retrait.

C. M.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ACCORDS

DE DIETRICH signe un contrat avec la Roumanie. – Le constructeur français De Dietrich et la société roumaine d'Etat, Astra SA, ont signé récemment, à Bucarest, un contrat d'une valeur de 215 millions de francs. Cet accord porte sur la livraison d'équipement nécessaire à la construction, en Roumanie, d'une cinquantaine de voitures de chemin de fer de type « Corail ». Il s'agit du troisième volet d'un accord d'une valeur totale de 250 millions de francs payables sur deux ans. Selon les termes de celui-ci, la division ferroviaire et mécanique de De Dietrich s'est engagée auprès d'Astra à lui transférer une partie de sa technologie ainsi qu'à lui fournir des outillages adaptés à la fabrication de wagons Corail. Dans un premier temps, ceux-ci seront destinés uniquement au marché roumain. Le financement de cette opération repose sur un crédit acheteur, cofacé, piloté par la Société générale et garanti par le ministère roumain des finances. Ce contrat, négocié pendant plus de deux ans, est l'un des plus importants décrochés par la société française en Roumanie au cours de ces dernières années. *(Corresp.)*

LES CÂBLO-OPÉRATEURS britanniques s'allient pour concurrencer BT et Mercury. – Les câblo-opérateurs sont en train d'interconnecter leurs réseaux en Grande-Bretagne et auront établi, d'ici au milieu de 1995, la structure d'un réseau de télécommunications national visant à concurrencer ceux des compagnies de téléphone British Telecom et Mercury. Un porte-parole de Cable Television Association a indiqué que six câblo-opérateurs avaient déjà relié leurs réseaux à Londres pour la télévision. Ils auront connecté leurs systèmes téléphoniques d'ici au début de 1994, évitant ainsi d'utiliser les réseaux de BT ou de Mercury pour transmettre leurs appels, a-t-il dit. Ces opérateurs appartiennent pour la plupart à des sociétés nord-américaines, dont NYNEX CableComms, Encom (filiale de Bell Canada Enterprises) et Southwestern Bell. Le nombre des abonnés aux réseaux téléphoniques de compagnies de câbles est passé de 109 000 à 300 000 cette année, et augmentent au rythme d'environ 20 000 par mois.

ACQUISITIONS

SUEDMILCH : les actionnaires approuvent la reprise par Campina. – Les actionnaires de la compagnie laitière allemande Suedmilch ont donné récemment leur accord à la reprise de leur société par le néerlandais Campina Melkuni, approuvant la proposition de l'administrateur judiciaire. L'annonce de l'accord avait été faite le 30 novembre, après une dernière tentative de BSN pour reprendre Suedmilch. Les actionnaires du groupe allemand ont approuvé également la procédure de réglement judiciaire, demandée le 27 juillet.

ACCOR : prise de contrôle de la chaîne hongroise Pannonia. – Accor a annoncé récemment qu'il venait de prendre le contrôle du groupe Pannonia, première chaîne hongroise d'hôtellerie et de restauration qui vient d'être privatisée. Un consortium d'investisseurs mené par Accor vient d'acquérir auprès de l'Etat hongrois 51 % de Pannonia, le groupe français détenant par voie d'apport d'actifs (trois hôtels Mercure en Autriche) 36,4 % du capital de la holding. Pannonia exploite 21 hôtels (16 en Hongrie, 4 en Allemagne et 1 en Autriche) représentant 3 874 chambres. Le groupe hongrois gère également la restauration de l'aéroport de Budapest et l'avitaillement, ainsi que des restaurants de la capitale hongroise. Avec 3 000 personnes, il a réalisé en 1992 un chiffre d'affaires de 430 millions de francs.

RETRAIT

COMPAQ va cesser de fabriquer des imprimantes en 1994. – Le fabricant informatique américain Compaq a annoncé, jeudi 16 décembre, qu'il allait *« se retirer du marché des imprimantes au cours du premier semestre 1994 »*. *« Le segment de marché que nous occupons aujourd'hui est assez étroit et ne génère pas suffisamment de bénéfices pour couvrir notre niveau d'investissement »*, indique le communiqué, citant le directeur financier de Compaq, Daryl White. *« Cette décision ne devrait pas affecter les prévisions de performances de Compaq pour le reste de l'année 1993 »*, tandis que *« les résultats 1994 devraient en bénéficier grâce aux ressources rendues disponibles »*, ajoute Compaq. Le fabricant texan de micro-ordinateurs avait lancé ses premières imprimantes, à laser, haut de gamme, en septembre 1992. Compaq a indiqué qu'il continuerait à assurer le service après-vente des machines existantes.

MANAGEMENT

GAN : départ à la retraite de Roland Plazen, directeur général. – Roland Plazen, soixante et un ans, directeur général du GAN, a quitté ses fonctions pour partir à la retraite, a annoncé mardi 14 décembre la compagnie d'assurances dans un communiqué. M. Plazen était depuis décembre 1988 responsable de la direction générale Assurance France. Il sera remplacé à ce poste par Bernard Michel, quarante-cinq ans, qui devient directeur général délégué.

MOULINEX : nomination d'un deuxième directeur général. – Le groupe Moulinex a annoncé, il y a quelques jours, la nomination à partir du 3 janvier d'un deuxième directeur général, Jules Coulon, aux côtés de Gilbert Torelli. M. Coulon, PDG depuis 1991 du groupe Celsius (appareils de chauffage) a été appelé par le président de Moulinex, Roland Darneau, et sera chargé de *« missions opérationnelles »*, M. Torelli se consacrant pleinement à la *« future structure financière du groupe »*. Agé de 58 ans, M. Coulon est ingénieur des Arts et Métiers et titulaire d'un MBA de Harvard. Après un passage chez Fichet-Bauche, M. Coulon a travaillé pour le groupe Michelin entre 1981 et 1988, notamment comme directeur général du groupe Kléber, Il a également été directeur général du groupe André jusqu'en 1990.

CONTRAT

AIRBUS : Air Canada commande neuf A-340. – Air Canada a commandé neuf Airbus A-340-300, dont trois en option, a annoncé la compagnie aérienne canadienne. Le montant de cette transaction n'a pas été précisé, mais il serait de l'ordre de 720 millions de dollars (4,2 milliards de francs) pour la commande ferme. Les livraisons débuteront à la fin de 1996. Il s'agit de la deuxième commande enregistrée pour le long-courrier quadri-réacteur A-340 par une compagnie aérienne nord-américaine. Northwest, quatrième compagnie américaine, avait été la première à passer une commande de 24 exemplaires, mais l'avait annulée à la fin de 1992.

CONTENTIEUX

TEXAS INSTRUMENTS poursuit Cyrix en justice. – Texas Instruments (TI) a annoncé, lundi 13 décembre, qu'il engageait une action en justice contre le fabricant de microprocesseurs Cyrix Corp., qu'il accuse de ne pas respecter un accord de coopération signé en février 1991. Aux termes de cet accord, TI s'engageait à fabriquer les microprocesseurs élaborés par Cyrix et pouvait en contrepartie profiter de la technologie mise au point par Cyrix. L'accord, qui permettait à TI de se lancer pour la première fois sur ce marché, était apparu aux analystes comme une menace pour la suprématie de Intel, le numéro un mondial du secteur. Texas Instruments affirme que, malgré un an de négociations, Cyrix a refusé de mettre à sa disposition la technologie nécessaire pour produire les modèles M6 (486 SX) et M7 (486 DX). Pour Cyrix, cette plainte est *« sans aucun fondement »* et c'est TI qui a *« failli à ses obligations concernant la production et la propriété intellectuelle aux termes du contrat »*.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 20 décembre ↑ Bonne tenue

La Bourse de Paris maintenait son cap à la hausse lundi 20 décembre, dopée par la très bonne tenue du franc et les traditionnelles opérations d'arbitrage de fin d'année. Après avoir ouvert sur un modeste gain de 0,21 %, l'indice CAC 40 gagnait 0,69 % à 2 211,50 points vers 14 heures. Le marché était très actif, avec 1,333 milliard de capitaux échangés en une heure, et la tendance générale est à l'optimisme.

« Le marché procède à ses traditionnelles opérations d'habillage de bilan et d'arbitrage de fin d'année, et la très bonne tenue du franc, passé sous les 3,41 francs pour 1 deutschemark, conforte la BOurse dans sa bonne humeur », expliquait un opérateur. Le MATIF continuait à voler de record en record et progressait de 14 centièmes à 129,90.

Parmi les plus fortes hausses, Michelin (+ 2,41 %) profitait de l'annonce d'une hausse des tarifs de son concurrent américain Goodyear. En baisse, Pinault Printemps (– 3,13 %) après sa forte hausse de la semaine dernière et le Club Méditerranée, qui recule de 0,55 % après l'annonce d'un recul de 1,9 % du chiffre d'affaires et dans l'attente mercredi des résultats de l'exercice 1992-1993. Havas et Générale occidentale (Alcatel-Alsthom) n'auront pas besoin de lancer une offre publique sur les actions de CEP-Communication, dont ils envisagent d'acquérir les 8 % détenus par Suez et dont ils sont déjà actionnaires de concert à 63,9 %, indiquait un avis de la Société des Bourses françaises. Conformément au pacte qui lie depuis 1988 ces deux actionnaires de référence de CEP (39,63 % pour Havas et 24,30 % pour Générale occidentale). Havas projette d'acquérir 4,8 % (soit les trois cinquièmes de la participation de Suez) et Générale occidentale 3,2 % de CEP (soit les deux cinquièmes).

BILAN HEBDOMADAIRE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	9 déc. 1993
Total actif	722 114
dont	
Or	159 359
Disponibilités à vue à l'étranger	84 133
Ecus	10 551
Avances au Fonds de stabilisation des changes	15 528
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	53 726
Concours au Trésor public	36 030
Titres d'Etat (bons et obligations)	134 733
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	5 886
Effets privés	162 778
Effets en cours de recouvrement	17 131
Total passif	722 114
dont	
Billets en circulation	253 782
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	7 035
Compte courant du Trésor public	106 888
Reprises de liquidités	2 440
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes	8 631
Ecus à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	53 902
Réserves de réévaluation des avoirs publics en or	179 319

TAUX DES OPÉRATIONS

– Taux de la dernière opération sur appel d'offres depuis le 7-12-93	6,20 %
– Taux des pensions de 5 à 10 jours	7,00 %
– Taux des avances sur titres	8,75 %

LONDRES
Primes de Noël mirobolantes pour les banquiers de la City

Cambistes et financiers londoniens vont recevoir en fin d'année de faramineuses primes de résultat en plus de leur salaire de base grâce aux profits records réalisés par les banques de la City en 1993. La palme des rémunérations revient à la banque new-yorkaise Goldman Sachs, qui, selon certaines informations non démenties, verserait dans les jours qui viennent plus de 5 millions de dollars à vingt-six de ses « associés » londoniens. Conformément aux statuts de la banque, les salariés sont, en effet, des associés dont les revenus sont étroitement liés aux performances du groupe. Ces heureux salariés ne toucheront toutefois pas leurs millions directement : la somme sera en effet versée sur un compte bloqué réalisable lors de leur départ à la retraite.

Une centaine d'autres salariés, moins chanceux, recevraient une prime de l'ordre de 1 million de dollars. Les 1 400 employés du siège londonien restants toucheraient au minimum une somme égale au tiers de leur salaire de base, soit *« un nombre à six chiffres »*, affirme l'analyste d'un institut financier, qui fonde son calcul sur les profits réalisés par le groupe en 1993.

TOKYO, 20 décembre ↓ Plus forte baisse quotidienne

La Bourse de Tokyo a accusé, lundi 20 décembre, sa plus forte baisse de l'année, en perdant 3,6 % dans un marché qui se plaint de l'absence persistante d'un nouveau plan de relance de l'économie, promis pourtant il y a peu par le gouvernement nippon. L'indice Nikkei a chuté de 647,67 points, pour finir la séance à 17 404,24 points. L'indice TOPIX a reculé de 43,22 points à 1 447,25 points. Le volume d'échanges est resté faible (230 millions d'actions) et toujours caractéristique d'un marché de professionnels.

Les boursiers, inquiets de la détérioration de l'activité économique dans l'archipel, se plaignent de voir le gouvernement de Morihiro Hosokawa retarder, une nouvelle fois, l'adoption d'un plan de relance pourtant promis il y a peu et qui devait inclure une baisse des impôts pour faire repartir la consommation. Ils déplorent également le retard pris par les discussions sur la préparation du budget pour l'année fiscale 1994 (avril 1994 à fin mars 1995), qui, normalement, aurait dû être adopté en conseil des ministres avant Noël.

Les petites phrases distillées ce week-end par les responsables de la coalition au pouvoir n'excluant pas une dissolution du Parlement en janvier, ont achevé de déprimer les milieux d'affaires, qui dénoncent la place prise par les tractations politiques au moment où la conjoncture est si mauvaise. Des opérations d'arbitrage sur contrats à terme ont également pesé sur la tendance.

VALEURS	Cours du 17 décembre	Cours du 20 décembre
Ajinomoto	1 250	1 220
Bridgestone	1 310	1 280
Canon	1 490	1 470
Fuji Bank	1 970	1 980
Honda Motors	1 520	1 490
Matsushita Electric	1 530	1 480
Mitsubishi Heavy	646	614
Sony Corp.	5 510	5 440
Toyota Motors	1 790	1 750

CHANGES

Dollar : 5,84 F ↑

Lundi 20 décembre, le deutschemark reculait à 3,4140 francs à l'ouverture du marché des changes parisien, contre 3,4189 francs vendredi soir. Le dollar s'élevait à 5,84 francs à la mi-séance, contre 5,8370 francs le 17 décembre.

FRANCFORT	17 déc.	20 déc.
Dollar (en DM)	1,7035	1,7125
TOKYO	**17 déc.**	**20 déc.**
Dollar (en yens)	109,94	110,27

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (20 déc.)	6 1/2 % -6 5/8 %
New-York (17 déc.)	2 15/16 %

BOURSES

	16 déc.	17 déc.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 168,26	2 196,44
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 499,77	1 510,05
Indice SBF 250	1 437,01	1 445,52
NEW-YORK *(indice Dow Jones)*	16 déc.	17 déc.
Industrielles	3 726,14	3 751,57
LONDRES *(indice « Financial Times »)*	16 déc.	17 déc.
100 valeurs	3 311,20	3 337,10
30 valeurs	2 496	2 496
Mines d'or	253,50	247,60
Fonds d'Etat	106,97	107,16
FRANCFORT	16 déc.	17 déc.
Dax	2 137,45	2 151,02
TOKYO	17 déc.	20 déc.
Nikkei Dow Jones	18 051,91	17 404,24
Indice général	1 490,47	1 447,25

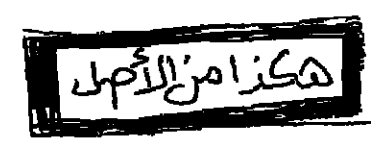
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8430	5,8450	5,8910	5,8945
Yen (100)	5,2887	5,2930	5,3481	5,3553
Ecu	6,5868	6,5920	6,5862	6,5948
Deutschemark	3,4105	3,4125	3,4132	3,4165
Franc suisse	3,9916	3,9958	4,0134	4,0195
Lire italienne (1000)	3,4620	3,4653	3,4470	3,4522
Livre sterling	8,6768	8,6857	8,7003	8,7127
Peseta (100)	4,1548	4,1593	4,1281	4,1367

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 1/8	3 1/4	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	1 15/16	2 1/16	1 3/4	1 7/8
Ecu	6 13/16	6 15/16	6 7/16	6 9/16	6 1/8	6 1/4
Deutschemark	6 7/16	6 9/16	6 1/16	6 3/16	5 3/4	5 7/8
Franc suisse	4 1/2	4 5/8	4 3/16	4 5/16	3 15/16	4 1/16
Lire italienne (1000)	8 5/16	8 9/16	8 3/16	8 7/16	8 1/8	8 3/8
Livre sterling	5 11/16	5 13/16	5 7/16	5 9/16	5 1/4	5 3/8
Peseta (100)	9 1/2	9 13/16	9	9 1/4	8 3/8	8 5/8
Franc français	6 5/8	6 3/4	6 7/16	6 9/16	6 1/16	6 3/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 20 DÉCEMBRE

Liquidation : 24 décembre
Taux de report : 7,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,71 % (2212,06)

Règlement mensuel

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cam Packain 2	2,55	—
CBC 1	342	342,50
Centenaire Blanzy	370	378
Caragen Holding	24	—
Champex (Ny)	8	—
CIC Un.Euro.CIP 1	388	390
C.I.T.R.A.M. (B)	3280	—
Cpt Lyon Alem 2	330	388
Concorde-Ass Risq2	1049	1028
Constr.Met.Prov.	12,55	12,56
Credit Gen.Ind.	38,50	31,50
Darblay	665	—
Didot Bottin	505	489

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sovabail	473	—
Taittinger 1	2155	2200
Tour Eiffel	273	279
Ulimer Colrath	1092	1089
Vicat 2	473	480
Virax	98,60	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
C.N.I.M 1	1230	1225
Codetour	301	301
Creeks	178,50	171,90
Dauphin OTA	255	—
Devanlay 2	1150	1149
Labor.Dolisos	732,50	735
Éditions Belfond	112,30	—
Europ Propulsion 2	306	308
Finabail	171,50	171,50
Financor	195	202
G.L.M. S.A.	960	1006
Gravograph	156	—
Guintoli	652	910

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
TF1-1	587	588
Thermador Hold(Ly)	555	536
Unilog	288	293
Viel et Compagnie	209	209
Wagorn et Cie/2	401,50	401,30

Sicav (sélection) 17 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ecur. Trésorerie	2770,46	2770,46
Ecur. Trimestriel	2149,25	2127,98
Elancial	138,69	134,65
Emergence Poste	113,66	110,35
Energie	397,11	379,10
Eparcic	4141,50	4141,50
Eparcourt-Sicav	4467,42	4458,28
Epargne Associat.	28921,28	28614,73
Epargne-Unie	1633,42	1593,58
Eafi Cash capi.	9071,03	9071,03 ◆
Euroo Solidarité	1238,18	1225,92
Eurocic Leaders	1304,56	1286,85
Eurodyn	1438,73	1403,64

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Natio Sécurité	11627,86	11627,86
Natio-Valeurs	1046,69	1020,62
Nippon-Gan	6984,26	6715,63
Nord Sud Dévelop.	1979,11	1975,16
Obli-Associations	193,42	190,58
Oblicic-Mondial	3202,87	3153,54
Oblicic-Régions	1178,82	1161,40
Oblifutur	3531,27	3485,43
Oblig. tres caté.	215,22	212,04
Oblifion	1768,42	1750,91
Oblisécurité Sicav	14925,97	14925,97
Oblitys	536,25	528,33
Oraction	1687,97	1646,80

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Uni Régions	1487,22	1450,95
Univar	266,43	266,43 ◇
Univers Actions	1657,71	1617,28
Univers Obligations	2146,10	2108,89
Valorg	2340,33	2337,99 ◆
Valrea	60945,06	60914,59
Winterthur St-Honoré	278,72	268,08

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 17/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8540	5,8370	5,60	6,10
Ecu	6,5985	6,5965	—	—
Allemagne (100 dm)	341,8400	341,8900	330	353
Belgique (100 F)	16,3510	16,3915	15,85	16,85
Pays-Bas (100 fl)	305,0800	305,3000	294	315
Italie (1000 lires)	3,4570	3,4560	3,25	3,70
Danemark (100 krd)	87,1900	87,2400	83	91
Irlande (1 iep)	8,2780	8,2825	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,6950	8,6940	8,30	9,10
Grèce (100 drachmes)	2,3825	2,3805	2,85	3,35
Suisse (100 f)	398,3700	400,3500	388	408
Suède (100 krs)	69,4100	69,4500	65	74
Norvège (100 k)	78,6400	78,7100	75	84
Autriche (100 sch)	48,5850	48,6170	47,20	50,20
Espagne (100 pes)	4,1425	4,1595	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3450	3,3450	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,3933	4,3739	4,15	4,60
Japon (100 yens)	5,3238	5,3146	5,12	5,47

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 17/12
Or fin (kilo en barre)	72000	72000
Or fin (en lingot)	72550	72050
Napoléon (20f)	414	411
Pièce Fr (10 f)	378	—
Pièce Suisse (20 f)	416	411
Pièce Latine (20 f)	410	412
Souverain	528	521
Pièce 20 dollars	2580	2645
Pièce 10 dollars	1280	1450
Pièce 5 dollars	793,75	—
Pièce 50 pesos	2675	2685
Pièce 10 florins	430	448

Matif (Marché à terme international de France)

17 décembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 100 668

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	129,78	129,18	—
Précédent	129,50	128,98	—

CAC 40 A TERME
Volume : 21 516

Cours	Janvier 94	Février 94	Déc. 93
Dernier	2220,50	2213,50	2208
Précédent	2185,50	2197,50	2174

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

DÉFENSE

Récusant un projet européen

Les Britanniques achèteraient un avion de transport militaire aux Etats-Unis

Le ministre britannique chargé des achats militaires, Jonathan Aitken, a annoncé, aux Communes, que le Royaume-Uni avait demandé au groupe américain Lockheed de lui adresser des propositions pour la fourniture éventuelle à la Royal Air Force d'avions de transport des modèles Hercules C-130 H ou C-130 J. La Grande-Bretagne dispose, depuis 1967, de plus de soixante Hercules d'un type ancien qu'il lui faut remplacer.

Avec ce nouveau programme, notamment le C-130 J, diverses sociétés britanniques sont assurées de recevoir du travail de Lockheed, comme c'est le cas à GEC, Dowty, Westland ou Lucas.

Plusieurs pays européens, dont la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Belgique, se sont associés récemment sur un projet de nouvel avion quadriréacteur de transport militaire, dénommé FLA (futur large aircraft), pour succéder notamment au Transall (*le Monde* du 5 novembre). Le Royaume-Uni n'y participe pas officiellement, laissant le groupe British Aerospace se joindre au projet avec ses fonds propres. Selon le quotidien *Financial Times* du jeudi 16 décembre, qui rapporte les déclarations de M. Aitken, les responsables de British Aerospace ont indiqué qu'ils seraient forcés de se retirer du projet FLA si le gouvernement persiste à acheter à Lockheed.

La France et Israël en compétition pour moderniser les Mig-21 indiens

La France et Israël ont engagé le fer pour tenter d'emporter le marché de la modernisation des Mig-21 de l'armée de l'air indienne, lors du salon Avia India 93, à Bangalore, organisé par les Indiens jusqu'au 18 décembre. Sur un autre marché, celui des avions-écoles militaires, la Pologne s'est jointe à la compétition qui opposait déjà la Grande-Bretagne et la France. Cent trente sociétés de vingt et un pays sont présentes.

Le groupe Dassault-Electronique, soutenu par d'autres firmes françaises, a présenté son dossier pour la modernisation de cent vingt Mig-21 de la force aérienne indienne. Elle est en compétition avec la société israélienne Elbit et la société nationale aéronautique de l'Etat hébreu. Les experts soulignent que l'obtention du marché indien peut ouvrir la porte à d'autres contrats pour la modernisation des armées de l'air de pays équipées d'avions de l'ex-URSS.

L'Inde doit également se doter d'un avion-école, un marché évalué à 6 milliards de francs. L'Alphajet franco-allemand et le Hawk britannique étaient jusqu'à présent les principaux concurrents en lice. La société polonaise PZL Meilic a créé la surprise en exposant son avion Iryda à Avia India 93. – *(AFP.)*

CARNET

Décès

– Paul Monié,
son époux,
Jeanine et Louis Fribourg,
sa sœur et son beau-frère,
Germaine Robert,
sa belle-sœur,
Louis Bénisti,
son beau-frère,
Et leur famille,
ont la tristesse de faire part du décès, le 11 décembre 1993, à quatre-vingt-quatre ans, de

Mireille BÉNISTI-MONIÉ,

conservateur honoraire
des Musées de France,
maître de recherche honoraire
du CNRS.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

– Mme François Boulin,
née Danielle Vallentin,
son épouse,
Jean-Pierre et Marie-Laure Laplane-Fermey,
Patrick et Andrée Fermey-Vanhaesebroucke,
ses neveux et nièces,
Mme Denyse Fermey,
sa belle-sœur,
Anne-Laure, Antoine et Raphaël Fermey,
ses petits-neveux et petite-nièce,
Toute la famille,
Et ses amis,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. François BOULIN,

contrôleur financier
au ministère des finances (h),
officier de la Légion d'honneur,
ESCP 32-HEC 33,

survenu le 17 décembre 1993.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 22 décembre, à 8 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, 6, rue Brémontier, Paris-17e, suivies de l'inhumation au cimetière de Bissières (Calvados), dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

21, rue Verniquet,
75017 Paris.

– Nadia,
son épouse,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur d'annoncer la disparition du

docteur Jacques ELSAIR,

professeur agrégé, titulaire de chaire
de physiologie-médecine,
vice-président
de la Société internationale
de recherche sur le fluor (E.-U.).

Les obsèques auront lieu dans l'intimité à Nice.

12, corniche Bellevue,
06000 Nice.

Ventes Unicef

L'Unicef édite, cette année encore, un grand nombre de cartes de vœux et propose des cadeaux (livres d'images, calendriers, puzzles...) qui, en faisant la joie d'un enfant permettront d'en sauver un autre.

Les fonds recueillis grâce aux ventes sont en effet recueillis dans des programmes à long terme en faveur des enfants des pays en développement : santé, éducation, nutrition, formation des mères, etc.

Boutique Unicef, 7, rue Saint-Lazare, Paris-9e. Ouverte tous les jours de 10 heures à 18 heures.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme André LAHILLONNE,
née Adèle Saint-Raymond,

veuve de

André LAHILLONNE,
préfet honoraire,
ancien préfet de police,

survenu le 16 décembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 21 décembre, à 15 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7e, sa paroisse.

L'inhumation aura lieu le mercredi 22 décembre, à 16 heures, au cimetière de Montberon (Haute-Garonne), dans le caveau de famille.

– *Coublanc (Saône-et-Loire). Paris. Montlignon (Val-d'Oise).*

M. Claude *Lévy*
et ses enfants, Michaël et Pascal,
Les familles Perrin et Lévy,
Leurs parents,
Alliés,
Et amis,
ont la douleur de faire part du décès de leur chère et regrettée

Hélène LÉVY,
née Perrin,

survenu à Paris, le 17 décembre 1993.

Visites à l'amphithéâtre de l'hôpital de la Pitié, 22, rue Bruant, Paris-13e, les 20, 21 et 22 décembre, de 13 h 30 à 15 h 30.

La levée du corps aura lieu le jeudi 23 décembre, à 13 heures, à l'amphithéâtre.

Les derniers hommages lui seront rendus au crématorium, avenue du Père-Lachaise, Paris-20e, à 13 h 45 précises.

– Mme René Vincent Montenay,
née Suzanne de Nas de Tourris,
son épouse,
M. et Mme Philippe Montenay,
M. et Mme Serge Millon
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Montenay, Giraud, Beaulieu, de Nas de Tourris,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René Vincent MONTENAY,
croix de guerre 1939-1945,
médaille d'honneur
de l'Aéronautique française,

survenu le 17 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-deuxième année, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques religieuses seront célébrées le mardi 21 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, suivies de l'inhumation au cimetière ancien de Neuilly-sur-Seine.

1, rue du Maréchel-de-Lattre-de-Tassigny,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Pierre SIRAUD,
ancien ambassadeur,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Arts et des Lettres,

survenu le 3 décembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Un service religieux sera célébré ultérieurement.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Messes anniversaires

– Deux êtres d'exception sont partis le 25 décembre 1992,

Frédéric, Père Patric RANSON,

et sa fille

Photinie.

Une liturgie sera célébrée à leur intention en l'église orthodoxe française, le 25 décembre 1993, à 10 h 30.

30, boulevard de Sébastopol,
75001 Paris.

Anniversaires

– *Il y a six mois, le 21 juin 1993,* nous quittait

Raymond CHARPIOT.

Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui en ce premier Noël où nous sommes séparés.

Françoise Gaste.

– *Il y a un an, le 20 décembre 1992,* disparaissait

André DUBOIS-CHABERT.

Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– 21 décembre 1973,

vingt ans déjà,

Jean-Louis GAUDENCE

nous quittait.

Ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

« ... Pour nous jouer du temps et le sentir vivant à l'infini... »

– Il y a dix ans, le 20 décembre 1983, disparaissait

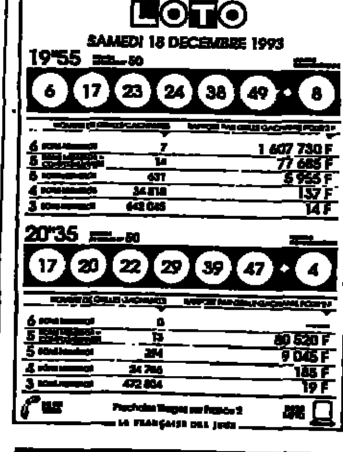
Pierre PIEUCHOT.

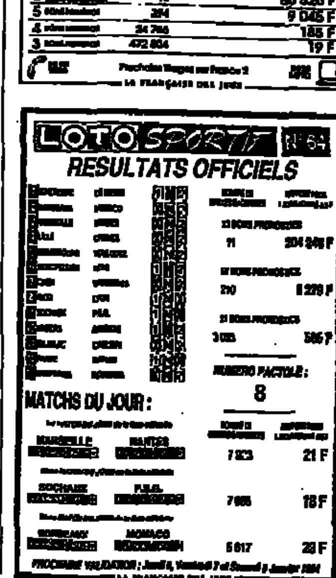
Une pensée de
Son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants.

Soutenances de thèses

– M. Franck Bietry a obtenu la mention « très honorable avec les félicitations du jury » pour sa thèse de doctorat : « Analyse des réactions sociales à l'évolution technique de l'entreprise », soutenue en sciences de gestion à l'université de Caen.

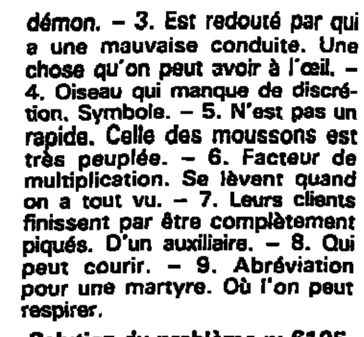
– Ecole des hautes études commerciales, mardi 21 décembre 1993, à 16 h 30, salle 305, Mme Pascale Viala : « Forme des contrats financiers : risque moral ex-ante, risque moral ex-post et optimalité de la dette ».





MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6196



HORIZONTALEMENT

I. Des garçons qui savent bien nager. – II. Expirent brusquement. – III. Se fait à la coque. – IV. Elément dans une grande rivière. Une base d'accord. – V. Fit preuve d'attachement. Se prépara à récolter. – VI. Les papes y eurent un palais. – VII. Se jeta à l'eau. Une tribu en haute Galilée. – VIII. Un triste sire s'il est mélancolique. Elément d'un lustre. – IX. Ne fit pas circuler. Planches. – X. Plaintives, pour Boileau ; tendres, pour André Chénier. – XI. Pronom. Parfois assimilé à la littérature.

VERTICALEMENT

1. Que l'on a pu démonter. – 2. Dans un alphabet étranger. Une femme qui est un vrai démon. – 3. Est redouté par qui a une mauvaise conduite. Une chose qu'on peut avoir à l'œil. – 4. Oiseau qui manque de discrétion. Symbole. – 5. N'est pas un rapide. Celle des moussons est très peuplée. – 6. Facteur de multiplication. Se lèvent quand on a tout vu. – 7. Leurs clients finissent par être complètement piqués. D'un auxiliaire. – 8. Qui peut courir. – 9. Abréviation pour une martyre. Où l'on peut respirer.

Solution du problème n° 6195

Horizontalement

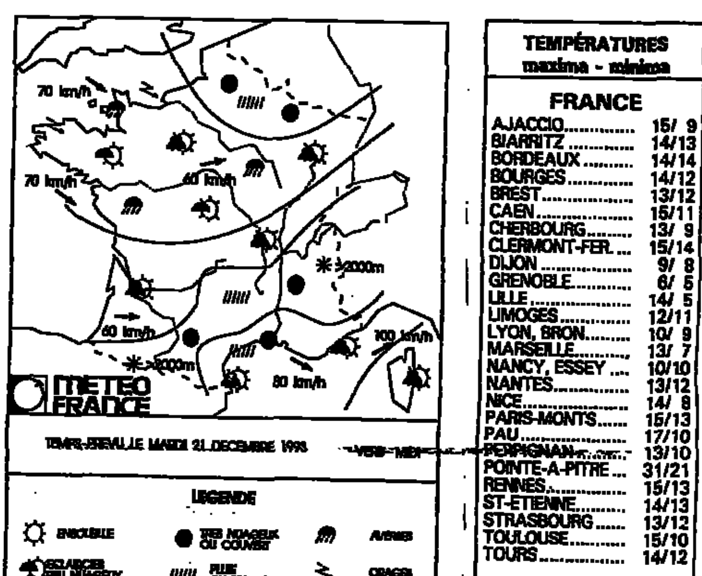
I. Préhistorienne. – II. Yeu. Ger. Uns. Ors. – III. Rageusement. Ure. – IV. Olé ! Paré. Réer. – V. Tins. Lit. Houri. – VI. Esope. Douteux. – VII. Cellulaire. Ré. – VIII. Hé ! Ensemblier. – IX. Teint. Seul. – X. Iton. Têt. Eblé. – XI. Cet. Aisseau. – XII. In. Nul. Adipeuse. – XIII. Eté. El. Rira. La. – XIV. Naturel. Tessons. – XV. Sien. Semas. Étau.

Verticalement

1. Pyrotechniciens. – 2. Réalisée. Tentai. – 3. Eugénol. Tôt. Eté. – 4. Spleen. Un. – 5. Igue. Eu. Auer. – 6. Ses. Lentilles. – 7. Trépidantes. Lé. – 8. Matois. Tsar. – 9. Ruer. Ures. Edita. – 10. Inné. Téméraires. – 11. Est. Hé ! Bu. Upas. – 12. Rouille. Se. – 13. Noueux. Boulot. – 14. Errer. Réal. Sana. – 15. Seriner. Eue. Su.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



Mardi : pluie et averses sur le pays. – Le matin, il pleuvra faiblement de la Normandie au Nord-Pas-de-Calais. De la Bretagne aux Charentes jusqu'au Centre et à l'île-de-France, il y aura de belles éclaircies. De l'Aquitaine jusqu'au Massif Central, au Nord-Est et aux Alpes du Nord, les pluies seront modérées. Il neigera sur les Alpes du Nord au-dessus de 2 200 mètres. Du pourtour méditerranéen aux Alpes du Sud, les nuages seront nombreux. Le ciel sera voilé en Corse.

L'après-midi, au nord d'une ligne Biarritz-Strasbourg, le ciel sera très nuageux avec des averses et de la pluie continue sur l'extrême Nord. Le vent d'ouest à sud-ouest soufflera à 80 km/h en rafales. Des Pyrénées au Massif Central jusqu'aux Alpes, il pleuvra modérément avec de la neige au-dessus de 1 800 mètres. Sur le pourtour méditerranéen et en Corse, les nuages seront abondants, avec du vent d'ouest à sud-ouest soufflant à 80 km/h.

Les températures au lever du jour iront de 6 à 8 degrés au Nord et de 10 à 13 degrés au Sud. L'après-midi, le thermomètre indiquera 8 à 9 degrés au Nord et 12 à 16 degrés au Sud.

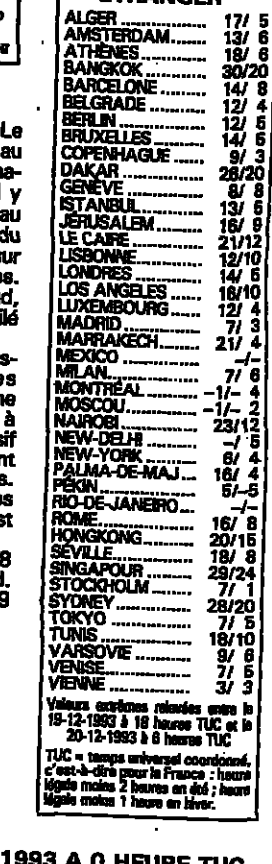
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima - minima

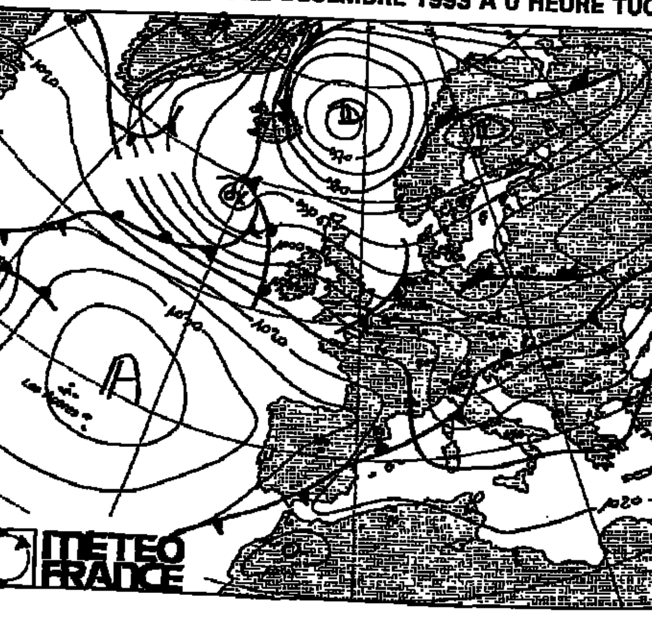
FRANCE	
AJACCIO	15/ 9
BIARRITZ	14/13
BORDEAUX	14/14
BOURGES	14/12
BREST	13/12
CAEN	15/11
CHERBOURG	13/ 9
CLERMONT-FER.	15/14
DIJON	9/ 8
GRENOBLE	6/ 5
LILLE	14/ 5
LIMOGES	12/11
LYON, BRON	10/ 9
MARSEILLE	13/ 7
NANCY, ESSEY	10/10
NANTES	13/12
NICE	14/ 8
PARIS-MONTS	15/13
PAU	17/10
PERPIGNAN	13/10
POINTE-A-PITRE	31/21
RENNES	15/13
ST-ETIENNE	14/13
STRASBOURG	13/12
TOULOUSE	15/10
TOURS	14/12
ÉTRANGER	
ALGER	17/ 5
AMSTERDAM	13/ 6
ATHÈNES	18/ 6
BANGKOK	30/20
BARCELONE	14/ 8
BELGRADE	12/ 4
BERLIN	12/ 5
BRUXELLES	14/ 6
COPENHAGUE	9/ 3
DAKAR	26/20
GENÈVE	8/ 8
ISTANBUL	13/ 6
JÉRUSALEM	16/ 9
LE CAIRE	21/12
LISBONNE	12/10
LONDRES	14/ 6
LOS ANGELES	16/10
LUXEMBOURG	12/ 4
MADRID	7/ 3
MARRAKECH	21/ 4
MEXICO	–/–
MILAN	7/ 6
MONTRÉAL	–1/– 4
MOSCOU	–1/– 2
NAIROBI	23/12
NEW-DELHI	–/ 5
NEW-YORK	6/ 4
PALMA-DE-MAJ.	16/ 4
PÉKIN	5/–5
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	16/ 8
HONGKONG	20/15
SÉVILLE	18/ 8
SINGAPOUR	29/24
STOCKHOLM	7/ 1
SYDNEY	28/20
TOKYO	7/ 5
TUNIS	18/10
VARSOVIE	9/ 6
VENISE	7/ 6
VIENNE	3/ 3

Valeurs extrêmes relevées entre le 19-12-1993 à 18 heures TUC et le 20-12-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.



PRÉVISIONS POUR LE 22 DÉCEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC





RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 20 DÉCEMBRE

TF 1

15.20 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.10 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée Noël.
17.50 Série : Hélène et les garçons.
18.20 ▶ Série : Les Filles. De Jacques Samyn.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Ticky Holgado.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Variétés : Stars 90. Emission présentée par Michel Drucker. Spécial Noël.
22.40 Magazine : Faut pas pousser. Présenté par Pierre Bellemare. Dossier : les surprises de la boîte aux lettres ; témoignage d'une jeune chômeuse recrutée par une agence de voyage ; les viticulteurs ou négociants peu scrupuleux qui trompent les consommateurs.
0.10 Sport : Boxe. Championnat du monde WBA des poids mi-lourds : Virgil Hill (Etats-Unis)-Guy Waters (Australie), à Williston, Etats-Unis.

FRANCE 2

15.45 Variétés : La Chance aux chansons. Galas au casino.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga. Avec les séries : Un toit pour dix ; Sauvés par le gong ; Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Un pour tous. Invitée : Jeannie Longo.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : Les Maîtres du pain. D'Hervé Baslé (1re partie).

22.35 ▶ Magazine : Savoir plus.
Présenté par François de Closets. La science a-t-elle rencontré Dieu ? 1. Y a-t-il un dieu à l'origine de l'univers ? avec les astrophysiciens Hubert Reeves et Jean-Pierre Luminet et le père Gustave Martelet ; 2. Y a-t-il un dieu à l'origine de l'homme ? avec les biologistes et paléontologues Yves Coppens, Stephen Gould et Armand de Ricqlès.
23.55 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Le Cercle de minuit. Aux Antilles.

FRANCE 3

15.15 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Téléfilm : La Course au pouvoir. De Noël Nosseck.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Paris, histoire d'une ville*, sous la direction de Jean-Robert Pitte.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Cinéma : Octopussy. ■ Film britannique John Glen (1983).
23.00 Journal et Météo.
23.30 Magazine : L'Atelier 256. Présenté par Jacques Chancel. Invité : Philippe Starck, designer. Reportages : John Galliano, créateur de mode, de Natacha Defontaine ; Philippe Starck et les univers virtuels, de Philippe Grandieux ; Créateurs d'instruments de musique : Ken Butler et Etienne Vatelot, de Thierry Silighini ; Cendrillon : William Wegman photographe de chiens, d'Alain Jomier.
0.25 Danse : Rêves d'hiver. Chorégraphie de Kenneth Mac Millan d'après *les Trois Sœurs*, de Tchekhov ; Musique de Tchaïkovski.

CANAL PLUS

15.15 Magazine : Télés dimanche (rediff.).
16.05 Magazine : L'Œil du cyclone.
16.35 Cinéma : Hot Shots. □ Film américain de Jim Abrahams (1991).
18.00 Canaille peluche. La Famille Addams.
— *En clair jusqu'à 20.35* —
18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Invités : Ludmila Mikaël et Didier Sandre.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Time Bomb. ■ Film américain d'Avi Nesher (1990).
22.05 Flash d'informations.
22.10 Le Journal du cinéma.
22.15 Cinéma : Que les gros salaires lèvent le doigt. ■ Film français de Denys Granier-Deferre (1982).
23.50 Cinéma : Beau fixe. ■■ Film français de Christian Vincent (1992).
1.20 Cinéma : Panics. □ Film américain d'Andrew Fleming (1988).
2.40 Surprises.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
16.55 Documentaire : Ni travail, ni famille, ni patrie. De Mosco (rediff.).
18.30 Cinéma d'animation : Snark.
19.00 Série : The New Statesman. De Geoffrey Sax (v.o.).
19.30 Documentaire : Feux d'essai. Les incendies de forêt en Sibérie ont-ils une influence sur notre climat ? D'Angelika et Peter Schubert.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Cinéma : Playtime. ■■■ Film français de Jacques Tati (1967).
22.35 Magazine : Macadam. Le Roman du music-hall, documentaire de Pierre Philippe. 1. De 1895 à 1929.
23.35 Documentaire : Rencontres. Richard Krautheimer, Journées romaines, de Philippe Colin.
0.20 Court métrage : Deux jours dans le Wisconsin. De Rick Vellen (13 min).

M 6

17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ciné 6.
20.50 Cinéma : Terreur sur le « Britannic ». ■ Film britannico-américain de Richard Lester (1974).
22.45 Téléfilm : Complot contre Hitler. De Lawrence Schiller.
0.25 Six minutes première heure.
0.35 Magazine : Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le Grand Débat. Peut-on se passer des paysans ? Avec Edgar Pisani, Eric Fottorino, Jacques Julliard, Michel Leblanc.
21.30 Dramatique. Extérieur vie, de Madeleine Laïk.
22.40 La Radio dans les yeux. L'actualité du théâtre.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jean-Claude Gallotta.
0.50 Musique : Coda. Sister Rosetta Tharpe (1).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct d'Helsinki) : Quatuor à cordes en ré mineur op. 56, de Sibelius ; Concerto pour violon, clarinette, cor et sextuor à cordes, de Merikanto ; Quatuor à cordes nº 5 op. 102, de Bartok, par le Nouveau Quatuor d'Helsinki (Jan Soederblom, 1er violon ; Petri Aarnio, 2e violon ; Ilari Angervo, alto ; Jann-Erik Gustafsson, violoncelle).
23.09 Ainsi la nuit. Par Françoise Degeorges. Sérénade mélancolique pour violon et piano op. 26, de Tchaïkovski ; Quatuor à cordes en ut mineur op. 51 nº 1, de Brahms.
0.00 L'Heure bleue. Transatlantique, par Xavier Prévost.

Les interventions à la radio

RTL, 18 heures : Hélène Carrère d'Encausse et le Père Di Falco.
Radio-Shalom, 18 h 30 : Nissim Zwili (« Le grand débat »).
Europe 1, 19 heures : Jacques Fournier, PDG de la SNCF (« Club de la presse »).
France-Inter, 19 h 20 : « En direct du CERN, à Genève, voyage au cœur de la matière », avec Hubert Curien, Georges Charpak, Philippe Dariulat.
France-Culture, 20 h 30 : « Peut-on se passer des paysans ? », avec Edgar Pisani, Eric Fottorino, Jacques Julliard, Michel Leblanc.

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Honte et pull-overs

DE l'écran géant d'où tombait comme du ciel l'image des damnés de Sarajevo, que jaillissait-il ? De la honte. Dans la grande salle du Conseil de l'Europe, un échantillon politico-humanitaire français avait accepté ce soir-là, pour ARTE, de recevoir sur la tête quelques seaux de honte. Et quelques journalistes et cinéastes de Sarajevo, réunis en duplex dans le studio de la télévision bosniaque, étaient venus les leur déverser. Etaler notre honte, n'est-ce pas encore une manière de nous donner bonne conscience ? Je suis impuissant, mais j'ai honte. Honte pour moi, qui fais peu, mais davantage encore pour tous ceux qui ne font rien, et m'empêchent de faire davantage (les humanitaires fustigeant ainsi les politiques, les Français les Allemands, et tout le monde de l'ONU). Avec Sarajevo pour jury, cet étonnant duplex d'humiliation par consentement mutuel s'apparentait à des 7 d'or de la honte. La honte la plus éloquente ; la plus silencieuse ; la plus atterrée ; la plus belliqueuse (applaudissements) ; la plus désabusée, etc.

La présence des Bosniaques eût, seule, suscité la honte. Et en plus, ils parlaient. « *Vous devriez organiser en Bosnie des corridors touristiques*, suggéra ainsi un jeune cinéaste. *Les touristes descendraient la piste olympique de bobsleigh, et en même temps ils auraient le droit de nous tirer dessus.* » Et un autre, faussement rassurant : « *Ne vous en faites pas, les Européens. Vous n'y êtes pour rien. Cette guerre, c'est notre faute. Nous sommes dans la merde parce que nous sommes stupides.* » Mais même contre cet humour noir, nul à Strasbourg ne protesta. Dans leur situation, ils avaient bien droit à l'humour noir !

L'émission étant aussi retransmise par la télévision bosniaque, les habitants de Sarajevo purent encore contempler un film accablant. Des marques et des slogans occidentaux respirant l'aisance et l'insouciance – Beaujolais nouveau, Club Med, Côte d'Azur, Euro Disney – y défilaient sur l'écran, sur fond de cadavres d'enfants bosniaques. Le « message » était transparent : pendant que vous vous gavez, le massacre continue. Le présentateur nous informa que l'auteur de ce film était Olivier Toscani. On espéra que ce nom de Toscani n'évoquait rien aux Bosniaques. On espéra qu'ils ne savaient pas que ce Toscani était le concepteur des immortelles campagnes publicitaires d'un fabricant de textile italien, utilisant notamment des réfugiés albanais et un malade du SIDA en phase terminale. Et que celui qui les transformait en matière première à honte avait précédemment employé le même talent à vendre des pull-overs. A notre tour, on avait honte qu'ils nous voient tels que nous étions, avec notre honte et nos pull-overs.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 21 DÉCEMBRE

TF 1

5.55 Série : Intrigues.
6.28 Météo (et à 6.58, 8.28).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.20 Club Dorothée avant l'école.
8.30 Télé-shopping.
9.00 Feuilleton : Hôpital central.
9.45 Feuilleton : Haine et passions.
10.30 Série : Mésaventures.
11.00 Série : Tribunal.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
12.00 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo, Trafic infos et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Cannon.
15.20 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.10 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée Noël. Charles s'en charge ; Trois filles à la maison ; Clip ; Jeux.
17.50 Série : Hélène et les garçons.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Gérard Lenorman.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Trafic infos.
20.50 Cinéma : Qui veut la peau de Roger Rabbit ? ■■ Film américain de Robert Zemeckis (1988).
22.35 Divertissement : Ciné gags.
22.45 Téléfilm : Anges ou démons ? De Pierre Aknine.
0.20 Magazine : Le Club de l'enjeu. Présenté par Emmanuel de La Taille et Alain Weiller. *Dernière diffusion de cette émission.*
0.55 Journal et Météo.
1.00 Magazine : Reportages. Les Enfants du courage (rediff.).
1.30 TF 1 nuit (et à 2.05, 2.35, 3.35, 4.35).
1.35 Documentaire : Embarquement porte nº 1.
2.10 Documentaire : L'Aventure des plantes.
2.45 Documentaire : Histoires naturelles (et à 3.45).
4.40 Musique.
5.05 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (3e épisode).

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.15 Magazine : Matin bonheur. Thème : « Les repas de fêtes de fin d'année ».
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.40).
12.20 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.40 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.55 Série : L'Aigrefin.
15.55 Tiercé, en direct de Vincennes.
16.05 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Galas au casino.
16.55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.20 Magazine : Giga. Avec les séries : Un toit pour dix ; Sauvés par le gong ; Le Prince de Bel Air.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.50).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : Les Maîtres du pain. D'Hervé Baslé (2e partie).
22.45 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Je vis la nuit.
0.00 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Le Cercle de minuit. Aux Antilles.
1.30 Magazine : Jamais sans mon livre. Diffusé sur France 3 le 18 décembre.
2.25 Magazine : Savoir plus (rediff.).
3.40 Dessin animé (et à 5.05).
4.25 24 heures d'info.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Les Minikeums.
10.55 Série : Hondo.

11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Divertissement : Soucoupe volante.
13.30 Série : La Conquête de l'Ouest.
15.15 Documentaire animalier.
15.45 Cinéma : Les Amours célèbres. ■ Film à sketches français de Michel Boisrond (1961).
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *La Parole ressuscitée*, de Vitali Chemalinski.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Cinéma : Le Triomphe de Babar. ■ Film d'animation franco-canadien d'Alan Bunce (1990). Avec les voix de Christian Alers, Vincent Barazoni, Marie Vincent.
22.00 Journal et Météo.
22.30 ▶ Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. La gastronomie dans l'Histoire. Autour de la table de Bernard Loiseau à Saulieu en Côte-d'Or.
23.25 ▶ Concert : Messe solennelle. De Berlioz. Par le Chœur et l'Orchestre de la Philharmonie nationale de Cracovie, dir. Jean-Paul Pénin ; Solistes : Christia Pfeiler, soprano ; Ruben Velasquez, ténor ; Jacques Perroni, baryton-basse. Enregistré le 7 octobre en la basilique Sainte-Madeleine de Vézelay et retransmis en simultané sur France-Musique.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche. Le Tourbillon noir.
— *En clair jusqu'à 8.05* —
7.50 Ça cartoon.
8.05 Magazine : Télés dimanche (rediff.).
9.00 Téléfilm : L'Obsession de Pat Bennett. De John Nicolella.
10.30 Flash d'informations.
10.35 Cinéma : IP 5. ■ Film français de Jean-Jacques Beineix (1992).
— *En clair jusqu'à 13.35* —
12.30 Magazine : La Grande Famille.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Le Journal du cinéma.
13.40 Cinéma : Que les gros salaires lèvent le doigt. ■ Film français de Denys Granier-Deferre (1982).
15.15 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.15 Cinéma : Beau fixe. ■■ Film français de Christian Vincent (1992).
17.45 Surprises.
18.00 Canaille peluche. La Famille Addams.
— *En clair jusqu'à 20.35* —
18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Spécial Pierre Desproges.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Le Zèbre. ■■ Film français de Jean Poiret (1992).
22.05 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Mambo Kings. ■ Film américain d'Arne Glimcher (1991, v.o.).
23.50 Cinéma : La Tentation de Vénus. ■■ Film britannique d'Istvan Szabo (1991).
1.45 Cinéma : Le Rescapé. ■ Film français d'Okacha Touita (1986).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
17.00 Danse : Speaking in Tongues. De Paul Taylor. Avec The Paul Taylor Dance Company (rediff.).
17.55 Documentaire : Chronique de la Piccola Russia. De Hugues Le Paige (rediff.).

19.00 Série : The New Statesman.
19.25 Documentaire : Vittorio Mussolini. Cinéma et fascisme, de Jean-Christophe Rose.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo. *Une séquence quotidienne tournée dans une rue du quartier de Brascarsija, et montée le jour même sur place par une équipe de Point du jour, pour que Sarajevo ne sombre pas dans l'indifférence. Jusqu'au 21 mars.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée théâtre.
20.41 ▶ Portrait : Vertige Feuillère. De Thierry Thomas et Fabienne Pascaud.
21.40 Théâtre : Le Mariage de Figaro. Pièce de Beaumarchais, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec André Marcon, Denise Chalem, Dominique Blanc (195 min).

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Olivia (et à 8.05). Emission présentée par Olivia Adriaco.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 0.50).
10.55 Série : Jet Set.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : Les Routes du paradis.
13.25 Série : Roseanne.
14.00 Magazine : La Vie à pleins tubes. Vidéofan : Vanessa Paradis.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.40 Noël sur M 6. Les programmes des fêtes présentés par Caroline Avon.
20.45 Série : Les Enfants d'Avonlea. Conversion. Le Pari. Avec Sarah Polley, Zachary Bennett.
22.25 Série : Mission impossible. Le Fugitif.
23.20 Série : Soko, brigade des stups. L'Affaire Gestetner.
0.15 Informations : Six minutes première heure.
0.25 Musique : Flashback.
2.30 Rediffusions. Voir et revoir la France (Versailles) ; Salzbourg, Festival et contrepoint ; Blues for Two ; Cheval, mon ami ; Fax'O ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Le temps dans les sciences. Avec Edouard Brazin, Etienne Klein, Pascal Tassy, Olivier Rollin.
22.40 Les Nuits magnétiques. Passions.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Nicole Lorot (1).
0.50 Musique : Coda. Sister Rosetta Tharpe (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 29 mars 1992 à la Radio de Varsovie) : La Grande Pâque russe, de Rimski-Korsakov ; Concerto pour violon et orchestre en ré mineur op. 47, de Sibelius ; Symphonie nº 6 en si mineur op. 54, de Chostakovitch, par l'Orchestre radio-symphonique de Berlin, dir. Yuri Temirkanov.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraïeb. Paillasse, acte II, de Leoncavallo ; Joseph, extrait, de Mehul ; Faust, extrait, de Gounod ; Les Pêcheurs de perles, extrait, de Bizet.
23.09 Concert (donné le 7 octobre en la basilique Sainte-Madeleine à Vézelay) : Messe solennelle, de Berlioz, par le Chœur et l'Orchestre de la Philharmonie nationale de Cracovie, dir. Jean-Paul Pénin. Retransmis en simultané sur France 3.



par la CDU de Steffen Heitmann

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Temps

La conquête du pouvoir est l'activité principale, et naturelle, des hommes et des femmes politiques. L'exercice du pouvoir est une activité annexe n'ayant de sens, pour celui qui en exerce un, que de le mettre en position d'accéder à la marche suivante de l'escalier de lumière où les suffrages l'ont mis. Et le plus vite possible.

Il y a neuf mois qu'Edouard Balladur occupe le poste de premier ministre. Quand on lui demande le bilan de son action – notamment dans la lutte contre le chômage –, il répond, légitimement, que c'est trop tôt pour juger. Mais quand on demande à ses amis s'il a déjà fait la preuve de ses capacités à siéger à l'Elysée, ils clament d'une seule voix qu'il a tout montré.

L'accélération de l'Histoire, serait-ce ne plus laisser le temps au temps? On voit bien l'avantage pour les candidats : ne plus se soucier de ce que l'on fait, mais faire rêver sur ce que l'on ferait.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Un entretien avec Claude Got

Chef du service d'anatomie pathologique de l'hôpital Ambroise-Paré de Boulogne, le professeur Claude Got est une des rares personnalités médicales à militer pour l'instauration en France d'une politique de santé publique *(page 2)*

INTERNATIONAL

«Culture de la paix» au Salvador

Avec l'aide de l'ONU, ce petit pays d'Amérique centrale a réussi à sortir d'une guerre civile qui a fait soixante-quinze mille morts en douze ans. *(page 5)*

Algérie : conférence nationale en janvier

Prévue à l'origine pour le 31 décembre, la fin de la mission du Haut Comité d'Etat est repoussée au 31 janvier 1994. *(page 6)*

POLITIQUE

La «perpétuité réelle» adoptée au Sénat

Les sénateurs ont maintenu en deuxième lecture l'essentiel du dispositif adopté par l'Assemblée nationale sur cette nouvelle sanction pénale. *(page 11)*

SOCIÉTÉ

Les «aveux» de Francis Heaulme

Mis en examen pour le meurtre du petit Joris, un enfant de dix ans retrouvé mort en avril 1989, ce marginal de 34 ans alterne les confessions complaisantes – dans lesquelles il s'accuse de plusieurs assassinats commis à travers la France – et dénégations farouches. *(page 14)*

SPORTS

Football : le pari américain

Le tirage au sort de la quinzième coupe du monde de football, organisée en Amérique du 17 juin au 17 juillet 1994, a été effectué à Las Vegas. Les organisateurs espèrent que cette compétition permettra de relancer le football professionnel aux Etats-Unis. *(page 18)*

CULTURE

Françoise Pollet au Metropolitan

Avec le retour des *Troyens*, d'Hector Berlioz, la cantatrice française a fait son entrée à l'Opéra de New-York dans le rôle de Cassandre. *(page 20)*

ÉCONOMIE

Les perspectives 1994 de l'OCDE

Selon l'Organisation de coopération et de développement économique, la croissance restera modérée en 1994 et s'accompagnera d'une montée du chômage. Pour la France, l'une des principales incertitudes repose sur l'ampleur de la reprise des exportations. *(pages 21 et 22)*

COMMUNICATION

La réforme de l'audiovisuel au Sénat

Les sénateurs ont entrepris la discussion, en première lecture, du projet de réforme du système audiovisuel adopté le 4 décembre par l'Assemblée nationale. *(page 17)*

Services

La télématique du Monde :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde-L'Économie » folioté I à X

Demain

Sciences-Médecine

« Les charlatans d'Aphrodite » : le conseil de l'ordre des médecins et la direction générale de la santé s'attaquent aux dérives de la chirurgie esthétique.

Le numéro du « Monde » daté 19-20 décembre 1993 a été tiré à 518 526 exemplaires

Les réformateurs « eltsiniens » n'auront pas la majorité à la Chambre basse du Parlement russe

La commission électorale a proclamé officiellement, lundi 20 décembre, l'adoption de la nouvelle Constitution russe, approuvée par 58,4 % des suffrages exprimés au référendum du 12 décembre, avec une participation de 54,8 %.

Dans l'attente des résultats des élections législatives, les estimations sur la répartition des 450 sièges de la chambre basse (la Douma) donnent 68 sièges au Parti communiste, 49 au Parti agraire, 22 au Parti démocratique de Russie et 74 au parti de M. Jirinosvki, contre 101 à la principale coalition pro-eltsinienne Choix de la Russie – le reste allant aux « démocrates » plus ou moins opposants ou centristes. A quelques jours de la première visite à Moscou du président Clinton, le 12 janvier, les dirigeants occidentaux ont l'occasion de faire le point sur leur politique à l'égard de la Russie en général et de Boris Eltsine en particulier.

COMMENTAIRE

Le soutien de l'Occident au président russe est-il justifié ?

JUSQU'A présent, la réaction occidentale aux scrutins du 12 décembre en Russie est à peu près unanime, et se résume à deux conclusions simples : le résultat des élections législatives marquées par le succès de l'extrême droite nationaliste est consternant, pour ne pas dire inquiétant. Mais l'adoption de la Constitution voulue par Boris Eltsine est un grand motif de satisfaction, et il marque un progrès de la démocratie.

Cette attitude est paradoxale. Les démocraties occidentales sont rassurées parce que la nouvelle Constitution donne à M. Eltsine des pouvoirs assez considérables pour ignorer le verdict des urnes. *« Je suis optimiste sur la poursuite des réformes »*, a ainsi déclaré le vice président américain Gore, venu à Moscou à l'issue d'un scrutin marqué par une cuisante défaite de « réformateurs » qui avaient pourtant bénéficié des avantages considérables du pouvoir, au cours d'une campagne électorale conduite selon des règles dictées par l'exécutif.

L'optimisme de M. Gore a pourtant de très fortes chances d'être déçu. M. Eltsine, qui garde le silence depuis huit jours, est certes poussé par les responsables du « Choix de la Russie » a poursuivre dans la même voie, et même à sabrer dans les rangs des responsables de l'exécutif coupables d'avoir adopté ces derniers temps une position plus « centriste » ou plus conservatrice. Tout indique cependant qu'une telle attitude se révèlerait intenable. Même si le président russe profite des circonstances pour régler quelques comptes, il infléchira, comme il l'a d'ailleurs déjà fait à de nombreuses reprises, sa politique. Déjà, la loi sur les privatisations est dans la ligne de mire, et d'importantes subventions à l'agriculture ont été décidées.

L'infléchissement est également certain en politique étrangère. Le ministre des affaires étrangères Andrei Kozyrev peut bien expliquer à ses homologues occidentaux que rien ne va changer et que seul le président détermine les principes de la diplomatie russe. Il dit aussi, devant un autre auditoire, exactement le contraire : à Mourmansk, où il a été élu député à la chambre haute, M. Kozyrev a ainsi déclaré au lendemain du scrutin qu'il était *« parfaitement clair qu'un certain correctif devrait être apporté à la politique intérieure et extérieure »*. A titre d'exemple, il a indiqué qu'il était disposé *« à poser lui-même la question de l'interruption du retrait des troupes russes de Lettonie et d'Estonie »*, et que si les gouvernements des Etats baltes ne se préoccupaient pas *« d'améliorer la situation des populations russophones »*, *« la position de Moscou se durcirait »*.

M. Kozyrev n'avait d'ailleurs pas attendu les élections pour multiplier les déclarations énergiques, concernant en particulier les zones *« d'intérêt spécifique de la Russie »*, qu'il situe aussi bien dans l'ex-URSS qu'en Europe de l'est. Son ton nouveau a d'ailleurs suscité de vives inquiétudes, en particulier au Kazakhstan, et bien entendu en Ukraine.

Les responsables de l'OTAN doivent-ils faire semblant de ne pas entendre, ou y trouver, à l'instar du ministre allemand des affaires étrangères, M. Kinkel, des raisons supplémentaires de ne pas irriter Moscou ? Ne faudrait-il pas plutôt marquer les limites, adresser au Kremlin un signal clair et lui faire savoir qu'il faut choisir entre deux langages, et deux attitudes ? Si la seule réponse des démocraties occidentales était une attitude « d'apaisement », consistant en particulier à maintenir l'Europe de l'est dans son actuel statut de « no man's land », il est quasiment certain que l'ensemble de la classe politique russe, de Vladimir Jirinovski à Boris Eltsine, y trouverait un encouragement à durcir encore son attitude.

L'interminable dépouillement du scrutin du 12 décembre ne peut dispenser de tirer une autre leçon : une forte majorité de l'électorat a clairement montré soit qu'il n'adhérait plus à la politique de Boris Eltsine, soit qu'il la condamnait expressément. Le nombre des abstentions s'est considérablement accru depuis le référendum d'avril dernier, et en dépit des conditions très particulières dans lesquelles ont eu lieu ces élections, l'ensemble des listes gouvernementales ou apparentées n'auront que moins d'un tiers des sièges à la Douma.

Contre quoi au juste les Russes ont-ils voulu protester : la situation économique, les énormes inégalités sociales, la corruption généralisée, leur propre humiliation et l'arrogance des « démocrates » au pouvoir, ou encore les méthodes brutales utilisées par Boris Eltsine pour liquider le précédent Parlement ? Contre tout cela à la fois, car tous ces thèmes se mêlent dans les conversations.

Un fait au moins est certain : ce sont les hommes de Boris Eltsine qui ont reçu une gifle, et le président lui-même est atteint. D'autant plus gravement que, face à ce Parlement tout fraichement élu, le mandat du président a pris un sérieux coup de vieux. Certes, la Constitution a été adoptée, et avec elle ce paragraphe des dispositions « transitoires » qui permet à l'actuel occupant du Kremlin d'aller au terme de son mandat initial, juin 1996. Mais il n'y avait guère d'autre choix, puisque, selon les propres termes de Boris Eltsine, c'était soit la Constitution, soit *« la guerre civile »* (l'argument n'a d'ailleurs convaincu qu'à peine 30 % des inscrits).

Pas de « troisième mandat »

Affirmer que M. Eltsine a reçu ainsi son *« troisième mandat »*, est totalement abusif. Comment oublier que lorsqu'il a été désigné au suffrage universel, en juin 1991, la situation du pays était radicalement différente. Le poste auquel M. Eltsine a été élu en juin 1991 était en fait celui d'un chef d'Etat en second : l'URSS existait toujours, et c'est M. Gorbatchev qui était au Kremlin. Tout ce qui s'est passé depuis, de l'éclatement de l'Union soviétique au bain de sang qui a suivi la dissolution du Parlement – décidée en violation de la Constitution sur laquelle M. Eltsine avait prêté serment – devrait conduire M. Eltsine a organiser une véritable élection présidentielle anticipée, comme il s'y était d'ailleurs engagé.

N'est-ce pas courir à la catastrophe, ouvrir la porte à l'irresponsable démagogue qui est sorti victorieux du scrutin législatif ? Rien n'est moins sûr. Le vote pour Vladimir Jirinovsky était un vote de protestation, à mi-chemin entre la colère et le pied de nez. Il a été émis à l'occasion de l'élection d'un Parlement dont on savait à l'avance qu'il n'aurait à peu près aucun pouvoir. Mis en demeure de faire un choix qui déterminerait réellement l'avenir du pays, les Russes y regarderaient très certainement à deux fois avant de confier leur destin à un aventurier. Une telle élection présidentielle serait en fait l'occasion de vider l'abcès, de lever l'hypothèque que le « facteur Jirinovsky » fait désormais peser sur la politique de la Russie.

Certes, il y a un « risque » sérieux que M. Eltsine soit battu, à supposer qu'il se présente. Mais le risque qu'il soit défait par M. Jirinovski est par contre minime. Le principal danger qui menace la Russie aujourd'hui, ce n'est pas le fascisme, *« c'est la politique conduite par le pouvoir actuel »*, vient même de déclarer, devant un auditoire scandalisé, un démocrate de la première heure, Iouri Afanassiev. La tenue d'une élection présidentielle anticipée devrait également contribuer à opérer une sélection parmi les personnalités qui, déjà, apparaissent comme des candidats « raisonnables » à la succession.

Bien entendu, on peut aussi considérer qu'il est plus prudent pour l'Occident de continuer à miser sur son champion, même si le dit champion n'a plus vraiment la cote dans son propre pays. C'est ce qu'on avait fait pour Mikhail Gorbatchev. D'une manière générale, les responsables occidentaux ont presque toujours donné la préférence à l'occupant du Kremlin, considéré comme un gage de stabilité. Mais peut-on vraiment – sauf à fermer délibérément les yeux – ne pas voir par quels moyens, et à quel prix, cette « stabilité » a été assurée ? L'Occident, à aucun moment, n'a bronché. Ni quand Boris Eltsine a dissous le Parlement, ni quand il a imposé le blocus de la Maison Blanche, ni quand il a fait bombarder un batiment occupé par des centaines de civils. Pas un Parlement occidental n'a émis le moindre commentaire sur le sort fait à une Assemblée, peut-être antipathique, mais élue. Les responsables qui se sont succédé Moscou, MM. Balladur, Kohl, Delors, Gore, n'ont pas émis la moindre réserve sur la méthode, exprimé la plus petite compassion pour les victimes.

Pour un certain nombre de Russes, une telle attitude, ajoutée à l'imposition de recettes économiques « radicales », ne peut avoir qu'une explication : l'Occident, délibérément, pousse à la catastrophe, encourage le Kremlin à poursuivre une politique suicidaire, avec pour objectif ultime l'effondrement total de la Russie, dont l'éclatement de l'URSS n'a été que le prélude.

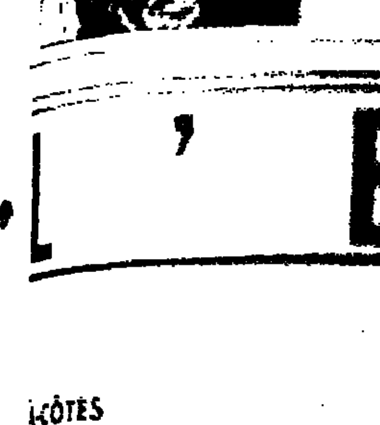
L'« explication » est sans doute totalement paranoïaque, conforme à cette « théorie des complots » dont raffole la classe politique russe. Mais elle révèle un problème fondamental : prêcher la démocratie et approuver sans sourciller des méthodes qu'aucun pays occidental n'accepterait pour lui-même contribue à nourrir le soupçon, et à dégoûter du « modèle » qu'on prétend proposer aux Russes. Que ceux qui pensent que la Russie n'est pas mûre pour une vraie démocratie, ou qu'elle ne le sera jamais, le disent. Mais recouvrir une « Realpolitik », pas forcément efficace d'ailleurs, d'un langage hypocrite présente un risque majeur : celui de tuer l'espoir, et la foi en la démocratie. Et de favoriser en retour cette « réaction » que l'on craint tant.

JAN KRAUZE

2109 suppressions de postes chez Renault en 1994

Renault devrait annoncer le 29 décembre un plan social portant sur la suppression de 2109 suppressions de postes (sur un total de 58 000 salariés) en 1994 après 2249 en 1993. Ce plan prévoit 1170 départs en pré-retraites FNE et 640 départs volontaires aidés. Le reliquat devrait être obtenu par l'intermédiaire, notamment, des pré-retraites progressives.

Assassinat d'un maire adjoint de la banlieue d'Alger. – Le vice-président de la Délégation exécutive communale (DEC, suppléant les municipalités islamistes dissoutes) de Gué-de-Constantine (banlieue sud d'Alger) a été assassiné, samedi 18 décembre, par deux hommes armés, a rapporté lundi le quotidien indépendant *El Watan*. Lakhdar Baali était également membre de la Kasma (cellule) du Front de libération nationale (FLN, ancien parti unique) de cette localité. – *(AFP.)*

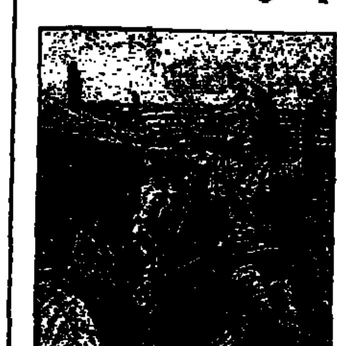






Le Monde

Chronologie/éphéméride



En novembre, on a vu « mûrir » des dossiers qui se sont dénoués tout récemment : la rupture Renault-Volvo, la négociation finale du GATT, la semaine de quatre jours chez Volkswagen. Et dans les décennies passées...

page VI

Lettre de Francfort



Malgré les difficultés qu'il connaît, le « modèle allemand », qui marie efficacité économique et avantages sociaux, saura démontrer sa vitalité, pronostique notre correspondant à Francfort Eric Le Boucher.

page VII

Opinion : Comment régresser ?

On s'obstine à établir de faux diagnostics sur les bouleversements économiques mondiaux, écrit Albert Merlin. A toujours dire que c'est « la faute des autres », ou de la productivité, on ne se prépare qu'à la régression.

page VIII

L'ÉCONOMIE

À-CÔTÉS

La mafia des Pères Noël

Défiant le froid, la crise et les procès-verbaux, des paumés en cape rouge ont envahi le boulevard Haussmann. Dans l'illégalité...

A croire cet inspecteur de la sécurité du Printemps, il y aurait deux sortes de Pères Noël : *« Les tireurs et les toucheurs ! »* Tireurs ? De sacs. Et toucheurs d'enfants... C'est peu dire que les responsables des grands magasins voient d'un très mauvais œil la rituelle invasion des Pères Noël devant leurs vitrines, impuissants qu'ils sont à endiguer un phénomène qui leur échappe complètement. *« Comment les enfants peuvent-ils encore y croire,* s'interroge une bonne âme, *quand ils voient toutes ces capes rouges alignées en rangs d'oignons sur le trottoir ? » « Un fléau, une vraie mafia ! Et puis ça fait mauvais genre ! »*, renchérit-on aux Galeries Lafayette.

Question d'image de marque et... de concurrence, car tous ces « usurpateurs » font de l'ombre au « Père Noël officiel » que tous les grands magasins engagent en contrat à durée déterminée et installent dans un « studio photo » plus ou moins bien aménagé. Chaque année à Paris, dès la première quinzaine de novembre, une ribambelle d'hommes encapuchonnés, déguisés avec plus ou moins de bonheur (barbe blanche et perruque itou, cape ou tunique rouge cachant mal le jean et les baskets) prennent d'assaut les trottoirs du boulevard Haussmann.

Philippe Baverel

Lire la suite page V

LES PRIX DU BRUT AU PLUS BAS DEPUIS 1973

Pétrole : vingt ans après



1973 : premier choc pétrolier. Les prix du brut triplent en trois mois. Le règne des maîtres de l'or noir commence. 1993 : les cours du pétrole sont retombés pratiquement à leur niveau d'il y a vingt ans. La boucle est bouclée. Les consommateurs triomphent et les producteurs paient très cher leur arrogance passée. Pourtant les pays consommateurs auraient tort de se réjouir trop fort. La baisse des cours n'aura pas le même effet qu'en 1986, et l'arrogance en matière pétrolière ne paye jamais longtemps.

Lire les articles de Dominique Gallois et Sophie Gherardi page III

APRÈS LA MORT DE FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

Côte-d'Ivoire : les atouts du bon sens

Une bonne récolte de cacao, un certain raffermissement des cours... et les leçons tirées des erreurs passées autorisent les Ivoiriens à être optimistes

ABIDJAN
de notre envoyée spéciale

« *POURQUOI se plaindre ? La récolte est bonne et nous avons désormais l'assurance que la prochaine ne restera pas sous les arbres* » : Béké Loubet est planteur de cacao depuis des lustres. Comme son père et son grand-père. Sur cette terre fertile de la région de Diwo, à plus de 200 kilomètres au nord-ouest d'Abidjan, les cultures – café, cacao mais aussi manioc et cola, cette fève *« amère comme le diable »* qui intervient abondamment dans la fabrication du Coca-Cola – s'entremêlent dans un fouillis généreux, au milieu d'une brousse luxuriante.

Les difficultés que traverse la Côte-d'Ivoire ne prêtent guère à sourire ; ce pays avait bâti toute son économie sur le cacao et le café, et les cours mondiaux de ces deux matières premières se sont effondrés de façon vertigineuse. Entre 1986 et 1991, le cacao a vu son prix baisser de 59 % et celui du café de 72 %. C'était autant de recettes en moins pour les caisses de l'Etat qui choisit d'emprunter en attendant des jours meilleurs : la dette extérieure du pays s'élève actuellement à 17,5 milliards de dollars, soit une fois et demie son PIB. Mais Béké n'a pas ces chiffres en tête. Il est soulagé à cause d'une récente déclaration de René Amany, président de la fameuse Caisse de stabilisation (CAISTAB), et... de la mort du président Félix Houphouët-Boigny.

La Caisse de stabilisation est une pièce maîtresse de la filière du cacao ainsi que de celle du café. Equivalente du FEOGA européen, c'est elle qui donne aux paysans l'assurance d'un revenu garanti. Aussi éloigné que soit Béké de la capitale, il est assuré que sa récolte de cacao sera achetée au moins 4 francs le kilo et que *« le vieux »* ne sera plus là pour empêcher la vente de la prochaine : *« Houphouët est mort mais les cacaoyers restent debout. »*

Béké Loubet pense que le décès du « président-planteur », annoncé pour le 33e anniversaire de l'indépendance du pays, sera presque – il n'ose le dire – bénéfique. Fini le temps des embargos ruineux. L'année dernière, la décision d'Houphouët-Boigny de retirer du marché mondial la récolte intermédiaire, celle qui se déroule entre mai et juillet, lui a coûté très cher. Comment le président a-t-il pu croire que de laisser pourrir les cabosses sous les arbres redresserait les cours ? Bien sûr, les marchands de cacao ont profité de la situation et ont raflé toute la récolte à moitié prix. Etranglés, inquiets à l'idée de ne pouvoir financer la rentrée scolaire, les planteurs ont vendu, trop contents de trouver acquéreurs.

« Le Sage », autre surnom du président, ne l'était plus depuis longtemps, de l'avis de Béké Loubet. Une dizaine d'années à peu près.

Il était facile de fulminer contre la spéculation, les multinationales, tout en vendant du « cacao-président » (1) à un prix inférieur à celui imposé pour son propre pays. Il était facile de s'abîmer dans une vision surdimensionnée de la cabosse. Croire qu'on pouvait faire sauter le marché en se servant des « cultures de rente ». Comme l'arabista (compromis entre arabica et robusta qui se révéla un fiasco).

Et puis sa basilique – la fameuse, la plus grande du monde – hors du temps, hors de propos. Dieu n'en demandait pas tant. Les Ivoiriens non plus. D'ailleurs, ils ne s'y aventurent presque jamais. Trop éloignée. *« Tout ce qui marche ici est à l'échelle humaine »*, estime un exportateur qui ne veut pas être cité.

Béké Loubet partage cet avis. La gestion économique de la Côte-d'Ivoire souffrait de la vision d'un Houphouët-Boigny vieillissant.

Marie de Varney

Lire la suite page IV

(1) Lire à ce sujet *la Guerre du cacao – Histoire secrète d'un embargo*, Jean-Louis Gombeaud, Corinne Moutout et Stephen Smith. Calmann-Lévy, 1990.

CONSOMMATION

Radiomessagerie pour tous

Avec la montre-« pager », la radiomessagerie cherche à déborder le marché professionnel pour toucher le grand public

LA radiomessagerie permet aux abonnés d'être joints en permanence lors de leurs déplacements, grâce à un récepteur de poche, le « pager », qui reçoit – *via* les ondes radio – des messages, numéros de téléphone à rappeler d'urgence (fonction numérique) ou textes courts (fonction alphanumérique) du type : « Rendez-vous avec M. Dupont reporté à 16 heures. »

L'ancêtre, Eurosignal, avait été créé par les PTT en 1975, pour répondre aux besoins du personnel d'astreinte. Sur le déclin aujourd'hui, le système associe simplement un voyant lumineux à un numéro de téléphone à rappeler. Pour prendre la relève, Alphapage et Opérator, respectivement lancés par France Telecom et TDF (Télédiffusion de France, devenue depuis filiale de France Telecom), sont apparus en 1987.

Avec un peu plus de 300 000 abonnés (1), soit 0,5 % de la population, la France accuse un retard considérable par rapport aux Etats-Unis, au Japon ou à d'autres pays européens, Grande-Bretagne, Suède et Norvège, par exemple. Une trop faible notoriété, en dépit de récentes campagnes de publicité, des coûts encore relativement élevés (2) et la concurrence du téléphone mobile expliquent cette situation.

Pendant longtemps, les seuls utilisateurs de la radiomessagerie ont donc été les professionnels de l'urgence : médecins, plombiers, réparateurs d'ascenseurs... auxquels se sont ajoutés les avocats depuis que la loi prévoit leur présence lors de la garde à vue. Mais, peu à peu, d'autres milieux s'y intéressent : « *On constate*, explique Marc de Villepin, directeur du marketing de France Telecom Mobiles Radiomessagerie, *que le produit entre dans les entreprises par les cols bleus, puis monte progressivement dans la hiérarchie. La radiomessagerie aujourd'hui perd sa connotation d'astreinte, de fil à la patte, pour devenir un moyen rapide et discret de prendre connaissance d'informations diverses, en cours de réunion, par exemple.* » De façon générale, le « pager » demeure perçu comme un outil de travail : « *On ne le rapporte pas chez soi, le soir* », remarque Jean-Paul Cochard, directeur du département radiocommunications de TDF. Et encore moins le week-end.

CRÉNEAU • Pourtant, c'est bien ce créneau de l'utilisation par les particuliers que cherchent à développer certains acteurs du marché, à commencer par les fabricants de terminaux. Motorola, l'un des sept constructeurs présents en France, vient de commercialiser, en partenariat avec la FNAC, un récepteur à moins de 1 000 francs, dont la publicité vise en priorité les jeunes de moins de trente-cinq ans, – « *pour une partie de tennis, un rendez-vous décalé ou une soirée improvisée...* », vante un dépliant. Pour l'occasion, les appareils adoptent des couleurs vives fluorescentes « *qui attirent l'œil sur les rayons, bien que les acheteurs préfèrent le noir ou le blanc* », confie Jérôme Coutant, directeur des ventes chez Motorola. L'opération semble réussie, puisque les ventes de la FNAC sont passées, cet automne, d'une cinquantaine d'unités dans l'année à plusieurs centaines par mois. Les spécialistes prévoient que les prix continueront à baisser, pour atteindre d'ici un an ceux du marché américain (à partir de 500 francs). Dans le même registre, une Swatch-« pager », associée à Alphapage, vient de faire son apparition, et TDF travaille également à la sortie d'une montre, baptisée « Receptor », qui offrirait, en plus des messages numériques individuels, de brèves informations boursières, sportives et météorologiques.

GÉRARD, TU AS ENCORE OUBLIÉ TON "PAGER"..! GÉRARD..! GÉRAAARD!

ROSY

1994 verra également l'arrivée de la concurrence face au monopole *de facto* de France Telecom. Le ministère de l'industrie vient de donner l'autorisation d'exploiter une nouvelle norme de transmission, Ermes (European Radio Message System), utilisée dans dix-huit pays et capable de véhiculer des textes nettement plus longs. Une licence a été attribuée à France Telecom et deux autres à des groupes privés : Bouygues et la Générale des eaux. Les deux nouveaux concurrents promettent de se démarquer de l'offre actuelle en innovant sur les services, mais aussi sur les prix.

Pour Bernard Dodeman, directeur général de TDR (société française de transmission de données par radio), filiale de la Générale des eaux, « *la seule solution pour s'étendre à l'avenir, c'est de viser le grand public, donc de proposer des tarifs d'abonnement intéressants* ». De leur côté, les opérateurs en place font mine de saluer l'arrivée de la concurrence pour stimuler la consommation, avec, toutefois, une pointe d'inquiétude : « *En Grande-Bretagne, les prix sont descendus tellement bas que plus personne ne gagne d'argent* », met en garde Jean-Paul Cochard, de TDF.

Florentin Collomp

(1) Alphapage : 170 000, Eurosignal : 85 000, Opérator : 55 000.

(2) De 80 à 270 francs par mois selon les abonnements, et 1 500 à 3 000 francs pour l'achat du terminal, sans compter le prix majoré des communications.

HUMEUR • Par Josée Doyère



Noël de crise

ON ne peut pas dire que cette année, pour les fêtes de Noël, vous vous soyez vraiment défoncés. C'est pas que vous soyez devenus radins, radins, mais enfin...

Ne parlons pas des dépenses (parfois excessives) des plus *fauchés* : ou ils sont sages et, comptant sou par sou, abordent le réveillon et le matin de Noël avec un sentiment intense de frustration : faute d'avoir pu s'offrir ni offrir l'inutile objet porteur de rêve, ils se sont rabattus sur le tristounet « *cadeau utile* » ; les autres font des folies incompatibles avec l'état raplapla de leur porte-monnaie sur le thème : « *C'est bien joli de se priver du nécessaire, mais s'il faut en plus se priver du superflu !* », ce qui leur réserve des réveils douloureux en 1994.

On avait l'habitude, en période de crise, que les pauvres deviennent plus pauvres et les riches plus riches. C'est probablement toujours vrai. Mais il semble que les riches deviennent à leur tour parcimonieux et retrouvent les vertus classiques de la bourgeoisie la plus traditionnelle, sur le thème, cette fois : « *Contrairement à ce qu'un vain peuple pense, les économies de bouts de chandelle, ce sont toujours des économies, et les petits ruisseaux font les grandes rivières.* »

Ainsi, j'ai découvert la star d'une vente de charité à Paris, dans le seizième arrondissement : la « pompe à air ». Je ne savais pas que ça existait. Ça se présente comme un tire-bouchon, et ça sert à pomper l'air des bouteilles de vin entamées : sans air, le vin n'aigrit pas et on pourra siroter tout à loisir la fin du château-yquem, du château margaux ou du chambertin de la très bonne année. C'en est fini des petits plats savants ou régionaux, à base de fonds de bouteille, dégustés les surlendemains de fête : plus de cailles au sauternes et aux pruneaux, d'entrecôtes marchand de vin, de bœuf bourguignon, voire de rognons de porc au champagne (il paraît que la pompe à air marche aussi avec le champagne, mais je n'ai pas vérifié !). Ça n'était pas génial pour le cholestérol, tout ça, mais c'est rudement bon...

Non ! On peut se permettre désormais, grâce à ce *gadget*, d'ouvrir une très bonne bouteille à deux, quand on est voué aux agapes presque solitaires, puisqu'on pourra la finir après, sans que le divin nectar ait perdu son bouquet... Mais c'est égal, ça fait un peu mesquin.

Du côté des gosses, on fait encore des efforts, et je me suis laissé dire que le micro-ordinateur pour mômes, ça marche encore très fort, parfois d'occasion. Une scène pourtant m'a laissée rêveuse, l'autre semaine, lors d'un cinquantième anniversaire familial auquel j'étais conviée. Après le champagne, j'ai vu trois ou quatre gosses de la famille jouer comme des fous au milieu de la pièce avec... les bouchons au pied gonflé, à la caboche métallique. Leur jeu a duré plus d'une heure, et une jeune femme a dit, avec un rien de dépit dans la voix : « *Quand je pense qu'on se ruine tous les ans pour leur offrir des machins très chers...* »

Si tout ça se répand, ça n'annonce pas de reprise, ni dans l'industrie ni dans le commerce. ■

LA COTE DES MOTS

Task-force

Les milieux politiques aiment bien recourir à des métaphores maritimes, et l'on ne compte plus, les références au « *gouvernail* », à la « *barre* », au « *navire* » qui résiste à toutes les tempêtes, etc.

En économie aussi, on voit de telles comparaisons. Ainsi relève-t-on parfois dans des articles et ouvrages économiques l'expression *task-force* (« détachement spécial »), habituellement cantonnée au domaine militaire pour désigner, surtout depuis la seconde guerre mondiale, un groupement temporaire de *navires de guerre* – ou bien une force d'intervention constituée de troupes d'armes différentes (terre, air, mer).

On retrouve donc cette notion de rassemblement temporaire quand ce nom composé est utilisé pour qualifier un groupe de personnes, réunies pour leurs compétences afin d'étudier, sur une période délimitée, un projet censé répondre à un « *problème précis* » (commission ministérielle de terminologie des finances, *Journal officiel* du 31 janvier 1989). Ce groupe est chargé ensuite de surveiller attentivement l'exécution dudit projet. De là l'équivalent officiellement préconisé pour remplacer *task-force* : *groupe de projet*. Il ne nous semble pas bien pendable d'employer de temps à autre, pour faire image, l'anglicisme martial. Mais à condition de n'en point abuser !

On peut vouloir faire ressortir l'aspect « exotique » en imprimant en italique le mot composé, sans trait d'union dans ce cas : *task force*, ou bien « franciser » par l'adjonction d'une... « division » à cette force d'action rapide (1).

Jean-Pierre Colignon

(1) « Division » est le nom du trait d'union, dans le jargon de l'imprimerie.

LIVRES

Walras et le service public

Le grand économiste français a aussi fourni les fondements de la doctrine française des services publics, dont on n'a compris que tardivement les limites

ŒUVRES ÉCONOMIQUES COMPLÈTES
d'Auguste et Léon Walras, Economica.

EN quatorze volumes, (dont une moitié sont déjà publiés (1), les chercheurs du Centre Auguste-et-Léon-Walras de Lyon nous offrent une édition soignée des œuvres du plus grand économiste français du dix-neuvième siècle, Léon Walras, et de son père, économiste aussi. L'Université française rend donc hommage à celui qu'elle refusa il y a un siècle. Une leçon à méditer, aujourd'hui que nombre d'économistes français exercent encore à l'étranger, alors que les possibilités de retour dans les universités françaises sont plus grandes que jamais.

Il n'est pas question ici de résumer l'œuvre de Walras. Mais, à l'heure de la privatisation et de la libéralisation, il est peut-être utile de relire ce que Léon Walras écrivait sur les monopoles dans le volume X de ses œuvres complètes, *Etudes d'économie appliquée*.

Walras fustige, comme non scientifique, l'approche des économistes libéraux français (comme Michel Chevalier) ou anglais (l'école de Manchester), qui, quelle que soit la question qu'on leur pose, n'y voient qu'une seule et unique solution – l'initiative individuelle s'exerçant dans la plénitude de sa liberté, – tout comme la réaction énergique des universitaires allemands à cet individualisme excessif.

Analysant le cas des chemins de fer, il observe tout d'abord que la théorie de la concurrence parfaite n'est pas valable pour les biens et services publics. Il n'explicite pas, comme le feront plus tard Wicksell et Bowen, la nature fondamentale des biens publics : ceux-ci ne peuvent être détruits par l'usage et souvent personne ne peut en être privé. Il invoque seulement une mauvaise perception de leurs besoins par les consommateurs. Mais il en déduit ce qu'on appelle le problème du « *passager clandestin* » : chaque usager sous-estime l'utilité sociale de sa contribution, ce qui entraîne une offre insuffisante. Pour Walras, les chemins de fer sont en partie un bien public. De plus, estime-t-il, « *la voie constitue un monopole naturel et la traction en constitue un autre* ».

Pour la voie, son argument est celui qui est encore utilisé aujourd'hui : l'existence de rendements d'échelle et d'économies d'envergure. Pour la traction, selon lui, il ne peut y avoir qu'un nombre limité d'offreurs, et « *la concurrence entre un nombre limité d'entrepreneurs n'est qu'un fait transitoire, à la suite duquel se produit le fait définitif du monopole d'un seul, fondé sur la ruine des autres, ou du monopole de tous ou de quelques-uns établi par coalition* ». Il en conclut qu'un monopole d'Etat est nécessaire, sans percevoir l'intérêt d'une réglementation fondée sur la comparaison des performances.

CREDO • Au passage, il critique par avance la solution qu'on envisage aujourd'hui en Angleterre : « *On s'était figuré, au début, pouvoir laisser sur les chemins de fer comme sur les routes et les canaux la liberté de parcours à divers entrepreneurs de transport, mais on a bien vite reconnu que l'entrepreneur du transport devait y être en même temps l'exploitant de la voie.* »

En ce qui concerne la tarification, Walras rejette l'idée d'une différenciation selon les clientèles – il n'en voit pas la nécessité malgré l'importance des coûts fixes – et propose d'aligner les tarifs sur le coût moyen pour atteindre l'équilibre budgétaire. S'appuyant sur Adam Smith, il estime que cela assure l'existence d'une clientèle prête à payer suffisamment, d'où l'intérêt de construire ces équipements.

Anticipant l'objection des économistes qui récuseront le monopole d'Etat selon « *l'éternelle objection tirée de la prétendue incapacité de l'Etat à faire aucune affaire* », Walras refuse de doter l'individu de toutes les vertus et l'Etat de tous les défauts. Il énonce alors ce qui demeure encore le credo de l'administration française : « *Là où l'esprit politique est formé, la presse libre et sérieuse, les fonctions publiques sont convenablement remplies, et des magistrats intègres, de braves officiers, des administrateurs éclairés et d'habiles ingénieurs font une besogne souvent très considérable pour une rémunération parfois fort modique. La considération et l'honneur sont, il faut le reconnaître, des mobiles d'activité naturels à l'homme aussi bien que le désir de gagner beaucoup d'argent. L'Etat a son rôle comme l'individu a le sien, il faut avoir confiance en l'Etat dans la limite de ses attributions comme en l'individu dans la limite des siennes.* »

Lorsqu'il reconnaît l'intérêt de l'« *esprit mercantile* » pour la gestion, Walras propose de concéder la gestion des monopoles, avec un système de contrôle assurant la sauvegarde des investissements.

Ces arguments fondent encore la position de l'administration française (voir par exemple le livre récent de Jacques Fournier, président de la SNCF, *le Train, l'Europe et le Service public*). En effet, il a fallu près d'un siècle après la publication des ouvrages majeurs de Walras pour qu'émerge une nouvelle théorie. Les économistes de l'après-guerre ont encore surestimé la valeur de l'intervention de l'Etat, en considérant qu'il possédait tous les éléments nécessaires pour prendre les bonnes décisions, et qu'on pouvait le contrôler ; ils n'ont pas perçu les difficultés de la gestion centralisée.

La théorie moderne de la réglementation prend mieux en compte les contraintes informationnelles de l'intervention publique. En expliquant les difficultés de la délégation, au niveau des gouvernements comme des autorités réglementaires, elle permet de comprendre les désillusions provoquées par les politiques publiques, tout en offrant les fondements d'une nouvelle conception de l'Etat social.

Jean-Jacques Laffont

(1) Les tomes I, VI, VII, VIII, IX, X et XI.

NOTES DE LECTURE

BRÉVIAIRE ANTI-CRISE
de Roger Alexandre, Payot, 220 pages, 95 F.

« *Il n'y a pas de quoi rire* », dit le « prof », en expliquant à des potaches chahuteurs qui ont choisi l'option « économie », les mécanismes de la crise et la physiologie de l'entreprise. Eh bien, si ! répond Roger Alexandre dans son « *bréviaire... à l'usage des managers médusés par la rigueur des temps* ». Les lecteurs de *l'Expansion* ont déjà fait connaissance avec le PDG Charles-Edouard Dugommeau ou le cadre geignard Moulinaud. On les retrouve ici, dans l'exercice de leurs fonctions et simagrées.

L'auteur, pour qu'on s'y retrouve mieux, a classé ses sketches par ordre alphabétique. De A comme Adversité à Z comme Zizanie, défilent avec leurs tics, leurs verrues, leur jargon, leurs humeurs assassines ou rampantes, tous les personnages de la comédie humaine du management. Une franche rigolade, ponctuée de citations victimes de détournement et s'achevant sur un désopilant lexique de « *mots qui ont changé de sens* ».

P. D.

LES ENJEUX DE LA PROTECTION SOCIALE
de Martin Hirsch, Editions Montchrestien, 160 pages, 60 F.

D'entrée de jeu, Martin Hirsch nous place au cœur de l'absurde. Les dépenses de protection sociale augmentent inexorablement : les inégalités aussi. « *La protection sociale permet en réalité*, écrit-il, *non pas tant de diminuer les inégalités mais d'œuvrer pour en atténuer les effets, quitte à les pérenniser.* » Il est sensible à la *Théorie de la justice* de John Rawls, pour qui les inégalités engendrées par les institutions de base peuvent être légitimes dans la mesure où elles peuvent contribuer à rendre aussi favorable que possible la situation du sociétaire le plus mal loti.

Martin Hirsch, on le voit, se place très haut avant d'analyser dans le détail notre système de protection sociale : son histoire, son financement, les grandes prestations (assurance-maladie, retraites, politique familale, lutte contre le chômage et l'exclusion) et la diversité des systèmes européens. Il ne se contente pas de décrire mais porte des jugements sans concessions sur les maillons du système et s'interroge sur les scénarios de l'avenir.

Dans la dialectique du jour (protection-responsabilité), Martin Hirsch a la sagesse de poser la question de fond : avant de laisser chacun face à ses responsabilités, ne serait-il pas nécessaire d'améliorer la responsabilité collective ? Un petit livre d'une grande densité qui aide à mieux cerner les causes et les conséquences de la crise de l'Etat-providence.

P. D.

A SIGNALER

LE GATT
de Michel Rainelli, La Découverte, coll. « Repères », 128 pages, 45 F.

LA PROTECTION SOCIALE
de Numa Murard, La Découverte, coll. « Repères », 128 pages, 45 F.

LE BUDGET DE L'ETAT
de Maurice Baslé, La Découverte, coll. « Repères », 128 pages, 45 F.

AGENDA

MERCREDI 22 DÉCEMBRE. Strasbourg. Réunion des représentants de l'Union européenne, des Etats-Unis et du Canada, dans le cadre des relations semestrielles.

DIMANCHE 26 DÉCEMBRE. Chine. Célébration du 100e anniversaire de la naissance du président Mao Zedong.

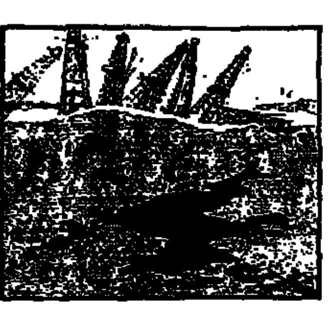
LUNDI 27 DÉCEMBRE. Cuba. Session parlementaire, consacrée aux réformes économiques.

ERRATUM : la croissance démographique mondiale. – Une erreur de transmission nous a fait écrire dans « le Monde-l'Économie » du 14 décembre que la croissance annuelle de la population mondiale était revenue de 2,1 % à 1,7 % en « *un an* », alors qu'il fallait lire : « *en vingt ans* ».

LES PRIX DU BRUT AU PLUS BAS DEPUIS 1973

Pétrole : vingt ans après

Vingt ans après le premier choc pétrolier, la fortune a tourné : les consommateurs triomphent. Mais en matière pétrolière, l'arrogance ne paye jamais. Les producteurs en font la dure expérience



« *A partir de 1974, les producteurs ont été tellement sûrs d'eux qu'ils en sont devenus arrogants... Aujourd'hui, ils ont retrouvé une certaine humilité, et c'est au tour des pays consommateurs d'afficher leur prédominance.* » Par ces propos tenus lors d'un colloque à Paris les 9 et 10 décembre (1), James Schlesinger, l'ancien secrétaire d'Etat américain à la défense et à l'énergie a souligné les risques que porte en germe tout triomphe prématuré en matière pétrolière, comme si *« les leçons du passé n'avaient pas été retenues »*. Un passé qui semble bégayer puisqu'en cette fin d'année 1993 les prix du pétrole sont retombés en termes réels (compte tenu de l'inflation) presque exactement à leur niveau de l'automne 1973, à l'amorce du premier choc pétrolier. De là à prédire une nouvelle flambée des prix, comme à l'époque, il n'y a qu'un pas... fort hasardeux. Pour le moment, la tendance est clairement à la baisse, voire à un nouveau contre-choc accidentel.

L'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) (2), confrontée à la chute de la demande, et déjà incapable de réduire suffisamment sa production, doit de surcroît organiser la future reprise des exportations de l'Irak, si l'embargo de l'ONU est levé. Ce retour se fera au détriment des autres membres, qui depuis la guerre du Golfe ont comblé cette absence. Une réinsertion délicate, qui pourrait, en cas d'échec, faire plonger les cours. Consciente de ne plus peser seule sur les prix, l'organisation ne cesse de lancer des appels à la coopération aux autres pays producteurs. Ceux-ci jusqu'ici font la sourde oreille, mais pour combien de temps? Tout est question de rentabilité des installations. En dessous d'un certain prix (secret d'Etat), leurs productions souffriront. En 1986, la Norvège s'était bien résolue à donner un coup de main à l'OPEP pour relever les prix... Les compagnies pétrolières, de leur côté, regardent avec inquiétude cette dégradation qui les conduit à limiter leurs investissements dans l'exploration et à restreindre leurs coûts d'exploitation pour améliorer leur rentabilité. Dans l'immédiat, seuls les pays consommateurs profitent de cette situation *(lire ci-contre)*.

EXPLORATION • Voilà pour le court-moyen terme. Car sur une plus longue période, les perspectives sont fort différentes. Le déséquilibre actuel du marché en faveur des consommateurs ne pourra pas éternellement se maintenir. Il suffit de lire les hypothèses du Conseil mondial de l'énergie pour les trente années à venir (3). Se basant sur l'explosion démographique, cet organisme a échafaudé quatre scénarios. Dans tous les cas, l'accroissement de la demande ne pourra *« être satisfait que par un développement de toutes les énergies. Les combustibles fossiles continueront à couvrir la majeure partie des besoins pendant les prochaines décennies, avec un mouvement de substitution du charbon et du pétrole vers le gaz naturel, d'ampleur toutefois limitée »*.

Ce surcroît de demande dans les trente années à venir implique la nécessité de reprendre l'exploration, et donc de stabiliser les prix du pétrole à un niveau ni trop bas ni trop élevé. Un niveau « d'équilibre », qui, selon André Giraud, ancien ministre de la défense et de l'industrie, se situe, historiquement, autour de 15 dollars. La stabilisation est un impératif dont tous les acteurs semblent conscients. Même si *« l'affrontement »* entre pays consommateurs et producteurs tourne aujourd'hui à l'avantage des premiers, leur attitude actuelle pourrait avoir des conséquences néfastes sur les marchés. Telle est la leçon de vingt ans de turbulences pétrolières.

Rappelons-nous : le 16 octobre 1973, dix jours après le début de la guerre du Kippour, les membres de l'OPEP, réunis à Koweït, décident de fixer eux-mêmes le prix officiel du brut arrêté jusque-là par les compagnies pétrolières. Le lendemain, les pays producteurs arabes vont encore plus loin en utilisant l'« arme du pétrole » et réduisent leur production pour forcer Israël à se retirer des territoires occupés. Embargo et pénurie organisée aidant, les prix du baril augmentent alors brutalement de 70 %, passant de 3 à 5,12 dollars, puis, en décembre, à 11,6 dollars. Ils n'avaient pratiquement pas augmenté en termes réels, depuis... les années 30! *(Voir graphique.)* Cette stratégie de fermeture du robinet réussira pendant des années et s'accompagnera d'une reprise en main des concessions. Les nationalisations des installations lancées en Algérie se généralisent en Irak, en Libye, au Koweït, au Qatar, en Arabie saoudite et aussi au Venezuela tandis que l'Indonésie et le Nigéria transforment les concessions en contrats d'exploitation (4).

Pendant près de dix ans, cette politique se traduira par un gonflement spectaculaire des revenus. Selon Nicolas Sarkis, directeur de la revue *le Pétrole et le gaz arabes*, *« le grand problème était de savoir comment recycler les « pétrodollars » accumulés par les pays de l'OPEP. La Banque mondiale estimait alors à 600 milliards de dollars ces surplus engrangés sur la période 1974-1980 »*. La balance des comptes courants des pays de l'OPEP voit son excédent passer de 67,2 milliards en 1974 au montant record de 104,3 milliards en 1980!

Les deux chocs pétroliers de 1973 et de 1979 – après la révolution iranienne – induisent dans les esprits des fausses certitudes, confortant l'OPEP dans son rôle de seul maître des prix, et les cours du pétrole dans un mouvement de hausse inéluctable. Comme les experts estiment que rien ne peut contrecarrer cette tendance – certains voient le brut grimper jusqu'à 100 dollars le baril! – l'objectif des consommateurs est de limiter leur dépendance vis-à-vis du Golfe. Les pays occidentaux lancent des programmes d'économie d'énergie et développent des voies alternatives comme le nucléaire en France. De leur côté, les compagnies pétrolières, qui se sont vu supprimer l'accès direct à bon nombre de gisements, décident d'explorer des sites réputés difficiles. Les puits d'Alaska ou de mer du Nord sont devenus rentables avec le niveau élevé du baril. *« Les budgets de recherche des grandes compagnies connaissent alors une expansion extraordinaire. Entre 1973 et le milieu des années 80, en volume, les dépenses de recherche et développement de Shell s'accroissent de 60 %, celles d'Exxon sont multipliées par 2,5, celles de BP par près de 4 »*, raconte Pierre Jacquard, directeur général de l'Institut français du pétrole.

CONTRE-CHOC • La chance se met alors à tourner. Conséquence de toutes ces réactions en chaîne, en 1982, pour la première fois, la tendance s'inverse. La production hors OPEP du monde occidental dépasse celle du cartel, et la demande de pétrole stagne... Le reflux puis l'effondrement des prix du brut, orchestrés par l'Arabie saoudite de 1983 à 1986 (année du contre-choc) visent à reconquérir des parts de marché. Tombée alors à 29 % du marché mondial, la part de l'OPEP revient à 40 % en quelques années.

Ce contre-choc ralentit le rythme de développement des gisements *« difficiles »*. Mais il ne suffit pas à renverser la tendance. En 1988, la fin de la guerre Iran-Irak ramène sur le marché deux gros exportateurs affamés de devises.

Aujourd'hui, après l'éphémère flambée de 1990, liée à l'invasion du Koweït par l'Irak, les cours du baril ne cessent de se déprécier en raison de la surabondance de l'offre dans un environnement de crise ou de redémarrage lent. Les pays producteurs sont d'autant moins capables de contrôler le marché qu'ils ont besoin de devises à n'importe quel prix. Car la manne des pétrodollars s'est tarie depuis longtemps et l'opération « Tempête du désert » est passée par là. Les fabuleux excédents se sont transformés en déficits depuis 1986. Il ont atteint 55,7 milliards en 1991 et 22,4 milliards l'an dernier, probablement encore plus cette année. Ces dégradations, alors que les besoins augmentent, provoquent aujourd'hui des crises financières économiques et sociales *« graves »* pour les uns, *« dramatiques pour les autres »*, reconnaît Nicolas Sarkis.

La boucle est bouclée. L'OPEP a apparemment reperdu pour l'heure son pouvoir passé. Mais pour combien de temps? Les douze pays de l'organisation contrôlent toujours près des trois quarts des réserves mondiales d'hydrocarbures... Et, déjà, l'Arabie saoudite, à court d'arguments pour s'opposer à l'alourdissement des taxes à la consommation (comme l'écotaxe européenne), qui réduirait la reprise de la demande, se fait menaçante. *« Ceux qui ne comprennent pas leurs erreurs sont condamnés à les revivre... »*, déclarait récemment Cheikh Zaki Yamani, l'ancien ministre saoudien du pétrole (de 1962 à 1986), *« le politique ne doit pas prendre le pas sur l'économique »*... Le Royaume laisse entendre que, si les pays consommateurs poussent trop loin les taxes, il refusera quoi qu'il arrive de porter sa production au-delà de 10 millions de barils/jour (contre 8 millions actuellement), même si le besoin s'en fait un jour sentir. Déjà réapparaît l'idée de reprendre le contrôle des prix en limitant le débit, en cas de forte reprise économique mondiale. Mais comme viennent de le prouver les vingt dernières années, cette stratégie est payante très peu de temps. La roue de la fortune tourne, ralentit, mais ne s'arrête jamais...

Dominique Gallois

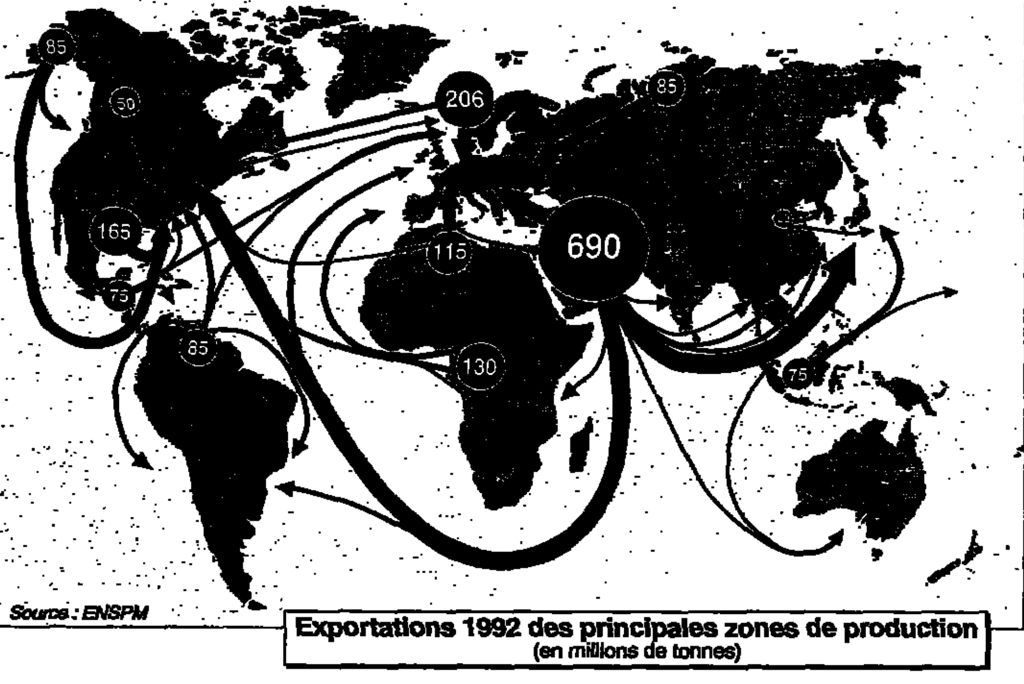
(1) « 1973-1993 Energie : signaux pour le futur », colloque organisé par le ministère de l'industrie.

(2) Les douze membres de l'OPEP sont l'Arabie saoudite, le Koweït, le Qatar, les Emirats arabes unis, l'Iran, l'Irak, le Venezuela, l'Algérie, la Libye, le Nigéria, le Gabon et l'Indonésie. Jusqu'en septembre 1992, l'organisation comptait un treizième membre : l'Equateur.

(3) *L'Energie pour le monde de demain*, Editions Technip, novembre 1993.

(4) *Histoire du pétrole*, d'Etienne Dalemont et Jean Carrié, coll. « Que sais-je? », PUF, novembre 1993.

DES COURANTS D'APPROVISIONNEMENT COMPLEXES



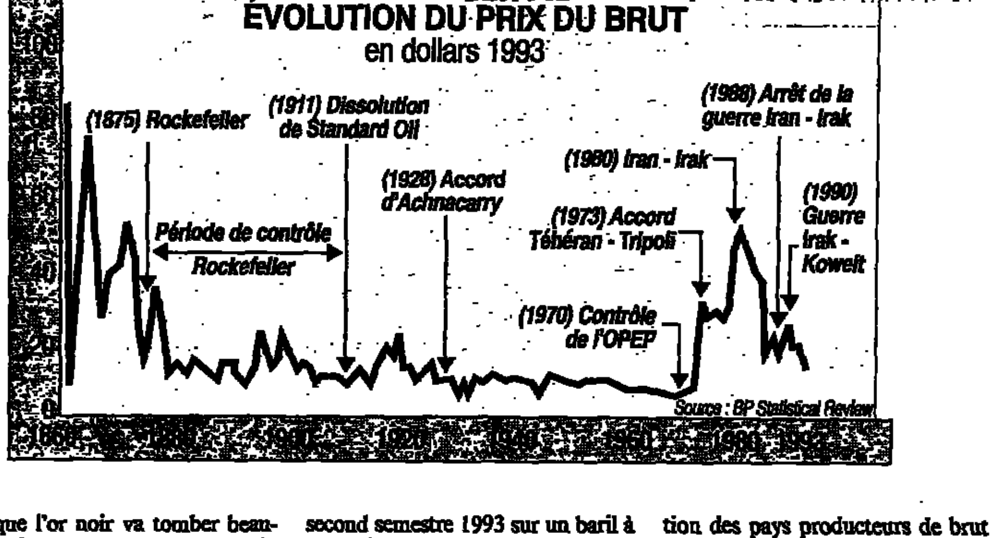
Exportations 1992 des principales zones de production (en millions de tonnes)

Bonne nouvelle pour l'économie

La baisse des cours pétroliers favorise les pays consommateurs. Mais modérément. Les experts ne croient pas à un « contre-choc » de l'ampleur de 1986

A cette saison où les bonnes nouvelles économiques sont rares, la baisse du prix du pétrole devrait être accueillie avec soulagement. Elle l'est dans l'indifférence. Les « chocs » pétroliers (à la hausse) reçoivent en général plus de publicité que les « contre-chocs », comme si les responsables des politiques économiques répugnaient à admettre que la chance vient parfois leur donner un coup de pouce.

Au cours des vingt dernières années, l'influence des prix pétroliers sur l'activité mondiale a été démontrée de façon spectaculaire à quatre reprises : le « premier choc pétrolier » de l'automne 1973 s'est traduit par la récession de 1974-1975; le « second choc » à double détente (1979 et septembre 1980) a induit la récession de 1980-1981 suivie de la rechute de 1982; le « contre-choc » de 1986 se lit dans le rebond de 1987 et 1988; la guerre du Golfe (août 1990-printemps 1991), même si elle n'a provoqué qu'une courte et modeste flambée des prix, joue un rôle dans l'entrée en récession des Etats-Unis puis du Japon et de l'Europe.



Aujourd'hui que le baril de pétrole a retrouvé en termes réels son prix de l'automne 1973, on est en droit de se demander si l'équation pétrole-croissance est toujours valable. Beaucoup d'experts se montrent sceptiques, pour plusieurs raisons : 1) la baisse des prix constatée depuis juillet n'est pas de la même ampleur qu'en 1986; 2) on ne sait pas si elle sera durable; 3) la part du pétrole dans les économies développées s'est considérablement réduite, et par conséquent l'effet de relance en cas de chute des prix, aussi. Mises bout à bout, ces raisons empêchent de parler de « contre-choc pétrolier ».

EFFRITEMENT • D'abord, l'ampleur de la baisse des prix. Il est vrai qu'en 1986 on était passé rapidement de presque 30 dollars le baril à guère plus de 10. Cette fois, il s'agit d'un effritement : de 18 dollars à un peu moins de 14 en quelques mois. Pour certains observateurs, ce recul s'inscrit dans une tendance de longue durée qui touche toutes les matières premières. *« Le scénario actuel évoque la « grande dépression » de la fin du dix-neuvième siècle, marquée par la baisse des prix relatifs et absolus des produits de base »*, estime Jacky Fayolle, de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques).

Ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que l'or noir va tomber beaucoup plus bas que ses cours du moment. S'il devait chuter en dessous de 10 dollars le baril, un tel prix aurait-il des chances de se maintenir? Tout le monde reste prudent, sachant que *« ça peut repartir dans l'autre sens au moindre changement d'attitude de l'Arabie saoudite »*. De plus, la reprise de l'activité influe automatiquement sur la demande de pétrole : on estime qu'à 1,5 % de croissance moyenne (soit à peu près le niveau de cette année), la demande stagne et – l'offre étant trop abondante – les prix plongent. Mais à 2,5 % (ce qui correspond à la croissance prévue pour 1994 dans la zone OCDE), la demande augmente d'un million de barils/jour et à 3,5 %, de 2 millions de barils/jour. Les prix ne pourraient alors que se raffermir. C'est sans doute d'autant plus vrai que l'OCDE ne représente plus la seule zone de consommation importante : avec 22,2 millions de barils/jour en 1993, le reste du monde (hormis l'ex-URSS) représente 57 % de la consommation du groupe des « pays riches » (39 millions de barils/jour).

FACTURE • Que penser, enfin, de l'argument selon lequel le pétrole ne « pèse » plus guère? Sa part dans le PIB des pays de l'OCDE est aujourd'hui d'environ 2 %, contre plus de 11 % encore en 1986, lors du « contre-choc ». Pour la France, l'autrefois fameuse « facture pétrolière » ne représente plus que 5,4 % des importations. Dans ces conditions, une variation de plus ou moins 10 pour cent ne joue qu'un rôle marginal : les experts de l'OCDE avaient fondé leurs prévisions pour le second semestre 1993 sur un baril à 15 dollars; à 13,5 dollars, le changement leur paraît « non significatif ». Même une variation de 50 % ne représenterait, selon les simulations de l'OCDE, que de 0,1 à 0,2 point d'inflation. Michèle Debonneuil, responsable des études économiques de la Banque Indosuez, tire de cette situation nouvelle plusieurs conséquences : *« D'abord, il ne faut plus compter sur le pétrole pour la relance; ensuite, il n'y aura plus d'inflation dans le monde. Ses deux causes principales – les hausses du pétrole, qui nourrissaient la spirale prix-salaires, et les tensions sur le marché de l'emploi – ont disparu »*.

Attention, danger, rétorquent d'autres analystes : traiter le pétrole avec négligence serait une erreur. En 1973, lors du premier choc, le pétrole ne représentait que 2 % du PIB des pays riches, comme aujourd'hui... on connaît la suite.

Si le scénario du « contre-choc » est assez unanimement écarté, les économistes admettent qu'il y aura, du fait de la baisse des prix actuelle, des gagnants et des perdants. Les gagnants sont évidemment du côté des pays consommateurs. La reprise américaine devrait être alimentée par la chute des cours *via* deux mécanismes : le gain de pouvoir d'achat transféré aux consommateurs et la détente des taux d'intérêt à long terme (dans la mesure où s'éloignent les perspectives inflationnistes). Tout cela ne peut qu'être bon pour l'économie des Etats-Unis, à l'exception cependant des régions productrices de pétrole comme le Texas (très touché en 1986) et l'Alaska.

Le raisonnement n'est pas très différent pour l'Europe, à l'exception des pays producteurs de brut comme le Royaume-Uni et la Norvège. Le plus gros bénéficiaire, parmi les pays consommateurs, serait sans conteste le Japon, qui reste fortement dépendant de ses importations de pétrole et de gaz : la baisse des prix vient opportunément appuyer les plans de relance budgétaire successifs et alléger les coûts de production de l'industrie nippone. Le soulagement devrait être significatif aussi pour les pays en développement (ou de l'ancien bloc communiste) importateurs de pétrole, aussi bien en termes de balance des paiements que d'inflation.

Sur l'autre plateau de la balance, on trouve les pays producteurs. Beaucoup vont souffrir : les plus gravement exposés sont ceux qui ont des populations nombreuses et des problèmes d'endettement (l'Algérie, le Nigéria, l'Indonésie, l'Iran, le Mexique, le Venezuela, l'ex-URSS). Mais même les « riches » d'hier ne sont plus à l'abri : leurs ressources financières sont épuisées, à tel point que l'Arabie saoudite a commencé depuis peu à s'endetter à long terme.

Le transfert de ressources des uns aux autres, dans le cas d'une baisse de 4 dollars le baril « seulement », avoisine les 100 milliards de dollars sur un an. Ce n'est pas rien. Cette manne peut être utilisée sagement, par exemple pour le désendettement public. Ou servir de prétexte à un renforcement du « tout-automobile ». Dans tous les cas, il serait déraisonnable de perdre de vue le possible – probable? – retournement du marché pétrolier.

Sophie Gherardi

LA RÉÉLECTION D'OMAR BONGO

Le Gabon désargenté

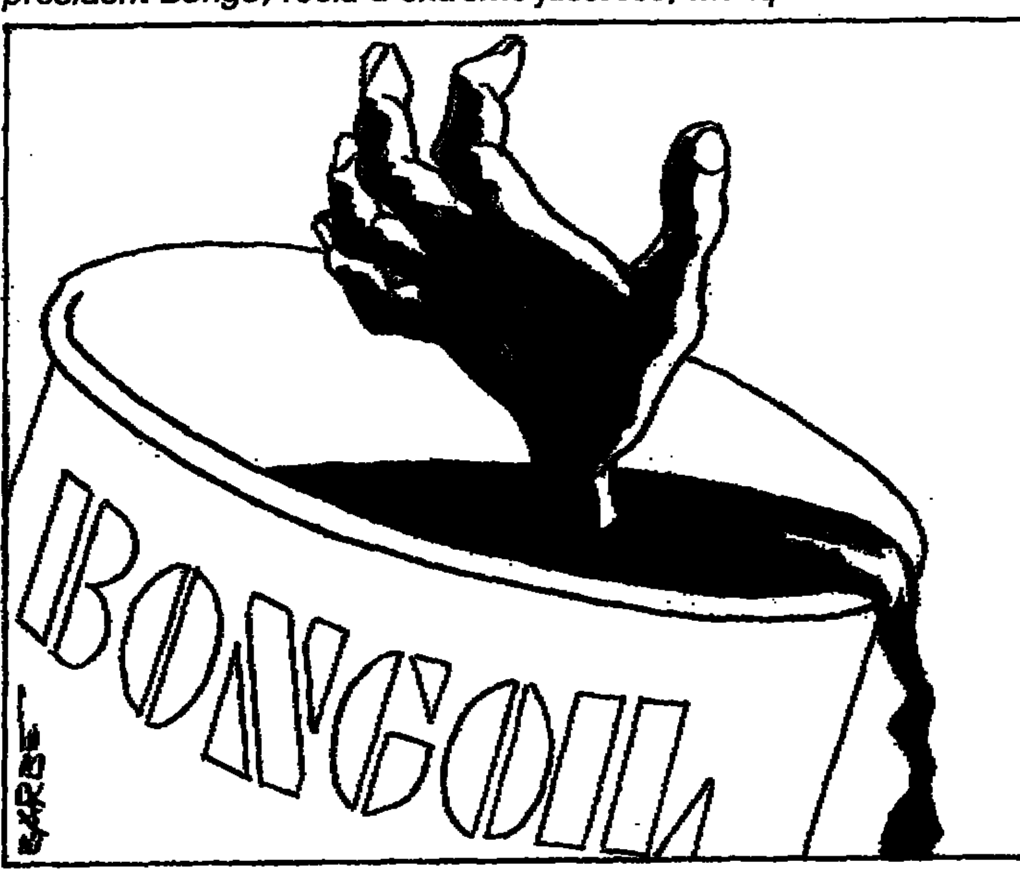
Avec la baisse des prix pétroliers, népotisme et mauvaise gestion ont ruiné l' « Émirat de l'Afrique ». Le président Bongo, réélu d'extrême justesse, manque de crédibilité pour redresser la situation

LIBREVILLE
de notre envoyée spéciale

POUR emblème, Omar Bongo avait choisi la main. Parce que *« la main a cinq doigts, le Gabon cinq lettres, Bongo cinq lettres, la coalition de soutien cinq partis, et la date de l'élection* (était) *un 5 décembre »*. Sa victoire ne fut pas pour autant affaire de superstition : en se proclamant élu avec 51,07 % des suffrages, le président sortant a fait usage de cette *« main qui*, comme il le disait lors de sa dernière réunion publique, à la veille de l'élection présidentielle, *caresse tout, touche tout, a accès à tout »*.

« Nos amis, là, qui veulent gérer le pays, vous croyez qu'ils connaissent les petites ficelles qu'il faut tirer pour que le Gabon marche ? », lançait-il encore, cumulant un aveu et une erreur : malgré *« les petites ficelles »*, le Gabon, treizième producteur mondial de pétrole et troisième producteur mondial de manganèse, « ne marche plus ». Si les fonctionnaires sont encore payés, l'Etat ne rembourse plus ni sa dette extérieure ni sa dette intérieure. Et les conditions de cette (très contestée) victoire, au terme de la première élection présidentielle pluraliste organisée en vingt-six années de pouvoir, risquent fort d'hypothéquer le redressement de l'économie nationale.

Avant même le scrutin, les bailleurs de fonds étaient inquiets. *« Il ne suffit pas de gagner, encore faut-il rétablir la confiance*, affirmait un diplomate, *l'administration a préparé des scénarios précis de redressement économique et financier ; seul un pouvoir à la légitimité forte pourra les imposer. »* Le plan d'austérité nécessaire à une reprise du dialogue avec les institutions financières internationales suppose en effet l'adoption des mesures impopulaires auxquelles le gouvernement se refuse depuis trois ans, pour cause de mouvements sociaux (1990), puis d'échéances électorales. L'année 1994 pourra-t-elle être celle d'une reprise en mains, alors que le scrutin a nourri les frustrations d'une population de plus en plus rétive au « système Bongo » ?



INCOMPÉTENCE • Les classes défavorisées ne sont plus les seules à contester les méthodes du régime. *« On voit débarquer des hôtesses qui sortent de leur village, qui parlent à peine français et qui ne savent pas se tenir »*, s'insurgeait l'autre jour une hôtesse de l'air, bon chic-bon genre, d'Air Gabon. Une allusion au système de promotion sur des critères politico-ethniques. Il est de notoriété publique que la quarantaine d'entreprises publiques et para-publiques, source d'une manne à partager, ont à leur tête des dirigeants incompétents. Il y a trois ans, dans les dix plus prodigues de ces entreprises, le coût salarial mensuel était en moyenne de... 13 000 francs – alors que le salaire minimum s'élève à 1 200 francs ! Seules la Compagnie forestière du Gabon et la Société nationale des bois du Gabon sont considérées comme correctement gérées.

Les entreprises publiques ont perdu 800 millions de francs déposés à la Banque du Gabon et du Luxembourg (BGL) et à la Banque privée gabonaise de crédits (BPGP), deux banques créées par des proches d'Omar Bongo. Ces deux établissements ont rapidement fait faillite, et les entreprises d'Etat n'ont jamais récupéré leur mise.

Au chapitre des « dérapages » financiers de la présidence et du gouvernement, la lecture du budget d'investissement est édifiante. Tout au long des années 80, entre 4 % et 7 % des dépenses ont été affectées à l'éducation, et entre 1,2 % et 3,5 % à la santé. En 1992, le budget consacré à la défense a représenté l'équivalent de ceux de l'éducation et de la santé cumulés. La même année, l'étrange ligne budgétaire intitulée *« charges communes et reports de crédits »* laissait apparaître des « faux frais » pour un montant de 270 millions de francs (trois fois le budget de la santé, ou cinq fois celui dévolu à l'habitat social) ! *« Quand on regarde le dossier du Gabon, on s'arc-boute sur des idées simplistes : voilà un pays qui produit 14 millions de tonnes de pétrole pour une population de 1,2 million d'habitants* (1) *; son revenu* per capita *est l'un des plus élevés d'Afrique – et plus élevé en tout cas que celui des Polonais ou des Portugais. Donc il doit pouvoir payer ! Non ! Ce raisonnement est trop court ! C'est un sophisme. On refuse de prendre en compte également le fait que que notre endettement dépasse les 3 500 dollars par habitant »*, expliquait récemment le premier ministre Casimir Oyé Mba (2).

En quelques lignes, voilà résumée la rhétorique officielle. Le premier ministre a raison : entraîné dans la spirale de l'endettement depuis le milieu des années 80, en raison de la chute du dollar et du brut – et du train de vie de l'Etat... –, le Gabon vit à crédit. Pour honorer sa dette extérieure en 1994, il lui faudrait verser 12 milliards de francs, pour un budget estimé (mais pas encore adopté) à environ 8 milliards de francs. Quant à la dette intérieure, qui s'élève à 1,7 milliard de francs, elle menace de mettre en péril les entreprises nationales.

IMPOSTURE • Imputer la crise de trésorerie que connaît actuellement le Gabon aux appétits des créanciers étrangers relève néanmoins de l'imposture. Car la communauté internationale, qui n'a pas ménagé ses efforts pour rééchelonner la dette gabonaise, a mal été payée de retour. Un accord avait été signé en 1991 avec le Club de Paris. L'année suivante, il était dénoncé, Libreville n'ayant pas honoré ses promesses de règlement.

Il est clair que les institutions monétaires internationales et les partenaires bilatéraux du Gabon – essentiellement la France – seraient prêts à renouer les liens sur de nouvelles bases, si le pouvoir se rangeait enfin à une certaine discipline budgétaire et aux mesures d'ajustement vainement préconisées depuis des années. Mais les dépenses somptuaires auxquelles a donné lieu la campagne électorale augurent mal de l'indispensable *aggiornamento* de la gestion du bien public.

Surtout, l'impopularité du régime, exacerbée par les conditions entourant le scrutin du 5 décembre, risque de compromettre la mise en œuvre du plan d'austérité que ne manqueront pas d'exiger le Fonds monétaire international et la Banque mondiale avant de débloquer toute aide financière. Le Gabon sera-t-il contraint, comme le Congo, à gager sa production pétrolière ? Le simple fait que la question se pose est révélateur de la situation économique de l' « Émirat de l'Afrique », dont on dit – légende ou réalité – qu'il fut à une époque le premier pays consommateur de champagne par tête d'habitant.

> **Les institutions monétaires internationales et les partenaires du Gabon seraient prêts à renouer les liens si le pouvoir se rangeait à une certaine discipline budgétaire.**

Marie-Pierre Subtil

(1) La production de pétrole a été de 14,65 millions de tonnes en 1992 ; de plus, un recensement effectué en juillet dernier a réévalué la population à la baisse : les Gabonais seraient en réalité au nombre de 1 011 710.

(2) Entretien publié par l'hebdomadaire *Marchés tropicaux* du 19 novembre 1993.

APRÈS LA MORT DE FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

Côte-d'Ivoire : les atouts du bon sens

Suite de la page I

Refuser de vendre son cacao revenait à présenter sur un plateau d'argent une part de marché à la Malaisie. Et elle l'a prise. Que reste-t-il de ces embargos-boomerangs (en 1980 puis en 1988) si ruineux pour la Côte-d'Ivoire ? L'image d'un pays incertain, capricieux, alors que les planteurs, eux, étaient soucieux de vendre.

Béké Loubet n'aime pas les caprices. Il n'aime pas non plus le désordre, le laxisme. *« N'importe qui peut collecter n'importe quoi en Côte-d'Ivoire. Il faudrait fixer une patente. »* Il n'aime pas que les lois soient systématiquement détournées, que les planteurs acceptent n'importe quel prix pourvu qu'il s'agisse d'argent liquide, que les « pisteurs » qui sillonnent la brousse fassent la loi, que les fraudeurs ne soient jamais sanctionnés, en un mot : que la brousse soit une jungle. Béké Loubet veut croire que son pays est à l'image de la filière du cacao : en cours de structuration, à l'aube d'un redressement. Des réseaux se tissent : entre planteurs, entre exportateurs, puis entre les uns et les autres.

LEÇONS • C'est ainsi que la SIFCA, importante société d'exportation de cacao et de café, met en place des programmes de cogestion avec les planteurs, par le biais des associations (SOGEPAC) et des coopératives. *« Les paysans veulent bénéficier du fruit de leur travail, commercialiser leurs produits avec l'aide d'une structure bien ancrée dans le pays*, continue Béké Loubet. *Il est temps de prendre nos responsabilités ; se battre pour ne pas disparaître, éliminer toutes les anomalies de la commercialisation. »*

Les paysans – qui avouent être dans une période un peu plus faste – ont tiré plusieurs leçons des années difficiles : la nécessité de réorganiser les filières existantes (café, cacao, caoutchouc, coton), la méfiance à l'égard de l'argent facile mais aléatoire, et le désir de suffire à leurs propres besoins. La Côte-d'Ivoire est entrée dans une ère de survie, une économie de subsistance. Les cultures locales connaissent un nouvel essor. C'est le cas du maïs blanc, à l'origine cultivé pour les besoins domestiques. Il pourrait compter à la fin du siècle parmi les produits d'exportation.

> **“Houphouët disait : la terre est à celui qui la cultive. Alors, nous défrichions, nous vendions le bois et nous plantions du cacao.”**

Longtemps les planteurs avaient sacrifié les cultures vivrières aux cultures d'exportation. *« Houphouët disait : la terre est à celui qui la cultive. Alors, nous défrichions, nous vendions le bois et nous plantions du cacao. Toute l'histoire de ce pays est liée à cette culture ; c'est excessif »*, estime Béké Loubet.

Actuellement, le mouvement s'inverse : les planteurs optent pour la diversification en faisant une large part aux cultures vivrières. Béké Loubet essaie le riz, encourage les autres à en faire autant *« mais ils n'y croient pas. De plus en plus ils préfèrent cultiver ce qui les nourrit : la banane plantain, le manioc, l'igname. Ils me disent : le riz ce n'est pas consistant, c'est bon pour les citadins, c'est bon pour les oiseaux, nous on préfère notre foutou »* (2). Derrière ce propos se dessine la singularité de l'économie ivoirienne : une activité souterraine, intense, à la lisière de la légalité, qui échappe au contrôle de l'Etat – donc à la fiscalité – mais qui donne à la population les moyens de satisfaire ses besoins. Le PIB diminue, les finances publiques sont au plus mal, mais le secteur dit informel invente peut-être la Côte-d'Ivoire de demain, moins tributaire des matières premières et de l'Etat-providence. Moins dépendante aussi des institutions de Bretton Woods et de leurs fameux programmes d'ajustements structurels, ces thérapies de choc dont on dit à Abidjan qu'elles sont *« des chocs sans thérapie »*.

Loin de céder à l'« afro-pessimisme », les opérateurs sur place restent confiants : *« A partir du moment où le prix mondial des matières premières se situe au-dessus du coût de revient, la Côte-d'Ivoire détient les moyens de sortir de l'impasse »*, affirme un négociant.

AJUSTEMENT • Et c'est le cas à l'heure actuelle : le cacao vaut à peu près 9 francs le kilo sur le marché mondial alors qu'il ne coûte que 6 francs, le café vaut 7,50 francs le kilo alors qu'il revient à 5,50 francs. Ce négociant a même fait ses calculs : *« Avec la reprise des cours depuis le mois de juin, le pays peut gagner sur la filière 2 milliards de francs français. Désormais la Caisse de stabilisation va pouvoir négocier avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sur de meilleures bases puisque les matières premières sont à nouveau rémunératrices. La Côte-d'Ivoire a droit aux prêts internationaux. » « Décidément*, conclut-il, *la situation est bien meilleure qu'il y a deux ans. »*

La période semble donc aussi plus propice à la réussite du programme de privatisations lancé l'an dernier, puis gelé par le Parlement. Une trentaine de firmes sont à vendre, principalement dans le secteur agroalimentaire (plantations d'hévéas). La vraisemblable dévaluation du franc CFA devrait rendre plus attractives encore les unités de production cédées par le gouvernement ivoirien.

Encore faut-il que la Côte-d'Ivoire, et plus largement l'Afrique francophone, se résolve à cet ajustement monétaire. Un choix douloureux : le franc CFA est considéré ici comme *« du pouvoir blanc qui circule dans les mains »*. On reste attaché à sa parité, à ce lien supplémentaire avec l'Hexagone.

Il appartient désormais à la Côte-d'Ivoire de concilier l'inconciliable : les nécessités de l'ajustement et la relance de l'économie, la stabilité politique et la moindre protection du tissu social. *« Il faut négocier et encore négocier*, affirme Béké Loubet ; *partager le pouvoir, c'est de tradition en Côte-d'Ivoire. Il faut aussi provoquer des élections anticipées même si, en principe, le mandat présidentiel se termine en septembre 1995. C'est la seule façon de calmer les tensions. Le peuple veut qu'on lui demande son avis. Le peuple veut voter. »*

Marie de Varney

(2) Le foutou : boule de pâte à base de farine de manioc, d'igname ou de banane.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

FIN D'ANNÉE

La mafia des Pères Noël

Suite de la page 1

Ils sont actuellement une douzaine à se partager 800 mètres de bitume, défendant farouchement leur territoire respectif... Tout le temps de l'Avent, sous les marquises du Printemps ou des Galeries Lafayette, chacun fait équipe avec un comparse « photographe », proposant aux enfants l'inoubliable photo-souvenir, un tirage Polaroïd instantanément développé à *« 50 francs la pose, 100 francs les trois »*.

Un commerce ambulant que chacun exerce à son compte, tout à fait illégalement, sur une voie (le boulevard Haussmann) officiellement interdite à ce genre d'activités *(lire l'encadré)*. *« Les magasins ont tout fait pour se débarrasser de nous mais ils n'ont jamais réussi ! »*, claironne un Père Noël. Les procès-verbaux que leur dressent quotidiennement les fonctionnaires de police (le montant des amendes fluctue entre 800 francs et 1 200 francs) ne les dissuade pas le moins du monde. *« On est rackettê comme des putes ! Mais on s'arrange en janvier avec le tribunal de police »*, affirme un photofilmeur (tel est le terme officiel), puisant *« les bananes »* (NDLR : les amendes) à pleines poignées dans sa besace ! Preuve manifeste que le jeu en vaut la chandelle, d'autant que les parents n'ont pas toujours le cœur à briser l'élan de leurs enfants, trop heureux d'approcher le Père Noël en chair et en os.

DÉBOIRES • Très prolixes sur leurs déboires, tous ces Pères Noël à la sauvette sont moins loquaces sur leurs affaires : sirotant un demi au comptoir de « L'Auber », le bar de la rue Caumartin où ils se retouvent en fin de journée, dépouillés de leur accoutrement, l'un d'eux confie avoir *« fait quatre films de dix poses »*, soit, à raison de 50 francs le tirage, un gain de 2 000 francs, à partager avec le photofilmeur. Chiffre réalisé le samedi 11 décembre, jour de grande affluence, certainement très supérieur à la moyenne.

Car les temps sont durs, même pour le Père Noël ! *« Les gens cherchent à marchander. Il y en a même qui viennent avec leur appareil photo. Autant aller au restaurant avec son bifteck ! »*, ironise l'un. *« Dans le temps*, se souvient l'autre, *les enfants nous apportaient des lettres, des dessins. Il y avait parfois des étrennes dans les enveloppes. En un mois cette année, je n'ai reçu que trois lettres. Comme si les enfants subissaient le contrecoup de la crise que vivent les parents »*.

Sous les barbes synthétiques, c'est un peu de la misère du monde qui se cache. Une misère trop saisonnière pour intéresser les inspecteurs du travail : *« En matière de travail clandestin, nous avons d'autres chats à fouetter ! »*, confie l'un d'eux. Autant d'itinéraires incertains qui profitent de l'image d'Epinal du Père Noël pour gagner leur pitance. Système D et petits boulots : ainsi vivent les Pères Noël tout au long de l'année, jonglant entre vendanges et récoltes de châtaignes...

« Nous sommes des trompe-la-rue, prêts à jouer toutes les comédies ! », résume Pierre (quarante-huit ans, sans travail), « photofilmeur » sur le pavé haussmannien, arrivé de Nice comme chaque année à pareille époque *« parce que, dans le Sud, y a rien à faire l'hiver »*. Un tissu à manteau acheté *« chez Bouchara »* et une barbe dénichée *« à Saint-Denis »* ont fait le bonheur de son compère qui a renouvelé son costume de travail *« pour 2 500 francs »* : *« Après Noël ? Nous ferons la même chose au Carnaval de Nice où je me déguise en Bugs Bunny ! »* Dans la clique des Pères Noël, on trouve aussi des passionnés, comme Maurice, employé dans le *« rechapage de pneumatiques »*, qui, tous les ans, *« prend quinze jours juste avant Noël »* pour aller arpenter le boulevard Haussmann.

Cette année, il y a même des réfugiés, comme cette petite femme, la cinquantaine sévère, l'appareil photo plutôt vétuste, qui commence par refuser de répondre avant d'éclater en sanglots : *« Je viens de Dubrovnik... Je suis née à Sarajevo »*. Très consciencieux, son Père Noël envoie des floppées de baisers du bout des doigts aux enfants. L'argent des photos ? *« C'est pour ceux qui sont restés là-bas. »* Dans l'insouciance des achats de Noël, les parents, tout à la joie d'admirer la mine réjouie du petit dernier au côté du Père Noël, ne sauront jamais qu'ils ont fait œuvre charitable.

Philippe Baverel

Officiels contre clandestins

Alors que les Galeries Lafayette ont casé leur Père Noël dans un modeste appentis au rez-de-chaussée, le Printemps, qui ne lésine pas sur les moyens, a carrément fait construire un petit chalet de montagne sur sa terrasse du neuvième étage. Vue imprenable sur la capitale, cheminée en carton pâte où rougeoient de fausses bûches de bois et sapin véritable : ce Père Noël-là, un commercial de vingt-trois ans fraîchement licencié de chez Leroux (la chicorée...), trône comme un coq en pâte (malgré son salaire de smicard) devant l'objectif de sa photographe, jolie brune déguisée pour la circonstance en lutin, étudiante en photo dans le civil.

Les deux jeunes gens (qui annoncent une moyenne de soixante photos par jour, cent trente le samedi) peuvent se vanter de proposer les photos les moins chères de ce drôle de marché : 30 francs le cliché (contre 65 francs le tirage 13 X 18 aux Galeries Lafayette).

Quant à ses frères de la rue, le fringant Père Noël du Printemps a bien conscience de la précarité de leur situation : *« Pour eux qui restent debout dans le froid toute la journée, c'est très dur. En plus, ils sont obligés d'« agresser » les gens, ce qui démythifie complètement leur rôle. »* Sans parler des algarades entre Pères Noël, qui, pour défendre leur place sur le trottoir, en viennent parfois aux mains !

Ph. B.

Triple infraction

Si les gardiens de la paix verbalisent les Pères Noël du boulevard Haussmann, c'est qu'au regard de la loi et des dispositions préfectorales, ils sont en triple infraction !

• L'ordonnance du préfet de police Louis Lépine du 22 janvier 1907 stipule qu'*« en dehors des dimanche, lundi et mardi gras et jeudi de la mi-carême, il est interdit de paraître sur la voie publique, masqué, déguisé ou travesti, à moins d'autorisation spéciale »*. Autorisation à demander à la préfecture de police qui, dans le flot des requêtes pour déguisements, est incapable de comptabiliser celles des Pères Noël.

• L'activité des photofilmeurs qui relève du commerce ambulant, est soumise à la loi du 3 janvier 1969 qui requiert inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers. Sur la demi-douzaine de Pères Noël rencontrés, aucun ne justifie de ces autorisations.

• Enfin, l'activité des photofilmeurs est interdite sur le boulevard Haussmann et rue Auber, de par un arrêté du préfet de police... dont les Pères Noël se soucient comme d'une guigne.

Ph. B.

UN NOUVEAU PARC DE LOISIRS AUX ÉTATS-UNIS

Disney America joue le nationalisme

Walt Disney s'interroge sur la création d'un nouveau parc à 60 kilomètres de Washington. Un nouveau thème – l'histoire américaine – et déjà beaucoup d'opposants au projet

WASHINGTON
correspondance

SES déboires en France vont-ils décourager Mickey ? Reparti à l'assaut, cette fois sur son territoire, la compagnie pourrait renoncer à son nouveau parc d'attraction en Virginie. Walt Disney se proposait, en effet, d'investir 750 millions de dollars (1) dans le projet d'un parc de loisirs près de la petite ville de Haymarket dans le comté Prince-William (Virginie), à quelque 60 kilomètres de la capitale. Disney a acheté, au cours des deux dernières années, la presque totalité des 1 500 hectares prévus. Aujourd'hui, elle réclame que l'Etat finance les travaux, notamment les infrastructures routières, que nécessite ce trajet.

Disney n'a pas lésiné, estimant qu'un parc sur le thème de l'histoire américaine, modestement appelé Disney America, attirera les foules et les touristes. La société est bien décidée à exploiter le sentiment nationaliste, actuellement très fort, espérant que rapidement, après son ouverture projetée en 1988, le parc sera en mesure de recevoir 30 000 personnes. Bref, une entreprise très rentable dont on prévoit qu'elle créera 3 000 emplois et stimulera le développement économique de la région où doivent être construits 1 400 maisons, de nombreux magasins et des terrains de golf. Mais, surtout, Disney America doit dégager, sur trente ans, des rentrées fiscales évalués à 1,5 milliard de dollars. On conçoit que le comté et la ville, depuis longtemps en déficit, aient réagi très favorablement.

Grâce à leur appui, Disney est en passe de gagner ce qu'on appelle *« la troisième bataille de Manassas »*. Le parc, en effet, sera construit dans la région ou s'affrontèrent les soldats du Nord et du Sud dans des batailles sanglantes, notamment deux fois à Manassas où plus de 4 000 hommes trouvèrent la mort.

L'opposition au projet est menée par 2 500 résidents propriétaires (sur les 234 000 habitants du comté), craignant que leur mode de vie ne soit gravement perturbé par l'invasion des visiteurs. Mais les promoteurs soulignent qu'avant même l'initiative de Disney les autorités avaient prévu un développement économique de la région. D'autre part, les arguments des opposants ne trouvent guère d'écho parmi ceux qui souffrent de la récession.

« Disney America entend bien faire vibrer la fibre nationaliste. Nous voulons que les visiteurs sortent du parc avec une vision patriotique et positive de l'Amérique. Nous voulons montrer la diversité culturelle de notre pays, stimuler l'intérêt du public pour l'Histoire », ont déclaré les responsables. A dire vrai, l'évocation des événements historiques est délicate, à commencer par la guerre de Sécession dont le souvenir entretient encore l'amertume, sinon l'hostilité, des habitants du Sud à l'égard des Yankees. La guerre du Vietnam (il était impossible de ne pas l'évoquer) est aussi un facteur de division. Quant à l'esclavage, plusieurs groupes et associations ont déjà mis en garde Disney America contre une évocation qui ne soulignerait pas son caractère inhumain et ses effets négatifs à long terme ressentis encore aujourd'hui.

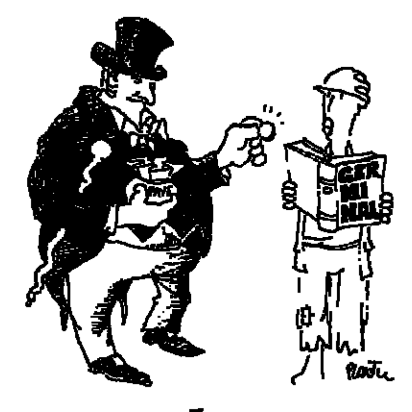
Apparemment, la compagnie fera appel à un nombre substantiel de consultants afin d'éviter d'offenser les minorités ethniques et maintenir une certaine objectivité. D'ores et déjà, une brochure révèle ce souci. Une place sera faite aux Indiens et à leurs *« œuvres d'art créées bien avant la colonisation américaine »*.

Disney America évoquera l'essor du capitalisme sous la forme d'une ville industrielle de la fin du dix-neuvième siècle, où seront mises en évidence *« les inventions et innovations qui ont fait de l'Amérique la plus grande puissance industrielle »*. Les patriotes seront flattés par la célébration du vol des frères Wright et les progrès de la technique militaire : les amateurs pourront sauter en parachute, manœuvrer un char d'assaut, etc. Bien sûr, quelques esprits chagrins ont exprimé des doutes sur la valeur éducative de Disney America, estimant que les grands moments dramatiques et controversés de l'Histoire seront déformés si on les présente sous la forme d'attractions propres non à éduquer mais à amuser le public.

Henri Pierre

(1) Un dollar vaut 5,85 francs.

CHRONOLOGIE



Blocs

Après avoir suscité tant d'empoignades, le traité de Maastricht est entré en vigueur sans fanfare, et apparemment sans autre conséquence qu'un changement de nom : de la Communauté à l'Union européenne. Pourtant, très vite – et sans qu'on fasse le lien –, les Douze ont semblé manifester plus de cohésion et d'esprit de décision que par le passé. Une mue particulièrement évidente dans les négociations internationales du GATT, où l'Europe est apparue plus clairement que jamais comme un bloc, opposé à l' « impérialisme » américain. Cette transformation soudaine n'est due ni au hasard ni à la psychologie, mais aux règles internes de la nouvelle Union, qui facilitent les prises de décisions en augmentant les domaines où un vote à la majorité (et non à l'unanimité) suffit.

Ce n'est pas une coïncidence si, dans le même temps, un autre « bloc » s'est concrétisé : l'Accord de libre-échange nord américain (ALENA), qui réunit les Etats-Unis, le Canada et le Mexique au sein d'une énorme zone de libre-échange, a finalement été ratifié par les Parlements des trois pays, après moult hésitations. Pour contrer la puissance – et la force d'attraction – d'une Europe de plus en plus homogène, économiquement et surtout politiquement, pour lutter aussi à armes égales avec une Asie de plus en plus encombrante, les Etats-Unis avaient besoin de se réconcilier avec l'Amérique du Sud et de consolider leur domaine d'influence directe. Bien qu'il se limite officiellement au domaine des échanges économiques, l'ALENA a en effet une portée politique évidente.

Ce n'est pas un hasard enfin si Washington a parallèlement amorcé un rapprochement avec la troisième grande « zone », l'Asie, dont les économies, à défaut d'être un « bloc » constitué, ne tissent pas moins jour après jour des liens commerciaux, financiers – et politiques – de plus en plus serrés. En réunissant, à Seattle, le premier sommet de la CEAP (Coopération économique Asie-Pacifique), dite APEC en anglais, Bill Clinton a lancé le projet d'une union transpacifique, qui ferait pièce, si elle aboutissait – ce dont la plupart des observateurs doutent, compte tenu de l'hétérogénéité politique, culturelle et religieuse de la CEAP, – au projet de Grande Europe, intégrant peu à peu tous les pays de l'Est.

Véronique Maurus

Chronologie réalisée par Brigitte Camus-Lazaro
Ephéméride réalisée par Chantal Dunoyer

Novembre 1993

1. – MAASTRICHT : En application du traité de Maastricht, la CEE se transforme en « Union européenne » (31-X/1er-XI, 3 au 5).

1. – FUSION RENAULT-VOLVO : Des actionnaires de Volvo s'opposent au projet de fusion avec Renault devant entrer en vigueur le 1er janvier 1994. Ils l'estiment non conforme aux statuts de Volvo. Le 22, le gouvernement français, afin de débloquer la situation, modifie les modalités de l'action spécifique à l'encontre de Volvo qui peut désormais détenir directement 35 % de Renault-Volvo, et donc la minorité de blocage (au lieu de 20 % jusqu'alors) (5, 6, 12, 13, 17, 18, 20, 21-22, 24 au 26, 28-29, 30, 1er-XII).

3. – CROISSANCE : Selon la note de conjoncture de l'INSEE, l'économie enregistre des signes d'amélioration : après avoir baissé au premier trimestre 1993 de 0,8 %, le produit intérieur brut (PIB) de la France a augmenté de 0,3 % au second trimestre. Le 11, Edouard Balladur déclare : *« Nous pouvons envisager la reprise pour 1994 »* (5, 13, 20).

10. – NOMINATIONS DANS LES « NATIONALISÉES » : Jacques Friedmann remplace Jean Peyrelevade à la présidence de l'UAP. M. Peyrelevade succède à Jean-Yves Haberer à la présidence du Crédit lyonnais. Ce dernier remplace Yves Lyon-Caen à la tête du Crédit national (7-8, 10).

10. – EURO DISNEY : Annonce des pertes nettes consolidées de 5,3 milliards de francs pour l'exercice du 1er octobre 1992 au 1er septembre 1993, (12, 26, 27).

11. – COMMUNICATION : Pacific Bell, société californienne, investit environ 90 milliards de francs (16 milliards de dollars) pour un projet de « super autoroute de l'information » en Californie qui transmettra à la fois le téléphone, la vidéo et les services informatiques au moyen d'une seule ligne en fibre optique. (9, 13,).

13. – INDICATEURS : En France, les prix de détail ont progressé de 0,2 % en octobre par rapport à septembre (13).

15. – ALLEMAGNE : Le conseil des experts, les « cinq sages », prévoit en 1993 un recul de 2 % de la production nationale. En 1994, les instituts allemands de conjoncture tablent sur une croissance de 1 % du PIB (16).

15. – BULL : En prélude à sa recapitalisation à hauteur de 8,6 milliards de francs, Bull annonce une apuration de son bilan. Le 29, la direction et la CFDT s'accordent sur un « contrat social » pour le maintien de l'emploi (17, 1er-XII).

16. – TAUX : La Bundesbank abaisse le taux des pensions à quatorze jours de 6,38 % à 6,29 %, ce qui entraîne une remontée du franc. Le 23, la Grande-Bretagne baisse d'un demi-point les taux d'intérêt de 6 % à 5,5 % (18, 23, 25).

16. – PRIVATISATIONS : Nationalisée en 1982, Rhône-Poulenc est la première privatisation industrielle du gouvernement Balladur. La cession des 43,4 % du capital détenu par l'Etat rapportera 13 milliards de francs. L'OPV (offre publique de vente) est fixée à 135 francs. Avec plus de 2,9 millions d'actionnaires individuels, Rhône-Poulenc dépasse Paribas (17).

17. – AIR FRANCE : Rodolphe Frantz remplace Jean-Didier Blanchet à la direction générale d'Air France, qui est réorganisée. Le 27, Bernard Bosson évalue les pertes d'Air France en 1993 à 7,5 milliards de francs (18, 19, 25, 30).

18. – GATT ET ASIE-PACIFIQUE : A Seattle, lors du premier sommet CEAP (Coopération économique Asie-Pacifique), ou en anglais APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation), née en 1989, Bill Clinton lance un appel à un aboutissement rapide du cycle de l'Uruguay (6, 11, 17 au 20, 21-22, 23, 24).

18. – SOCIAL : La journée unitaire d'action dans seize groupes du secteur public, à l'appel des sections syndicales CGT et CFDT, rassemble plus de 12 000 personnes à Paris. Des grèves se succèdent : le 23 à EDF-GDF, le 24 à Air Inter où les syndicats contestent la déréglementation, le 26 à Paris et à Lille dans les transport en commun (9 au 12, 18, 20, 24, 27).

19. – LE PROJET DE LOI QUINQUENNALE sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle de Michel Giraud est adopté définitivement par le Sénat. L'amendement permettant l'expérimentation de la réduction du temps de travail, expurgé de la référence à la semaine de trente-deux heures, a été adopté le 15 par la Commission mixte paritaire Assemblée nationale-Sénat (21-22, 25).

20. – ALENA : L'Accord de libre-échange nord-américain signé le 7 octobre 1992 par le Mexique, le Canada et les Etats-Unis est ratifié par le Congrès américain le 20, et par le Sénat mexicain le 22, après l'avoir été par le Parlement canadien en mai 1993. Le marché unique nord-américain, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1994, prévoit l'abolition, en quinze ans, des barrières douanière et vise à la création de la plus vaste zone de libre-échange au monde (360 millions d'habitants) (6, 11, 17 au 20, 23).

22. – UNION EUROPEENNE : Alors que le Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi de la Commission européenne estime qu'il faut créer quinze millions d'emplois d'ici à l'an 2000 pour réduire le chômage en Europe, des plans d'austérité qui remettent en cause les acquis sociaux entraînent une grève génerale en Belgique, le 26, et en Espagne où gouvernement et syndicats s'opposent sur le « pacte social ». Le 22, Jacques Delors lance l'idée d'un programme communautaire d'investissements publics de plus de 130 milliards de francs par an dans les infrastructures (19, 24, 25, 28-29).

23. – ENTREPRISES : Les deux propositions de loi en discussion à l'Assemblée nationale ont pour objectif une réforme de la loi Badinter sur les faillites de 1985, réclamée par les banques (12, 18, 19, 24 au 26).

23. – PRIVATISATIONS : Le coup d'envoi de la privatisation de la banque Hervet, le quatrième établissement public cédé par le gouvernement Balladur, après le Crédit local de France, la BNP et Rhône-Poulenc, est donné (25).

24. – DEUXIÈME PROJET DE LOI RECTIFICATIVE POUR 1993 : Le deuxième « collectif » examiné en conseil des ministres laisse inchangé le déficit budgétaire arrêté en juin dernier : 317,6 milliards de francs. Le gonflement des dépenses, 19,1 milliards de francs, est compensé par des économies importantes : 22,3 milliards de francs. L'objectif est de ramener le déficit budgétaire à 2,5 % du PIB en 1997 contre 4,4 % actuellement (23, 25).

24. – SNCF : Selon son président, Jacques Fournier, les pertes de la SNCF atteindront 8 milliards de francs en 1993 (26).

24-25. – ALLEMAGNE : Volkswagen et les syndicats de la métallurgie IG Metall concluent un accord pour introduire la semaine de quatre jours de travail à partir du 1er janvier 1994 en échange d'une baisse de 10 % des salaires, afin d'éviter la suppression de 30 000 emplois (26).

25. – FRANCE TÉLÉCOM : Alors que le Conseil d'Etat, dans un avis rendu le 18 novembre, conclut à la faisabilité juridique de la réforme du statut de France Télécom, Gérard Longuet, face à l'oppostion des salariés, ajourne l'étude de cette réforme qui prévoit la transformation de France Télécom en une société anonyme contrôlée majoritairement par l'Etat (26, 27).

26. – BUDGET 1994 : Les sénateurs adoptent en première lecture la partie recettes du budget 1994 et réduisent le déficit budgétaire à 300,94 milliards de francs grâce à un prélèvement de 1,5 milliard de francs sur un fonds de réserve géré par la Caisse des dépôts et consignations (20, 26, 27, 28-29).

26. – PRIVATISATIONS : Edmond Alphandéry annonce la prochaine mise sur le marché de l'UAP. Ce sera la première privatisation d'une compagnie d'assurances en France. Le décret est publié au *Journal officiel* le 27 novembre. En sept mois, l'Etat, en cédant le Crédit local de France, la BNP et Rhône-Poulenc, a collecté 43 milliards de francs. Après la banque Hervet, les deux prochaines privatisations, Elf-Aquitaine et l'UAP, devraient rapporter plus de 70 milliards de francs à l'Etat en 1994 (27).

28. – SUISSE : Les Suisses se prononcent par référendum sur l'adoption de la TVA avec un taux de 6,5 %, qui remplacera l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA) (27, 30).

30. – CHÔMAGE : En France, les chiffres du mois d'octobre confirment l'aggravation du chômage : en un mois, celui-ci a progressé de 1,2 % avec 40 300 chômeurs supplémentaires. En données corrigées, il y a 3 282 500 demandeurs d'emploi, ce qui représente un taux de chômage de 12 % de la population active. Le chômage des jeunes augmente : 707 000 sont inscrits à l'ANPE contre 669 000 en 1992. De septembre 1992 à septembre 1993, les effectifs salariés dans les secteurs marchands non agricoles ont diminué de 312 200 (1er-XII, 2-XII).

Ephéméride

• IL Y A TRENTE ANS : 1963

André Bergeron devient secrétaire général de Force ouvrière. – Le 24 novembre, André Bergeron est élu, à quarante et un ans, secrétaire général de la CGT-Force ouvrière, par le comité confédéral national, par 1 582 voix contre 9 et 55 abstentions. Il succède à ce poste à Robert Bothereau. Il y restera jusqu'à février 1989.

Né le 1er janvier 1922 à Suarce (Territoire-de-Belfort), fils de cheminot, André Bergeron entre en 1936 à la Société générale d'imprimerie comme typographe et adhère au syndicat du Livre. Dix ans plus tard, il est élu secrétaire général du syndicat des typographes CGT.

En 1948, après la scission, il fonde la Fédération FO du livre, puis devient successivement délégué régional de la CGT-FO et membre de la commission exécutive en 1950, membre du bureau de la Confédération FO en 1956. Son action aboutira notamment à l'accord signé entre le CNPF, FO, la CFTC et la CGT créant l'UNEDIC, dont il devient le premier président.

Dans sa première allocution de secrétaire général de FO, il se déclare partisan des conventions collectives, tout en précisant qu'il ne se fait pas d'illusions sur les patrons.

Il sera l'un des artisans du SMIC horaire à 3 francs en 1968, de l'accord sur la quatrième puis la cinquième semaines de congés payés en mai 1965 et juillet 1981. Défenseur de l'indépendance du syndicat vis-à-vis des politiques (*« Il n'est pas de démocratie véritable sans syndicalisme libre, totalement indépendant des partis politiques »*), il sera l'un des interlocuteurs privilégiés de tous les présidents, du général de Gaulle à François Mitterrand, et de tous les premiers ministres, de Georges Pompidou à Michel Rocard.

• IL Y A VINGT ANS : 1973

Suppression du double marché de l'or. – Le 12 novembre, à l'occasion de la réunion des gouverneurs des banques centrales à Bâle, les Etats-Unis, la Belgique, l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la Suisse et l'Italie décident la suppression du double marché de l'or, institué le 17 mars 1968, à Washington.

L'or est resté la monnaie des échanges internationaux et la principale composante des liquidités internationales, jusqu'à la première guerre mondiale. Mais en 1922 la conférence internationale de Gênes établit le Gold Exchange Standard, qui oblige chaque Etat à détenir des réserves sous forme de devises étrangères. Les Etats doivent garantir la convertibilité de leur monnaie en or, pour les règlements avec l'étranger. En 1944, le système se trouve bouleversé en raison des conséquences économiques de la seconde guerre mondiale. Les accords de Bretton-Woods, signés le 22 juillet 1944 et entrés en vigueur le 27 décembre 1945, établissent trois principes :

– stabilité des changes, chaque pays étant tenu d'établir, pour sa monnaie, une parité fixe par rapport à l'or soit directement, soit par l'intermédiaire d'une autre monnaie, c'est-à-dire en règle générale en dollars ;

– convertibilité des monnaies pour assurer la liberté et le multilatéralisme des règlements des échanges ;

– établissement d'un régime d'étalon de change-or.

En février 1961, les principaux pays occidentaux créent le « pool de l'or » pour stabiliser le cours du métal précieux à 35 dollars l'once. La Banque d'Angleterre vend ou achète de l'or pour limiter les effets des déséquilibres de l'offre et de la demande. Le 17 mars 1968, les représentants du « pool de l'or » décident de remplacer celui-ci par un double marché de l'or. Le marché officiel est réservé aux banques centrales et aux autorités monétaires internationales pour les transactions effectuées entre elles. Le marché libre, sur toutes les places boursières, varie chaque jour suivant le mécanisme de l'offre et de la demande.

Cependant, le désordre des marchés des changes, la faiblesse du dollar et la décision prise par le président Nixon, le 15 août 1971, de supprimer la convertibilité du dollar en or vont entraîner la suppression de ce double marché.

1893 : FIN DE LA GRÈVE DES MINEURS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

La grève a éclaté le 18 septembre à la suite d'un refus des compagnies de satisfaire les revendications des mineurs. Ceux-ci réclament notamment la suppression des amendes et des mises à pied, la diminution des loyers payés aux propriétaires des logements (les compagnies elles-mêmes), ainsi que l'établissement d'un minimum de salaire à 5,50 francs par jour et une prime de 30 %, avec une possibilité de vérification du syndicat.

Les mineurs touchent en moyenne 4,33 francs par jour alors qu'un kilo de pain coûte 0,30 franc ; leur salaire est proportionnel au nombre de berlines de charbon remplies (5 hectolitres). C'est le porion qui répartit à son gré les tailles, les équipes, fixe chaque jour le prix de la tâche accomplie : un arbitraire qui crée un climat de délation et d'injustice entre les mineurs (1).

Les Houillères sont prospères. Elles ont produit 14,7 millions de tonnes de charbon en 1892. Les mineurs ont donc bon espoir, malgré le souvenir de l'échec de la grève du bassin d'Anzin en février-avril 1884, conflit qui inspira Emile Zola pour *Germinal*. Pourtant, le conflit va entraîner autant de violence qu'en 1884.

De nombreux mineurs sont arrêtés par les gendarmes, jugés et condamnés par les tribunaux pour fait de grève : sur les 285 ouvriers poursuivis, 210 sont condamnés à un emprisonnement de six jours à six mois (2). Certains quotidiens vont prendre leur défense, notamment le journal radical-socialiste *le Réveil du Nord*, poursuivi par les compagnies houillères, qui lui réclament 10 000 francs de dommages-intérêts.

Une bonne partie de la population va apporter son soutien aux grévistes. *Le Réveil du Nord* publie, dans plusieurs de ses numéros, des listes de bienfaiteurs et le montant des secours versés par de nombreux anonymes. Mais ces secours ne suffisent pas à nourrir les familles des mineurs en grève. Les difficultés matérielles des grévistes, les arrestations et les condamnations, les menaces des compagnies houillères, les brutalités de la gendarmerie découragent les grévistes et vont entraîner beaucoup d'entre eux à reprendre le travail.

Le 31 octobre, sur les 42 831 mineurs de la région Nord-Pas-de-Calais, on compte encore 17 000 grévistes. Mais, le 4 novembre, les délégués des sections syndicales des mineurs, réunis à Lens, votent l'arrêt de la grève par 38 voix contre 16. La reprise du travail est effective le 6 novembre. Les compagnies houillères vont prendre aussitôt des sanctions : 425 ouvriers sont congédiés pour faits de grève (3).





(1) *Rebelle, rebelle ! Révoltes et mythes du mineur 1830-1946*, de Bruno Mattei, Champ Vallon, 1987 ; *les Charbonnages du nord de la France au XIXe siècle*, de Marcel Gillet, Mouton, 1973.

(2) Documentation obtenue à l'Association du Centre historique minier, fosse Delloye, 59287 Lewarde.

(3) *Le Réveil du Nord*, 9 novembre 1893.

هكذا من الأصل

OPINIONS

LETTRE DE FRANCFORT



Le modèle allemand n'est pas mort

par Éric Le Boucher

EN ces temps durs en Europe, osons un pronostic qui se veut « optimiste » : l'Allemagne réussira à sortir de la profonde crise qu'elle traverse en conservant son « modèle » d'économie sociale de marché. Sans doute lui faudra-t-il l'adapter et renoncer au passage à de confortables habitudes. Mais l'essentiel, c'est-à-dire la faculté de produire des biens de haut de gamme avec des salaires bien payés, serait préservé.

Malgré la mondialisation des échanges et des techniques, la République fédérale devrait parvenir à démontrer qu'il est et qu'il sera encore possible de marier l'économique et le social dans le monde moderne. En France, l'opinion, la classe politique et la presse semblent en douter fortement ces temps derniers ; d'où les tentations protectionnistes. En Allemagne, on continue de croire que la remise en cause du « modèle rhénan » n'est que partielle.

Rien ne semble *a priori* confirmer cet optimisme. Helmut Schmidt résume, avec la méchante acuité qu'on lui connaît, les comptes de la nation allemande : les prélèvements obligatoires atteignent le record de 54 % du produit intérieur brut, les déficits publics 7 % du même PIB, la balance des paiements est négative et le chômage croît. *« L'Allemagne n'a plus ni croissance, ni stabilité des prix, ni emploi, ni excédent. »* Richard von Weizsäcker, président de la République, qui exhorte ses compatriotes à sortir de leur *« immobilisme »*, ajoute que la dégradation est générale. L'industrie subit une crise des coûts, le monde du travail une crise de l'emploi, la politique une crise de crédibilité et la société une crise de direction.

Dans ce contexte, reconnaissons avec les critiques du « modèle » que ses quatre piliers sont attaqués à la base et qu'ils ont du mal à ne pas s'écrouler. La priorité à l'industrie ? L'Allemagne est le seul pays occidental à avoir créé des emplois industriels dans les années 80 : un demi-million. Hélas, ces deux dernières années auront suffi à annuler ce beau résultat. Les groupes allemands, qui s'étaient endormis sur leurs lauriers, ont engagé des programmes de productivité qui vont perdurer. La patrie des sciences et des techniques, de la chimie et de l'automobile, en sortira « tertiarisée » et en partie banalisée. En l'an 2000, a calculé la Dresdner Bank, le secteur productif ne représentera plus que 32,5 % de la valeur ajoutée contre encore 38,1 % l'an dernier. L'industrie perdra 850 000 emplois tandis que les services en créeront 820 000.

L'intégration industrielle ? Les fournisseurs de Volkswagen achètent allemand, Volkswagen achète allemand (à 95 %) et le consommateur achète allemand. Parce que chacun tout le long de la chaîne est fidèle. Parce que ce qui est allemand est considéré en général comme meilleur dans l'industrie (mais pas dans les produits alimentaires). Hélas, Ignacio Lopez a été engagé chez VW pour mettre fin à cette politique d'achats parce qu'elle est responsable de surcoûts considérables. L'internationalisation des groupes allemands fait voler en éclat cette « intégration germano-germanique ».

LA *Hausbank ?* Les banques allemandes sont propriétaires d'une part du capital des entreprises dont elles gèrent les comptes. Cela crée une autre forme de solidarité qui engage à long terme le secteur financier en faveur du secteur productif. Hélas, d'autres placements, notamment financiers, apparaissent plus rentables. L'exigence de rendement milite fortement contre ces rapports banque-industrie qualifiés d'incestueux par les critiques. De plus, la modernisation financière mondiale réussit à briser un à un les particularismes allemands : Daimler, pour se faire coter à Wall Street, doit adopter une partie des règles comptables américaines et la Bundesbank ne peut pas faire grand-chose contre l'introduction des innovations *made in America* sur les marchés de Francfort. La conséquence en est toujours que la rentabilité de court terme a tendance à s'imposer.

Le consensus social ? Ici le recul est connu. Sortir de la « crise des coûts » conduit le gouvernement à une coupe dans les dépenses sociales et le patronat à une baisse des salaires. La Fédération de la métallurgie a rompu les conventions sociales de 1993 pour la première fois depuis la guerre. Toutes les entreprises se sont donné le mot d'ordre : elles veulent un *« Nullrunde »* pour 1994 (pas d'augmentation des salaires). Le salarié allemand, chargé par un surplus d'impôts et de taxes (40 milliards l'an prochain), est prévenu par tous les économistes : son revenu devra stagner, voire baisser, durant plusieurs années. Le modèle allemand ne fonctionne plus comme un jeu à somme positive, où tout le monde, salarié et employeur, pouvait gagner. Les conflits de distribution semblent inévitables.

Pourtant aucun Allemand ne perd confiance. Si la gravité de la crise structurelle est admise par tous, le modèle libéral-social n'est pas condamné, au contraire. Quand, en France, on évoque la nécessité de « tout changer » (la productivité, le travail, le commerce mondial), l'Allemagne affirme le besoin de « s'adapter ». Chaque pilier fait l'objet de travaux de consolidation plus ou moins convaincants. Les banques, par exemple, refusent d'abandonner leur rôle de *Hausbank* et résistent à l'américanisation. Les entreprises renforcent leurs raisonnements à long terme. Les syndicats font montre sur le terrain de beaucoup de compréhension. Le gouvernement réactive la politique de recherche-développement. Mais l'essentiel est ailleurs.

L'optimisme vis-à-vis du modèle allemand repose sur le constat suivant : les grandes lignes de la nouvelle économie mondiale lui sont plutôt favorables. Le monde se dessine plus technologique ? Voilà qui signifie que les coûts perdent de leur importance et qu'un haut niveau d'éducation est l'atout central (mais à condition de former à un métier, comme vient de le rappeler le chancelier Kohl qui demande... un raccourcissement des études générales). Le libre-échange s'impose ? L'Allemagne est au milieu, entre l'Est et l'Ouest. La créativité et la qualité remplaceront les production de masse ? L'Allemagne est le royaume des PME (le *Mittelstand*) où la qualité est une seconde nature. Les nouvelles organisations capitalistiques prennent la forme de réseaux d'entreprises alliées ? L'Allemagne trouvera là le moyen de réemployer ses « solidarités » interindustrielles. L'Europe sera fédérale et la décentralisation sa règle ? L'Allemagne est un pays sans centre géographique ni économique, où le fédéralisme est aussi vieux que le pays lui même.

La France a du mal à sortir de son centralisme généralisé et de son goût pour les pouvoirs pyramidaux. Les pays anglo-saxons sont handicapés par une main-d'œuvre déqualifiée. L'individualisme créateur manque au Japon. L'Allemagne doit devenir plus souple, plus innovatrice, moins chère. Pas facile. Difficile même à bien des égards. Mais elle n'a pas besoin de révisions déchirantes.

COURRIER

La vertu du franc fort

Les avis exprimés récemment dans vos colonnes sur le franc fort ne semblent pas indiscutables. Les uns prônent la stabilité interne du franc, essentielle, plutôt que la stabilité externe, qui finirait toujours par suivre la première. Le mark, soulignent-ils, s'est bien déprécié de moitié contre le dollar et, deux ans après, il retrouvait ses niveaux antérieurs sous l'effet de la politique de la Bundesbank, visant à contrôler non pas les cours du dollar au jour le jour mais, à plus long terme, les liquidités en Allemagne.

Certes, mais les rapports entre le commun des pays et les Etats-Unis ne constituent pas un modèle utilisable. Les Etats-Unis, qui ont le privilège d'émettre une sorte de monnaie mondiale, n'ont jamais voulu prendre une part significative à une politique de stabilisation du dollar. Dans ces conditions, l'Allemagne n'a pas eu le choix de poursuivre un objectif externe vis-à-vis de la devise américaine. Le système monétaire européen, quant à lui, a l'ambition de prendre en compte les conséquences traumatisantes, pour les économies, de cours de change chaotiques, générateurs de risques excessifs ou de coûts de couverture onéreux. Pour aboutir un jour, il n'est pas inutile de manier les deux leviers : interne et externe.

D'autres avis évoquent la fin des années 20 en France, lorsque Poincaré imposa une diminution importante du taux d'escompte, en redonnant de l'aisance au marché des capitaux par la suppression des bons de la Défense nationale, et réussit ensuite une dévaluation du franc. Sans rechercher s'il existe un lien entre l'affaiblissement des ressources destinées au budget des armées et notre disqualification militaire dix ans plus tard, on peut affirmer qu'en tout cas la gestion, même excellente, de la France de 1930, ne permet pas d'argumenter ce qu'il conviendrait de faire maintenant, alors que notre ouverture économique est très avancée et que nous avons des projets communautaires primordiaux.

Il est vrai que la Bundesbank ne facilite pas notre vertu depuis qu'elle doit gérer l'unification allemande. Est-il évident qu'y renoncer soit pour autant un remède durable à nos problèmes ? C'est un avis souvent entendu à l'étranger que les Français se plaisent à souffrir pour rien. Ils sauraient aussi bien que d'autres, dit-on, subir les rigueurs de cette fameuse vertu lorsqu'on leur en explique les aboutissants, mais il y aurait souvent quelque chose pour les décourager de faire le dernier effort. Aurions-nous une équipe de football à ce point symbolique ?

Bernard Marilla
(ancien directeur des changes de la Banque de France)

Revoir les fondements de la pensée économique

La valeur temps

Dans nos pays d'abondance, le fléau collectif n'est plus la disette mais le chômage, et les biens et services sont moins rares que le temps. La théorie économique, qui jusqu'ici ne se souciait que des premiers, doit revoir ses fondements sur cette base.

par CLAUDE CHARMEIL (*)

LES préoccupations économiques ont pris dans notre monde moderne une importance telle que nul ne s'avise de mettre en question leurs fondements. Personne ne semble mettre en doute l'objectif fondamental proposé pour toute action économique : assurer à chacun le meilleur bien-être matériel possible, ceci en réduisant au maximum la consommation des facteurs et en particulier le travail.

Or cette approche repose sur des postulats sur lesquels il est nécessaire de s'interroger. Le bien-être matériel fondé sur la consommation de biens est-il le seul élément à considérer ? La recherche de la productivité maximale doit-elle toujours être tenue pour prioritaire ? Dans nos pays d'abondance, le fléau collectif n'est plus la disette mais le chômage, et le risque individuel n'est pas de mourir à la tâche mais de mourir... d'ennui. Dans les activités professionnelles, chacun trouve bien autre chose qu'une simple rémunération.

Force est de constater que les méthodes économiques traditionnelles achoppent actuellement sur des difficultés très sérieuses. C'est le moment de repenser les postulats de la réflexion économique, de mieux apprécier les motivations de l'« homo economicus » et de traduire cette révision dans des règles d'action mieux adaptées au temps présent. De même que la théorie newtonnienne de la gravitation appelait, pour traduire certains phénomènes extérieurs au système solaire, un renouvellement – qui lui a été fourni par la relativité –, de même l'économie mérite que l'on réfléchisse à ses fondements.

Cette révision n'est pas hors de portée. L'économie traditionnelle consiste à gérer la rareté, plus précisément la rareté des biens. Une économie repensée doit s'attacher à une autre gestion. Ne faut-il pas plutôt porter l'attention sur le temps ? Les jours n'ont que vingt-quatre heures, et la présence de l'homme sur cette terre est d'une durée limitée. Plutôt que de chercher à optimiser les satisfactions issues de la consommation de biens matériels, l'homme ne devrait-il pas avoir pour objectif de retirer le plus grand bonheur possible de l'utilisation de la durée ? Ainsi, il optimiserait les différents instants de sa vie. Il privilégierait les choix liés à son calendrier plutôt que ceux directement déduits de la contemplation de son budget. Il effectuerait le meilleur partage de son temps.

Vingt-cinq heures

Le temps devient le principal instrument d'analyse, à travers la satisfaction que l'individu attache aux différents instants de sa vie. Il s'agit d'une approche radicalement différente de l'approche classique fondée sur la seule considération des éléments matériels.

Le problème est alors d'explorer les objectifs que l'individu se fixe en matière d'utilisation de la durée : désir de disposer de larges plages de loisirs mais aussi désir de travailler, ressenti par chacun, pour peu qu'il soit valide et en âge de le faire ; ceci afin de se rendre utile à la collectivité, et de profiter du statut social que donne la pratique de tout métier. Le chômeur souffre d'une réduction sensible de ses revenus mais sans doute plus encore de l'oisiveté dans laquelle il se débat.

Beaucoup de nos contemporains trouveraient plaisir à travailler un nombre limité d'heures chaque semaine, vingt-cinq heures peut-être. Cela suivant un processus symétrique de celui qui les fait souffrir d'un excès de travail lorsque la durée hebdomadaire dépasse trop sensiblement quarante heures. Le nouvel « homo economicus » a probablement pour objectif non plus de travailler le moins possible au regard d'une pénibilité du travail largement diminuée, mais de doser son effort pendant une durée optimum.

Un tel schéma se prête-t-il encore à l'analyse, voire même à la pratique du calcul économique auquel ont recours les économistes mathématiciens ? La réponse est oui. Un modèle en cours de développement le montre et en établit les fondements économétriques. La contrainte matérielle, qui caractérise toute réflexion économique, n'en est pas absente. Elle s'y réintroduit d'elle-même suivant une remarque simple : « passer » agréablement les instants successifs de son existence exige le plus souvent la consommation de biens et de services. Toutefois, l'objectif poursuivi reste différent, la maximisation du volume de ceux-là cède la place à la quête d'une meilleure utilisation du temps.

Le partage du travail

On peut alors imaginer une nouvelle approche intégrant pleinement les concepts de loisirs et de chômage, dont l'économie classique ne serait qu'un cas particulier. Elle mettrait par exemple en lumière les problèmes posés par les investissements de productivité entraînant des suppressions massives d'emplois. Elle justifierait, d'autre part, sur la base de considérations purement économiques – et non plus sociales – le partage du travail.

Les pouvoirs publics devraient organiser les différents marchés de façon que les contrats – notamment la durée du travail – passés entre les entreprises et les individus respectent les aspirations de ces derniers. Actuellement, beaucoup de mécanismes, de nombreux règlements et les habitudes s'y opposent. Parmi les deux objectifs poursuivis dans l'action de travailler, ils privilégient très largement l'obtention d'un salaire nécessaire, par rapport à la recherche d'une satisfaction intrinsèque. Dès lors, ils protègent les salariés, mais ignorent les chômeurs.

L'objectif de croissance ne serait plus qu'un élément, parmi d'autres, des contraintes économiques. Cette recherche de la meilleure utilisation possible du temps – et non plus de la maximisation du PNB – conduirait à analyser tous les autres secteurs d'intervention de l'Etat, qu'il s'agisse de la politique commerciale et douanière, des investissements publics, de la santé amenée à remplir un rôle essentiel (elle joue sur la « matière première » constituée par le temps), ou de l'éducation et des loisirs, sources « directes » de satisfactions, etc. Il serait erroné et totalement à contresens de n'y voir qu'une reformulation de la politique du plein emploi.

Les économistes semblent vivre dans une disposition d'esprit, autrefois pleinement justifiée, mais qui, pour nos sociétés occidentales en voie de saturation matérielle – et bien sûr, pour elles seules – apparaît dépassée. Biens et services font seuls l'objet de leurs soins : l'analyse des conditions de leur production, de leur repartition et de leur consommation constitue pour eux un but en soi. En fait, ces biens ne sont que des adjuvants, souvent nécessaires, mais pas toujours, à une « consommation » plus fondamentale : celle du temps. Sans aller jusqu'à une vision « spiritualiste » des phénomènes économiques, ne faut-il pas prévoir une économie moins « matérialiste » et forger les instruments permettant de s'y adapter ?

(*) Ingénieur, économiste.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du *10 décembre 1944*
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

OPINIONS

Vrais et faux diagnostics sur la crise

Comment régresser

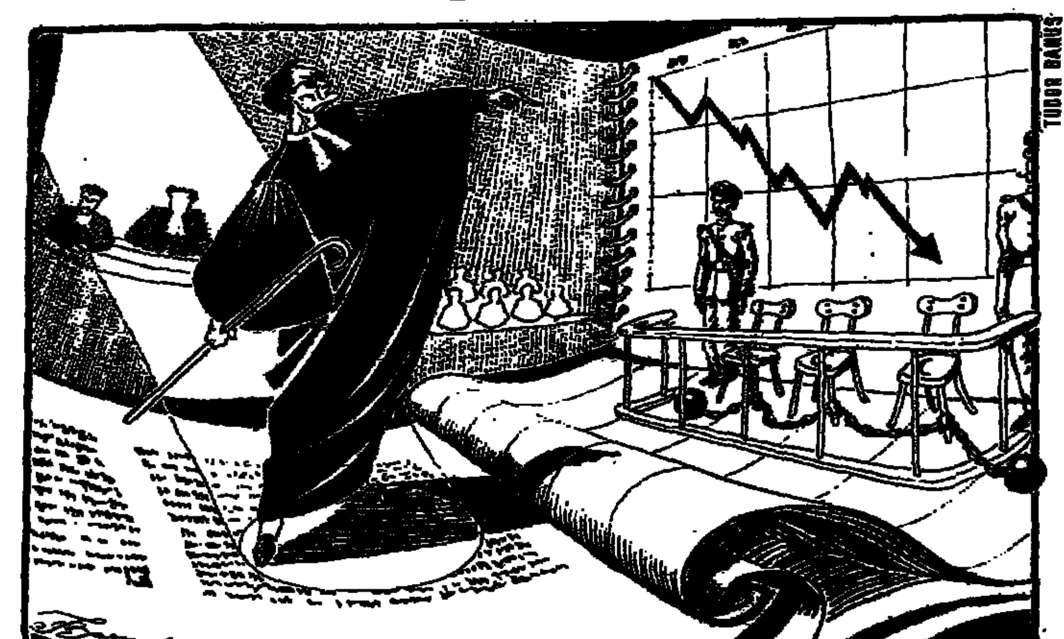
Face à la crise, les Français se trompent de diagnostic : ils accusent pêle-mêle la concurrence internationale, la productivité ou le manque d'appétit des consommateurs. Mauvais réflexes. Car les besoins existent et les moyens de les satisfaire – en créant des emplois – aussi. A condition de faire sauter les verrous qui bloquent jusqu'ici le sursaut économique.

par ALBERT MERLIN (*)

FACE aux bouleversements mondiaux, on s'ingénie à établir de faux diagnostics et à recourir à des clés inadaptées. C'est le plus sûr moyen de régresser. Faut-il rappeler notre ingéniosité à nous inventer mille excuses? A commencer par l'idée que nos souffrances viennent des autres. Si ce n'est pas la faute d'autrui, c'est sans doute la faute de l'évolution technologique. Et si ce n'est pas la technologie, il nous reste encore la défaillance de la demande, ce qui permet de resservir – on ne s'en lasse pas – les couplets traditionnels sur la « saturation » de la consommation. N'est-ce pas le plus sûr moyen pour nous de faire un immense bond en arrière?

La faute des autres : on peut comprendre ce réflexe, sinon l'approuver sans examen; l'arme redoutable que constitue la sous-évaluation du dollar, le protectionnisme de fait pratiqué par le Japon, voilà qui ne peut guère être contesté. Mais c'est évidemment la montée en puissance des conquérants asiatiques qui est maintenant ressentie comme la menace numéro un. Les « dragons » étaient quatre, ils sont maintenant sept, et le huitième, déjà en marche, est un continent à lui seul.

Réaction immédiate chez nous : l'industrie européenne ne survivra pas. Oui et non. Si nous cherchons à sauver tous les secteurs souffreteux de notre continent, la partie est perdue d'avance. Le problème n'est pas de figer une situation, mais de permettre que le modelage de la nouvelle division internationale du travail soit loyal, avec une règle du jeu globale et non discriminatoire. En économie de marché, cela porte un nom : le taux de change. Plutôt que de parler de dumping social (qui donc va imposer à tel ou tel dragon de changer sa législation sociale, et au nom de quoi?), parlons de dumping monétaire.


TUDOR BANUS

Les derniers calculs du FMI permettent d'estimer que les monnaies des dragons sont sous-évaluées de moitié environ : un peu plus ou un peu moins selon les pays. Avec des taux de change plus réalistes, nos problèmes ne seraient pas tous résolus, certains de nos secteurs souffriraient encore, mais d'autres seraient largement gagnants. Rien à dire à cela : le commerce international n'a jamais été fait pour qu'un pays donné, à un instant donné, puisse gagner sur tous les tableaux, c'est même le contraire! Assurons-nous donc d'abord de la pertinence de nos diagnostics. Sinon nous continuerons à récriminer secteur par secteur, et à tenter d'arracher au GATT 2 % par-ci par-là : maigres broutilles face à la dénivellation évoquée ci-dessus.

Deuxième chef d'accusation : l'évolution technologique. Là, il y a deux camps. Le premier : celui des contempteurs de la productivité, dont la hausse permanente nous conduirait à un chômage perpétuellement croissant. A cet argument – celui des canuts –, on ne peut guère opposer que le raisonnement par l'absurde : faisons carrément marche arrière, revenons à la brouette et abandonnons nos ordinateurs au profit des machines électromécaniques. Passons. Moins radicale est la thèse du partage du travail : la croissance étant et devant rester insuffisante pour assurer le plein emploi, il ne nous resterait qu'à organiser le partage. Les difficultés d'application ne sont pas minces, mais cela ne manque pas de logique. Simplement, c'est la thèse de la résignation, de la démission : comme s'il y avait un décret divin attribuant aux Français un gâteau quasi fixe... alors que notre production ne représente guère que 4 % du total mondial!

Faut-il rappeler quelques notions de base? Intelligemment gérés, les gains de productivité doivent nous permettre : 1) d'acheter à l'extérieur les produits sur lesquels nous sommes moins performants : c'est la loi du marché, la vertu de l'échange; 2) de transférer les ressources en main-d'œuvre ainsi dégagées vers les secteurs à productivité faible... qui se trouvent être ceux où la demande potentielle est la plus forte en nos contrées. Plus facile à dire qu'à faire? Nous y reviendrons.

Mauvais réflexes

Mais voici que se profile la deuxième cohorte : celle qui trouve que la technologie, loin d'être trop performante, ne l'est pas assez. Les innovations d'aujourd'hui ne seraient pas assez massives pour créer des marchés, comme au temps du boom de l'automobile ou de l'électroménager. Et si l'on était myope? Le cabinet Arthur D. Little, dressant le catalogue des bévues des dernières décennies, cite quelques perles. En 1948 : *« On peut penser que cinq gros ordinateurs suffiront pour l'ensemble du monde. »* En 1960 : *« On peut penser qu'il y a un besoin mondial de trois ou quatre pacemakers par an »*... Que conseiller aux sceptiques de 1993? Simplement d'observer le foisonnement des brevets, ou encore les 550 produits nouveaux recensés par *l'Usine nouvelle* en une seule année!

Tout cela est bel et bon, nous diront les anxieux : mais où seront les créations d'emplois? Nous y venons. Mais n'oublions pas le troisième inculpé : le consommateur. La question est simple : à quoi bon produire, échanger ou même innover si le consommateur n'a plus d'appétit? Comme par hasard, ce genre de remarque vient surtout des nantis, dont on conçoit très bien qu'il n'envisagent pas d'acheter chacun cinq automobiles et dix caméscopes, en oubliant que nombre de familles modestes ont encore « faim » de produits industriels.

Mais admettons : la consommation de ce type de biens n'est sûrement pas extensible à l'infini. Quelle chance est donc la nôtre de pouvoir enfin songer à consacrer notre énergie et notre imagination à satisfaire les besoins profonds d'une population assoiffée de bien-être : loisirs, amélioration de l'habitat, modernisation des infrastructures, embellissement du cadre de vie! Toutes fonctions qui impliquent justement une très forte consommation de main-d'œuvre.

On commence à le comprendre. Les discussions sur le développement possible des services de « proximité » vont dans la bonne direction, mais il faut aller beaucoup plus loin, changer de braquet, repenser le problème des services aux ménages dans son ensemble (par exemple, s'est-on demandé pourquoi il n'existe pratiquement pas de crèches privées?). Prenons le problème de l'amélioration du logement. Aux Etats-Unis, il dépasse désormais le marché du logement neuf, et la même tendance se manifeste, à un décalage près, dans notre pays. Sans doute suffirait-il de desserrer la contrainte financière par une politique intelligente en matière de taux, et les marchés seraient tout trouvés : confort, embellissement, sécurité, fonctions techniques, isolation phonique, voilà de quoi employer des bataillons d'ouvriers et d'artisans. Et le concept d'habitat ne se réduit pas au logement. Il y a tout ce qui va avec : le dessin des villes, les réseaux de transport, les services offerts aux citadins. Est-il vraiment inévitable de perpétuer le parti de la laideur dans nos cités?

Innombrables verrous

S'il y a une demande latente et qu'elle ne se concrétise pas, c'est qu'il y a des verrous. Dans l'état actuel de notre société, qui dit infrastructures et services aux citoyens pense financement public. Et l'on tombe fatalement sur l'écueil des déficits budgétaires. Alors sautons le pas : privatisons. Rappelons-nous les autoroutes : où en serions-nous aujourd'hui si l'on n'avait pas décidé de confier le problème au secteur privé avec la construction d'autoroutes à péage? Il faut, nous dit-on, que les bas de laine des Français nourrissent la croissance. Les dégonfler par l'impôt ou l'emprunt public n'est pas la meilleure solution. Recourons au marché : au besoin par émission d'emprunts et amortissement ultérieur grâce à l'encaissement de recettes.

En privatisant, on rétablit le circuit direct, on est attentif à la nécessité d'offrir le produit et le service attendu, au prix où le consommateur est prêt à payer. Cela suppose, naturellement, que la loi du marché fonctionne sur tous les plans, y compris celui du travail, et que soient revus l'ensemble des contraintes, des seuils et des règlements qui tuent l'emploi.

Tout cela suggère deux ordres de réflexion. D'abord le constat d'un étonnant désarroi intellectuel. Les diagnostics erronés, la recherche d'alibis ou de clés inadaptées, reflètent un grave déficit d'analyse, une incompréhension des courants profonds qui façonnent le monde et modèlent notre vie en société. Ce n'est pas que l'on manque d'experts, mais la plupart restent étonnamment routiniers. Deuxième impératif : l'effort de volonté politique. Il ne suffit pas de repérer les verrous, il faut qu'ils sautent. Sinon rien ne se passera. Dans ce cas, nous poursuivrons la recherche de fausses pistes. Nous en trouverons encore, c'est sûr. Mais c'est la régression assurée.

(*) Directeur des études économiques de Saint-Gobain, vice-président de la Société d'économie politique.

CONJONCTURE

AVEC un chiffre de 2,8 % au cours des douze derniers mois, la hausse des prix a retrouvé les niveaux les plus faibles connus depuis le début des années 70 aux Etats-Unis. Malgré l'accélération de la reprise, les déterminants de l'inflation sont favorablement orientés : les salaires augmentent peu et les coûts des entreprises restent faibles. Dans un contexte de contraction du prix du pétrole *(lire page III)*, les résultats à venir devraient être durablement satisfaisants.

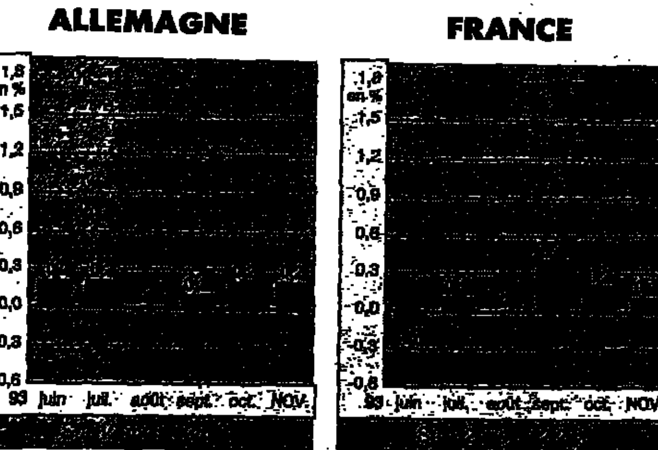
Au Japon, où la récession est très brutale, les ingrédients déflationnistes sont encore à l'œuvre. A moins de 1,5 % l'an depuis le début de l'année, la hausse des prix à la consommation n'inspire aucune crainte pour les mois à venir. En Allemagne, l'inflation mesurée en glissement

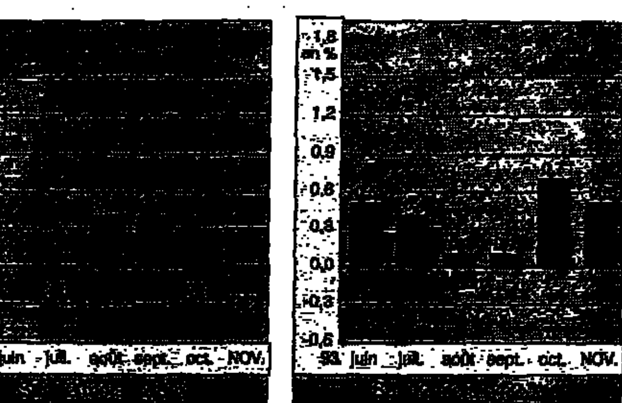
INDICATEUR • Les prix

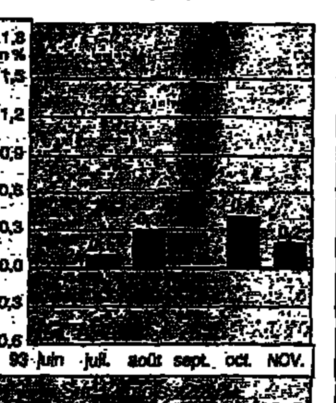
Modération persistante

sur douze mois a franchi tardivement le seuil de 4 % du fait de la déformation statistique liée à l'augmentation du taux de TVA en janvier 1993. Le rythme mensuel, ou semestriel, de la hausse des prix de détail est en nette décélération et l'inflation devrait mécaniquement se rapprocher des 3 % l'an dans les prochains mois.

La France enregistre quant à elle des résultats exceptionnellement stables en matière de hausse des prix depuis le début de l'année : 2 % à 2,2 % l'an selon les mois. La déflation persiste dans l'industrie, où, pour certains secteurs, la chute des prix de production est sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Elle semble cependant avoir épargné les détaillants et ne pas devoir se propager. La reprise britannique est trop récente pour susciter des craintes de reprise de l'inflation. Pour l'instant, la hausse des prix se ralentit du fait de l'amélioration de la productivité des entreprises. La préservation ou non de ces gains dans un proche avenir conditionnera en grande partie les inquiétudes sur l'évolution des prix outre-Manche.







JAPON

Sur 12 mois (août) : 1,3 %

Evolution mensuelle des prix à la consommation tous produits, sauf Grande-Bretagne (remboursements hypothécaires exclus). Données nationales non corrigées des variations saisonnières, sauf États-Unis.

RÉGION • L'Amérique du Sud

Perspectives encourageantes

EN adoptant, le 17 novembre 1993, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), la Chambre des représentants de Washington n'a pas seulement permis l'association progressive de l'économie du Mexique à celles de ses voisins du Nord, elle a enclenché un processus d'intégration valable pour l'ensemble des Amériques. Dès le 18 novembre, le président Bill Clinton a écrit à chacun des chefs d'Etat latino-américains pour exprimer le souhait que le partenariat voté la veille s'étende à tout le continent. Le Chili est d'ores et déjà candidat à l'adhésion à l'ALENA ; la Colombie et le Venezuela, eux-mêmes liés au Mexique au sein du «groupe des Trois», sont bien placés pour l'imiter à bref délai. Le ministre des finances colombien, Rudolf Hommes, a affirmé sa certitude de voir réalisée d'ici dix ans l'union économique des deux Amériques.

Au-delà de ces propos optimistes, il n'est pas douteux que l'Amérique du Sud se prépare, depuis plusieurs années, à une mutation économique radicale. La Banque interaméricaine de développement a observé qu'au fur et à mesure que les sociétés multinationales s'installent sur les différents marchés nationaux sud-américains, leurs réseaux de filiales suscitent des accroissements de productions de biens différenciés répondant aux demandes locales. Une étude rétrospective sur les échanges entre filiales (dits «commerce intra-industrie») montre en particulier que la progression de ce type de relations économiques à l'intérieur de l'Amérique latine a été, sur vingt ans et pour tous les pays de la région, beaucoup plus rapide que celle des échanges de même nature avec le reste du monde.

Schématiquement, on peut dire que chaque pays sud-américain a deux partenaires commerciaux privilégiés : l'Amérique latine, d'une part, et les Etats-Unis, d'autre part. L'évolution des courants d'échange confirme donc la thèse selon laquelle la similitude de la répartition des facteurs, la proximité géographique et l'existence de zones de libre-échange constituent des éléments moteurs du commerce intra-industrie et, par conséquent, de développement tout court. Avec la mise en place, entre autres, de l'ALADI (Association latino-américaine d'intégration), du MERCOSUR et de l'ALENA, bientôt reliés entre eux par des passerelles de plus en plus solides, il ne semble donc pas utopique de partager les prévisions du ministre des finances colombien, au moins sur le long terme.

En attendant, les pays qui éprouvent de graves difficultés économiques devront mener à bien les réformes de structure trop longtemps retardés. Il s'agit pour l'essentiel du Brésil, victime d'une inflation chronique (2 400 % en 1993). Le ministre des finances, Fernando Henrique Cardoso, doit présenter prochainement au Congrès un nouvel indice de l'inflation qui remplacerait les onze indices actuels et aurait un caractère «monétaire» (il mesurerait la valeur d'un «panier de devises»). Cet indice permettrait l'introduction d'une nouvelle monnaie, pour peu que les entreprises se réfèrent exclusivement à elle pour fixer leurs prix, et non à leurs propres anticipations inflationnistes.

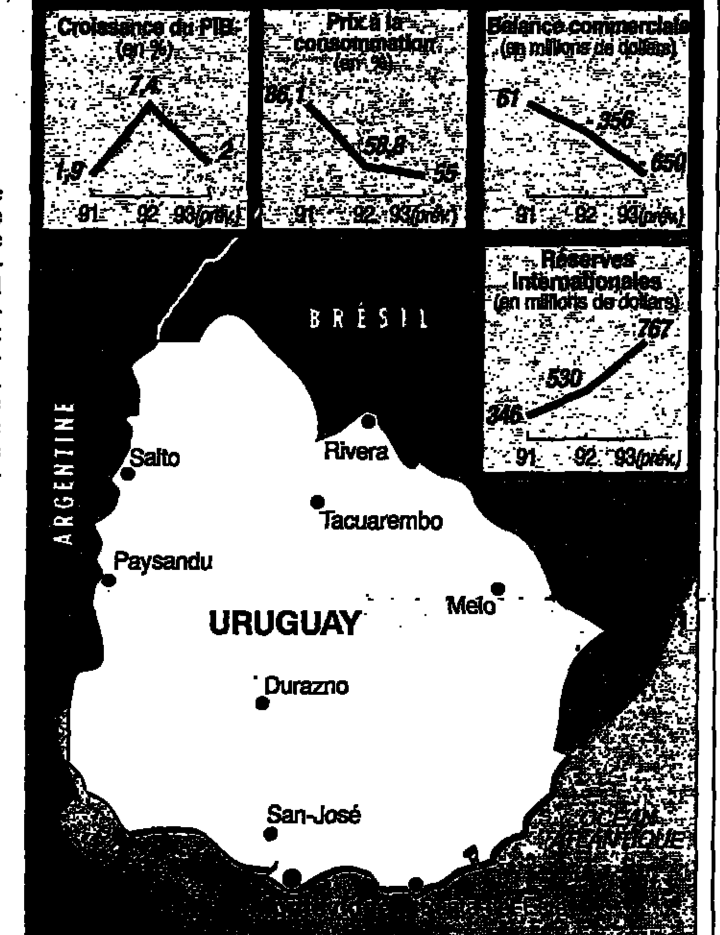
Avant de lancer cette monnaie-indice remplaçant le cruzeiro-réal, Fernando Henrique Cardoso doit encore réussir le redressement des finances publiques (le budget 1994 prévoit des augmentations d'impôts et des réductions de dépenses). Le nouveau plan de stabilité, favorablement accueilli par la Bourse de Sao-Paulo, devrait favoriser, s'il est adopté, les négociations avec le FMI en vue d'un prêt stand-by de 2,1 milliards de dollars. Cette somme permettrait notamment d'acheter des bons du Trésor américain destinés à garantir une partie de la restructuration de la dette bancaire du Brésil (environ 80 milliards de dollars, sur une dette totale de 137 milliards fin 1993), une des dernières en Amérique latine à n'avoir toujours pas fait l'objet d'un accord.

Pour la plupart des autres pays sud-américains, les perspectives pour 1994 sont bonnes. Les prévisions de croissance sont en moyenne de 4,1 % en 1994 pour ce qui concerne l'Argentine, 4,5 % pour le Chili qui a volontairement atténué la surchauffe observée depuis 1992, et 4,2 % pour la Colombie. Le Venezuela, en proie à la récession en 1993, attend de son nouveau président élu, Rafael Caldera, qui prendra ses fonctions en février, la définition d'une politique économique de relance.

A l'horizon 1999-2003, les instituts internationaux voient presque tous les pays sud-américains installés dans un processus de croissance régulière : 4,1 % au Venezuela, 5,5 % au Brésil et 6,1 % au Chili, par exemple.

Le moment paraît vraiment favorable à une redéfinition de l'organisation économique régionale. Les Etats-Unis, par la voix du vice-président Albert Gore, viennent d'annoncer la tenue en 1994 d'un grand sommet commercial auquel seront invités tous les pays démocratiques du continent, en vue de faire émerger *«une communauté plus intégrée par les échanges commerciaux et les valeurs politiques»*. La fameuse sphère de prospérité et de stabilité s'étendant de l'Alaska à la Terre de Feu pourrait cesser d'être un slogan ou un vœu pieu au cours des prochaines années.

Jean-Luc Chalumeau
Economiste de la Banque Sudaméris



PAYS • L'Uruguay

Coup d'arrêt

AVEC 3,1 millions d'habitants et un PNB de 11,2 milliards de dollars (2,8 % du PNB brésilien), l'Uruguay fait partie des «petits pays» d'Amérique du Sud. Cependant, Montevideo a été choisie comme capitale du MERCOSUR (marché commun entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay) et joue un rôle important à l'échelle du continent, notamment comme place financière assurant une partie appréciable du financement du commerce entre les différents pays d'Amérique latine.

L'Uruguay s'est singularisé par rapport à ses voisins en refusant par référendum, le 13 décembre 1992, l'essentiel de la politique de privatisations proposée par le gouvernement du président Lacalle. Ce coup d'arrêt à l'effort de libéralisation de l'économie a coïncidé, en 1993, avec un net ralentissement de la croissance (+ 2 % au lieu de 7,4 % en 1992). Les prévisions ne dépassent pas 1 à 3 % pour 1994.

L'inflation a atteint 55 % en 1993, en grande partie du fait des entrées de capitaux extérieurs. Ces derniers sont certes indispensables à l'équilibre de la balance des paiements et à l'augmentation du niveau des réserves de change, mais ils gonflent la liquidité interne de l'économie alors que le gouvernement se refuse à accompagner la hausse des prix par une dévaluation équivalente de la monnaie. Il en a résulté une diminution des exportations, par ailleurs victimes de la baisse des prix internationaux des matières premières (1,16 million de dollars pour les neuf premiers mois de 1993 contre 1,24 million au cours de la même période de 1992), tandis que les importations ont augmenté en raison de l'ouverture des frontières. Les revenus du tourisme ont stagné, du fait d'une certaine désaffection des habitués argentins de la station balnéaire de Punta-del-Este.

L'Uruguay n'est pas au bout de ses peines : parmi les dossiers explosifs figure celui des retraites. Doté dès le début du siècle d'un système de protection sociale extrêmement généreux, l'Uruguay n'a plus les moyens d'assumer aujourd'hui la charge de 450 000 retraités, dont les pensions ont été indexées sur l'inflation depuis 1989. Les réformes de structures qui s'imposent paraissent politiquement hors de portée pour l'actuel gouvernement. Il faudra donc attendre les prochaines élections, en novembre 1994, pour espérer voir l'Uruguay s'attaquer aux problèmes dont la solution conditionne son avenir. L'hebdomadaire *Busqueda*, en se plaignant du fait que la durée moyenne d'acheminement du courrier soit de huit jours à l'intérieur de Montevideo avec «14 % de perte», ne fait qu'illustrer une dégradation générale qu'il importe d'enrayer.

J.-L. C.

SECTEUR • Le cinéma

Une industrie surprotégée

LA volonté intransigeante des Américains de réduire, à l'occasion des négociations du GATT, les réglementations et les subventions qui protègent l'audiovisuel et le cinéma en Europe (et en France particulièrement), placent le septième art en position délicate. Avant même que Hollywood n'entame une guerre sur les derniers barrages placés devant son irrésistible expansion, un état des lieux avait été effectué par l'inspecteur des finances Jean-Paul Cluzel (*le Monde* du 17 décembre 1992), qui avait révélé de manière très crue la crise du cinéma français.

En dix ans, les films français ont perdu les deux tiers de leur public. De 107,8 millions de spectateurs en 1982, les entrées sur les films français ont chuté à 35,2 millions en 1991. Sur la même période, les films américains ont consolidé leur audience : de 60,7 millions d'entrées en 1982, ils sont passés à 68,7 millions de spectateurs en 1991. En 1992, la fréquentation des salles a encore baissé par rapport à 1991 : 115,9 millions de spectateurs contre près de 117 millions l'année précédente, ce qui correspond à un fléchissement de plus de 1 %.

L'année 1992 a cependant été marquée par une remontée du film français qui est passé de 30 % à 35 % de part de marché, gagnant ainsi 4,4 millions de spectateurs sur un petit nombre de films prestigieux : *Indochine*, *l'Amant*, *Christophe Colomb* et *le Zèbre*. Les chiffres manquent encore pour 1993, mais le phénoménal succès des *Visiteurs*, le film de Jean-Marie Poiré (plus de 12 millions d'entrées), devrait confirmer cette éclaircie.

L'embellie 1992 marque-t-elle la fin de la crise ? Il est, bien sûr, trop tôt pour préjuger de la chose. Mais la baisse des entrées a surtout mis en lumière la contradiction aiguë qui existait entre la désaffection progressive du public pour les films français d'un côté et le maintien de la production nationale à un niveau élevé de l'autre.

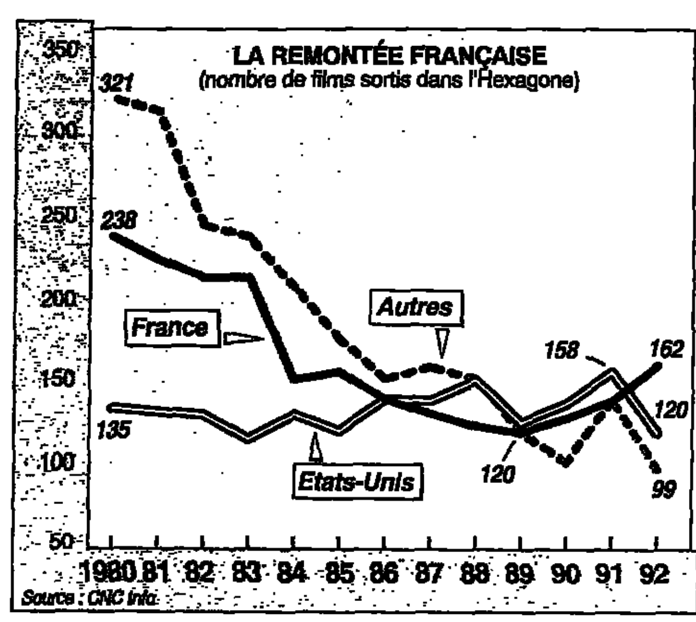
Le nombre des films produits s'est en effet accru au plus fort de la crise, passant de 134 longs-métrages produits en 1986 à 155 en 1992. Ces chiffres doivent cependant être nuancés, dans la mesure ou la part des films co-produits avec l'étranger a augmenté. Alors que le nombre des longs-métrages français à 100 % a chuté de 97 à 72 entre 1986 et 1992, la part des films coproduits a plus que doublé sur la même période, passant de 15 en 1986 à 41 l'an passé.

Le montant des investissements a, lui aussi, progressé de manière significative. De 1,77 milliard de francs, les sommes engagées sur la production de films en France ont atteint 3,6 milliards de francs en 1992. Sur ce montant, la part des investissements purement français est de 2,8 milliards de francs auxquels s'ajoutent moins de 800 millions de francs de capitaux étrangers (subventions européennes notamment). Cette montée en puissance des financements s'explique surtout par l'envolée des coûts : le devis médian d'un long-métrage a plus que doublé en francs courants entre 1986 et 1992 : de 10,4 millions de francs, le prix de revient moyen d'un long métrage est passé à 19 millions de francs.

Le principal banquier du cinéma reste Canal Plus, avec 562 millions de francs investis en préachat de droits de diffusion sur 124 films. Les chaînes en clair ont engagé de leur côté 392 millions de francs, les Soficas (sociétés destinées à favoriser des investissements privés dans le cinéma en échange d'un avantage fiscal) 179,2 millions de francs, et l'aide du Centre national du cinéma a atteint 313 millions de francs.

Si les gouvernements n'ont jamais souhaité réduire les mécanismes quasiautomatiques de soutien financier mis en place pour protéger l'industrie du film en France, il reste néanmoins aux producteurs à justifier cette bonne volonté en se souciant un peu plus des attentes du public. Le succès des *Visiteurs* et le coup de semonce du GATT devraient accélérer cette prise de conscience.

Yves Mamou



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.

(Publicité)



On ne censurera jamais l'élégance,
on ne censurera jamais la joie,
la fête et les femmes.

Yves Saint Laurent

هكذا من الأصل